BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI
N.° d'inventario 3728
Sala Grande
Scansia 18 Palchetto 2
N.° d'ord. 5

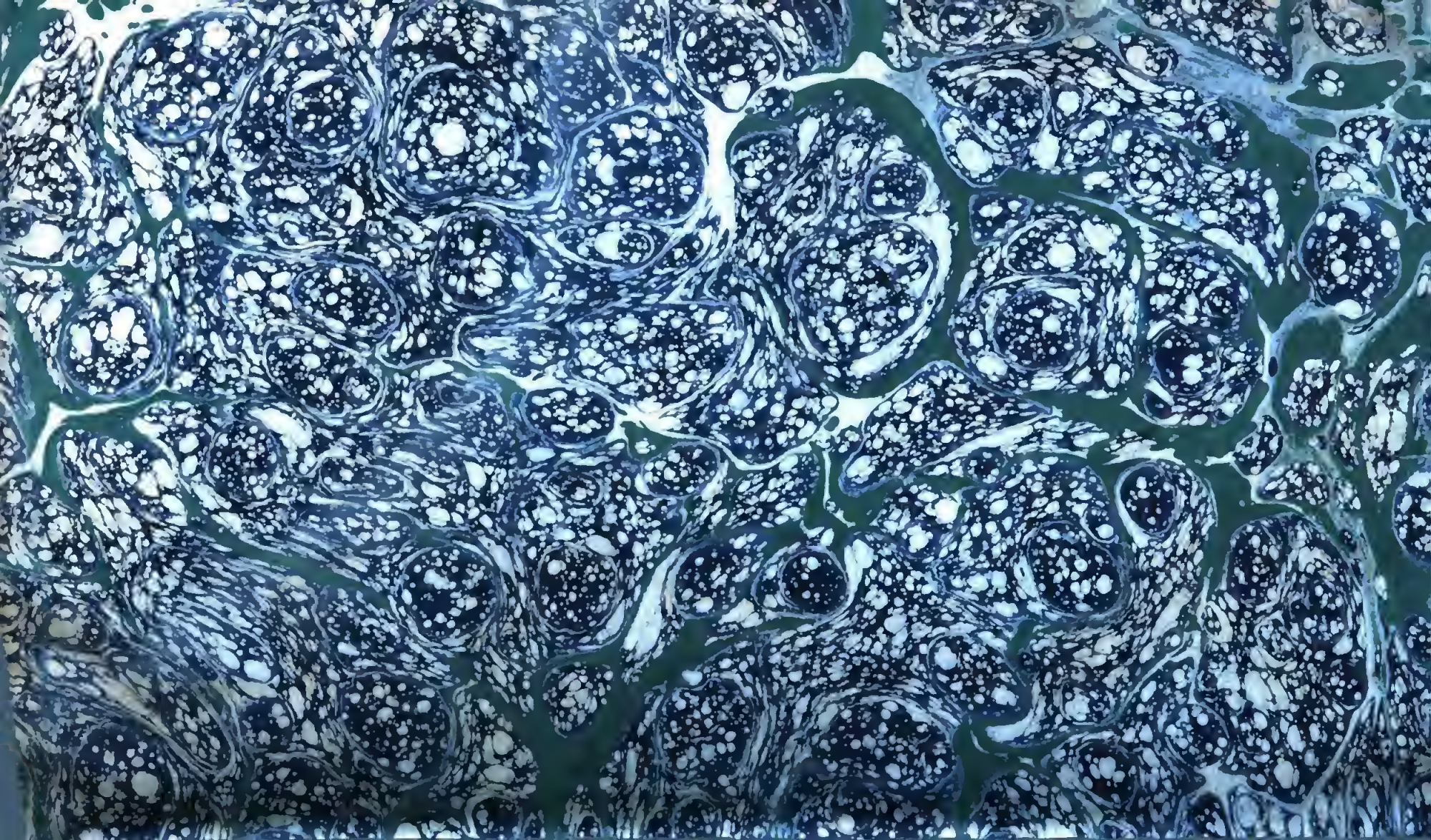

P.I.X.29

VIE
DE
GEORGE WASHINGTON.

I.

Deux exemplaires de cet ouvrage ont été déposés à la Bibliothèque impériale. Tous ceux qui ne seront pas signés par moi, seront saisis.

Paris, 30 Septembre 1807.

On trouve chez le même Libraire :

VOYAGES d'Alexandre Mackenzie, dans l'intérieur de l'Amérique septentrionale, faits en 1789, 1792 et 1793, à la mer Glaciale et à l'Océan Pacifique; avec un tableau du commerce des pelleteries dans le Canada; traduits de l'anglais, par J. Castéra, avec des notes du vice-amiral *Bougainville;* 3 vol. in-8.° ornés d'un beau portrait et de trois cartes revues par M. *Buache*, 16 fr.

Idem, papier vélin d'Annonay, 32 fr.

VOYAGE de découvertes dans la partie septentrionale de l'Océan pacifique, fait par le capitaine W. R. Broughton, commandant la corvette de S. M. B. *la Providence* et sa conserve, pendant les années 1795, 1796, 1797 et 1798; dans lequel il a parcouru et visité la côte d'Asie, depuis le 35.° N., jusqu'au 52.°; l'île d'Insu, ordinairement appelée Jesso; les côtes N., E. et S. du Japon; les îles de Likeujo et autres îles voisines, ainsi que la côte de Corée. Traduit par ordre de S. E. le vice-amiral Décrès, Ministre de la Marine et des Colonies, par J. B. B. E*****; 2 vol. in-8.° ornés de belles cartes et vues, soigneusement revues par M. Buache, membre de l'Institut de France, 10 fr.

Le même, pap. vélin superfin, 20 fr.

HISTOIRE civile et commerciale des Indes occidentales, depuis leur découverte par Christophe Colomb, jusqu'à nos jours; traduite de l'anglais de *Bryan Edwards;* seconde édition augmentée de l'histoire de Saint-Domingue, depuis l'expédition des Français dans cette colonie, jusqu'à la mort du général Leclerc; 1 vol. in-8.° orné d'une belle carte, 6 fr.

569226

VIE

DE

GEORGE WASHINGTON,

GÉNÉRAL EN CHEF DES ARMÉES AMÉRICAINES,

DURANT LA GUERRE DE L'INDÉPENDANCE,

ET PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE;

COMPOSÉE SUR SES MÉMOIRES, QU'IL A LÉGUÉS A SON PARENT,

LE TRÈS-HONORABLE BUSHROD WASHINGTON;

PRÉCÉDÉE d'un Précis de l'histoire des Colonies fondées par les *Anglais*, sur le continent de l'Amérique septentrionale;

PAR JOHN MARSHALL,

Président de la Cour Suprême de Justice des États-Unis;

ET TRADUITE DE L'ANGLAIS, PAR P. F. HENRY.

OUVRAGE orné du portrait de Washington, de vues, et de 12 cartes revues par J. N. BUACHE, membre de l'Institut de France et de la Légion d'honneur.

TOME PREMIER.

PARIS,

DENTU, Imprimeur-Libraire, rue du Pont-de-Lodi, n.° 3.

M. D. CCC. VII.

AVIS DU LIBRAIRE.

CETTE révolution qui a soustrait à la domination de la Grande-Bretagne, ses colonies les plus anciennes, celles sur l'attachement desquelles elle pouvait le plus compter, et qui a fondé un vaste empire dans le Nouveau Monde, est sans contredit un des événemens les plus remarquables et les plus importans du siècle dernier. Ainsi, l'histoire du grand homme qui l'a conduite à une heureuse fin, ne peut manquer d'exciter l'intérêt le plus vif. L'éclat du nom de Washington s'est répandu dans tout l'univers; et le tems qui détruit tant de réputations, ne fait qu'ajouter à la sienne. Dailleurs, la France a pris trop de part à la révolution d'Amérique, pour que les fran-

çais puissent en voir le tableau avec indifférence; et les secours qu'ils ont si généreusement prêtés aux Américains-Unis, les ont associés à leurs triomphes.

Nous nous abstiendrons de tracer nous-mêmes le caractère de Washington; son biographe et l'éditeur anglais se sont chargés de ce soin. Mais nous croyons devoir placer ici quelques observations sur l'ouvrage que nous présentons au public. Le premier volume, ou l'introduction, se compose d'une histoire des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale. Cette histoire est si intimement liée à celle des colonies françaises, qui ont été fondées en cette partie du monde, que nous avons jugé devoir la faire passer aussi dans notre langue, quoiqu'au premier coup-d'œil, elle ne paraisse pas avoir un rapport direct avec la VIE DE WASHINGTON.

C'est principalement dans le Canada que les deux nations anglaise et française ont lutté le plus souvent et avec le plus de force. Mais ce n'est pas uniquement à cet égard que cette contrée doit nous intéresser vivement. La population en est toujours, pour la plus grande partie, française; la langue, les mœurs, les coutumes, tout y est encore français; et, malgré le long espace de tems qui s'est écoulé depuis la cession, on peut assurer que les vœux y sont toujours pour la France. Si le nom de Wolfe est à juste titre célèbre, celui de Montcalm ne l'est pas moins. Ces deux héros ont péri au même instant, et sur le même champ de bataille; mais c'est bien plus à la mort de l'un qu'à la victoire de l'autre, que la Grande-Bretagne doit l'acquisition d'un pays dont la possession était extrêmement importante pour elle. Le public aurait donc les plus justes re-

proches à nous faire, si nous l'avions privé d'un morceau d'histoire, que nous croyons d'autant plus susceptible de lui plaire, qu'il nous a paru tracé avec impartialité.

Ecrire la vie du commandant en chef des armées américaines, c'était nécessairement composer l'histoire de la guerre qui a donné l'indépendance aux Etats-Unis. M. Marshall a dû être d'autant plus disposé à suivre ce plan, qu'il a eu sous les yeux toute la correspondance de Washington. Quoiqu'il ne lui fût pas permis de s'en écarter extrêmement, le traducteur de cet ouvrage a jugé qu'il convenait de donner plus de concision à diverses parties de la narration, et de supprimer quelques détails, auxquels le grand éloignement du théâtre de l'action fait perdre tout intérêt pour nous; mais en même tems, il a pris soin de ne

dérober au lecteur la connaissance d'aucun fait important.

Il nous reste à expliquer ce qui paraît avoir retardé la publication de cet ouvrage, qui est annoncé depuis trois ans. Les cinq volumes qui le composent, n'ont été publiés soit en Amérique, soit en Angleterre, que successivement et à de longs intervalles, le premier ayant paru en 1804, et le dernier en 1807. Nous avons cru nous conformer entièrement au goût du public, en ne lui présentant qu'un ouvrage complet.

Cet ouvrage est accompagné de très-belles cartes et de vues, toutes gravées avec le plus grand soin. La gravure des cartes a été confiée au burin de M. Baptiste Tardieu, jeune; et le portrait du général Washington a été gravé par M. Dupréel, artiste

distingué. Il ne laisse rien à désirer pour la ressemblance; et l'expression en est telle, qu'il suffirait seul pour indiquer le caractère de l'illustre personnage dont il offre les traits. La vue du *Mont-Vernon*, celle de la ville *Washington*, etc., sont également gravées avec le plus grand soin.

Toutes les cartes ont été revues avec la plus grande exactitude, par M. Buache, hydrographe de la Marine, membre du Bureau des Longitudes, de l'Institut de France et de la Légion d'honneur.

DÉDICACE

AU TRÈS-NOBLE WILLIAM,

MARQUIS DE LANSDOWN.

MILORD,

J'ose me flatter qu'en plaçant votre nom à la tête d'une édition anglaise de la Vie du GÉNÉRAL WASHINGTON, *je ne me serai point écarté de cette règle qui ordonne de n'associer que des noms illustres.*

Washington, après avoir durant un long espace de tems rendu à son pays les services les plus signalés, a eu le bonheur d'en voir l'indépendance et la liberté hors de toute atteinte; et pour jouir paisiblement de ces avantages, les Etats-Unis n'ont plus eu à désirer que le retour de la sagesse dans les conseils de leur ennemi. C'était à vous, MILORD, *qu'il appartenait de rapprocher l'une de l'autre, deux grandes nations qui s'estiment réciproquement, et d'assurer par une parfaite égalité de droits, la durée de leur union. L'expé-*

rience a démontré la sagesse de cette politique généreuse; et les bienfaits qui ont résulté de la paix que vous avez donnée à votre pays, doivent avoir entièrement effacé de votre souvenir les calomnies dont cette mesure si nécessaire a été le sujet.

En conduisant à une heureuse fin, une guerre commencée sous les auspices les plus défavorables, le grand homme dont cette histoire retrace les actions, s'est montré l'émule des capitaines dont le succès a le plus constamment payé les efforts. Il a eu le mérite plus rare, d'écarter la discorde qui menaçait de séparer ceux que le danger avait réunis, et a fondé sur la base du bien public, une nouvelle constitution qui n'avait point d'autre appui. Washington est parvenu à ce but, par la prudence et la modération qui sont si nécessaires pour concilier des intérêts opposés, et sur-tout, par cette parfaite intégrité et ce patriotisme pur qui lui ont mérité la confiance la plus entière et la reconnaissance de ses concitoyens. Certainement aucun homme d'état, dans les tems anciens, ni dans les tems modernes, n'a acquis plus honorablement ni exercé plus fidèlement le pouvoir que son pays a déposé en ses

mains, ou n'a eu la générosité de le rendre plus intact.

Vous vous êtes toujours occupé trop constamment de ce qui pouvait concourir à votre instruction, Milord, pour que vous ignoriez aucune particularité de ce que Washington a fait, soit lorsqu'il commandait les armées, soit lorsqu'il se trouvait à la tête du gouvernement de son pays. On peut présumer cependant, que vous ne verrez pas sans plaisir, ses actions retracées dans une narration claire et suivie, et présentées de façon à pouvoir être comparées facilement aux actions des grands hommes qui ont paru sur la scène du monde, et commandé l'admiration de la postérité. Sans doute il en est peu, dont la réputation pourrait, sans en être altérée, souffrir un examen aussi sévère que celle de Washington. Ce n'est que par la multiplicité des détails renfermés dans cette histoire, qu'il est possible de se faire une juste idée des difficultés qu'il a eu à vaincre, et de la valeur réelle de ses services. Plus on considère avec attention l'état de l'Amérique avant et après la révolution, plus on reconnaît qu'il fallait un homme tel que lui, un homme qui eût son caractère, ses prin-

cipes, ses talens et sa réputation, pour accomplir le grand ouvrage qui lui était réservé. Un esprit plus ardent, une imagination plus vive n'auraient fait que le détourner de cette voie étroite dans laquelle une fermeté inébranlable, une persévérance calme, une grande vigilance, et une extrême circonspection purent seules le guider. L'amour passionné de la gloire, cet amour qu'on regarde « comme le faible des grands cœurs, » l'aurait probablement jeté en des entreprises hasardeuses ; et comme le vulgaire des ambitieux, il ne serait peut-être parvenu qu'à se procurer un pouvoir sans bornes et un titre brillant. Washington fut vraiment grand par l'indifférence que lui inspirèrent les grandeurs ; et il fonda la plus honorable réputation en subordonnant à son devoir le desir de s'en faire une. Quel exemple pour ceux que la fortune ou leur mérite élève aux premières dignités des Etats !

Les détails de la vie privée de Washington ne feront pas moins de plaisir que les actes de sa vie publique, aux hommes qui aiment à contempler la vertu dans la retraite, et à voir l'ami de son pays ne rien négliger pour lui être utile.

Vous vous êtes attiré, Milord, de justes applaudissemens par cette protection généreuse que vous avez accordée aux sciences et aux lettres, et qui dans un pays où la civilisation a fait de grands progrès, est si digne d'un homme distingué par l'élévation de son rang. Washington avait reconnu qu'en Amérique, c'étaient l'agriculture et les arts utiles qu'un propriétaire opulent devait encourager, et que l'exemple d'une vie simple serait le plus avantageux qu'il pût donner à ses voisins et à ses concitoyens. La république Transatlantique n'aura probablement, durant une longue suite d'années, rien à désirer de plus que de voir, comme autant de Cincinnatus, ses présidens et ses généraux retourner à la charrue, en quittant la magistrature suprême, ou le commandement des armées, et tenir à honneur une façon de vivre qu'on change toujours trop tôt contre la politesse et le luxe des capitales et des cours.

Vous daignerez, sans doute, m'excuser, Milord, de vous avoir adressé ces observations préliminaires sur le caractère d'un homme, que vous devez avoir considéré sous tous les points de vue qu'il importait le plus de le voir. Mais il est difficile de

parler de celui qui est l'objet de notre estime et de notre admiration, et de ne pas en tracer le portrait; et si la légère esquisse que je viens de donner, a quelque rapport avec celle que vous avez pu faire, ce sera la preuve la plus sûre que j'aurai su conserver la ressemblance.

Espérant que l'ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter, obtiendra votre entière approbation,

Je suis avec le plus profond respect,

MILORD,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ÉDITEUR.

Londres, le 10 mai 1804.

PRÉFACE

DE L'AUTEUR.

Le desir de connaître les personnages qui ont joué un rôle brillant sur le grand théâtre du monde, semble être né avec nous. Nous aimons à les considérer, soit lorsqu'ils sont parvenus au plus haut degré de prospérité, soit lorsqu'ils éprouvent les plus étranges revers; nous nous plaisons à contempler les efforts qu'ils font pour vaincre les obstacles qui leur sont opposés, et à examiner toute leur conduite, lorsque le prestige du pouvoir a disparu.

Si les hommes, sous les auspices de qui de grands empires ont été fondés, ou des institutions destinées à être permanentes ont été faites, sont ceux qui méritent le plus l'admiration publique, le tableau fidèle des événemens importans qui se rattachent à la vie du fils chéri de l'Amérique, ne sera peut-être

pas indigne d'attirer les regards de tous les peuples; et sans doute il sera vu avec l'intérêt le plus vif par tous les compatriotes de ce grand homme.

Comme si la Providence l'avait choisi pour exécuter ses grands desseins sur l'hémisphère occidental, Washington, chaque fois que les intérêts de son pays furent compromis, se vit revêtir des plus hautes dignités par les suffrages unanimes de ses concitoyens. Il lui était réservé, après avoir donné l'indépendance aux Etats-Unis, d'en consolider les institutions civiles. On le vit à la tête des armées durant la guerre la plus difficile et la plus dangereuse, et dont l'issue devait décider de l'existence nationale. Cette lutte s'étant terminée heureusement pour l'Amérique, et les révolutions politiques des Etats-Unis ayant exigé que Washington abandonnât de nouveau une retraite qui lui était chère, on le vit diriger les conseils avec la même fermeté, la même sagesse, la même vertu

qu'il avait si heureusement signalées sur les champs de bataille. A l'époque où il fut appelé, pour la première fois, à la magistrature suprême, la félicité, la liberté, et peut-être la souveraineté de son pays, exigeaient qu'on administrât les affaires de l'Union, de telle sorte qu'un gouvernement qui n'avait été adopté qu'avec une extrême difficulté, et contre lequel s'élevaient les préjugés les plus forts, se conciliât l'opinion publique, et acquît une solidité qui le mît en état de soutenir les chocs si rudes qu'il devait recevoir. L'heureuse destinée de Washington le fit aussi donner, en se dépouillant volontairement des plus honorables emplois, quand l'intérêt public n'exigea plus qu'il les retînt; les exemples de patriotisme et de modération les plus rares. Aussitôt que l'objet qui lui avait fait prendre les armes fut accompli, il résigna le commandement d'une armée qui l'adorait; et lorsque son influence et ses talens ne furent plus nécessaires au maintien du gouvernement qui avait été établi sous

ses auspices, on le vit descendre du poste le plus élevé qu'un citoyen d'Amérique pût occuper. Enfin, « il fut le premier dans la « guerre, le premier dans la paix, et le pre- « mier dans les cœurs de ses concitoyens. [1] »

Le récit fidèle de toutes les actions d'un homme qui s'est distingué si éminemment, ne peut manquer d'intéresser vivement. Cependant l'auteur de la VIE DE WASHINGTON regrette que son peu de capacité ne lui permette pas de présenter un ouvrage qui réponde à l'attente publique. A une juste défiance de lui-même se joignent, pour exciter ses craintes, deux causes qu'il ne peut empêcher d'agir. L'intérêt qu'excite le tableau des opérations militaires, est toujours proportionné à la force des armées qui les ont exécutées. Lorsque la lutte est terminée, et

[1] Ce sont les termes employés dans une résolution que rédigea le général Lee, et que prit la chambre des représentans des Etats-Unis, lorsqu'elle eut appris la mort du général Washington.

que l'agitation qu'elle a produite est calmée, il est rare qu'on donne aux entreprises auxquelles il n'a concouru qu'un nombre d'hommes peu considérable, l'admiration que méritent souvent les talens qu'on y a déployés, ou qu'on les contemple avec les sentimens que devraient faire naître les conséquences qu'elles ont eues.

La guerre si meurtrière et si longue que se sont faite les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, n'a pas été signalée par un grand nombre de ces batailles rangées qui, en Europe, sont si fréquentes entre les puissances belligérantes. Ainsi donc ceux dont l'attention ne peut se soutenir que par un enchaînement non interrompu de victoires et de revers, ceux qui ne s'intéressent qu'aux opérations d'armées extrêmement nombreuses, ceux qui croient qu'un héros doit être sans cesse en action, et qui s'attendront à trouver dans cette histoire ce qui peut seul les attacher en ce genre, seront trompés à chaque

page. Rarement le commandant en chef de l'armée américaine a-t-il pu permettre à son courage ces brillans exploits dont les détails étonnent et ravissent le lecteur. Il est probable que si Washington n'avait pas réprimé son ardeur naturelle, la guerre aurait été de courte durée, et que les Etats-Unis seraient toujours demeurés colonies anglaises. Ce n'est pas un faible titre de gloire pour lui, qu'à la tête de troupes qui n'étaient presque jamais composées que de recrues, parce qu'elles étaient renouvelées sans cesse, qu'à la tête de troupes mal nourries, mal vêtues et mal armées, de troupes qui, à beaucoup d'égards, étaient inférieures à celles de l'ennemi, il n'ait jamais désespéré du salut public, qu'il ait pu conserver en tout tems l'ombre d'une armée, et qu'il n'ait cessé d'être à craindre dans les situations même les plus désespérées. Pour apprécier convenablement son mérite, il faut reconnaître les difficultés qu'il a eu à vaincre; il faut examiner la nature des moyens dont il a pu

se servir, et l'emploi qu'il en a fait. Conserver intacte son armée lorsqu'elle ne pouvait obtenir aucun avantage, tenir ses forces réunies, appaiser le mécontentement de ses soldats irrités par de longues et de cruelles privations, ne laisser jamais échapper l'occasion de prendre vigoureusement l'offensive, lorsqu'il était possible de le faire avec succès, ce sont là des actions qui n'exigent pas moins de capacité dans un chef, qu'une succession continuelle de combats: mais elles ne donnent pas le même intérêt à l'histoire qui les rappelle, et elles n'excitent pas de si vives émotions dans l'ame du lecteur.

La guerre d'Amérique a trop fortement attiré l'attention publique, pour qu'on ait omis de la décrire. Presque tous les événemens importans qui en ont signalé les progrès, ont été retracés; la correspondance publique, et même la correspondance particulière du commandant en chef ont été consultées, et il a été permis d'en extraire ce qui pouvait

être communiqué sans inconvénient. En conséquence ; l'auteur ne peut promettre qu'on trouvera un grand nombre de faits nouveaux dans la partie militaire de cette histoire ; mais il garantira du moins l'exactitude de ceux qu'il y a renfermés, et la multiplicité des recherches qu'il a faites.

Les lettres que le commandant en chef a écrites, et celles qu'il a reçues durant la guerre, sont en très-grand nombre ; et elles ont toutes été soigneusement conservées. Nous les avons examinées avec toute l'attention dont nous avons été capables, et elles forment la base principale de l'ouvrage que nous offrons au public. Cependant il est beaucoup de faits qui ont un rapport si intime avec les événemens auxquels le général a pris une part principale, qu'il n'était pas possible de les omettre, quoiqu'à cet égard sa correspondance ne pût fournir des renseignemens satisfaisans. Pour y suppléer, l'auteur a puisé en différens recueils ; et le

soin qu'il a pris de les indiquer, suffira sans doute pour le disculper de l'accusation de plagiat.

L'histoire du général Washington, tout le tems qu'il a été à la tête des armées ou à celle de l'administration civile, est tellement celle de son pays, que son biographe aurait cru son ouvrage incomplet, s'il ne l'avait fait précéder de la narration des principaux événemens qui sont arrivés avant la révolution d'Amérique, et s'il n'avait fait connaître de la sorte, le génie et les ressources du peuple qui était prêt à s'engager dans la mémorable lutte qui en fut la suite. La nécessité lui en a paru d'autant plus démontrée, que cette partie de notre histoire nous est peu connue à nous-mêmes. Plusieurs auteurs ont décrit très-minutieusement l'histoire particulière de quelques-unes des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale; mais il manquait un ouvrage qui montrât sous un seul point de vue les opérations de toutes celles qui com-

posent actuellement les Etats-Unis. Il a donc paru plus convenable à l'auteur de la VIE DE WASHINGTON, de rassembler en un volume les plus importans des faits épars en divers livres, que de commencer brusquement son travail à l'époque de la rupture entre la Grande-Bretagne et ses colonies. Cependant il a reconnu bientôt que la difficulté de l'entreprise était plus grande qu'il ne l'avait supposé. La Nouvelle Angleterre possède seule une histoire nationale, qui aille jusqu'à la guerre de l'indépendance. Belknap, Hutchinson et Minot ont fidèlement transmis les événemens qui se sont passés dans le New-Hampshire et le Massachussetts. M. Trumbull est engagé dans une pareille entreprise pour le Connecticut; mais jusqu'ici il a peu avancé son ouvrage. M. Smith a donné une partie de l'histoire de New-York, qui fait augurer favorablement du reste. Stith et Beverly ont décrit fort au long les souffrances des premiers colons de la Virginie; mais à peine a-t-on fait un seul effort pour retracer l'his-

toire des autres colonies, jusqu'à la Caroline du sud et la Géorgie. M. Chalmer a rapporté jusqu'au règne de Guillaume et de Marie, presque tous les faits que pourrait désirer un historien des Etats-Unis. Il est à regretter qu'il n'ait pas poussé plus loin son travail; et il a prouvé qu'il possédait des renseignemens que ne peut se procurer aucun autre américain. L'auteur du présent ouvrage a usé librement des matériaux que M. Chalmer lui a fournis, ainsi que de ceux qui ont été recueillis par Belknap, Hutchinson, Minot, Smith et l'historien de la Caroline méridionale et de la Géorgie. Enfin, il a puisé de longs extraits dans les deux chapitres que Robertson a composés, et qui ont été publiés après sa mort. Si cet écrivain avait assez vécu pour achever l'ouvrage qu'il avait commencé, le public posséderait une bonne histoire de notre pays; et l'auteur de la VIE DE WASHINGTON aurait été dispensé de composer le récit des événemens qui se sont passés avant que ce grand homme ait paru sur le théâtre

du monde. Mais Robertson n'a retracé que l'histoire des deux colonies les plus anciennes; et il a laissé subsister la nécessité de joindre à cette vie, une sorte d'introduction qui, quelque imparfaite qu'elle pût être, donnât une idée de l'histoire générale des établissemens que les anglais ont formés sur le continent de l'Amérique septentrionale.

VIE DU GÉNÉRAL WASHINGTON.

CHAPITRE PREMIER.

Commission délivrée à Cabot. — Voyage de ce navigateur en Amérique. — Prétentions des français relativement à la découverte de l'Amérique septentrionale. — Le roi d'Angleterre, Henri VII, renonce à tous ses projets de découverte ou d'établissement dans cette partie du monde. — Elisabeth les reprend. — Lettres patentes acoordées à Humphrey Gilbert. — Voyage et mort de ce navigateur. — Lettres patentes accordées à Walter Raleigh. — Voyage de Richard Greenville. — Drake ramène en Angleterre les premiers colons anglais. — Greenville arrive en Amérique avec d'autres colons. — Il les laisse sur une île, et ils sont massacrés par les indiens. — Arrivée de White. — Celui-ci se rembarque pour aller demander des secours en Angleterre. — Raleigh cède à Thomas Smith et à une compagnie de négocians, ses droits sur la colonie. — Lettres patentes accordées à Thomas Gages et à d'autres personnes. — Code de lois, formé pour la future colonie, par le roi Jacques.

La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, donna une nouvelle impulsion, et fit prendre, en quelque sorte, une nouvelle

direction à cet esprit audacieux et entreprenant,qui caractérisa le siècle où vécut ce grand homme.

Le compte que cet habile et hardi navigateur rendit des contrées qu'il venait de découvrir, et les couleurs plus séduisantes encore sous lesquelles ses compagnons les peignirent, non-seulement firent une profonde impression en Espagne, mais excitèrent parmi tous les peuples de l'Europe, le desir de partager la gloire, les richesses et la puissance que la nation espagnole avait acquises dans le nouveau monde.

Selon les historiens anglais, ce fut seulement la faute du sort, si leur souverain n'attacha pas, dans l'origine, Colomb à son service. Tandis que ce grand homme sollicitait en personne à la cour de Ferdinand et d'Isabelle, les secours sans lesquels il lui était impossible d'exécuter le projet qu'il avait conçu, il envoyait son frère, Barthélemi Colomb, à la cour de Henri VII, roi d'Angleterre, pour engager ce défiant, mais judicieux monarque, à protéger son entreprise.

Mais dans sa traversée, Barthélemi fut pris par des pirates. Après avoir long-tems langui dans la captivité, il s'embarqua de nouveau pour l'Angleterre, où ses propositions furent

si favorablement reçues que, selon toute apparence, Henri VII eût acquis la gloire, et eût procuré à son peuple l'honneur et l'avantage d'avoir facilité une si mémorable expédition, si les obstacles qui avaient arrêté Barthélemi, n'avaient retardé la décision de ce prince, jusqu'à l'époque même où l'Amérique fut découverte sous les auspices de la cour d'Espagne.

Cependant l'impression qu'avait reçue Henri, le disposa, en quelque sorte, à seconder les importantes découvertes qui restaient à faire, et à écouter les propositions que, bientôt après le retour de Colomb, lui firent ses propres sujets, pour le porter à favoriser des entreprises semblables à celle que venait de couronner le succès.

Mais les anglais dont les flottes triomphantes couvrent aujourd'hui toutes les mers, ne pouvaient alors trouver parmi eux un seul homme assez instruit dans l'art de la navigation pour se charger de conduire une expédition de ce genre; et il fallut confier le commandement de celle qu'on projetait, à Jean Cabot (Giovanni Caboto), aventurier vénitien établi à Bristol. Le 5 mars 1496, c'est-à-dire un peu moins de deux ans après la découverte de l'Amérique, il fut délivré,

tant à Cabot qu'à ses trois fils, Louis, Sébastien et Sanctius, une commission qui les autorisait, ensemble ou séparément, ainsi que chacun de leurs héritiers ou de ceux auxquels ils auraient transmis leurs droits, à faire voile sous pavillon anglais, soit à l'orient, soit au nord, soit à l'occident, pour découvrir des régions que n'auraient point encore visitées les peuples qui professent la religion chrétienne. La teneur de cette commission fait connaître parfaitement l'esprit et le caractère du prince qui la dicta. Elle autorisait les Cabot à prendre possession, au nom du roi d'Angleterre, des pays qu'ils découvriraient, et à établir un commerce exclusif avec les habitans; mais ils devaient exécuter l'entreprise à leurs frais et payer en outre à la couronne, la cinquième partie des bénéfices que chaque voyage leur rapporterait.

Cependant l'expédition, qu'indiquerait la date que nous venons de rapporter, ne paraît pas avoir eu lieu. Mais au mois de mai 1498, Cabot et son fils Sébastien s'embarquèrent à Bristol, à bord d'un vaisseau que le roi d'Angleterre avait fourni, et qu'accompagnaient quatre petits navires équipés par des négocians de cette ville.

L'opinion de Colomb, qui croyait qu'en

gouvernant à l'ouest on pourrait se rendre aux Indes orientales par un chemin plus court que celui qu'on suivait de son tems, et que les îles qu'il avait découvertes touchaient presque au grand continent de l'Inde, était alors généralement adoptée. En conséquence, Cabot, qui songeait moins à établir des colonies qu'à s'approprier une partie du riche commerce de l'Orient, supposa qu'en portant au nord-ouest, il arriverait dans l'Inde par une route bien moins longue que celle que Colomb avait prise. Ayant navigué directement à l'ouest durant quelques semaines, il découvrit une île très-étendue, qu'il nomma *Prima-Vista*, mais que ses compagnons appelèrent *Terre-Neuve;* et peu de jours après, il en reconnut une plus petite, à laquelle il donna le nom de *Saint-Jean*. Continuant à marcher à l'ouest, il toucha bientôt à la côte du continent d'Amérique septentrionale, qu'il rangea depuis le 56.e degré de latitude nord jusqu'au 38.e, c'est-à-dire depuis la côte du Labrador jusqu'à celle de la Virginie. Il fut vivement affligé de voir ses projets de fortune dérangés de la sorte, et de ne trouver aucune ouverture qui pût lui offrir un passage à l'ouest. Il ne paraît pas qu'il ait débarqué nulle part durant ce long voyage, et il re-

tourna en Angleterre, sans avoir tenté de faire une seule conquête, et de former un seul établissement [1].

Telle fut, si l'on en croit les historiens anglais, la manière dont on découvrit ce vaste continent, qui s'étend depuis le golfe du Mexique jusqu'au pôle arctique; et c'était à l'époque de cette découverte que l'Angleterre faisait remonter ses droits aux contrées qu'elle a dans la suite acquises, en partie par des conventions, et en partie par la force des armes.

La France, qui a contesté à la Grande-Bretagne la possession d'une très-considérable portion de ce territoire important, en réclame aussi la découverte; mais ses prétentions, à cet égard, ne paraissent pas fondées sur une base solide.

L'Escarbot qui visita l'Amérique en 1606, assure qu'on parlait alors sur le grand banc et sur la côte de Terre-Neuve, un langage, dont le biscayen composait la moitié; et il en conclut avec raison, que des pêcheurs des côtes occidentales de la France naviguaient depuis long-tems dans les mers qui environnent et cette île et ce banc.

Comme nous n'avons point de rapport

[1] Chalmer. Robinson.

authentique sur les premières entreprises des pêcheurs dont il vient d'être question, on a prétendu qu'ils devaient les avoir formées avant le voyage exécuté en 1498, par les deux Cabot; mais on pourrait aussi leur donner, avec autant de probabilité, une date antérieure à celle même de la première expédition de Colomb. Cependant, quelque insuffisante que soit cette preuve pour établir des droits sur la primauté de la découverte, il ne paraît pas moins certain que dès l'année 1504, les biscayens, les bretons et les normands faisaient la pêche, non seulement sur le grand banc de Terre-Neuve, mais encore le long des côtes du continent voisin et de tout le golfe Saint-Laurent. Il est prouvé, d'une manière très-authentique aussi, que Jean-Denis de Honfleur publia en 1506, une carte sur laquelle ces côtes étaient figurées, et qu'en l'année 1508, un canadien fut amené en France par un pilote de Dieppe.

L'ardeur que Henri VII avait montrée pour les nouvelles découvertes, parut expirer après la première tentative que fit ce prince. Quoique sous ce rapport le succès de l'expédition de Cabot eût été aussi complet qu'on pouvait l'attendre, ce navigateur, à son retour en Angleterre, trouva le roi très-décidé à ne

donner aucune suite à une entreprise pour laquelle il avait d'abord montré de l'empressement, et dont les commencemens ne devaient pas produire un pareil découragement.

On attribue à plusieurs causes cet abandon de tout projet d'établissement dans le nouveau monde. Les portugais avaient découvert les Açores, avant la première expédition de Colomb ; en conséquence, ils réclamaient la possession de l'Amérique, et prétendaient interdire aux espagnols la navigation de l'Océan occidental. Cette contestation fut décidée par le pape qui, dans une bulle du 7 mai 1493, accorda, par un pur mouvement de sa générosité, et d'après sa science certaine et la plénitude de sa puissance apostolique, à la couronne d'Espagne, toutes les contrées que les espagnols avaient découvertes ou qu'ils découvriraient à l'ouest, d'une ligne tirée d'un pôle à l'autre, à la distance de cent lieues à l'ouest des Açores, en exceptant toutefois de ce don, les pays dont un prince chrétien aurait été en possession avant l'année 1493 ; et la même bulle assura au Portugal les découvertes qu'il avait faites à l'est de cette ligne.

La décision du pape fut reçue avec beaucoup de respect ; mais il est probable que la position où se trouvait Henri VII, porta

particulièrement ce prince à s'y soumettre. Il mettait un haut prix à l'amitié du roi d'Espagne, avec qui même il négociait alors le mariage qui eut lieu entre son fils aîné et la princesse Catherine, fille du monarque espagnol. Ferdinand était excessivement jaloux de ses droits, et Henri n'était point disposé à troubler l'harmonie qui subsistait entre ce prince et lui, en formant des prétentions sur les pays que Cabot avait découverts, et qui se trouvaient incontestablement compris dans les concessions faites à l'Espagne. D'ailleurs, les troubles politiques dont était menacée l'Angleterre, empêchaient ce roi connu par sa prudence, de s'engager dans des expéditions lointaines, qui exigeraient beaucoup de dépenses et de soins, et dont les avantages seraient très-incertains.

Sébastien Cabot ne trouvant point à exercer ni ses talens ni son activité en Angleterre, entra au service d'Espagne.

Quoique le projet d'établir des colonies en Amérique, s'il fut adopté de bonne foi à cette époque, ait été momentanément abandonné, l'espoir de découvrir un passage aux Indes orientales par le nord-ouest, occupait fortement les pensées de la nation anglaise. Pour le réaliser, on fit sur la côte d'Amérique,

plusieurs expéditions qui n'eurent aucun succès. En même tems, des anglais, des français et d'autres individus de différentes nations de l'Europe, donnaient une grande extension à leurs pêcheries de Terre-Neuve, simplement, à ce qu'il semble, dans la vue de prendre plus de poisson, et de faire, avec les indigènes, un commerce qui était très-borné.

Ce fut seulement sous le règne d'Elisabeth que les anglais songèrent sérieusement à s'approprier en Amérique, un territoire sur lequel ils pussent fonder une colonie.

La connaissance de la langue et de l'histoire des espagnols, connaissance qui, sous le règne de Philippe et de Marie, s'était répandue en Angleterre parmi les personnes d'un rang distingué et parmi celles qui avaient reçu une éducation soignée, avait, ainsi que les richesses immenses que l'Espagne retirait de l'Amérique méridionale, et que l'on considérait comme les bases de la grande puissance dont elle jouissait en Europe, tourné vers le nouveau monde l'attention du peuple anglais et de l'illustre princesse qui régnait sur lui. En conséquence, des hommes remarquables par leur rang et leur crédit, s'occupèrent de la formation de quelques établis-

semens dans les parties de l'Amérique que les anglais s'étaient jusqu'alors contentés de visiter. Sir Humphrey Gilbert, de Compton dans le Dévonshire, qui s'était signalé dans la guerre contre la France et l'Irlande, et qui, depuis, avait composé, sur le passage par le nord-ouest, un traité, où, selon Robinson, l'esprit et la science se réunissent à l'enthousiasme, à la crédulité, à l'ardeur qui portent les hommes à former des entreprises hasardeuses et nouvelles, fut jugé l'homme le plus propre à établir la colonie qu'on se proposait de former alors; et le 11 juin 1578, Elisabeth signa des lettres patentes qui l'investirent de l'autorité qu'on crut nécessaire pour l'exécution d'une telle entreprise.

Cette chartre fut la première que la couronne d'Angleterre accorda pour l'établissement d'une colonie; et les articles qu'elle renferme, font connaître les idées du siècle à ce sujet. Elisabeth autorisait Gilbert et ses héritiers ou fondés de pouvoirs, à prendre possession des terres habitées par des nations idolâtres et sauvages, et sur lesquelles aucun prince, ni aucun peuple, professant la religion chrétienne, n'aurait point formé d'établissement. Elle lui abandonnait, ainsi qu'à ses hoirs et ayans-cause, sous la réserve des foi

et hommage, la propriété de ces terres, et elle lui transférait d'avance tout droit régalien, toute juridiction, tant sur les pays nouvellement découverts que sur les mers qui les avoisineraient. Elle lui permettait d'en vendre les terres à ses sujets, en fief simple, ou autrement, en se rapprochant le plus qu'il serait possible de la loi d'Angleterre. Elle lui imposait l'obligation de payer à la couronne, pour tout droit, tout service et toute redevance quelconque, le cinquième du produit des mines d'or et d'argent qu'il exploiterait. Elle l'autorisait, pendant l'espace de six ans, à expulser tout individu qui, sans qu'il lui en eût donné la permission, se serait établi sur l'emplacement que les concessionnaires auraient choisi, ou même qui n'en serait pas à la distance de deux cents lieues au moins. Il pouvait se saisir de la personne et des navires et chargemens de tous ceux qui, sans qu'il le leur eût permis, feraient le commerce endedans de ces mêmes limites. Elisabeth déclarait en outre que les pays dont Gilbert aurait pris possession, seraient, sous la condition du serment d'allégeance, placés sous la protection de la couronne d'Angleterre, et que ceux qui les habiteraient jouiraient de tous les droits, priviléges et franchises des anglais de

naissance. Elle donnait à perpétuité, à Humphrey, etc., plein pouvoir de punir, de faire grace, de gouverner et de juger tant en matière civile qu'en matière criminelle, tous ceux qui passeraient dans ces mêmes pays. Elle l'autorisait de plus à publier tous les statuts, toutes les lois et ordonnances nécessaires, pourvu que ces actes se rapprochassent, autant qu'il serait possible, des lois et coutumes d'Angleterre, qu'ils ne fussent pas opposés à la doctrine, ni à la foi de l'église anglicane, et qu'ils ne tendissent point à soustraire les colons à l'obéissance due à cette princesse, ou à ses héritiers et successeurs [1]. Munis de ces pleins pouvoirs, Gilbert et ses associés s'embarquèrent pour l'Amérique; mais le succès ne répondit point à leur attente. Les difficultés inséparables d'un établissement dans une contrée inconnue et lointaine, habitée seulement par des sauvages, le peu de ressources que les facultés d'un simple particulier pouvaient offrir, le malheur de s'être approché du continent trop loin vers le nord, c'est-à-dire, vers la côte du cap Breton, qui était plus propre à repousser des colons qu'à les inviter à s'établir, ont été indiqués

[1] Robinson.

comme les causes qui ont probablement fait manquer cette entreprise.

Deux expéditions que conduisit sir Humphrey eurent une fin désastreuse. Lui-même il périt dans la seconde, sans avoir fait autre chose, pour exécuter sa commission, que de prendre possession de l'île de Terre-Neuve au nom de la reine Elisabeth, et en présence de plusieurs européens de différentes nations, attirés en ce lieu par la pêche.

Sir Walter Raleigh, qu'ont rendu célèbre son génie, son courage, ainsi que sa fin tragique et non méritée, avait eu beaucoup de part à l'entreprise dans laquelle Humphrey Gilbert, dont il était beau-frère, avait épuisé sa fortune. Cependant ni le mauvais succès de celui-ci, ni les difficultés attachées à l'exécution des projets de cette nature, ne le détournèrent point de suivre un plan si propre à séduire son esprit romanesque et entreprenant. Le 26 mars 1584, il reçut d'Elisabeth des lettres patentes semblables à celles qui avaient été délivrées à Gilbert; et le 27 avril suivant, il fit partir sur deux petits navires, les capitaines Amidas et Barlow, qu'il chargea de visiter les contrées où il se proposait de former un établissement, et de prendre des renseignemens sur ce qui pouvait assurer la

prospérité d'une colonie dans ce pays. Pour éviter l'erreur de Gilbert qui s'était trop avancé au nord, ces deux navigateurs dirigèrent leur course vers les Canaries, puis vers les îles des Indes occidentales ; et ils s'approchèrent du continent de l'Amérique septentrionale, par le golfe de la Floride. Le 2 juillet, ils arrivèrent sur la côte d'une île, d'environ quinze milles de longueur sur six de largeur, qui est située à l'entrée du sound de Pamlico, et à laquelle ils donnèrent le nom d'Oukocon[1]. Ils ne furent pas moins enchantés que surpris à la vue d'une prodigieuse quantité de vignes qui couvraient les arbres les plus élevés, aussi bien que les plus humbles arbrisseaux. Ils s'avancèrent ensuite vers l'île de Roanoke, qui se trouve vers l'embouchure du sound ou du détroit d'Albemarle. Dans l'une et l'autre île, ils traitèrent assez avantageusement avec les indigènes, qui ne témoignèrent aucune inquiétude, ni aucune disposition à commettre des actes d'hostilité. Ces américains les reçurent de la manière la plus hospitalière, et se montrèrent fort empressés d'échanger les productions de leur

[1] C'est probablement Okakoke, dans la Caroline du nord ; et il y a aussi lieu de croire que ce nom est indien. (*Note du traducteur*).

pays contre les objets de traite des anglais, et principalement contre du fer et d'autres métaux.

Après un séjour de quelques semaines, pendant lequel ils obtinrent des insulaires quelques renseignemens confus sur le continent voisin, Amidas et Barlow emmenèrent deux de ces indigènes qui les accompagnèrent de leur plein gré, et ils mirent à la voile pour retourner en Angleterre, où ils arrivèrent le 15 septembre de la même année 1584. Les brillantes descriptions qu'ils firent du sol, des productions et du climat des régions qu'ils venaient de visiter, plurent tellement à Elisabeth, que cette princesse, flattée de posséder un pays qui réunissait de si grands avantages, lui donna le nom de Virginie, pour rappeler sans cesse que la découverte s'en était faite sous l'autorité d'une reine, qui n'avait point subi le joug du mariage [1].

Le rapport de ces deux officiers porta Raleigh à hâter ses préparatifs pour se mettre en possession d'une contrée qu'on lui peignait avec les plus agréables couleurs. Au commencement du printems de 1585, il équipa sept petits navires, qu'il chargea d'armes

[1] Stith. Robinson. Chalmer.

et de munitions de guerre et de bouche, et à bord desquels il fit monter les personnes qu'il avait agréées pour fonder sa colonie. Il confia le commandement de cette escadre à son parent, sir Richard Greenville, qui était aussi nommé dans les lettres patentes données par Elisabeth, et que distinguait son courage, dans un siècle où cette qualité était commune. Greenville appareilla de Plimouth, le 9 avril. Ayant fait route au sud, et perdu quelques tems à croiser contre les espagnols, il ne put atteindre à la côte de l'Amérique septentrionale, qu'à la fin du mois de juin. Il toucha aux deux îles sur lesquelles Amidas et Barlow avaient pris terre; il fit quelques excursions sur différentes parties du continent, autour des sounds ou des détroits de Pamlico et d'Albemarle; mais malheureusement ils ne s'avança pas assez au nord pour découvrir la baie de Chesapik.

Greenville laissa cent huit personnes sur l'île de Roanoke, qui est située à l'entrée du détroit d'Albemarle, mais qui manque d'un bon port. Il remit à sir Ralph Lane, le gouvernement de cette petite colonie; et le 25 du mois d'août, il fit voile pour l'Angleterre.

Après avoir pourvu aux moyens de s'assurer des subsistances, la plus essentielle

occupation des colons devait être d'acquérir une connaissance exacte du continent qui les environnait. Ils ne négligèrent pas entièrement ce soin, et leurs recherches ne furent pas sans succès. Mais l'objet qui occupait le premier et le plus vivement la pensée des européens qui passaient en Amérique, c'était l'or. Toutes leurs démarches avaient pour but d'en obtenir ; et cet attrait puissant mettait en mouvement toutes leurs facultés intellectuelles et physiques. Les anglais s'étaient flattés que le pays qu'ils avaient découvert, ne serait pas dépourvu des métaux précieux qui se trouvent en si grande quantité dans l'Amérique espagnole. Les indiens ne tardèrent pas à reconnaître quel était l'objet de l'avidité de ces étrangers ; et abusant de la crédulité des colons, ils leur persuadèrent qu'ils trouveraient des mines très-riches dans les contrées qu'ils n'avaient pas encore visitées. Trompés par cette fausse information, les anglais essuyèrent une foule de maux, et perdirent, à la recherche d'un métal qui n'existait point dans cette partie du continent, un tems qu'ils eussent plus convenablement employé à se prémunir contre la disette. Les soupçons mutuels et l'aversion que les européens et les indigènes eurent bientôt les uns contre les autres, occasion-

nèrent promptement des actes d'hostilité ; et les vivres apportés d'Angleterre étant épuisés, les colons se virent réduits aux ressources précaires que pouvaient leur fournir les rivières et les bois. Le 1.er du mois de juin 1586, ils furent trouvés dans cette fâcheuse position par sir Francis Drake, à son retour d'une inutile expédition contre les établissemens espagnols, dans les Indes occidentales. Il consentit à leur laisser cent hommes, avec des provisions pour quatre mois, et un petit navire ; mais avant qu'il eût été placé dans un lieu sûr, une violente tempête qui s'éleva brusquement, rejeta en pleine mer le vaisseau portant les secours en hommes et en munitions, destinés à la colonie. Découragés par cet accident, et épuisés par la fatigue et par la faim, les colons résolurent unanimement de retourner dans leur patrie ; et d'après la demande qu'ils en firent, ils furent reçus à bord de la flotte de sir Drake, qui le 19 juin mit à la voile pour l'Angleterre.

Telle fut la fin de la première colonie établie par les anglais en Amérique. L'unique avantage qu'ils retirèrent de cette expérience coûteuse, fut une connaissance moins imparfaite du pays et des nations qui l'habitaient.

Peu de jours après que Lane et les autres

colons eurent abandonné l'île de Roanoke, il y aborda un petit vaisseau chargé de vivres et dépêché par Raleigh. N'ayant trouvé personne sur l'emplacement qu'avaient occupé les anglais, l'officier qui commandait le bâtiment remit à la voile. Quelque tems après ce départ, sir Richard Greenville revint à Roanoke avec trois vaisseaux qui portaient une grande quantité de munitions. Ayant cherché vainement la colonie qu'il avait établie, et ne pouvant deviner ce qu'étaient devenus ceux qui la composaient, Greenville pour assurer la possession de l'île à sa patrie, mit à terre cinquante hommes, selon quelques auteurs, et seulement quinze selon quelques autres, puis il se rembarqua. Cette faible troupe fut bientôt massacrée par les sauvages.

L'année suivante, c'est-à-dire en 1587, Raleigh que n'avait aucunement découragé le mauvais succès, qui avait payé tous ses efforts pour fonder un établissement en Amérique, équipa trois vaisseaux, dont il remit le commandement au capitaine John White, que, s'il en faut croire quelques auteurs, il chargea de transférer la colonie à portée des eaux de la baie de Chesapik, baie qui avait été découverte l'année d'auparavant par Lane. Ayant mis à profit l'expérience, Raleigh prit de

meilleurs moyens qu'il n'avait fait jusqu'alors pour assurer le succès de son entreprise. Le nombre des nouveaux émigrans était plus considérable que celui des anciens; ils étaient accompagnés de quelques femmes, et on leur avait fourni plus de vivres qu'à ceux qui les avaient précédés. White fut créé gouverneur de la colonie, et on lui adjoignit un conseil composé de douze membres, qui dans la chartre d'élection furent nommés assistans de la ville de Raleigh dans la Virginie.

Tout étant ainsi disposé pour former un établissement durable, White aborda vers la fin de juillet à Roanoke, où il fut instruit de la perte des hommes que Richard Greenville avait laissés sur l'île. Il se détermina cependant à rester dans ce lieu. Il fit travailler sur-le-champ aux réparations des maisons; et il ne négligea rien pour procurer à ceux qu'il avait amenés, tous les secours et toutes les jouissances compatibles avec leur position. Les nouveaux colons firent tous leurs efforts pour désarmer le courroux des indigènes. Un des deux indiens, qu'Amidas et Barlow avaient conduits en Angleterre, s'étant signalé par son inviolable attachement pour les anglais, reçut avec le baptême, le nom de lord de *Dassa-Monpeake*, d'après celui d'une

nation indienne, qui était établie dans les environs, et qui probablement était la sienne.

A-peu-près dans le même tems vint au au monde dans la colonie, le premier enfant né de parens anglais en Amérique. C'était une fille qui avait pour père *Ananias Dare;* et pour indiquer le lieu de sa naissance, on lui donna le nom de Virginie [1].

Après avoir attentivement considéré l'état où ils se trouvaient, les colons se virent dépourvus de plusieurs objets sans lesquels ils ne pouvaient subsister que misérablement, ou qui même étaient nécessaires à la conservation d'un nouvel établissement, dans un pays couvert de forêts, et qui n'était habité que par quelques tribus errantes et sauvages. Tout d'une voix, ils invitèrent leur gouverneur lui-même à s'embarquer, pour aller solliciter les secours qu'exigeait impérieusement leur position. A son arrivée en Angleterre, White trouva toute la nation anglaise effrayée des formidables préparatifs que Philippe II, roi d'Espagne, faisait pour conquérir ce royaume. Raleigh, Greenville et les autres protecteurs de la colonie, concouraient avec ardeur aux mesures défensives, que rendait

[1] Stith's Hist. Virg.

indispensables le salut commun. Cependant le premier, tout en se consacrant à la défense de son pays, ne perdait pas entièrement de vue la colonie qu'il avait fondée. Il trouva le tems d'équiper à Biddefort, au commencement de l'année 1588, une petite flotte, dont il confia le commandement à sir Richard Greenville; mais les terreurs qu'excitait l'armement que le roi d'Espagne qualifiait orgueilleusement de *flotte invincible*, acquérant toujours plus de force, un ordre de la reine retint dans le port les vaisseaux qui devaient partir pour l'Amérique; et il fut enjoint à sir Richard Greenville de ne pas quitter le comté de Cornouailles, pour y servir sous les ordres de Raleigh, qui en commandait et en disciplinait les milices. Le 22 avril, White mit à la mer avec deux petites barques; mais ceux qu'elles portaient, plus excités par le desir de faire quelque prise, que par celui de secourir leurs malheureux compatriotes, se firent battre par des forces supérieures, et furent entièrement hors d'état de poursuivre leur voyage.

Des projets plus brillans ayant ensuite attiré l'attention de Raleigh, il résigna ses droits, en mars 1589, à sir Thomas Smith, et à une compagnie de négocians de Londres. Ce ne

fut cependant qu'une année après cette cession, qu'on fit un nouvel effort pour secourir la colonie. Trois vaisseaux équipés par la compagnie, et sur l'un desquels était White, appareillèrent de Plymouth; mais, aussi coupables que cruels, ceux qui les montaient perdirent leur tems à piller les colonies espagnoles dans les Indes occidentales, et ils ne touchèrent au cap Hatteras que dans le mois d'août. Un coup de canon fut le signal de leur arrivée, et ils débarquèrent quelques hommes sur la côte voisine de l'emplacement que la colonie occupait trois ans auparavant; mais ils ne remarquèrent rien qui leur annonçât l'existence de leurs compatriotes. Le lendemain, une chaloupe voulant gagner l'embouchure de la Roanoke, fut à moitié remplie d'eau en passant la barre; et une seconde embarcation de cette sorte ayant été renversée en même tems, six hommes furent noyés. Bientôt après ce malheureux événement, deux autres chaloupes montées par dix-neuf hommes, se dirigèrent vers l'île sur laquelle on avait laissé la colonie. Au départ de M. White, les colons avaient formé le projet de s'enfoncer à la distance de cinquante milles dans l'intérieur des terres, et il avait été convenu avec lui que, s'ils aban-

donnaient la position qu'ils occupaient alors, ils graveraient sur un arbre, sur une porte ou sur un poteau, le nom du lieu où ils se seraient retirés, et qu'ils y ajouteraient une croix si réellement ils se trouvaient dans un état de détresse, en changeant d'habitation. Après des recherches multipliées, on découvrit le mot CROATAN, gravé en lettres capitales sur un poteau ; mais il n'était point accompagné du signe dont on était convenu [1].

Croatan était le nom d'une ville indienne, située sur la côte septentrionale du cap *Look-out;* et le lendemain, la flotte leva l'ancre pour s'y rendre. Après avoir été assaillis par une tempête, et avoir essuyé divers accidens qui les détournèrent du dessein de continuer leur voyage, ceux qui la montaient abandonnèrent toute recherche et retournèrent aux Indes occidentales.

La compagnie ne fit point d'autre effort pour retrouver cette colonie perdue ; et l'on n'a jamais su de quelle manière, ni en quel tems elle a péri.

Si les anglais firent dans la suite d'autres voyages à l'Amérique septentrionale, ce ne

[1] Robinson. Stith. Chalmer.

fut que dans des vues de commerce; et ces courses n'eurent aucun résultat important jusqu'à l'année 1602, que Barthélemi Gosnald entreprit un voyage qui fit revivre dans la nation le desir de fonder une colonie dans le nouveau monde [1].

Gosnald fit voile de Falmouth dans une petite barque qui portait seulement trente-deux hommes. Voulant éviter le circuit qu'on était obligé de faire en passant entre les îles des Indes occidentales, il gouverna le plus à l'ouest que le lui permirent les vents; et le 11 mai, il aborda à la côte du continent de l'Amérique, presque par le 43.e degré de latitude nord. Quelques indiens montant une chaloupe qui avait un mât et des voiles, et qui probablement leur avait été donnée par des pêcheurs biscayens, s'approchèrent de sa barque, sans témoigner aucune appréhension.

N'ayant pas trouvé un bon port sur la partie du continent où il avait touché, Gosnald remit à la mer et porta au sud. Le lendemain matin, il découvrit un promontoire qu'il appela cap Cod; et rangeant la côte qui s'étendait au sud-ouest, il rencontra deux îles, dont il nomma la première Vigne-de-Marthe, et la

[1] Robinson. Chalmers.

seconde île d'Elisabeth. Après avoir séjourné quelque tems sur ces îles pour examiner le pays et commercer avec les indigènes, il retourna en Angleterre.

Ce voyage, qui fut achevé en moins de quatre mois, eut les suites les plus heureuses. Gosnald avait trouvé un climat sain, un sol riche, de bons ports et une route qui rapprochait beaucoup de l'Europe le continent de l'Amérique septentrionale. Il avait reconnu en fleurs, dans les forêts, la plupart des arbres qui donnent les fruits les plus estimés dans l'ancien monde; et il avait vu lever et croître rapidement quelques grains qu'il avait confiés à la terre. Encouragé par cette épreuve, et charmé du pays qu'il avait découvert, il forma bientôt la résolution d'y fonder une colonie, et de s'adjoindre quelques personnes qui pussent faciliter l'exécution de son dessein. Mais toutes les tentatives de ce genre avaient jusqu'alors été si malheureuses, que malgré la forte impression que fit le rapport de Gosnald, ce ne fut qu'avec une extrême lenteur que ceux qui avaient assez d'influence et de fortune pour le seconder, entrèrent complètement dans ses vues. Des négocians de Bristol équipèrent d'abord un navire. Le comte de Southampton et le lord Arundel de Warder,

voulant savoir positivement si la description que Gosnald avait faite était réelle, ou si on ne devait la considérer que comme le rapport mensonger d'un homme intéressé à exagérer et à montrer sous un jour flatteur ses propres découvertes, firent aussi partir un vaisseau. Au retour des deux bâtimens, ceux qui les avaient montés confirmèrent pleinement la vérité du récit de Gosnald; et ils y ajoutèrent tant de détails sur le pays qu'ils avaient eu le tems d'examiner attentivement, qu'ils firent naître le desir d'y former un établissement. Des négocians de Londres équipèrent aussi un vaisseau qu'on suppose avoir pénétré dans la baie de Chesapik, mais qui revint en Angleterre sans avoir fait aucune découverte.

Richard Hackluyt, chanoine de Westminster, qui était distingué par son esprit et par son savoir, contribua plus que personne à former une association assez nombreuse, assez riche, assez puissante pour mettre à exécution le projet si souvent abandonné et si souvent repris, d'établir des colonies en Amérique.

Une telle réunion s'étant effectuée, elle fit présenter à Jacques Ier, qui avait succédé à la reine Elisabeth, une requête par laquelle elle le supplia de donner sa sanction au projet qu'elle avait formé. Flatté de cette demande,

Jacques se rendit sur-le-champ aux vœux de la société.

Des lettres patentes sous le grand sceau d'Angleterre furent accordées le 10 avril 1606, à sir Thomas Gates et à ses associés, et leur abandonnèrent, y compris les îles qui ne seraient pas à plus de 100 milles de la côte, les terres situées sur le bord de la mer en Amérique, entre le 34.e et le 45.e deg. de latitude nord, et qui appartenaient à ce monarque, ou que ne possédait aucun prince ni aucun peuple chrétien. La société, d'après son propre vœu, fut divisée en deux compagnies, dont l'une, composée de chevaliers, de négocians et d'autres habitans de la ville de Londres, fut appelée compagnie de la première colonie, et eut ordre de former ses établissemens entre le 34.e et le 41.e degré de latitude. L'autre compagnie fut formée aussi par des chevaliers, par des négocians et par d'autres particuliers de Bristol, d'Exeter, de Plymouth et de différentes villes. Elle fut nommée compagnie de la seconde colonie, et on lui assigna, pour y placer ses établissemens, l'espace compris entre le 38.e et le 45.e deg. de latitude nord. Il fut aussi réglé que la colonie qui serait établie la dernière, ne pourrait s'approcher de plus de 100 milles de celle qui l'aurait été la première.

Les deux compagnies étaient autorisées à faire passer dans leurs établissemens tous les anglais qui voudraient s'y rendre, et à y transporter des vivres et des armes, sans payer aucun droit pendant sept ans. Les colons et leurs enfans, quels que fussent leur pays et leur origine, devaient, dans tous les tems, jouir des mêmes priviléges et franchises que tous les autres sujets de la couronne d'Angleterre.

Il dut être créé, pour chacun des établissemens projetés, un conseil de treize membres à la nomination du roi, et révocables par lui. Ce conseil devait gouverner d'après des réglemens qui seraient signés de la main du monarque et scellés du sceau privé. Deux autres conseils, également composés chacun de treize personnes désignées par le roi, durent être formés en Angleterre et chargés de la direction supérieure des affaires des deux colonies.

Les colons étaient autorisés à chercher et à ouvrir des mines d'or, d'argent et de cuivre. Ils devaient payer au roi le cinquième du produit des mines des deux premières espèces, et seulement le quinzième du rapport de celles de la troisième. Il leur était permis de frapper une monnaie qui aurait cours parmi eux, et qu'ils pourraient transmettre aux indigènes. Le président et le conseil étaient investis du

droit de repousser tous ceux qui, sans leur permission, tenteraient de s'établir ou de commercer dans les limites du territoire de la colonie. Ils pouvaient saisir les effets et la personne des contrevenans, jusqu'à ce que ceux-ci eussent payé un droit de deux et demi pour cent de leurs marchandises, si c'étaient des regnicoles, et de cinq pour cent, si c'étaient des étrangers. Le produit de ces taxes devait être, pendant vingt et un ans, affecté aux besoins des colons, et, après cet espace de tems, être versé dans le trésor de l'échiquier.

Tandis que les conseils des deux compagnies s'occupaient de tous les préparatifs nécessaires pour faire jouir celles-ci de leurs concessions, Jacques, qu'excitait l'attrait de la nouveauté, et dont la vanité était flattée, travaillait sans relâche à la rédaction d'un code de lois pour les deux colonies. Ce code fut signé de la main du monarque et scellé du sceau privé d'Angleterre, le 2 du mois de novembre 1606. Il attribuait la direction générale des affaires des deux colonies, à un conseil qui devait siéger en Angleterre et être composé de quelques personnes recommandables par leur conduite et par leurs talens. Il ordonnait que la parole de Dieu fût prêchée, et que le service divin fût célébré selon la doctrine et

les rites de l'église anglicane. Le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif devaient, dans l'une et dans l'autre colonies, être confiés à un conseil et à un président. Cependant il y avait quelques restrictions à l'exercice du premier de ces deux pouvoirs. Ces restrictions étaient, qu'il ne pourrait jamais condamner personne à la perte de la vie ou de quelque membre, et que ses actes ne contrariaient point les lois de l'Angleterre. Ces actes devaient néanmoins avoir force de loi, tant qu'ils ne seraient pas révoqués par le roi siégeant au conseil établi pour les affaires de la Virginie. Il était aussi enjoint aux dépositaires de la puissance législative, de ne pas souffrir que personne entreprît de détourner le peuple de l'obéissance qui était due au roi, et de faire saisir et emprisonner jusqu'à parfait amendement, quiconque se serait rendu coupable de ce délit, ou même d'envoyer le délinquant en Angleterre, pour y recevoir un châtiment proportionné à son crime, en cas de haute trahison. Il fut stipulé dans la même chartre, que personne ne pourrait s'établir dans la colonie, sans prêter le serment d'allégeance. Le tumulte, les séditions et les révoltes devaient, ainsi que le meurtre et l'inceste, entraîner la peine capitale. C'étaient des jurés qui

devaient prononcer sur le fait. La punition des crimes moins graves était remise à la discrétion du président et des conseils. Les terres devaient être tenues dans la colonie aux mêmes conditions qu'en Angleterre. La condescendance et la douceur envers les idolâtres, étaient recommandées. Enfin le roi se réservait, ainsi qu'à ses successeurs, le droit de promulguer de nouvelles lois qui seraient d'accord avec les maximes de la jurisprudence anglaise.

Après avoir reçu cette chartre et ces réglemens, qui faisaient voir une ignorance absolue des avantages réels qu'une métropole peut retirer de ses colonies, et qui conféraient la législation à des hommes qui résideraient hors du pays qu'ils devaient régir, à des hommes que les colons n'auraient point élus, et que leurs propres décisions ne devaient point concerner individuellement, les concessionnaires entreprirent de s'acquitter de la tâche difficile, et que jusques alors on avait à peine essayé de remplir, de la tâche de peupler un pays lointain et sans culture, que couvraient des forêts et des marécages, et qui n'avait pour habitans qu'un petit nombre de sauvages faciles à irriter, et qui, dans les transports de leur colère, étaient plus féroces que les animaux qu'ils poursuivaient à la chasse.

CHAPITRE II.

Voyage de Newport. — Etablissement d'une colonie à James-Town. — Détresse des colons. — Influence et activité de Smith. — Les indiens le font prisonnier. — Pouhatan veut le faire mourir. — Il est sauvé par Pocahontas. — Il retourne à James-Town. — Newport arrive avec de nouveaux colons. — Smith visite la baie de Chesapik. — Il est nommé président. — Nouvelle chartre. — Le capitaine Argal se saisit de la personne de Pocahontas. — Cette indienne épouse Rolfe. — Les terres deviennent une propriété individuelle en Virginie. — Expédition du capitaine Argal contre la colonie française de Port-Royal, et contre les hollandais à New-York. — Don de cinquante acres de terre fait à chacun des colons. — Tobano. — Sir Thomas Dale. — Yeardley. — Première assemblée coloniale. — Il arrive, pour la première fois, des femmes dans la colonie. — On y amène des condamnés. — Première importation de nègres d'Afrique. — Etablissement de deux conseils. — Prospérité de la colonie. — Les indiens tentent de massacrer tous les blancs. — Guerre générale. — Dissentions et dissolution de la compagnie. — Le roi prend la colonie à son compte. — Mesures arbitraires de la couronne. — Sir John Harvey. — Sir William Berkeley. — Rétablissement de l'assemblée provinciale. — La Virginie se déclare en faveur de Charles II. — Concession faite à lord Baltimore. — Arrivée d'une colonie dans le Maryland, sous la conduite de Calvert. — Assemblée composée de tous les hommes

libres. — Clayborne. — Assemblée de représentans. — Division de la puissance législative en deux branches. — Actes tyranniques.

Quoique plusieurs personnes distinguées par leur fortune et par leur rang fissent partie des compagnies formées en Angleterre, dans le dessein d'établir des colonies en Amérique, les fonds de ces associations étaient sans contredit très-bornés, et leurs premiers efforts furent extrêmement faibles.

La première expédition destinée pour la colonie du sud, fut composée de deux barques et d'un navire du port de cent tonneaux; et ces embarcations avaient à bord cent cinq hommes qui devaient demeurer dans le pays.

Le commandement de la flotille fut confié au capitaine Newport, qui sortit des eaux de la Tamise le 19 décembre 1606. Trois paquets scellés du sceau du conseil supérieur, et contenant le nom des personnes qui devaient composer le conseil de la colonie, furent remis, le premier au commandant, qui reçut en même tems ses instructions; le second au capitaine Barthélemi Gosnald, et le troisième au capitaine John Radcliffe. Ces paquets étaient accompagnés de l'ordre de ne

les ouvrir que vingt-quatre heures après l'arrivée des vaisseaux sur la côte de la Virginie. Le conseil étant formé, devait procéder sur-le-champ au choix d'un président qui aurait deux voix. C'est à l'étrange mystère dont nous venons de parler, qu'on attribue ces dissentions qui éclatèrent parmi les colons pendant leur traversée, et qui nuisirent si considérablement ensuite aux progrès de la colonie.

Newport, qui devait débarquer à l'île de Roanoke, prit sa route par les îles des Indes occidentales, et demeura quatre mois en mer. Les passagers ayant été trois jours sans voir la terre, faisaient sérieusement la proposition de retourner en Angleterre, lorsqu'une tempête, survenue fort à-propos, les poussa à l'embouchure de la baie de Chesapik.

Le 26 avril 1607, ils découvrirent le cap Henry, et bientôt après ils aperçurent le cap Charles. Environ trente hommes, impatiens de prendre terre, débarquèrent sur le premier de ces caps; mais ils furent immédiatement assaillis par les indigènes, qui les considérèrent comme ennemis; et dans l'escarmouche qui suivit cette attaque, il y eut, de part et d'autre, plusieurs hommes de blessés.

Après avoir examiné le pays qui les environnait, et dont l'aspect les enchantait, la

première occupation des colons devait être de chercher un emplacement sur lequel ils pussent se fixer. Ils rencontrèrent une large et belle rivière, appelée Pouhatan par les indigènes, et à laquelle ils donnèrent le nom de rivière de *James*, d'après celui de leur roi [1]. Ils parvinrent à une péninsule de la rive septentrionale, et ils résolurent, d'un commun accord, de placer là leur naissante colonie. Ils nommèrent James-Town la ville qu'ils y fondèrent.

Les colons ayant effectué, le 13 mai, leur débarquement sur cette péninsule, on ouvrit les trois paquets apportés d'Angleterre; et Wingfield fut élu président par le conseil, qui sous un prétexte injuste et frivole, exclut de son sein John Smith, dont le courage et les talens avaient excité l'envie, et qui avait été mis en prison pendant la traversée, sur l'accusation aussi peu probable que dénuée de preuves, qu'il se proposait de mettre à mort ceux qui composeraient le conseil, et de se déclarer roi de la Virginie.

Les indiens ayant attaqué les colons pendant que ceux-ci s'occupaient de la construction de leur ville, furent épouvantés par

[1] *James*, en anglais, signifie *Jacques* en français.

le feu de l'artillerie du navire; et il se fit un accommodement qui toutefois ne fut pas de longue durée.

Quoique Newport eût été nommé membre du conseil, il avait reçu l'ordre de ramener les vaisseaux en Angleterre, et l'instant de son départ approchait. Affectant un sentiment qu'ils n'éprouvaient pas, les accusateurs de Smith proposèrent de le faire partir avec Newport, au lieu de le poursuivre juridiquement dans la Virginie. Sûr de son innocence, Smith exigea qu'on instruisît son procès; et ayant été honorablement déchargé de toute accusation, il prit sa place dans le conseil.

Vers le 15 du mois de juin 1607, Newport fit voile pour l'Angleterre, laissant derrière lui une des barques, et à-peu-près cent hommes, les seuls anglais qu'il y eut alors sur le continent de l'Amérique. Ainsi, environ cent dix ans après la découverte de ce pays par Cabot, et vingt-deux ans après que Richard Greenville eut établi une colonie sur l'île de Roanoke, les possessions anglaises dans le nouveau monde, possessions qui dans la suite devaient s'étendre au point de former un puissant empire, étaient bornées à une péninsule contenant quelques mille acres de

terre, et occupée par un petit nombre d'hommes, qui se maintenaient avec peine contre les attaques de faibles tribus errantes, et qui attendaient de l'autre rivage de la mer Atlantique, la plus grande partie du pain dont ils se nourrissaient.

Les munitions de bouche, destinées à la colonie, n'avaient pas été proportionnées à ses besoins. Pour comble de malheur, on les avait embarquées sans précaution, et elles avaient été avariées dans le fond de cale des vaisseaux, durant une longue traversée. Après le départ de Newport, pendant le séjour duquel ils partagèrent le superflu de ses matelots, les colons furent réduits pour subsister, aux distributions de vivres qu'on leur fit, et qui furent tirés des magasins publics. Chaque ration consistait en une petite quantite [1] d'orge et de blé gâtés par les vers et cuits pour tous, dans le même vase. Une si mauvaise nourriture donnait une nouvelle activité aux maladies que produisait une température humide et chaude, parmi des hommes qui n'avaient aucun moyen d'en

[1] La mesure indiquée par l'auteur est une *pinte* anglaise, qui revient à-peu-près à l'ancienne chopine de Paris. (*Note du traducteur*).

prévenir les effets [1]. Avant les premiers jours du mois de septembre, cinquante colons avaient perdu la vie ; et dans ce nombre, on compta Barthélemi Gosnald, qui avait formé le plan de l'expédition, et qui avait tant contribué à le faire exécuter. Des dissentions intestines rendaient cette position plus cruelle encore. Le président fut accusé d'avoir dissipé les meilleures provisions de la colonie, et, tandis que la famine et les maladies emportaient ses compagnons, d'avoir fait servir sur sa table, du pain, du bœuf et de l'eau-de-vie. Il était impossible d'imaginer un forfait qui pût paraître plus atroce dans un tems de disette. Pour surcroît de crime, Wingfield fut arrêté à l'instant où, dans la barque qu'avait laissée Newport, il allait se soustraire à-la-fois aux persécutions des colons, et aux maux qu'ils enduraient. L'indignation générale ne put se contenir plus long-tems. Wingfield fut déposé, et l'on choisit Radcliffe pour le remplacer [2].

L'infortune fait naître quelquefois des sentimens modérés. L'état de détresse, dont nous

[1] Le pays n'étant alors ni saigné ni desséché, était couvert de marécages et de forêts.

[2] Robinson. Stith. Chalmer.

venons de présenter le tableau, suggéra aux colons un plan de conduite, dont l'exécution adoucit momentanément le courroux des indiens, et les engagea à fournir les vivres que produisait le pays, et par conséquent, à sauver les faibles restes de la colonie. Il eut aussi un autre effet, non moins important. Le sentiment d'un danger pressant et général contraignit les colons à se soumettre à l'homme qui, par ses talens, pouvait seul les tirer du dédale où ils étaient engagés. Le capitaine Smith, que l'envie avait privé de sa liberté, et exclu du conseil, où même il n'avait été admis qu'avec peine, après avoir fait éclater son innocence, avait, au milieu de l'accablement général, conservé tout son jugement et toutes ses facultés. L'autorité fut, d'un commun accord, déposée entre ses mains; et son exemple donna à ceux qui lui étaient subordonnés, la force nécessaire pour exécuter ses ordres.

Smith fit immédiatement élever à James-Town des fortifications imparfaites, il est vrai, mais suffisantes pour résister à un coup de main des sauvages. Au moyen de travaux multipliés qu'il dirigea constamment en personne, on acheva de construire des habitations qui, en préservant de l'inclémence du tems les

colons, leur rendit et leur conserva la santé. Dans la saison de la récolte, qui pour les indiens est le moment de la dissipation, il se mit à la tête de petits détachemens, et s'enfonça dans le pays, où, par des présens et des caresses, faits à ceux qui étaient favorablement disposés, et par la défaite de ceux qui se montraient ennemis de ses compatriotes, il parvint à procurer à ceux-ci des vivres en abondance.

Quelque peu propre que soit un homme à commander, il est rare de le voir descendre volontairement d'un poste élevé. Il n'est donc pas surprenant que le président destitué ait vu avec regret un autre gouverner à sa place. Comme un esprit vil n'a recours qu'à des moyens vils, Wingfield chercha, en se liant avec les factieux dont il fomentait le mécontentement, à recouvrer l'autorité qu'il avait perdue. Ces intrigues ayant été déjouées, il projeta avec Kendal et avec Martin qui était le seul membre du conseil qu'eût épargné la mort, de s'échapper dans la barque, et d'abandonner ainsi la colonie. La vigilance de Smith fit échouer ce complot.

Le président espérait alors voir régner dans la colonie, la paix et l'abondance, jusqu'au printems, saison à laquelle devaient arriver

d'Angleterre des bâtimens chargés de vivres; mais cet espoir fut en grande partie déçu par un événement qui parut d'abord devoir entraîner les suites les plus funestes. En remontant la Chiccahominy pour en reconnaître le cours, Smith fut attaqué par une nombreuse troupe d'indiens. Après une vigoureuse résistance, il se vit forcé de songer à sa sûreté; mais comme en se retirant, il faisait toujours face, il tomba dans un marais, où, enfoncé jusqu'au cou, il fut obligé de se rendre. Conservant sa présence d'esprit, il fit voir une boussole aux indiens qui l'environnaient, et il les amusa de tant de contes sur les vertus merveilleuses de l'aiguille aimantée, qu'il les remplit d'un étonnement et d'une admiration qui les empêchèrent de le tuer sur la place, comme ils se proposaient de le faire. Ils le conduisirent en triomphe à travers plusieurs bourgades, jusqu'à la demeure de Pouhatan, le sachem, ou le chef le plus puissant qu'il y eût dans cette partie du pays. Condamné à mort, il avait dejà la tête placée sur une pierre, pour être assommé à coups de massue, lorsqu'une indienne, âgée de treize ans, Pocahontas, fille chérie de Pouhatan, et dont les prières en faveur de Smith avaient été jusqu'alors sans effet, se jeta entre lui et l'exé-

cuteur ; et lui faisant un rempart de son corps, elle arrêta le coup fatal. Le sachem consentit enfin à épargner les jours du prisonnier, qui après beaucoup de cérémonies bizarres, fut renvoyé à James-Town.

Smith, dont l'absence avait duré sept semaines, trouva la colonie réduite à trente-huit personnes, la plupart desquelles paraissaient déterminées à quitter un pays, dont le climat semblait si meurtrier. Ayant employé tour-à-tour la persuasion, les menaces et même la violence, non sans avoir couru beaucoup de risques, il parvint à engager le plus grand nombre des colons à se désister de leur projet ; et tournant ensuite les canons du fort contre la barque sur laquelle s'étaient retirés les plus résolus, il les contraignit à revenir à terre, en les menaçant de les couler à fond.

Smith ayant réglé avec sagesse la manière dont on devait communiquer avec les indiens, auprès desquels il était alors en haute considération, maintint l'abondance dans la colonie jusqu'à l'arrivée de deux vaisseaux, partis d'Angleterre sous le commandement du capitaine Newport. Ces bâtimens étaient chargés de vivres et d'instrumens aratoires ; et ils portaient cent vingt passagers, parmi lesquels

il y avait plusieurs personnes bien nées, quelques laboureurs, et un grand nombre de rafineurs, d'orfèvres et de bijoutiers.

La joie des colons fut extrême à la vue de ce renfort et de ces provisions. Mais l'influence de Smith s'évanouit avec le danger qui l'avait fait naître; et bientôt le relâchement de la discipline produisit les plus funestes effets. Les échanges ne furent plus soumis à aucune règle; et les prix n'étant plus égaux, ceux des indigènes qui avaient payé plus cher que les autres, les objets dont ils avaient fait l'acquisition, se crurent trompés, et brûlèrent du desir de se venger.

A-peu-près à cette époque, on trouva dans le lit d'un petit ruisseau qui coulait derrière James-Town, une terre brillante que les colons prirent pour de la poudre d'or. Cet événement parut faire renaître l'avidité qui avait animé ceux par lesquels l'Amérique avait été découverte. Stith décrivant, dans son histoire de la Virginie, la phrénésie qui s'était emparée des esprits, dit: « Qu'il n'y « eut plus alors dans toute la troupe, d'autre « pensée, d'autre discours, d'autre travail « que de tirer l'or de la mine, que de laver « la mine d'or, que de rafiner l'or. En vain « Smith représenta-t-il avec autant de cha-

« leur que de raison, combien il était ab-
« surde de négliger des travaux utiles, dont
« le produit était immédiat et nécessaire,
« pour surcharger d'une poussière jaunâtre
« un bâtiment prêt à faire eau, le navire mit
« à la voile, avec une cargaison de terre,
« trouvée en différentes parties du pays, et
« que dans leur délire, les colons avaient
« prise pour de la poussière d'or. »

Les deux bâtimens repartirent, l'un au printems, l'autre le 2 juin 1608, celui-ci chargé de prétendue poudre d'or, et celui-là de bois de cèdre. Tels furent les premiers retours de vaisseaux, expédiés par une colonie anglaise en Amérique [1].

Les effets de cette fatale erreur furent tels qu'on les avait prédits, et se firent bientôt sentir. La colonie ne tarda pas à éprouver une disette aussi fâcheuse que celle qui l'avait précédemment amenée sur le penchant de sa ruine.

Les recherches des colons anglais s'étaient jusqu'alors bornées aux environs de la rivière de James. Smith avait formé le hardi projet de reconnaître la vaste baie de Chesapik, d'examiner les grandes rivières dont elle reçoit les

[1] Robinson. Smith. Chalmer.

eaux, d'établir des relations de commerce avec les nations qui en habitaient les côtes, et de chercher à connaître leur culture et leur population. Il entreprit cette expédition, pour ainsi dire téméraire, avec le docteur Russel, dans une embarcation ouverte, qui contenait environ trois tonneaux, et avec un équipage de treize hommes. Le 2 juin, il redescendit la rivière de James, en même-tems que Newport, dont il se sépara à-peu-près au cap Charles, où il commença son examen. Il reconnut avec une peine et des dangers inouis, chaque rivière, chaque entrée, chaque ouverture ou enfoncement, des deux côtés de la baie, jusqu'à l'embouchure de la Rappahannock, d'où le manque de vivres le contraignit à retourner à James-Town. Il y arriva le 21 juillet, et il y trouva tout dans la plus grande confusion. Ceux qui étaient venus en dernier lieu avec Newport, étaient malades; la disette se faisait sentir vivement aux autres; et le mécontentement était général contre le président, que les colons accusaient d'avoir follement dissipé les provisions, et de les avoir eux-mêmes inutilement fatigués à lui construire une maison de plaisance dans les bois. L'arrivée de Smith empêcha leur fureur de se porter

à des voies de fait [1]. Ils reprirent courage, et leurs vues s'étendirent, au récit qu'il leur fit de ses découvertes ; et ils partagèrent l'espoir qu'il avait conçu, sans doute d'après une fausse interprétation des renseignemens qui lui avaient été donnés par quelques sauvages, que les eaux de la baie de Chesapik communiquaient avec celles de la mer du Sud [2].

Les colons bornèrent leur vengeance à déposer le président ; et ils en offrirent la place à Smith, qui la refusa. Après avoir employé trois jours à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans la colonie et lui procurer des vivres, Smith vit élire comme vice-président, Scivener, son fidèle ami ; et il partit de nouveau avec douze hommes pour continuer ses recherches dans les contrées qui bordent la baie de Chesapik. Il revint de ce voyage, le 7 du mois de septembre. Il s'était avancé jusqu'à la Sosquehannak, et avait visité les pays situés sur les deux rivages de la baie. Il entra dans la plupart des grandes criques, et il remonta jusqu'à

[1] Robinson. Chalmer. Stith.

[2] Cette erreur aurait pu provenir aussi de ce que les indiens auraient considéré comme des mers, les grands lacs situés à l'ouest ou au nord-ouest de la baie de Chesapik.

leurs chutes, les grandes rivières qui s'y rendent. Il fit les observations les plus exactes sur les terres d'une immense étendue qu'il traversa, et sur les diverses tribus qui les habitaient. Il combattit, il négocia et trafiqua tour-à-tour. Dans les diverses positions où il se trouva, il fit toujours remarquer son jugement, sa bravoure, et cette présence d'esprit si nécessaire à un commandant. Jamais il ne manqua d'inspirer aux sauvages qu'il trouva sur sa route, la plus haute idée de sa nation et de lui même. Lorsque l'on considère qu'il fit environ 3,000 milles, dans un bateau ouvert; lorsqu'on se représente les fatigues et les dangers qu'il éprouva, le courage et la patience avec lesquels il les soutint; qu'on se rappelle combien il étendit les connaissances que ses compatriotes avaient alors sur l'Amérique, on n'hésite pas à reconnaître que peu de voyages de découvertes, en quelque tems qu'ils aient été entrepris, ont fait plus d'honneur à ceux qui les ont exécutés, que le capitaine Smith n'en a retiré du sien. « La description qu'il fit de cette vaste partie du continent de l'Amérique, comprise entre les deux provinces de Virginie et de maryland [1], est si

[1] Ceci doit s'entendre comme s'appliquant aux parties

exacte, dit Robinson, qu'après un siècle et demi de recherches, sa carte représente toujours d'une manière satisfaisante, ces deux pays, et qu'elle a été le type sur lequel ont été faites toutes celles qui les ont représentés dans la suite ».

Peut-être n'est-il pas hors de propos de dire, qu'à l'extrémité intérieure de la baie de Chesapik, Smith rencontra un parti d'indiens, venus des rives du fleuve St.-Laurent, pour faire la guerre aux sauvages des environs de cette baie, et qu'il trouva parmi les indiens qui vivaient sur les bords de la Sosquehannah, des haches provenant originairement des français du Canada.

Immédiatement après qu'il fut de retour de cette expédition, Smith fut nommé président par le conseil; et cédant au vœu général, il accepta cet office. Newport revint à-peu-près dans le même tems, avec de nouveaux colons, parmi lesquels il y avait deux femmes, les premières qui aient abordé dans cette colonie; mais il n'apporta point de vivres.

Par une administration judicieuse, ferme et désintéressée, le président pourvut aux besoins de la colonie, et contint les factieux.

très-étendues de ces états, qui bordent la baie et les rivières qui s'y jettent au-dessous de leurs chutes;

Son exemple et son autorité firent naître l'industrie et la subordination ; et l'abondance et la tranquillité les suivirent.

Cependant la compagnie à laquelle appartenait la propriété de la colonie, était très-mécontente de la spéculation qu'elle avait faite. Elle avait compté sur un passage à la mer du Sud, et sur la découverte de métaux précieux qui lui procureraient tout-à-coup une masse de richesses égale à celle que les espagnols avaient acquise dans leurs établissemens. Elle avait été trompée dans son attente, et à peine avait-elle eu aucun retour pour les fortes dépenses qu'elle avait faites. Mais l'espoir ne l'abandonna pas, et elle se flatta toujours de voir se réaliser ses rêves.

La compagnie, pour accroître ses fonds et son crédit, pour expliquer et pour étendre ses pouvoirs et ses priviléges, et pour établir plus solidement dans la colonie un gouvernement conforme à ses desirs, sollicita une nouvelle chartre, qui lui fut accordée le 23 mai 1609. Quelques personnes de la première distinction, la plupart des compagnies de Londres, et un grand nombre de négocians s'intéressèrent à ses opérations ; et l'acte d'incorporation la qualifia de compagnie des actionnaires de la ville de Londres, pour l'éta-

blissement de la première colonie de la Virginie. On lui accorda en toute propriété, à condition cependant de payer à la couronne le cinquième du produit des mines d'or et d'argent qu'on exploiterait, les terres qui s'étendaient le long de la côte de la mer, de chaque côté de la pointe ou du cap Comfort, l'espace de 200 milles, sur une égale profondeur au nord-ouest et à l'ouest, et l'on y joignit les îles qui n'étaient pas à plus de 100 milles du rivage. La compagnie fut autorisée à vendre à des regnicoles et à d'autres individus, sous son propre sceau, des portions de ce territoire, aux conditions qu'elle jugerait convenables. Les pouvoirs du président et du conseil de Virginie furent révoqués. Un nouveau conseil dût être établi en Angleterre, et la compagnie obtint le droit d'en faire remplir les places vacantes par des membres qu'elle élirait. Ce conseil était autorisé à nommer et à destituer tous les officiers du gouvernement de la colonie, à faire tous les réglemens nécessaires pourvu qu'ils ne fussent pas en contradiction avec les lois d'Angleterre, et à punir, conformément à l'esprit de ces mêmes lois, les colons qui se seraient rendus coupables de quelques délits. Il fut permis à la compagnie de faire passer à la

Virginie tous ceux qui voudraient s'y rendre, et d'y envoyer des marchandises, sans payer aucun droit pendant sept ans. La colonie devait aussi, l'espace de vingt et un ans, être exempte de toute taxe et de toute imposition quelconque, tant pour les marchandises qu'elle tirerait d'Angleterre, que pour celles qu'elle enverrait dans ce royaume, à l'exception toutefois des cinq pour cent dûs à la douane. Les colons étaient assimilés aux anglais de naissance, et devaient jouir des mêmes priviléges que ceux-ci. On conféra au gouverneur le pouvoir d'établir la loi martiale, en cas de mutinerie ou de révolte; et pour empêcher que la doctrine de l'église romaine ne s'introduisît dans la Virginie, il fut déclaré que nul ne pourrait passer dans cette colonie sans avoir préalablement juré qu'il reconnaissait la suprématie du roi.

La compagnie, ainsi augmentée, fut en état de prendre, pour la prospérité de la colonie, des mesures plus efficaces que celles qu'elle avait prises jusqu'alors. Bientôt elle équipa neuf vaisseaux, à bord desquels entrèrent cinq cents émigrans, et qui furent chargés de toutes les munitions nécessaires. Lord Delaware fut nommé gouverneur et capitaine général à vie; et l'on créa, sous des titres pompeux, plu-

sieurs autres offices, qui n'avaient aucune utilité. Le capitaine Newport eut encore la conduite de l'expédition. On lui confia, concurremment avec sir Thomas Gates et sir Georges Sommers, le pouvoir de destituer le gouvernement qui existait alors dans la colonie, et de l'administrer jusqu'à l'arrivée du lord Delaware. Par une singulière inadvertance, le conseil oublia d'établir la préséance parmi ces officiers, qui n'ayant pu s'accorder entr'eux sur ce point important, convinrent de s'embarquer à bord du même bâtiment, et de vivre sur un pied égal, pendant la traversée. Leur vaisseau qui portait cent quarante hommes, et sur lequel on avait placé, outre l'acte de nomination et les instructions du nouveau conseil, une grande partie des munitions de bouche destinées à la colonie, fut séparé de la flotte par un ouragan, et jeté sur la côte de l'une des Bermudes.

Le reste de l'escadre arriva en sûreté à la Virginie. « Une grande partie des nouveaux « colons, dit Stith, étaient des jeunes gens de « famille, déréglés et que leurs parens avaient « embarqués pour les soustraire à un sort « ignominieux. D'anciens domestiques, des « banqueroutiers, des débauchés et d'autres « gens de cette espèce, plus propres à piller

« et à détruire un état qu'à consolider un « établissement, formaient le reste. Des chefs « séditieux entraînèrent aisément cette troupe « dans toute sorte d'extravagances et d'excès. « Elle s'arrogea le pouvoir de disposer du « gouvernement. Tantôt c'était l'ancienne « commission qui devait administrer, tantôt « c'était la nouvelle ; et souvent ce n'était « ni l'une ni l'autre. Ainsi tout était dans « l'anarchie et la confusion. »

Smith fut d'abord incertain sur le parti qu'il devait prendre. Mais il reconnut bientôt que son autorité ne pouvait légalement cesser qu'à l'arrivée de la nouvelle commission, et il résolut de continuer l'exercice de ses fonctions. En cette conjoncture, il fit voir ce jugement et déploya cette force supérieure qui l'avaient toujours servi lorsqu'il en avait eu le plus de besoin. Il emprisonna les provocateurs à la sédition ; et de la sorte il rétablit momentanément le bon ordre. Dans le double dessein d'étendre les établissemens de la colonie, et de prévenir les excès que lui faisaient appréhender cette foule d'esprits turbulens, rassemblés à James-Town, il envoya cent hommes aux chutes de la rivière de James, sous les ordres de West, et cent autres hommes à Nansemond, sous le com-

mandement de Martin. Ils se conduisirent si mal les uns et les autres, que bientôt ils eurent pour ennemis tous les indiens des environs, qui en taillèrent en pièces plusieurs partis, et qu'ils furent forcés d'avoir recours à l'assistance et aux conseils de Smith. Celui-ci rétablit promptement leurs affaires. Mais un malheureux accident vint priver la colonie du secours d'un homme dont les talens l'avaient plus d'une fois tiré de l'état désespéré où l'extravagance et le vice l'avaient jetée. Revenant de visiter le détachement posté près de la rivière de James, Smith fut si grièvement blessé par une explosion accidentelle [1] qu'il se vit entièrement hors d'état de s'acquitter des devoirs pénibles que lui imposait sa place. La colonie manquant de chirurgien, il fut forcé de retourner en Angleterre ; et il mit à la mer dans les premiers jours du mois d'octobre.

Au départ de Smith, la colonie était composée d'environ cinq cents personnes. Elle avait à sa disposition, trois vaisseaux, sept chaloupes, divers objets de traite, des vivres pour plus de deux mois, six jumens et un étalon, un grand nombre de porcs et d'oi-

[1] De la poudre renfermée dans une giberne prit feu pendant que Smith se livrait au sommeil.

seaux de basse-cour, quelques moutons et quelques chèvres, des instrumens aratoires, et des filets pour la pêche. Elle pouvait mettre en campagne cent soldats bien exercés, et qui connaissaient parfaitement la langue et les usages des indiens; elle avait vingt-quatre pièces de canon, trois cents mousquets, et une quantité suffisante d'autres armes et de munitions [1].

Cette perspective fut bientôt obscurcie par les effets de l'extravagance, de la débauche, de l'insubordination, et même des crimes qui ne tardèrent pas à se succéder les uns aux autres, lorsque Smith fut parti.

Le commandement suprême étant vacant, plusieurs colons y formèrent des prétentions. Cependant le choix tomba sur le capitaine Percy, qui ne tirait pas moins de considération des qualités de son cœur que de l'illustration de sa famille; mais ses talens qui n'étaient point proportionnés à l'embarras de sa position, devinrent toujours plus insuffisans par l'effet de sa mauvaise santé, qui l'avait déterminé à retourner en Angleterre, résolution qu'on eut beaucoup de peine à lui faire abandonner. Retenu presque sans interruption au lit, il fut hors d'état de maintenir son

[1] Stith.

autorité ; et une anarchie complète en fut la suite.

Les indiens ayant appris que l'homme dont ils avaient tant de fois, à leurs dépens, éprouvé la force et les talens, ne gouvernait plus la colonie, attaquèrent celle-ci de toutes parts. Les capitaines West et Martin, après avoir perdu leurs chaloupes et à-peu-près la moitié des hommes qui étaient sous leur commandement, furent chassés des établissemens qu'ils avaient formés près des chutes de la rivière de James et de Nansemond ; et ils furent forcés de se retirer à James-Town. Les vivres ayant été prodigués par l'imprévoyance, la famine la plus cruelle que les colons eussent jamais éprouvée, exerça ses ravages parmi eux ; et, après avoir dévoré leurs chevaux et les indiens qu'ils avaient tués, ils cherchèrent à prolonger leurs jours, en se partageant le corps de ceux de leurs compagnons qui avaient succombé à tant de maux.

En moins de six mois, ce fléau réduisit la colonie à soixante personnes, hommes, femmes et enfans, les uns et les autres tellement épuisés qu'ils n'eussent pu, dix jours encore, traîner leur misérable existence, lorsque sir Thomas Gates, sir George Sommers, et le capitaine Newport arrivèrent des Bermudes

(le 24 mai 1610). Il fut résolu d'abandonner un séjour si funeste; et les débris de la colonie furent embarqués sur-le-champ. « Nul ne laissa « couler une seule larme, dit Chalmer, car « nul n'avait joui d'un seul instant de bon- « heur [1]. » Heureusement les navires à bord desquels se trouvaient les malheureux qui venaient d'échapper à tant de maux, firent rencontre, dans les eaux de la rivière de James, de trois vaisseaux portant des vivres et un renfort d'hommes, sous les ordres du lord Delaware, qui parvint à persuader aux anciens colons de retourner sur leurs pas, et qui, le 10 du mois de juin, les réinstalla à James-Town.

Par sa douceur, par son infatigable assiduité, par un judicieux emploi de son autorité, ce lord fit renaître l'ordre et le contentement dans la colonie, et il imprima de nouveau dans l'ame des indiens, le respect pour le nom anglais. Mais une maladie compliquée le contraignit bientôt à résigner le commandement, qu'il remit entre les mains de M. Percy; et, le 28 mars 1611, il s'embarqua pour Nevis, ville des Indes occidentales, laissant dans la colonie environ deux

[1] Stith. Chalmer.

cents personnes, qui jouissaient de la santé, de l'abondance et de la paix.

Le 10 mai, sir Thomas Dale amenant encore d'autres colons, et apportant des vivres, vint remplacer M. Percy, et trouva la colonie retombée dans la langueur et la misère. Il fallut, pour maintenir l'ordre public, et pour forcer au travail ceux qui préféraient de perdre leur tems dans la débauche et dans l'oisiveté, toute l'autorité dont le nouveau gouverneur était investi. Quelques complots ayant été découverts, Dale ordonna la promulgation de la loi martiale, qui fut à l'instant suivie de l'exécution des principaux coupables. Cette rigueur qui, en d'autres circonstances, eût été extrêmement déplacée, fut jugée nécessaire dans la position critique où se trouvait la colonie; et l'on assure que celle-ci lui dut sa conservation.

Au commencement du mois d'août, sir Thomas Gates, à qui la compagnie venait de confier le gouvernement de la Virginie, arriva avec six vaisseaux, portant un grand nombre d'hommes et quantité de munitions de bouche. Ce surcroît de forces permit d'étendre les anciens établissemens jusqu'à la rivière de James, et d'en créer aussi de nouveaux.

Les descriptions extravagantes que ceux

qui avaient échoué sur la côte de l'une des Bermudes avaient faites de la beauté et de la fertilité des îles de ce groupe, s'étant répandues en Angleterre, les firent considérer par la compagnie, comme pouvant alimenter la Virginie; et elle désira d'en obtenir la propriété. En conséquence, elle présenta requête à la couronne qui, au mois de mars 1612, lui délivra une nouvelle chartre, par laquelle elle lui abandonna toutes les îles de la mer Atlantique, qui n'étaient pas situées à plus de trois cents lieues de la côte de la Virginie. Les précédentes concessions furent, ainsi que les priviléges dont elles étaient accompagnées, confirmées par cet acte; mais la compagnie reçut une nouvelle forme, qui différa beaucoup de l'ancienne. Il fut réglé que tous les actionnaires se réuniraient quatre fois l'année, pour la décision des affaires les plus importantes, et qu'il y aurait des assemblées hebdomadaires pour l'expédition des affaires courantes. Enfin, pour assurer le succès d'un établissement qui avait déjà coûté des sommes si considérables, il fut permis à la compagnie, d'ouvrir, dans toutes les parties de l'Angleterre, des loteries qui firent entrer vingt-neuf mille liv. (sterling) dans ses coffres; et lorsqu'en 1620, elles furent supprimées,

d'après les représentations de la chambre des communes, on assura que c'était à cette ressource, alors employée pour la première fois dans le royaume, que la Virginie avait dû sa conservation.

Il survint, vers la même époque (en 1613), un événement qui eut les suites les plus importantes pour la colonie. Les vivres continuaient à être rares à James-Town; et les anglais étant presque toujours en guerre avec les indiens qui les environnaient, ne pouvaient guère compter sur les secours de ceux-ci. Au commencement de l'année 1612, le capitaine Argal arriva d'Angleterre, et sur-le-champ on le chargea d'aller, avec les deux navires qu'il avait amenés, prendre du blé sur les bords de la Potomak. Il apprit là que la belle Pocahontas, dont l'intercession avait sauvé la vie à Smith, et qui avait conservé pour les anglais un inviolable attachement, s'était absentée de la maison de son père, sans qu'on sût le motif de sa fuite, et qu'elle s'était cachée dans les environs de la rivière qu'il remontait. Ayant corrompu quelques-uns de ceux qui avaient le secret de la jeune indienne, Argal parvint à l'engager à venir à bord de son vaisseau, où il la retint prisonnière; et il la conduisit avec toutes

sortes d'égards à James-Town. On espérait qu'une fois maître de la personne de Pocahontas, les anglais prendraient de l'ascendant sur Pouhatan, qui l'aimait avec la plus vive tendresse. On était dans l'erreur. Le chef indien fit offrir des grains et son amitié, si l'on voulait lui rendre sa fille ; mais il refusa de traiter jusqu'à ce qu'on lui eût fait réparation pour un acte qu'il considérait comme une insigne perfidie. Pendant sa détention à James-Town, Pocahontas fit naître un ardent amour dans le sein de Rolfe, jeune homme qui toucha aussi le cœur de la belle indienne, et qui jouissait de l'estime de toute la colonie. Ils furent mariés du consentement de Pouhatan, qui se réconcilia complètement avec les anglais, et qui depuis fut toujours leur plus sincère ami. Cet événement fit aussi conclure un traité avec les chiccahominies, nation entreprenante et brave, qui consentit à devenir tributaire de la colonie [1].

[1] En 1616, Rolfe conduisit sa femme en Angleterre, où elle reçut l'accueil que méritaient les services signalés qu'elle avait rendus à la colonie. Pocahontas embrassa la religion chrétienne ; mais à l'instant où elle allait se rembarquer pour l'Amérique, elle mourut à Gravesend, âgée seulement de vingt-deux ans. Elle laissa un fils qui, après avoir été élevé en Angleterre, passa

A-peu-près dans le même tems, il se fit dans l'administration de la Virginie, un changement qui causa la satisfaction la plus vive aux colons. Les terres avaient été jusqu'alors cultivées en commun, et les récoltes déposées dans des greniers publics. Cette faute, qui peut être en quelque sorte excusée par la position où se trouvaient les colons, était le résultat des instructions données par le roi, qui leur enjoignaient de réunir le produit de leur travail. L'industrie, privée de la récompense qu'elle avait droit d'attendre, la propriété exclusive du fruit de ses travaux, manqua d'encouragement; et chaque individu jugeant que ses efforts n'ajouteraient que peu de chose à ceux de tous les autres, sachant d'ailleurs qu'il faudrait toujours le nourrir, quelque oisif qu'il fût, cherchait, autant qu'il le pouvait, à se soustraire à la tâche qui lui était assignée. En conséquence, il se faisait moins d'ouvrage en une semaine qu'on n'en eût fait en un jour, si chacun avait travaillé

dans la Virginie, où il vécut riche et considéré. La postérité de celui-ci s'est bornée à une seule fille, de qui descendent les familles Randolphe et Bowling. La première de ces familles possède encore une belle habitation à Pétersbourg, petite ville de la Virginie où résidait Pocahontas. (*Note du traducteur*).

pour son propre compte [1]. Pour détruire cette cause perpétuelle de disette, sir Thomas Dale divisa une grande étendue de terres en lots de trois acres; et il abandonna, en toute propriété, un de ces lots à chacun des colons. Quoique ceux-ci fussent toujours obligés de mettre en commun une forte partie de leur récolte, les effets de ce partage furent des plus satisfaisans.

Au commencement de l'année 1614, sir Thomas Gates se rembarqua pour l'Angleterre, laissant de nouveau le gouvernement entre les mains de sir Thomas Dale, qui, dans le cours de l'été, trama, avec le capitaine Argal, un attentat dont on parla peu d'abord, mais qui excita une vive indignation, lorsqu'ensuite il fut plus connu.

Les français sont au nombre des peuples de l'Europe qui ont visité les premiers l'Amérique septentrionale. Leurs voyages de découvertes et leurs tentatives pour former un établissement dans cette partie du nouveau monde, sont d'une très-ancienne date. En 1535, Jacques Cartier passa l'hiver au Canada, fit alliance avec quelques tribus sauvages, construisit un fort, et prit possession du pays. En 1540, François I.er autorisa le sieur de

[1] Stith. Beverly.

Robertval, lieutenant-général de l'île de Terre-Neuve et du Canada, à y transporter des familles françaises, et à y former des établissemens. Dans l'automne de la même année, le commandement de cinq navires destinés à faire une expédition en Amérique, fut donné à Cartier avec le titre de capitaine-général. Ces vaisseaux touchèrent en 1541, au cap Breton, où les émigrans qu'ils avaient amenés se fortifièrent et firent leur premier établissement. Les français ont prétendu que le fort construit par Cartier annonçait le dessein de retenir la possession du pays; mais les anglais ont soutenu que c'était là plutôt une preuve de découverte que d'établissement stable. Les dissentions civiles qui désolèrent la France peu après cette époque, dirigèrent l'attention du gouvernement sur des objets d'une plus haute importance. Cependant les français formèrent en 1604, au Canada, un établissement qui s'est constamment soutenu depuis; et en 1608, ils jetèrent les fondemens de la ville de Québec. Au mois de novembre 1603, Henri IV nomma De Monts lieutenant-général du vaste territoire que réclamait ce prince dans l'Amérique septentrionale, territoire qui se trouve compris entre les 40.e et 46.e deg. de latitude nord, et qui était désigné

sous le nom d'Acadie. Il lui donna pouvoir d'établir une colonie dans ce pays, et bientôt après il lui accorda, à lui et à ses associés, le droit exclusif d'y faire la traite des pelleteries, ainsi que sur les bords du golfe St.-Laurent. En conséquence, un établissement fut formé, l'année suivante, sur la côte, près de la rivière de Sainte-Croix; et en 1605, on fonda la ville de Port-Royal, qui est située sur une partie plus septentrionale de la baie de Funday.

La colonie recevant peu de secours de la France, était languissante; mais elle conservait tranquillement la possession du pays. Ce fut contre cet établissement que, pendant la plus profonde paix, fut dirigée l'expédition d'Argal, qui le trouva sans défense. Les colons qui avaient assiduement, et non sans succès, cultivé l'amitié des indiens, n'ayant plus rien à redouter de la part de ceux-ci, s'étaient dispersés dans les forêts, et s'occupaient à divers travaux. Un navire et une barque, qui venaient d'arriver de France, chargés de divers objets nécessaires à la colonie, furent surpris dans le port; et l'on en transporta la cargaison à James-Town. Argal n'ayant point laissé de troupes pour s'assurer la conservation de sa conquête, les français qui s'étaient réfugiés parmi les indiens, rentrèrent dans leurs ha-

bitations, immédiatement après son départ.

Le prétexte de cette expédition de pirates fut, que les français en s'établissant en Acadie, avaient empiété sur les droits que la première découverte du continent de l'Amérique septentrionale donnait aux anglais [1].

En retournant à James-Town, Argal visita New-York, qui était alors au pouvoir des hollandais. Il réclama cet établissement, sur l'allégation que le pays avait été découvert en 1609, par un anglais, par le capitaine Hudson, et qu'on ne pouvait en dépouiller sa patrie. Il exigea donc qu'on le mît en son pouvoir. Le gouverneur hollandais, qui se trouvait sans moyens de défense, consentit à remettre la colonie entre les mains du gouverneur de la Virginie, sous la souveraineté du roi d'Angleterre, et se soumit à payer un tribut [2]. Après cette nouvelle conquête, Argal continua son voyage; mais un autre gouverneur, arrivé d'Amsterdam avec des forces capables d'assurer les droits de ses compatriotes, refusa d'exécuter la capitulation, et pourvut à la défense de New-York.

Les avantages que produisit la permission accordée à chaque particulier, d'appliquer à

[1] L'Escarbot.

[2] Stith. Beverly. Chalmer. Robinson.

ses propres besoins une partie du fruit de ses travaux, devinrent bientôt si sensibles, que selon toute apparence, le système contraire ne tarda pas à être abandonné. D'après un des réglemens de la compagnie, chaque émigrant, dans l'origine, devait recevoir sans compter une pareille quantité de terre pour lui-même, cent acres pour chaque personne qu'il aurait amenée dans la colonie; mais il paraît que ce réglement ne fut jamais exécuté. La distribution fut réduite de moitié à l'époque que nous avons citée; mais ceux à qui elle fut faite, purent en disposer en toute propriété.

Ce fut à-peu-près dans le même tems que la culture du tabac s'introduisit dans la Virginie. Cette plante, quoiqu'elle fût en horreur au roi, qui ne négligea rien pour la proscrire, et qui même composa un écrit contre elle; quoiqu'elle eût pour adversaires les principaux membres du parlement, et la compagnie même qui défendit de la cultiver; quoiqu'elle ait un goût désagréable, et qu'elle soit contraire à une sorte de propreté, cette plante triompha de tout; et par un inconcevable caprice, elle est devenue d'un usage général, et est une des productions dont le commerce de l'Amérique retire le plus de profit.

Dans le printems de l'année 1616, sir

Thomas Dale fit voile pour l'Angleterre, après avoir remis le gouvernement entre les mains de M. George Yeardly, son lieutenant. Celui-ci, dont la faible administration dura environ un an, fut remplacé, au mois de mai 1617, par le capitaine Argal, nommé lieutenant-gouverneur par la compagnie.

Argal était homme à talens. Il avait une grande force d'esprit; mais il était égoïste, hautain et tyran. Il sut pourvoir aux besoins de la colonie, et il remédia sagement à plusieurs abus; mais on l'accusa d'avoir abusé de sa place pour s'enrichir, et d'avoir exercé son autorité de la manière la plus odieuse et la plus despotique. La loi martiale fut continuée pendant la plus profonde paix; et d'après le système arbitraire qu'elle établissait, un colon nommé Brewster fut mis en jugement et condamné à mort, pour avoir parlé du lieutenant-gouverneur avec quelque mépris. Ce ne fut pas sans peine qu'Argal accorda un sursis à l'exécution de la sentence, qui, portée au conseil de la compagnie en Angleterre, fut annullée.

Si la loi martiale était le droit commun, dit Stith, le lieutenant-gouverneur semblait être aussi le seul législateur. Ses réglemens indiquent la sévérité de son gouvernement, mais en même tems ils font voir qu'il s'occupait de

la sûreté publique. Argal défendit, sous peine de mort, à tout colon de trafiquer en particulier avec les indiens, ou de leur enseigner l'usage des armes à feu. Il interdit la chasse; et jusqu'à ce que de nouvelles munitions fussent arrivées, nul ne put, sans encourir la peine d'une année de service personnel, tirer une arme à feu, en particulier, à moins que ce ne fût pour se défendre. Il ne fut pas permis d'entrer, sans la permission du lieutenant-gouverneur, à bord des vaisseaux mouillés dans le port de James-Town. Il fut ordonné à tout habitant d'aller à l'église, les jours de fête et de dimanche, sous la peine de huit jours de servitude pour la première fois qu'on y aurait manqué, d'un mois pour la seconde, et d'une année et un jour pour la troisième. La sévérité de cette administration excita nécessairement beaucoup de mécontentement; et les plaintes des virginiens parvinrent enfin jusqu'à la compagnie. Lord Delaware étant mort, M. Yeardly fut nommé capitaine-général; et on l'autorisa à examiner les griefs des colons, et à en faire justice [1].

Le nouveau gouverneur arriva au mois d'avril 1619, et bientôt, à l'inexprimable satisfaction des habitans, il annonça qu'il avait

[1] Stith.

résolu de convoquer une assemblée générale de la colonie.

Cette convocation forme une époque remarquable dans l'histoire de la Virginie. Toute la puissance législative avait été jusqu'alors exercée soit par la compagnie en Angleterre, soit par ses agens dans la colonie, dont les habitans n'avaient ni par eux-mêmes ni par leurs représentans, aucune part aux décisions. Ceux qui réglaient tout, étaient souvent des hommes qui ne connaissaient aucunement la position des colons, et qui avaient toujours des intérêts opposés aux leurs.

La première assemblée se tint à James-Town, le 19 juin. La colonie n'étant pas alors divisée en comtés, les membres furent élus par les différens bourgs, qui étaient au nombre de sept. D'après cette particularité, la réunion de ceux qui représentaient le peuple de la Virginie fut nommée chambre des bourgeois, nom qu'elle a conservé jusqu'à ce que tout rapport avec l'Angleterre ait cessé.

L'assemblée, composée du gouverneur, du conseil et des bourgeois, se forma dans une seule salle, et l'on débattit tout ce qui concernait l'intérêt public. Les lois que rendit cette assemblée furent envoyées en Angleterre pour recevoir la sanction de la compagnie. On pré-

tend qu'elles furent faites judicieusement ; mais on croit qu'il n'en subsiste plus rien [1].

Il s'embarquait tous les ans, pour la Virginie, un grand nombre d'émigrans anglais ; mais peu de femmes avaient encore traversé la mer Atlantique. Des hommes qui ne s'y trouvaient point engagés dans les liens du mariage, ne pouvaient considérer la Virginie comme une résidence permanente ; et ils se proposaient de retourner dans leur patrie, après avoir amassé une légère somme d'argent. Pour faire cesser une coutume si funeste à la colonie, il fut résolu d'y envoyer de jeunes filles. Au commencement de l'année 1620, on y en transporta quatre-vingt-dix de bonnes mœurs ; et l'on y en fit passer soixante autres l'année suivante. Elles furent immédiatement offertes à de jeunes cultivateurs. Le prix de chaque femme fut porté, au commencement, à cent livres de tabac, puis à cent cinquante livres, dont chacune se vendait alors trois schellings ; et une dette contractée pour cet objet fut considérée comme plus sacrée que toute autre. On ne négligea pas non plus l'éducation des enfans ; et l'on prit des mesures pour opérer la fondation du collége, qui fut ensuite établi sous le nom de Guillaume et

[1] Stith. Chalmer.

de Marie. A-peu-près dans le même tems, la compagnie reçut du roi l'ordre de transporter dans la Virginie cent jeunes gens que leur mauvaise conduite faisait détenir en prison. Dispersés dans la colonie, ils devinrent utiles et augmentèrent le nombre des cultivateurs. Ce furent les premiers condamnés qu'on fit passer en Amérique.

Le commerce de la Virginie était exclusivement réservé à la compagnie; mais en l'année 1620, ce monopole qui, sans enrichir ceux qui le possédaient, nuisait à la colonie, fut entièrement abandonné. La concurrence qui résulta de cet abandon, fut sans doute avantageuse à la Virginie; mais elle fut la cause immédiate d'une importation qui influa beaucoup sur sa position, et qui peut-être aura des suites que la sagesse humaine ne peut ni prévoir ni blâmer [1]. Un navire hollandais amena dans la rivière de James vingt nègres, qui furent immédiatement achetés par des planteurs.

Au mois de juillet 1621, l'assemblée générale des actionnaires passa un acte qui établit la constitution de la colonie. Il fut réglé qu'il y aurait deux conseils suprêmes dans la Vir-

[1] Il y a beaucoup d'esclaves noirs dans la Virginie. (*Note du traducteur*).

ginie ; que le premier, dont les membres seraient nommés et pourraient être révoqués par la compagnie, aurait le nom de conseil d'état, et serait consulté par le gouverneur dans toutes les questions relatives à l'exercice des fonctions du pouvoir exécutif; que l'autre conseil aurait le titre d'assemblée générale, et qu'il serait composé du gouverneur, des membres du conseil d'état, et de bourgeois choisis, au nombre de deux, dans chaque bourg, par les habitans. Il fut déclaré que les actes de la puissance législative seraient soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires ; assemblée dont les réglemens ne pourraient obliger la colonie, tant que le gouvernement de celle-ci n'y aurait pas consenti.

Une contestation survenue entre la couronne et la compagnie, et qui avait pour objet l'importation du tabac, fut à la fin arrangée à l'amiable ; et l'on convint que la Virginie jouirait seule du droit d'introduire cette marchandise dans le royaume, moyennant une certaine taxe.

La colonie s'accroissait alors rapidement en productions, en richesses et en population. En paix avec les indiens, et ne craignant point d'autres ennemis, elle étendait ses éta-

blissemens non-seulement sur les deux bords des rivières de James et d'York, mais jusqu'à la Rappahannok, et même jusqu'à la Potomak. Il y avait donc de l'inconvénient à porter toutes les causes à James-Town, devant le gouverneur et son conseil, qui exerçaient le pouvoir judiciaire pour tout le pays; et des cours inférieures furent établies de manière à rendre la justice moins coûteuse et moins éloignée des justiciables. Telle fut l'origine des cours de comté, qu'on trouve encore dans l'état de Virginie.

En 1622, la prospérité dont commençaient à jouir les colons s'évanouit tout-à-coup, et un affreux attentat vint ébranler la colonie jusqu'en ses fondemens. Pouhatan, le plus puissant chef indien qu'il y eût dans la Virginie, et qui, après le mariage de Pocahontas sa fille avec Rolfe, avait conservé un inviolable attachement aux anglais, était mort en 1618. Il avait eu pour successeur et pour héritier de son influence sur toutes tribus circonvoisines, Opechancanough, chef artificieux et hardi, que dévoraient sa jalousie et sa haine contre les colons, et qui avait toutes les qualités nécessaires pour mettre à exécution les projets de vengeance qu'il avait formés. Il renouvela cependant le traité conclu avec

Pouhatan, et la paix subsista long-tems. Ne soupçonnant aucun danger, les anglais ne s'aperçurent point des machinations des indigènes. Entièrement occupés de la culture du sol, ils avaient négligé toutes les mesures de précaution et les exercices militaires. Comme ils employaient souvent les indiens à la chasse, ils leur avaient fourni des armes à feu, et leur avaient enseigné la manière de s'en servir. Ils les recevaient en tout tems dans leurs habitations; ils les admettaient à leur table et les logeaient dans leurs maisons. Dans le tems même que ces relations amicales étaient le plus suivies, le projet d'un massacre qui envelopperait tous les blancs, fut imperturbablement médité par les sauvages. Les tribus voisines des anglais, excepté celles qui habitaient la côte orientale, auxquelles le plan ne fut point communiqué, entrèrent successivement dans le complot; et malgré les communications continuelles qu'elles avaient avec les blancs, on ne put pénétrer leur secret. Leur dissimulation était si profonde, qu'elles ne craignaient pas de demander aux anglais leurs bateaux, lorsqu'elles voulaient passer la rivière, pour concerter et pour mûrir leurs exécrables desseins.

Le 22 mars fut le jour désigné pour assaillir

tous les établissemens anglais à-la-fois. Les indigènes, afin de déguiser toujours plus leurs intentions, apportèrent la veille au soir, du gibier, de la volaille, du poisson et divers présens. Le lendemain matin, ils revinrent de l'air le plus serein, et ils continuèrent à se conduire avec l'apparence de l'amitié, jusqu'à l'instant fixé pour le carnage. L'heure fatale ayant sonné, ils se jetèrent sur chaque habitation, et massacrèrent tous les blancs sans distinction de sexe ni d'âge. Telle fut la promptitude de l'exécution, que peu d'entre les victimes aperçurent l'arme ou l'approche du coup qui termina leur existence. Ainsi, en moins d'une heure, ou presque au même instant, périrent trois cent quarante-sept personnes, hommes, femmes et enfans, la plupart desquels furent mis à mort au moyen des instrumens aratoires qui servaient à leurs propres plantations.

Le massacre eût été plus général encore sans un des indigènes qui servait dans la maison d'un colon nommé Pace, par lequel il avait été traité comme un fils. Pressé de massacrer son maître, l'indien lui découvrit le complot. Pace se rendit sur-le-champ à James-Town, et l'alarme fut répandue dans les établissemens les plus voisins, qui par là furent

sauvés. Il y en eut aussi quelques autres où les circonstances de l'attaque permirent aux anglais de s'armer et de repousser les assassins.

A ce massacre affreux succéda une guerre atroce, durant laquelle on employa, contre les indiens, les odieux et vils moyens dont ils s'étaient servis eux-mêmes. Pendant ce tems désastreux, plusieurs travaux publics furent abandonnés; les établissemens furent réduits de quatre-vingts à huit, et la famine vint encore ajouter ses tourmens aux maux accumulés sur la colonie.

Dès que la nouvelle de ces calamités fut parvenue en Angleterre, on y ordonna la levée d'une contribution dont le produit fut destiné à secourir les colons; des armes furent tirées de la tour de Londres et remises à la compagnie; enfin on fit immédiatement partir plusieurs vaisseaux chargés de tout ce qui pouvait soulager des maux si multipliés.

Mais la dissolution de la compagnie s'avançait rapidement. Cette association renfermait dans son sein des hommes de la plus haute naissance, ou que distinguaient les talens les plus éminens. Les actionnaires discutaient avec la liberté qu'on remarque ordinairement dans les assemblées populaires, celles des mesures prises par la couronne qui pouvaient

les concerner essentiellement. Deux factions violentes qui commençaient à se faire connaître en Angleterre sous les noms de *parti de la cour* et de *parti des provinces*, divisaient la compagnie et s'y disputaient la prépondérance. Jacques essaya de faire obtenir l'ascendant à la première; mais ses efforts furent inutiles, et cette circonstance lui fit écouter favorablement les plaintes qu'on lui porta d'ailleurs contre un corps des délibérations duquel il ne pouvait réprimer les excès. La compagnie et ses accusateurs furent entendus au conseil privé dans le mois d'avril 1623, et il fut arrêté que la couronne nommerait une commission qui serait chargée d'examiner la conduite de cette association, et d'en faire son rapport au gouvernement. En vertu de ses pouvoirs, cette commission s'empara de la chartre, des registres, des papiers de la compagnie; et il y eut ordre de mettre sur le bureau du conseil privé, sans être ouverts ou décachetés, tous les paquets et toutes les lettres qui arriveraient de la Virginie. Tous les malheurs éprouvés par la colonie furent attribués à la compagnie; et Jacques, qui était peu favorable à toute assemblée populaire, déclara bientôt la résolution où il était de révoquer l'ancienne chartre, et d'en accorder

une nouvelle qui, tout en respectant le droit de propriété, déposerait les rênes du gouvernement entre les mains d'un petit nombre d'hommes. La compagnie fut requise d'acquiescer à cet arrangement; et en même tems on lui signifia qu'à défaut de soumission de sa part, le roi avait résolu de procéder contre elle de la manière qu'il jugerait convenable. Cependant elle voulut défendre ses droits; et Jacques fit expédier un ordre en vertu duquel la validité de la chartre fut jugée, dans la cour du banc du roi, d'une manière entièrement conforme aux vœux du monarque. La compagnie fut dissoute, et tous les priviléges dont elle jouissait retournèrent à la couronne.

Les sommes qu'avait coûtées l'établissement de la colonie se montaient alors à plus de 150,000 liv. sterl.; et l'on avait fait passer d'Angleterre plus de neuf mille personnes à la Virginie. Cependant, à l'époque de la dissolution de la compagnie, la valeur des exportations annuelles de la colonie n'était pas de plus de 20,000 liv. sterl., et la population du pays se trouvait réduite à environ dix-huit cents personnes.

Durant le cours de ces opérations, la guerre contre les indiens continuait avec fureur, et non sans succès. Ayant joint l'artifice à la force,

les anglais exterminèrent la plus grande partie des tribus voisines de la colonie; ils en chassèrent les restes de tous les bords des rivières, et ils étendirent leurs établissemens en sûreté.

On convoqua, pour le mois de février, une nouvelle assemblée générale, qui donna force de loi aux divers actes provisoirement publiés par le gouvernement et par son conseil. Il fut fait plusieurs réglemens relatifs à l'église anglicane; et l'on déclara solennellement à cette session, que le gouverneur ne pourrait lever aucune taxe sur la colonie, qu'en vertu d'une autorisation de l'assemblée générale, et qu'il n'arracherait point les habitans à leurs travaux pour les employer à son propre service. Il fut décidé à la même époque, qu'aucun conseiller, aucun bourgeois ou représentant ne pourrait être arrêté tant que durerait la session. On prit une foule de mesures propres à corriger les abus; et l'on prétend que les lois qui furent alors promulguées, portent l'empreinte du bon sens et du patriotisme, et qu'il est aisé de reconnaître en elles l'ouvrage d'hommes éclairés, qui devaient ressentir les effets de leurs propres actes [1].

Les personnes chargées des pouvoirs du monarque, essayèrent vainement de faire con-

[1] Stith.

sentir l'assemblée à l'envoi d'une adresse, par laquelle elle aurait déclaré qu'elle acquiescait à la révocation de l'ancienne chartre. Mais on convint qu'on présenterait à sa majesté une requête dans laquelle, après l'avoir remercié de ce qu'elle avait mis la colonie sous son inspection plus immédiate, on la supplierait de continuer la forme de gouvernement établie, de confirmer le privilége exclusif de l'importation du tabac, accordé à la Virginie et aux îles Sommers; et si le secours en troupes promis à la colonie arrivait, de permettre que le gouverneur et l'assemblée pussent concourir à la formation du plan des opérations militaires.

Bientôt après le jugement sans appel de la cour du banc du roi, Jacques nomma une commission composée d'un gouverneur et de douze conseillers, et à laquelle fut confiée l'entière direction des affaires de la colonie. Il ne fut pas question de l'ancienne assemblée, ni de l'établissement d'une nouvelle; car c'était à la forme populaire de l'ancien gouvernement que le monarque attribuait les malheurs de la Virginie. Mais quoique toute liberté politique fût anéantie, les intérêts des particuliers n'avaient pas été entièrement négligés. Faisant droit à la demande du par-

lement et à celle des colons, Jacques interdit, par une proclamation, la culture du tabac dans le royaume, et il défendit d'importer cette plante en Angleterre et en Irlande, d'autre part que de la Virginie et des îles Sommers, et sur d'autres vaisseaux que sur ceux qui appartenaient à ses sujets. Sa mort, arrivée peu de tems après ce réglement, l'empêcha d'achever un code de lois qu'il avait commencé pour la Virginie, et que, d'après le cas qu'il faisait de ses lumières et de ses talens en matière de législation, il supposait devoir remédier aux maux que la colonie avait soufferts.

Charles I.er adopta toutes les maximes de son père, relativement à la Virginie. Il nomma gouverneur sir George Yeardly, à qui il confia, ainsi qu'à un conseil, l'exercice de la puissance législative et de la puissance exécutive, en leur enjoignant, dans les instructions qu'il leur fit transmettre, de se conformer strictement aux ordres qu'il leur enverrait ensuite. Pour mettre le comble à cette odieuse conduite, la couronne fit le monopole du tabac; et tout ce que l'on fit passer de cette denrée dans le royaume, fut livré à des agens nommés par le roi, qui en dirigèrent entièrement la vente.

Selon toute apparence, les inconvéniens de ces mesures arbitraires ne se firent sentir vivement qu'après la mort de Yeardly, qui fut remplacé par sir John Harvey, que les historiens représentent comme l'homme le plus propre à faire connaître la tyrannie sous les formes les plus odieuses. Cupide, orgueilleux, inhumain, il exerça ses fonctions de la manière la plus révoltante. Le respect que son titre inspirait, lui soumit tout pendant quelques années. A la fin, réduits au désespoir par l'oppression, les virginiens, dans un accès de fureur populaire (en 1636), se saisirent de lui, et l'envoyèrent prisonnier en Angleterre. Ils firent, en même tems, partir deux députés, qu'ils chargèrent d'exposer leurs griefs et la mauvaise conduite du gouverneur.

Ce procédé violent était si peu d'accord avec l'implicite obéissance que Charles exigeait de ses sujets, que ce prince crut devoir le condamner ouvertement. Les députés de la colonie reçurent une vive réprimande; et il paraît qu'on ne fit aucune recherche de la conduite d'Harvey qui, au commencement de l'année 1637, fut renvoyé dans la Virginie, et investi de pouvoirs aussi étendus que ceux dont il avait été précédemment revêtu.

Mais l'époque où l'on devait adopter un autre système d'administration s'approchait. Le mécontentement de ses sujets et ses propres besoins contraignirent enfin Charles II à convoquer un parlement. Il est probable que ce prince ne voulut pas s'exposer à aigrir le ressentiment public, en ne prenant aucune précaution pour empêcher les plaintes occasionnées par le despotisme qui avait été exercé en Amérique, de parvenir aux oreilles des représentans de la nation. Sir William Berkeley fut chargé d'aller remplacer Harvey, en qualité de gouverneur de la Virginie. La conduite de cet officier fut presque en tout l'opposé de celle de son prédécesseur. D'un rang distingué, et doué de grands talens, il était recommandable aussi par son intégrité, par la douceur de son caractère, et par toutes les qualités qui gagnent les cœurs, et dont Harvey était si dépourvu. Pour mettre le comble à la satisfaction des habitans, il fut autorisé à inviter les bourgeois de toutes les plantations à se réunir au gouverneur et au conseil en assemblée générale; et par conséquent on rendit au peuple la part qu'il avait eue dans le gouvernement de la colonie.

Ce changement produisit un si grand effet parmi les colons, que lorsque dans la suite ils

eurent appris qu'on avait adressé au parlement une requête par laquelle on avait demandé le rétablissement de l'ancienne charte et celui de l'ancien gouvernement, l'assemblée générale en fit un désavœu solennel. En 1650, après l'abolition de la monarchie, cette même assemblée fit présenter à Charles II, une adresse où elle lui témoignait sa vive reconnaissance des bontés qu'il avait eues pour elle, et le suppliait de lui continuer sa protection immédiate. Durant la guerre civile qui ravagea l'Angleterre, et même après l'établissement de la république, les virginiens demeurèrent inviolablement attachés à la famille royale, quoique Charles Ier eût été décapité, et que son fils fût forcé de vivre dans l'exil.

Cependant la chambre des communes, qui avait établi son autorité en Angleterre, n'était pas disposée à la laisser méconnaître dans la Virginie. Elle déclara, au mois d'octobre, que la colonie ayant été établie par le peuple anglais, et à ses frais, elle devait être subordonnée et soumise à la république, et tenue d'obéir aux lois et aux réglemens faits ou à faire par le parlement; que dans la Virginie et en d'autres lieux, les pouvoirs ayant été usurpés par des hommes qui s'étaient consti-

tués ennemis de la république, ces hommes étaient déclarés traîtres et rebelles ; que leurs ports étaient interdits non-seulement aux vaisseaux anglais, mais encore aux navires étrangers, et que tout commerce avec les colons était désormais défendu. Comme ceux qui gouvernaient alors l'Angleterre, ne faisaient pas de vaines déclarations, le conseil d'état fut autorisé à faire partir pour la Virginie, une flotte capable de forcer l'obéissance due au parlement.

En conséquence, on conféra à sir George Ayscue, le commandement d'un formidable armement ; et cet officier eut ordre d'essayer, en leur offrant leur pardon, et en employant tous les moyens de conciliation, d'engager les colons à se soumettre ; mais il était autorisé à recevoir dans ses troupes, en leur donnant la liberté, les esclaves et les serviteurs de ceux qui opposeraient de la résistance. En 1651, l'escadre, ayant réduit la Barbade et quelques autres îles, entra dans la baie de Chesapik. Berkeley, après avoir frété quelques vaisseaux hollandais qui faisaient le commerce sur la côte de la Virginie, fit une résistance opiniâtre ; mais il fut forcé de céder à la supériorité des forces qui l'assaillaient, en stipulant toutefois, en faveur de la colonie, un

entier oubli du passé. Quant à lui, chéri et considéré, il vécut dans la retraite, jusqu'à ce qu'une nouvelle révolution l'eût replacé à la tête de l'administration de la Virginie.

Depuis la révocation de la chartre, il était devenu plus facile d'obtenir de grandes concessions de terres. Cette circonstance occasionna, malgré la tyrannie du gouvernement, de nombreuses migrations, et par conséquent elle contribua infiniment à l'accroissement de la population de la colonie. On pense que la Virginie contenait trois mille ames, au commencement de la guerre civile [1].

Tandis qu'on dispensait la république de la Nouvelle Angl terre de se soumettre à la loi qui défendait le commerce entre les colonies et les nations étrangères, on l'exécutait à la rigueur contre la loyale Virginie. Cette gêne était d'autant plus fâcheuse, que l'Angleterre n'offrait pas un débouché suffisant pour les productions de la colonie, et ne pouvait pas non plus fournir à la Virginie tout ce dont elle avait besoin. Chaque habitant en ressentit vivement les effets, par la diminution du produit de son travail. Il est certain qu'une telle rigueur était peu propre à faire abandonner

[1] Chalmer.

aux virginiens les intérêts de la famille royale. Leur mécontentement fut fomenté par la foule des royalistes qui, après la défaite de leur parti en Angleterre, cherchèrent un asile dans la Virginie. La mort ayant enlevé subitement le gouverneur Mathews, les colons résolurent de profiter de cet événement pour se soustraire au joug de la république, et ils invitèrent sir William Berkeley à reprendre les rênes du gouvernement. Berkeley y consentit, en tirant d'eux la promesse solennelle que, s'il le fallait, ils sacrifieraient, à son exemple, leur fortune et leur vie, en défendant la cause de leur prince. Charles II fut proclamé roi dans la Virginie, avant même qu'on y eût appris la mort de Cromwell. Par l'effet de la restauration, cette démarche téméraire, que les républicains eussent considérée comme un crime, devint un acte méritoire dont les virginiens se sont long-tems vantés, et qui ne fut pas entièrement méconnu par le monarque.

Malgré la réduction du prix des articles d'exportation, et nonobstant les autres inconvéniens attachés à la perte du commerce avec les étrangers, les migrations occasionnées, tant par la facilité d'acheter des terres dans la Virginie, que par l'oppression du parti royal en Angleterre, furent si fortes, qu'au réta-

blissement de la monarchie, on comptait environ trente mille ames dans la colonie.

Une des choses qui, pendant le gouvernement d'Harvey, avait donné le plus d'inquiétude aux virginiens, était la diminution de leur territoire, occasionnée par de grandes concessions de terres situées en-dedans des limites de la colonie, concessions dont la plus importante fut celle du Maryland au lord Baltimore. Le nouveau propriétaire fut autorisé à promulguer, du consentement des hommes libres ou de leurs délégués, qu'il devait convoquer exprès, toutes les lois qui ne seraient point en contradiction avec la constitution anglaise. Le Maryland obtint aussi des priviléges semblables à ceux qui avaient été accordés aux autres colonies; mais c'est une chose remarquable, que la chartre d'incorporation n'ait renfermé aucune clause qui ait astreint le concessionnaire à soumettre à l'approbation du roi les lois du Maryland, et qu'il n'ait point été fait mention, dans cet acte, du droit de la couronne à intervenir dans les opérations du gouvernement de la colonie.

Ce fut là le premier exemple du démembrement d'une colonie, et de la création d'un nouvel établissement de ce genre dans les

limites de l'ancien, opérés simplement par un acte de la couronne.

Les émigrans qui passèrent les premiers dans le Maryland, étaient au nombre d'environ cent personnes, distinguées par leur naissance et professant presque toutes la religion catholique romaine. Accompagnés de plusieurs autres anglais qui leur étaient attachés par divers liens, ils firent voile d'Angleterre, au mois de novembre 1632, sous la conduite de Calvert, beau-frère du lord-Baltimore. Ils arrivèrent en Amérique au commencement du mois de janvier suivant, et ils prirent terre auprès du confluent de la Potomak avec la branche de l'est. Ils s'efforcèrent aussitôt de se concilier l'affection des aborigènes, de qui ils achetèrent le territoire où ils construisirent leur ville, à laquelle le nom de Sainte-Marie fut donné par leur chef. Cette mesure était juste et sage à-la-fois. En obtenant la paisible possession d'un terrain considérable, déjà disposé pour la culture, les colons pouvaient se procurer promptement des vivres; et cette cause concourut, avec le voisinage de la Virginie qui produisait alors en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, à les préserver de la famine et de divers fléaux qui firent presque périr, dans

leur enfance, et la colonie du sud et celle de la Nouvelle Angleterre.

Les planteurs de la Virginie firent présenter au roi une requête où ils se plaignirent de la concession faite au lord Baltimore, et qui fut lue au conseil privé, dans le courant du mois de juillet 1633. Il fut décidé que ce lord conserverait sa chartre, et que les demandeurs auraient leur recours de droit; mais ils ne jugèrent pas à-propos de l'exercer. Pour empêcher la mésintelligence de s'accroître, on établit la liberté de commerce entre les deux colonies; et il fut enjoint à chacune de ne pas recevoir leurs transfuges respectifs, de ne rien faire qui pût entraîner la guerre avec les indigènes, et enfin de se conduire réciproquement comme devaient le faire deux provinces du même état.

La première assemblée du Maryland fut convoquée pour le mois de février 1634-5. Il paraît que, comme celle des autres colonies, elle se composa de tout le corps des hommes libres. Ses actes ne furent probablement pas approuvés par le propriétaire qui, à son tour, lui transmit, pour l'examiner, un code de lois qu'il avait rédigé lui-même, et que, au mois de février 1737-8, elle rejeta sans balancer. Elle s'occupa ensuite de la confection de plu-

sieurs réglemens adaptés à la position des habitans. Cette même assemblée assigna un revenu à lord Baltimore, qui avait déjà dépensé plus de quarante mille livres sterling pour l'établissement de la colonie, et elle déclara coupable de haute-trahison (par un acte d'*attainder*) William Clayborne, qui était accusé de félonie et de sédition, et à qui l'on imputait en outre de s'être arrogé le droit de gouverner, et d'avoir excité les indiens à faire la guerre au Maryland.

Dès l'année 1631, Charles Ier avait, par un acte signé de sa main, permis à William Clayborne, membre du conseil et secrétaire d'état de la Virginie, de trafiquer dans les parties de l'Amérique pour le commerce desquelles on n'aurait point délivré de lettres patentes. Voulant donner plus de force à cette permission, Harvey, qui était alors gouverneur de la colonie, avait, au mois de mars 1632, accordé la même autorisation à Clayborne. En conséquence, celui-ci fonda sur l'île de Kent, près d'Annapolis, un petit établissement où il refusa de reconnaître la juridiction du Maryland. Il fit passer ses sentimens dans l'ame des habitans de l'île, et il persuada aux indigènes que les nouveaux colons étaient espagnols et ennemis des virgi-

niens. Accusé, ou plutôt convaincu d'exaction, de meurtre et de sédition, il prit la fuite, et ses biens furent confisqués. Il se plaignit au roi, et lui demanda à-la-fois et la confirmation du privilége qui lui avait été accordé, et une autre concession de terres qui étaient dans le voisinage de l'île de Kent. Les lords commissaires des colonies à qui l'affaire fut renvoyée, décidèrent en 1639, que les terres demandées appartenaient, en toute propriété, au lord Baltimore, sans la permission duquel l'on ne pouvait autoriser aucun établissement, aucun commerce dans les limites du territoire qui lui avait été cédé. Quant aux autres plaintes que faisait Clayborne, on déclara qu'elles n'étaient pas de nature à nécessiter l'intervention du gouvernement.

Cependant la population du Maryland s'accroissait d'une manière sensible. Les catholiques romains, qui fuyaient la persécution qu'on leur faisait éprouver en Angleterre, cherchaient un asile dans cette colonie, qui accueillait en même tems d'autres personnes que leurs opinions religieuses faisaient bannir des établissemens voisins. Tandis que les puritains de la Nouvelle Angleterre employaient des moyens violens pour assurer la soumission à leur doctrine, les virginiens publiaient,

contre ceux de cette secte, des lois qui en forcèrent plusieurs à se réfugier dans le Maryland, où il leur était permis d'adorer Dieu selon la forme que leur prescrivait leur conscience.

L'accroissement de la population et celui du nombre des plantations ne manquèrent pas de produire l'effet qu'on devait en attendre. L'exercice du pouvoir souverain, par le peuple même, devint très-difficile; et une troisième assemblée, tenue en 1639, établit sous le nom d'assemblée générale, une chambre unique, qui dût être composée du gouverneur, des secrétaires d'état, des membres convoqués en vertu d'un rescrit spécial, et des bourgeois ou des représentans des hommes libres. Cette forme fut changée en 1650. Un acte passé à cette époque, porta que les membres qui seraient appelés en vertu du rescrit dont nous venons de parler, formeraient une chambre haute, et que les bourgeois composeraient une chambre basse. Il fut réglé, en même tems, que pour avoir force de loi, tout acte passé par une des deux chambres, devait être approuvé par l'autre et par le gouverneur.

La plus parfaite harmonie subsistait entre le propriétaire et les colons. Jusqu'à l'époque de la guerre civile, le Maryland occupé de

ses propres affaires, vit s'accroître sa prospérité. Durant cet espace de tems, sa tranquillité ne fut troublée que par une guerre contre les indiens, guerre qui se termina par leur entière soumission. Le gouvernement de cette colonie demeura, comme celui de la Virginie, fidèle à la cause de la royauté; mais Clayborne, qui avait embrassé le parti du parlement, trouva moyen de former des intrigues parmi les habitans, et d'exciter un soulèvement dans la province. Calvert, qui en était gouverneur, fut contraint de se réfugier dans la Virginie, et les insurgens s'emparèrent de l'administration de la colonie.

Ce fut seulement l'année suivante (1641) au mois d'octobre, que la rébellion fut étouffée et que l'ordre fut rétabli. On publia un acte d'amnistie, duquel on n'excepta que quelques chefs de la révolte, qui ne procura aux habitans qu'un surcroît de charges, dont ils ne furent pas très-promptement soulagés.

Les prétentions du parlement, ou plutôt de la chambre des communes d'Angleterre, ravirent bientôt au Maryland le repos dont il jouissait. Au mois de septembre 1651, des commissaires furent chargés de soumettre et de régir les colonies situées dans la baie de Chesapik. Parmi ces agens se trouvait Clay-

borne, le mauvais génie du Maryland. Le propriétaire ayant reconnu l'autorité du parlement, il lui fut permis de conserver sa place, et de gouverner comme auparavant, quoiqu'au nom des gardiens des libertés de l'Angleterre. Cependant il était impossible qu'il pût jouir long-tems de la paisible possession de l'autorité. Les dissentions de la mère-patrie s'introduisirent dans la colonie, et les commissaires soutinrent de leur crédit la faction opposée au gouvernement établi.

Les divisions qui résultèrent d'un pareil état de choses, amenèrent promptement la guerre civile, que termina la défaite du gouverneur et des catholiques romains. On convoqua une nouvelle assemblée qui, se trouvant entièrement sous l'influence du parti vainqueur, porta un acte par lequel elle déclara que quiconque serait soumis à l'autorité du pape, ne pourrait jouir de la protection des lois dans la province, mais que tous les autres chrétiens, à l'exception de ceux qui reconnaissaient des évêques, ou qui sous l'apparence du christianisme, commettaient des actes licencieux, pourraient exercer librement leur religion. On passa d'autres lois que le même esprit avait dictées; et la persécution éclata contre les quakres aussi bien que contre

les papistes, et contre ceux qui avaient conservé la hiérarchie sacerdotale. La chambre haute suspendit ses fonctions, tout le tems que durèrent les scènes tumultueuses qu'occasionna le fanatisme, et elle ne les reprit qu'à la restauration, lorsque Philippe Calvert eut été nommé gouverneur par le lord Baltimore, et que l'ancien ordre de choses eut été rétabli. Malgré ces commotions, la colonie prospérait; et lors du rétablissement de la royauté en Angleterre, elle avait une population de douze mille ames [1].

[1] Chalmer.

CHAPITRE III.

Inutilité des premiers efforts de la compagnie de Plymouth pour établir la colonie qu'elle devait fonder. — Etablissemens formés au New-Plymouth. — Sir Henri Rosewel et compagnie. — Nouvelle chartre. — Vigoureux efforts pour peupler la colonie. — Le gouvernement passe entre les mains des colons. — Fondation de Boston. — Intolérance religieuse. — Etablissement d'une cour générale. — Commission accordée par la couronne pour le gouvernement des plantations. — Débats avec la colonie française d'Acadie. — Hugh Peters. — Henri Vane. — Mistriss Hutchinson et les antinomiens. — Le Maine est concédé à George. — *Quo Warranto* expédié contre la patente de la colonie. — Dissentions religieuses. — Fondation de Providence et de Rhode-Island. — Etablissement du Connecticut. — Guerre avec les pequods. — Fondation de New-Haven.

On vient de voir avec quelle lenteur et quelle difficulté s'établit et se consolida la première colonie, ou la colonie du sud, quoiqu'elle eût pour protecteurs et pour membres des hommes qui possédaient une fortune considérable, et qui jouissaient d'un grand crédit. La compagnie formée pour établir la seconde colonie, ou la colonie du nord, et à laquelle

fut accordée une chartre d'incorporation, en même tems qu'à la première, était composée d'actionnaires, qui résidaient à Plymouth et en d'autres villes de la partie occidentale de l'Angleterre. Elle n'avait pas autant de ressources que l'autre association, qui avait été formée dans la capitale. En conséquence, ses efforts pour former de dispendieux établissemens dans un pays lointain, furent plus faibles et moins heureux encore que ceux de la compagnie de Londres.

En 1606, la compagnie de Plymouth équipa son premier vaisseau, que confisquèrent les espagnols, qui prétendaient alors exclure des mers de l'Amérique les bâtimens de toutes les autres nations. Cet accident ne la découragea point; et deux autres navires ayant à bord cent personnes, destinées à commencer les établissemens, furent expédiés, l'année suivante, sous le commandement de Raleigh et de Gilbert. Ces émigrans abordèrent en sûreté à la côte d'Amérique, pendant l'automne; et ils prirent possession d'un territoire situé près de la rivière de Sagahadoc, et sur lequel ils construisirent le fort Saint-George. Pendant l'hiver, ils souffrirent des maux inouis, sous un si âpre climat. Plusieurs même, au nombre desquels on compta Gilbert, et George

Popham, l'un amiral, et l'autre président de la colonie, succombèrent à leurs maux; et un vaisseau chargé de vivres, qui arriva au printems, apprit à ceux qui avaient survécu à leurs compagnons, que leur principal protecteur, sir John Popham, premier juge d'Angleterre, n'était plus. Découragés par tant de pertes, et sur-tout par la mort de l'homme sur le zèle duquel ils devaient compter principalement pour obtenir des secours, les colons se déterminèrent à se rembarquer sur le bâtiment qui leur avait apporté cette fâcheuse nouvelle. L'effrayant tableau qu'ils firent de la côte et du climat qu'ils venaient de quitter, détourna quelque tems la compagnie de tenter un autre établissement; et ses entreprises se bornèrent à des voyages qui avaient la pêche et la traite des pelleteries pour objets. Un de ces voyages fut exécuté par le capitaine Smith, dont nous avons déjà fait admirer, à si juste titre, le caractère et les talens. Smith examina, avec la plus scrupuleuse attention, cette partie de la côte qui s'étend depuis la rivière de Penobscot jusqu'au cap Cod. Il la retraça sur une carte, et l'ayant accompagnée d'une description, dont son enthousiasme naturel lui dicta une partie, il la présenta à Charles, prince de Galles, à qui ce pays plut

tant qu'il le fit nommer Nouvelle Angleterre, nom qu'il a toujours porté depuis.

La compagnie de Plymouth était trop dénuée de ressources pour s'engager dans de nouvelles entreprises, dont les avantages seraient éloignés et incertains, et dont les dépenses seraient immédiates et inévitables. Ce fut donc à un motif plus puissant que l'intérêt même, à un motif supérieur à tout ce qui peut faire impression sur l'esprit humain, que la Nouvelle Angleterre dut le premier établissement qu'on y ait formé.

Les membres d'une secte obscure, qui étaient appelés *Brownistes*, d'après le nom de Brown leur fondateur, et qui s'étaient fait remarquer d'une manière fâcheuse, par la démocratie de leurs principes sur le gouvernement de l'église, avaient été forcés de quitter l'Angleterre, et de se réfugier à Leyde en Hollande, où ils avaient formé une société séparée, sous la direction de leur pasteur, M. John Robinson. A la faveur de leur obscurité, ils y passèrent en sûreté quelques années; mais cet état paisible leur devint à charge. La persécution ne donnant aucune importance aux opinions qui les séparaient des autres chrétiens, ils ne faisaient point de prosélytes; et leurs enfans, en s'alliant à des familles du

pays, ou en prenant du service dans les troupes hollandaises, renonçaient aux maximes qu'ils leur avaient inculquées. En conséquence, ces sectaires craignirent de voir s'éteindre leur église, et de descendre de ce haut degré de spiritualité, qu'ils jugeaient si propre à leur faire connaître la vérité. D'ailleurs, les usages de ceux au milieu desquels ils vivaient, étant diamétralement opposés à la rigidité des brownistes, cette considération vint se joindre aux motifs plus puissans que nous avons indiqués, et leur suggéra, concurremment avec ceux-ci, la résolution de passer en corps en Amérique. Ils s'adressèrent, en 1618, à la compagnie de la Virginie, afin d'en obtenir une concession de terres. Pour toute faveur, ils demandèrent à la couronne, qu'on leur expédiât, sous le grand sceau, un acte par lequel il leur serait permis d'exercer leur religion, selon la forme que leur avait fait adopter le mouvement de leur conscience. Cette requête, aussi raisonnable que modeste, fut rejetée. Jacques avait déjà établi l'église anglicane dans la Virginie, et quoiqu'il eût consenti à fermer les yeux sur la non-conformité des brownistes, et à ne point les inquiéter tant qu'ils demeureraient paisibles, il refusa de leur donner le gage positif et solennel

qu'ils demandaient. Cet obstacle les arrêta quelque tems ; mais la cause du mécontentement qu'ils éprouvaient en Hollande, subsistant toujours, ils mirent leur confiance dans la déclaration verbale du monarque, et ils entrèrent immédiatement en négociation avec la compagnie, pour l'acquisition d'une certaine étendue de terres, qui était située entre les limites fixées par sa chartre [1].

Au nombre de cent vingt hommes, ils partirent d'Angleterre au mois de septembre 1620, sur un seul navire. Ils devaient se rendre sur les bords de la rivière d'Hudson ; mais on prétend que le pilote hollandais qui dirigeait la manœuvre, avait été gagné par ses compatriotes, à la convenance desquels se trouvaient les environs de cette rivière, et qu'il conduisit les brownistes si loin au nord, que la première terre à laquelle ils touchèrent, fut le cap Cod. Ils reconnurent bientôt qu'ils se trouvaient au-delà même des limites du territoire de la compagnie, qui leur avait vendu l'emplacement sur lequel ils avaient résolu de s'établir. Mais on était au mois de novembre, et par conséquent la saison était trop avancée pour que des hommes qui ne connaissaient point le pays, et parmi lesquels il y avait

[1] Robinson.

beaucoup de malades, pussent remettre en mer pour chercher une nouvelle habitation. Après avoir examiné la côte, ils firent choix d'un lieu commode, auquel ils donnèrent le nom de *New-Plymouth*. Le 11 novembre, tous les chefs de famille et tous les hommes libres signèrent, avant de débarquer, une convention solennelle, où ils déclarèrent qu'ils se proposaient, pour la plus grande gloire de Dieu, et en l'honneur de leur roi et de leur patrie, de fonder une colonie. En protestant de leur soumission envers leur souverain seigneur, Jacques I.er, ils se constituèrent en corps politique, pour s'occuper de la formation de lois égales, desquelles pût résulter le bonheur général.

Ayant formé, d'un commun accord, un pacte auquel ils se soumirent tous, ils procédèrent ensuite au choix d'un gouverneur, dont les fonctions devaient durer un an, et à qui ils donnèrent un assistant [1]. Le pouvoir suprême résida dans la réunion de tous les habitans mâles; et ceux-ci l'exercèrent pendant l'enfance de la colonie. Ils se rassemblaient lorsque le bien public l'exigeait, et ce ne fut qu'en 1639, qu'ils établirent une chambre

[1] Dans la suite, le nombre des assistans fut progressivement porté jusqu'à sept.

de représentans. Les brownistes adoptèrent pour base de leur jurisprudence, les lois d'Angleterre, auxquelles ils firent quelques additions, soit pour les cas qu'elles n'avaient pu prévoir, soit lorsque dans leur opinion elles n'offraient pas les meilleures règles de conduite. Il est aisé de reconnaître, dans les changemens qu'ils firent au code pénal, quels étaient leur caractère et leur position. Tandis qu'ils ne condamnaient qu'à une légère amende, pour le crime de faux qui est poursuivi avec tant de rigueur chez les peuples livrés au commerce, ils punissaient la fornication par le fouet, et l'adultère par la mort.

Trompés par leurs principes religieux, les brownistes commirent la même faute que celle qu'on avait faite en établissant la colonie de Virginie ; et à l'exemple des premiers chrétiens, ils confondirent toutes les propriétés, et se nourrirent des fruits du travail commun. Cette mesure produisit, même dans une société composée d'un petit nombre d'enthousiastes, ses effets ordinaires. Les brownistes furent souvent affligés de la famine; et les punitions corporelles infligées parmi eux pour forcer au travail, n'occasionnèrent que du mécontentement.

L'établissement de la colonie ne pouvait se

faire dans une saison plus défavorable. L'hiver était déjà commencé lorsque les colons débarquèrent, et ils étaient mal pourvus de tout ce qui est nécessaire sous un climat beaucoup plus froid que celui pour lequel ils avaient fait leurs préparatifs. Avant le retour du printems, près de la moitié d'entr'eux avaient péri par la maladie ou par la famine. Ceux qui échappèrent à ces fléaux, eurent à surmonter d'autres obstacles. Ils furent forcés, au lieu de s'occuper sans relâche à pourvoir à leur subsistance, de prendre les armes pour se défendre contre les attaques des sauvages. Heureusement pour les colons, une maladie contagieuse avait enlevé, l'année précédente, un si grand nombre de naturels du pays, qu'ils soumirent facilement leurs ennemis, et qu'ils les contraignirent à recevoir la paix à des conditions équitables. Rien ne put soutenir les anglais contre des maux si multipliés, que l'espoir d'un meilleur avenir, et que le contentement qui résulte du libre exercice des droits politiques et religieux. De tems en tems ils recevaient une petite quantité de vivres, que leur envoyaient les personnes qui s'intéressaient à eux en Angleterre, et ils luttaient avec constance contre les difficultés qui les environnaient. Ils demeurèrent en

paix; et le gouvernement ne les inquiéta point. Cependant la mauvaise qualité du sol, et la communauté des biens étaient si peu favorables à la population, qu'en l'année 1630, ils n'étaient pas au nombre de plus de trois cents. Jusqu'alors ils n'avaient possédé leurs terres qu'en vertu du droit qu'a le premier occupant. Ils obtinrent à cette époque une concession de la nouvelle compagnie de Plymouth; mais ils ne furent jamais constitués en corps politique par une chartre. Leur réunion n'étant autorisée, ni par le parlement, ni par le roi, il paraît qu'ils ne composèrent qu'une association libre, dont les membres obéissaient aux lois, à la formation desquelles ils avaient concouru, et qu'ils ne reconnaissaient pour magistrats que ceux qu'ils avaient élus. Ils demeurèrent de la sorte tranquilles et presque inconnus, plus tolérans et plus modérés que leurs voisins, jusqu'à leur union avec une colonie plus puissante, quoique plus nouvelle que celle qu'ils formaient, avec une colonie que sa constitution vigoureuse fit bientôt parvenir à la maturité politique.

La première compagnie de Plymouth n'ayant pas encore réussi à fonder un établissement solide en Amérique, sollicita une nouvelle concession plus considérable que

celle qu'elle avait précédemment obtenue. Après beaucoup de sollicitations, Jacques accorda, le 3 novembre 1620, en toute propriété, au duc de Lenox, au marquis de Buckingham et à plusieurs autres personnes, le territoire compris entre le 40.e et le 48.e deg. de latitude nord. La chartre d'incorporation donna à cette société le titre de grand conseil de Plymouth, pour fonder et gouverner une colonie dans la Nouvelle Angleterre. Elle lui conféra la même juridiction et la même autorité qu'aux deux compagnies de la Virginie du nord, et de la Virginie du sud; et elle lui donna sur-tout le droit d'interdire à qui que ce fût, dans les limites de son territoire et dans les mers voisines, le commerce et la pêche. Cette imprudente concession, qui indigna le peuple anglais, alors fortement occupé des pêcheries et de la traite des pelleteries, fut censurée par le parlement. La compagnie se vit donc forcée d'abandonner son monopole; et étant privée par là des secours sur lesquels elle avait compté pour former ses établissemens, elle renonça complètement à son projet. La Nouvelle Angleterre serait donc demeurée long-tems déserte, si les causes qui avaient occasionné la migration des brownistes, n'avaient pas continué d'agir. Les

persécutions auxquelles étaient exposés les puritains, accroissaient à-la-fois leur zèle et leur nombre. Désespérant d'obtenir en Angleterre quelque adoucissement aux statuts portés contr'eux, ils commençaient à chercher un asile où ils pussent trouver la tolérance qu'on leur refusait dans leur patrie. Ayant appris que leurs frères de New-Plymouth pouvaient adorer Dieu de la manière que leur prescrivait leur conscience, ils tournèrent leurs regards vers la même région. Plusieurs petites troupes d'entr'eux se rendirent en divers tems à la baie de Massachussetts, ainsi appelée d'après le nom du sachem de cette partie de la côte. On leur abandonna des terres; mais comme il est très-probable qu'ils n'exécutèrent jamais les conditions qu'on leur imposa, on n'eut dans la suite aucun égard à cette concession.

White, ministre non conformiste à Dorchester, qui, en leur promettant des secours, avait empêché quelques-uns de ses compatriotes établis aux environs de la baie de Massachussetts de revenir dans leur patrie, était parvenu, par ses soins actifs, à former une association composée de plusieurs personnes imbues de la doctrine des puritains, et dont l'objet devait être de fonder, dans la

Nouvelle Angleterre, une colonie qui pût offrir à ceux de leur secte un asile contre la persécution à laquelle ils étaient exposés. En conséquence, cette société traita pour l'acquisition d'un territoire avec le conseil de Plymouth qui, au mois de mars 1627, transporta à sir Henri Rosewel et à ses associés, toute cette partie du pays qui se trouve à trois milles au sud de la rivière de Charles, et à trois milles au nord de la Merrimack, et qui était censée se prolonger de la mer Atlantique à la mer du Sud. Un petit nombre de cultivateurs et de domestiques partirent bientôt sous la conduite d'Endicott, enthousiaste ardent qui, au mois de septembre 1628, jeta les fondemens de Salem, la plus ancienne ville du Massachussetts [1].

Les nouveaux propriétaires reconnurent facilement que, sans le secours d'associés plus opulens qu'eux, il leur serait impossible de peupler le vaste territoire qu'ils avaient acquis. Ils trouvèrent bientôt, dans la capitale, d'autres actionnaires; mais ceux-ci exigèrent qu'on sollicitât une nouvelle chartre qui fît mention de leurs noms, qui confirmât la concession du conseil de Plymouth, et qui conférât le droit

[1] Hutchinson. Chalmer. Robinson.

de gouverner. Comme s'ils voulaient prouver que les hommes mettent rarement à profit les leçons de l'expérience, ils demandèrent aussi que l'autorité suprême fût confiée à un conseil composé de personnes qui résideraient à Londres. Les propriétaires consentirent sans peine à cette proposition, et ils présentèrent à Charles I.er une requête, où ils le supplièrent de leur accorder une nouvelle charte, qui leur fut expédiée le 4 mars 1628, et par laquelle la nouvelle association fut appelée le gouverneur et la compagnie de la baie de Massachussetts dans la Nouvelle Angleterre [1].

Le pouvoir exécutif fut déposé entre les mains d'un gouverneur, d'un lieutenant-gouverneur et d'un conseil composé de dix-huit assistans. La nomination de ces officiers fut réservée, pour la première fois, à la couronne; mais la compagnie eut le droit de faire remplir par ceux qu'elle élirait, les places qui viendraient à vaquer dans la suite. La puissance législative fut confiée au corps des propriétaires, qui durent se réunir quatre fois par an et former une assemblée que l'on nommerait cour générale. Il fut déclaré que

[1] Robinson. Chalmer.

toutes les terres seraient tenues en francs-alleus. La colonie obtint, tant pour les marchandises qu'elle exporterait que pour celles qu'elle importerait, la même exemption de taxes que la Virginie; et les colons conservèrent pour eux et pour leurs descendans, tous les droits des sujets nés en Angleterre [1].

Le conseil qui devait résider à Londres, s'empressa de seconder les vues des concessionnaires. Dès qu'il fut nommé, il fut résolu de former une nouvelle expédition, dont il se promit de payer les frais au moyen de souscriptions, dont chacune serait de cinquante livres sterling, et donnerait droit à une distribution de deux cents acres de terre, comme premier dividende. On équipa cinq vaisseaux qui, au mois de mai 1629, appareillèrent de l'île de Wight, ayant à bord environ deux cents personnes, et tout ce qu'exigeait la formation d'un établissement. Ces émigrans abordèrent au mois de juin à Salem, où ils trouvèrent Endicott à qui ils remirent un acte qui le confirmait dans l'office de gouverneur. La colonie fut alors composée de trois cents personnes, dont cent furent s'établir à Charles-Town; et les autres demeurèrent à Salem.

[1] Robinson. Chalmer. Hutchinson.

Les opinions religieuses qui les avaient portés à quitter leur terre natale, furent les premiers objets de leurs soins, dans ce pays où ils avaient résolu de se fixer. Puritains zélés, ils instituèrent une église où ils établirent le gouvernement qu'ils crurent le plus conforme à la volonté de Dieu révélée dans l'Ecriture, et qui, dans la suite, fit nommer indépendans ceux qui l'admirent. On rédigea une profession de foi à laquelle ils adhérèrent; et ils firent ensuite une convention où ils prirent envers Dieu, et les uns à l'égard des autres, l'engagement de marcher dans toutes les voies du Seigneur, selon la révélation qu'il lui plairait de leur en faire. On choisit des pasteurs et d'autres officiers ecclésiastiques, qui furent institués par l'imposition des mains de tous les frères.

L'église ainsi constituée, on en reçut membres tous ceux dont la doctrine religieuse et la morale furent approuvées par les anciens. La lithurgie et toutes les cérémonies qu'ils jugèrent inutiles, furent proscrites par ces sectaires, qui même ne trouvèrent pas encore assez simple le culte établi par Calvin.

Charmés de l'ouvrage de leurs mains, et croyant avoir embrassé la perfection, ils ne purent souffrir d'autre opinion que la leur. A

peine échappés à la persécution, ils firent voir que c'en était seulement l'application qu'ils avaient condamnée, et ils devinrent persécuteurs à leur tour. Quelques-uns des nouveaux émigrans étant attachés à l'église anglicane, virent avec peine qu'on en eût supprimé les rites; et ils se séparèrent de la communion des puritains, pour adorer Dieu de la manière qu'ils croyaient la plus convenable. Ils avaient à leur tête deux des premiers colons et un membre du conseil. Ces dissidens furent cités devant le gouverneur qui, après avoir jugé que leurs sentimens et leurs discours tendaient à la sédition, les renvoya en Angleterre. Privés de leurs chefs, les autres non conformistes se soumirent entièrement [1].

L'hiver amena aux nouveaux habitans de Massachussetts, les calamités que les premiers émigrans avaient endurées dans un désert où l'intensité du froid était extrême, et dans lequel ils étaient, pour ainsi dire, privés de tout. Dans le cours de cette rigoureuse saison, il périt plus de la moitié des colons. Ceux que la mort enleva, témoignèrent, avant de rendre le dernier soupir, leurs regrets de ce qu'ils

[1] Hutchinson. Chalmer. Robinson.

ne verraient point la prospérité ni la gloire des fidèles. Cependant, la constance des autres ne fut point ébranlée, et leurs frères d'Angleterre ne perdirent pas le desir d'aller les rejoindre. La religion soutenait les premiers contre toutes les difficultés; et l'intolérance de la hiérarchie anglicane, à la tête de laquelle était l'impitoyable Laud, et qui exigeait qu'on se conformât strictement à son rituel, diminuait aux yeux des puritains les dangers et les souffrances qu'ils devaient trouver en Amérique. Plusieurs personnes qui avaient de la fortune, s'étaient déterminées à chercher dans le nouveau monde cette liberté de conscience qu'on leur refusait dans l'ancien; mais prévoyant les inconvéniens qui devaient résulter de la faute qu'on avait faite en fixant à Londres le conseil auquel on avait confié l'exercice de la puissance législative suprême en ce qui concernait la colonie, elles demandèrent, pour condition préalable, que ce pouvoir fût conféré à la Nouvelle Angleterre et exercé dans le pays même. La compagnie, qui avait déjà dépensé des sommes considérables, sans en avoir retiré aucun profit et sans espérer même de recouvrer de long-tems une partie de ses avances, s'empressa d'accepter un pareil secours, quoiqu'elle

doutât de la légalité de la mesure qu'on exigeait. Il se tint donc une assemblée générale, où il fut unanimement résolu de transmettre la chartre et le gouvernement à la colonie. Il fut réglé en même tems que ceux des actionnaires qui ne voudraient pas passer en Amérique, auraient une part dans les fonds de commerce et dans les profits de la compagnie, pendant sept ans.

Après avoir opéré ce changement notable dans le système de son gouvernement, la compagnie fit de si grands efforts, qu'au commencement de l'année suivante, quinze cents personnes, parmi lesquelles il y en avait de distinguées par leur naissance et par leur fortune, s'embarquèrent à bord de dix-sept vaisseaux, et arrivèrent à Salem au mois de juillet. Les frais de cette expédition coûtèrent plus de 20,000 livres sterling. Mécontens de la situation de Salem, les nouveaux colons parcoururent le pays pour trouver de plus convenables emplacemens; et s'étant arrêtés en divers lieux autour de la baie de Massachussetts, ils jetèrent les fondemens de plusieurs villes, et notamment de celle de Boston [1].

La difficulté de se procurer des vivres, la différence de nourriture, l'extrême rigueur

[1] Hutchinson. Chalmer.

du froid, dont les colons ne purent se garantir entièrement, entrainèrent un grand nombre d'entr'eux dans la tombe ; mais l'enthousiasme qui les avait tous engagés à quitter l'Angleterre, subsistant sans altération, soutint les autres contre les maux innombrables qui vinrent les assaillir. Cependant l'admiration qu'excitent et leur constance et la rigidité de leurs principes, s'affaiblit infiniment, lorsqu'on fait attention à la rigueur avec laquelle ils refusaient aux autres cette liberté politique et religieuse, qui leur avait fait affronter tant de dangers, et qu'ils avaient cherchée si loin, avec le plus louable zèle. Ils décrétèrent dans l'assemblée générale qu'ils tinrent au commencement de l'année 1631, que nul ne serait admis à voter dans les élections, ni ne pourrait être élu magistrat, ou faire les fonctions de jurés, s'il n'était membre de l'église établie.

Les rigueurs sans nombre exercées par le gouvernement de Massachussetts, composé de mécontens et d'hommes en quelque sorte expulsés de leur pays pour leur dissidence en matière de religion, se joignant à la prodigieuse migration de gens connus par leur enthousiasme et par leur opposition au système établi en Angleterre, parurent à la fin produire

quelque impression dans l'esprit de Charles I.er; et le 21 février 1633, ce prince siégeant en son conseil, donna l'ordre de retenir dans le port, les vaisseaux alors prêts à mettre à la voile, chargés de passagers et de munitions pour la Nouvelle Angleterre. Il semble cependant que cet ordre ne fut jamais exécuté; car le nombre des émigrans ne parut pas éprouver une diminution sensible.

Jusque-là, le pouvoir législatif avait été exercé par le corps entier des hommes libres. Sous ce système si favorable à un petit nombre de personnes qui possèdent la popularité, l'autorité réelle s'était trouvée entre les mains du gouverneur et des assistans, secondés par les chefs de l'église. Cependant la population étant déjà très-considérable, et les établissemens, à la suite des ravages que la petite vérole avait faits dans les tribus circonvoisines, dont quelques-unes même ayant presque entièrement disparu, avaient laissé vacante une grande étendue de terres, s'étaient prolongés ou dispersés si loin, qu'il devenait extrêmement incommode, sinon impossible, de suivre le système établi par la chartre. En conséquence, le peuple nomma, l'année suivante, c'est-à-dire en 1634, des délégués qui se réunirent au conseil et au gouver-

neur, et constituèrent l'assemblée générale [1].

La colonie de Massachussetts ayant été fondée par des hommes, dont les opinions politiques et religieuses avaient une grande analogie avec le système républicain, avait été dès sa naissance administrée comme une société libre. Cette particularité attira enfin l'attention du gouvernement d'Angleterre, qui chargea une commission, composée des grands officiers de l'état, ainsi que de quelques membres du corps des nobles, de rédiger des lois et des constitutions pour les colonies ou les plantations. Les commissaires, au nombre desquels était l'archevêque de Cantorbéry, furent autorisés à assurer la subsistance du clergé, en lui assignant des dîmes, des oblations et d'autres émolumens. Ils eurent de plus le droit de faire respecter leurs ordonnances, en infligeant des peines à ceux qui les violeraient, de destituer les gouverneurs et de les faire remplacer, et d'établir des cours de justice, ecclésiastiques ou civiles, et auxquelles ils donneraient la forme et conféreraient l'autorité qu'ils jugeraient convenables. Leurs règlemens ne devaient toutefois avoir leur effet que lorsque le roi y aurait donné

[1] Hutchinson. Chalmer. Robinson.

sa sanction, et qu'ils auraient été publiés dans les colonies. Les commissaires avaient aussi la faculté de recevoir les plaintes qu'on aurait à leur porter, soit contre une colonie entière, soit contre un gouverneur, ou tout autre officier ; et ils furent investis du pouvoir de faire venir les coupables en Angleterre, pour y subir la peine qu'ils auraient méritée. Enfin ils étaient autorisés à poursuivre la révocation des lettres patentes accordées pour l'établissement d'une colonie, qu'ils jugeraient avoir été obtenues mal-à-propos, ou renfermer des concessions incompatibles avec la prérogative royale.

La colonie de Massachussetts, dès les premiers instans de son établissement à Salem, avait cultivé l'amitié de celle du New-Plymouth, dont elle était voisine. Leurs liaisons devinrent toujours plus intimes, par le sentiment d'un danger commun, que leur firent prévoir, et l'air menaçant que prirent autour d'eux les indigènes, et une autre circonstance qui leur causa des alarmes infiniment plus vives encore.

Les voyages entrepris par les français et par les anglais, dans le dessein de faire des découvertes et de former des établissemens, ayant été exécutés presque dans le même

tems; ont occasionné de part et d'autre des prétentions sur les mêmes territoires. En 1603, le roi de France, Henri IV, donna à De Monts, la commission de lieutenant-général de cette partie de l'Amérique, qui est comprise entre le 40e et le 46e degré de latitude nord, avec pouvoir d'y établir et d'y gouverner des colonies; et en 1603, le roi Jacques I.er accorda aux deux compagnies de la Virginie, tout le territoire qui se trouve entre le 34e et le 45e degré, même latitude; concession qui porta le capitaine Argal, en 1614, à attaquer et à disperser momentanément les établissemens formés par les français sur la baie de Funday. En 1620, le même prince céda à la compagnie de Plymouth, toutes les terres qui s'étendent du 40e degré de latitude nord au 45e; et en 1621, il accorda en sa qualité de roi d'Ecosse, et du consentement de cette compagnie, à sir William Alexandre, le pays borné au nord, à l'est et au sud, par le fleuve Saint-Laurent et par l'Océan; et à l'ouest, par la rivière de Sainte-Croix, pays auquel il donna le nom de Nouvelle Ecosse. Les français avaient poussé leurs établissemens au sud et à l'ouest jusqu'à cette rivière; et les anglais avaient porté les leurs au nord et à l'est jusqu'à la rivière de Penobscot.

Pendant la guerre qui éclata entre l'Angleterre et la France, sous le règne de Charles I.er, ce monarque chargea le capitaine Kirk de s'emparer des établissemens français en Amérique; et en conséquence, les provinces de Canada et d'Acadie furent conquises; mais par le traité de Saint-Germain, elles furent restituées à leurs anciens propriétaires, sans aucune désignation de limites, quoique le fort Royal, Québec et le cap Breton fussent indiqués nominativement, comme devant être rendus. En 1632, un parti français de l'Acadie, soit qu'il fût ou qu'il ne fût pas autorisé par son gouvernement, assaillit une maison de commerce, établie sur la Penobscot, en 1627, par les colons du New-Plymouth. On apprit avec la nouvelle de cette voie de fait, que le cardinal de Richelieu avait donné l'ordre de placer quelques compagnies en garnison dans ce poste, et qu'on y attendait, pour l'année suivante, des missionnaires et tout ce qui pouvait contribuer à former un établissement stable. En conséquence, il fut immédiatement résolu d'achever un fort commencé à Boston, et d'en construire quelques autres pour la défense des lieux où l'on avait le plus à redouter les empiétemens des français. Malgré l'attaque dont nous venons de parler, la compagnie de Ply-

mouth conserva la possession du fort de Penobscot, jusqu'à l'année 1655 qu'elle en fut dépossédée par un détachement envoyé par Rossillon, qui commandait un fort français dans l'Acadie, et qui écrivit en même tems au gouverneur de la colonie, qu'il avait ordre de faire rétrograder les anglais jusqu'à Pemaquid. Peu disposé à consentir paisiblement à cette invasion, le gouvernement du New-Plymouth fréta, pour une expédition dont l'objet était de recouvrer le fort de Penobscot, un vaisseau de guerre anglais, commandé par le capitaine Girling ; et il y joignit une barque et vingt hommes qui faisaient partie des forces de la colonie. Il promit au capitaine de lui compter deux cents livres sterling, s'il parvenait à déloger les français ; mais ceux-ci ayant été instruits de ce projet, se retranchèrent dans le fort; et Girling, qui avait épuisé toutes ses munitions, et manquait de monde pour tenter d'enlever la place d'assaut, fit partir dans la barque deux des colons, qu'il chargea de solliciter des secours près de la colonie de Massachussetts. L'assemblée générale résolut d'envoyer un renfort de cent hommes à ses voisins, et de fournir aux frais de l'expédition par des souscriptions volontaires; mais les vivres étaient si rares, qu'on

ne put rassembler immédiatement ceux qui étaient nécessaires à ce petit corps. En conséquence, l'entreprise fut abandonnée momentanément. Girling leva le siége, et les français demeurèrent en possession du fort jusqu'en 1654. Les craintes inspirées par ces formidables voisins, ne contribuèrent pas médiocrement à cimenter l'union entre la colonie du New-Plymouth et celle de Massachussetts.

Deux hommes, que d'autres événemens ont rendus célèbres, arrivèrent en 1637 à Boston. L'un était Hugh Peters, qui dans la suite fut chapelain d'Olivier Cromwell ; et l'autre, M. Henri Vane, dont le père sir Henri Vane était membre du conseil privé, et avait un grand crédit auprès du monarque. Telle était l'influence des opinions politiques, et peut-être des opinions religieuses des puritains, sur l'esprit de ce jeune homme, qu'il paraissait disposé à y sacrifier tous les avantages qu'il avait droit d'espérer dans sa patrie. Son maintien mortifié, son air grave (quoiqu'il n'eût pas plus de vingt-cinq ans), sa réputation de sagesse et de piété, l'ardeur qu'il paraissait avoir pour la liberté, le zèle pour le bien général dont il semblait animé, et enfin les empressemens qu'il témoignait à quelques-uns des chefs de la congrégation, lui

concilièrent promptement les affections de la foule; et un an après son arrivée, il fut nommé gouverneur par les suffrages unanimes des citoyens. Il fut installé avec plus de pompe que ne l'avait été aucun de ses prédécesseurs, ou qu'on ne devait en attendre au milieu d'un peuple, dont les mœurs étaient extrêmement simples. Lorsqu'il se rendait à l'assemblée, Vane se faisait toujours précéder par deux sergens qui portaient la hallebarde. Cependant sa popularité ne diminua que lorsqu'il eut pris part à des controverses religieuses, qui lui aliénèrent la plupart des habitans qui avaient le plus de bon sens et de crédit.

Indépendamment des réunions qui avaient lieu tous les dimanches, et quoiqu'il y eût régulièrement chaque mercredi des lectures publiques à Boston, et qu'on en fît de tems en tems en d'autres villes, les frères se rassemblaient fréquemment dans des maisons particulières, pour se livrer à des exercices de piété. Mécontente de ce que les personnes de son sexe étaient exclues de ces assemblées, une ardente enthousiaste qui possédait quelque éloquence, et qu'avait flattée la considération que lui avaient témoignée le gouverneur et M. Cotton, l'un des pasteurs qui avait le plus d'autorité, mistriss Hutchinson enfin,

dont le mari était au nombre des hommes les plus recommandables de la colonie, établit chez elle une réunion de toutes les sœurs, où elle répétait le sermon du dimanche précédent, qu'elle accompagnait des commentaires et des remarques qu'elle jugeait à-propos de faire. Ces assemblées étaient fréquentées par une grande partie des femmes les plus respectables; et elles furent généralement vues de bon œil, pendant quelque tems. A la fin mistriss Hutchinson traça une ligne de démarcation entre les membres des églises de la colonie. Elle en désigna un petit nombre qui possédaient la grace, tandis que les autres n'étaient recommandables que par les œuvres. Soutenant la nécessité de la première, elle assurait que la sainteté de la vie ne prouvait point la justification, ni qu'on fût en grace auprès de Dieu; et elle ajoutait que l'esprit divin habitait en personne dans ceux qui étaient justifiés. Ces abstractions divisèrent la colonie en deux partis également obstinés, et dont l'animosité faisait appréhender les plus grands malheurs. Vane embrassa avec ardeur les folles opinions de mistriss Hutchinson, et M. Cotton les favorisa hautement. Le lieutenant-gouverneur Winthrop, et le plus grand nombre des membres des églises, furent du

parti contraire. On tint plusieurs conférences; on ordonna des jours de jeûne et de pénitence, on convoqua un synode général; et après les discussions les plus violentes, les opinions de mistriss Hutchinson furent déclarées erronées, et elle-même fut condamnée au bannissement. La plupart de ses disciples la suivirent. Vane mécontent quitta l'Amérique, sans causer les regrets des colons qui naguères l'avaient le plus admiré. Ceux qui se bornaient à la pratique simple des vertus, ne le considérèrent que comme un visionnaire; et il fut trouvé trop enthousiaste par des enthousiastes mêmes [1].

Nous avons dit que, privé du monopole de la pêche et de la traite des pelleteries, le conseil de Plymouth ne voulut point employer ses propres deniers à établir à grands frais des colonies dans les vastes contrées qu'il possédait en Amérique. N'ayant point d'entreprise à former, les concessionnaires résolurent de se partager le territoire commun. Ils firent, en présence de Jacques, des lots dont chacun d'eux devait jouir séparément, et ils espéraient que des lettres émanées du souverain leur en assureraient la possession. Cependant ils continuè-

[1] Hutchinson. Chalmer. Robinson.

rent à agir comme formant un corps politique, quelques années encore ; et durant cet espace de tems, ils firent des concessions à différentes personnes, dont plusieurs formèrent des établissemens sur le terrain qu'elles avaient acquis. Ils donnèrent, sous le sceau de la compagnie, des portions du territoire qui leur était échu par le sort, et ils sollicitèrent la couronne de confirmer ces donations par des lettres patentes ; mais il semble qu'il n'y en eut d'accordées que pour la province de Main, qui avait été cédée à Gorges. Au commencement de l'année 1635, la chartre de la compagnie fut rendue au roi ; et au mois de juin, l'acte de remise passa au sceau, et fut immédiatement signé par le prince.

Charles avait depuis long-tems résolu de se charger du gouvernement de la Nouvelle Angleterre. Par l'effet de cette détermination, il avait créé, en 1635, une commission dont nous avons parlé. En 1637, il publia une proclamation par laquelle il défendit de transporter en Amérique toute personne qui n'aurait pas obtenu du gouvernement la permission d'y passer, permission qui ne devait être accordée qu'à ceux qui auraient prêté les sermens d'allégeance et de suprématie, et qui se seraient conformés à la discipline de

l'église d'Angleterre. L'exécution de cet ordre était si difficile, qu'elle fut souvent éludée; et les migrations continuèrent, quoique les émigrans fussent tous des non-conformistes. La simplicité du culte établi dans le Massachussetts, l'avait mis en une si grande recommandation parmi ceux que révoltait le rituel de l'église anglicane, qu'un grand nombre d'entr'eux surmontaient tous les obstacles et couraient se réfugier dans cette nouvelle Jérusalem. Il se trouva, dans la foule de ces enthousiastes, des hommes recommandables par leurs talens, ou qui avaient acquis, par leurs opinions politiques, de l'influence sur leurs concitoyens. Pym, Hampden, Hazlerig, Cromwell et plusieurs autres, qui ont si fortement contribué à la révolution dont Charles Ier fut victime, étaient, dit-on, sur un vaisseau prêt à faire voile pour la Nouvelle Angleterre, lorsqu'un ordre du conseil privé vint empêcher leur départ.

La commission ayant jugé que la manière dont était administrée la colonie, était une violation de sa chartre, il fut expédié un ordre de *quo Warranto*, portant que les libertés du Massachussetts seraient saisies entre les mains de ceux qui les avaient données, parce qu'elles l'avaient été illégalement. Il est probable que

ce jugement ne fut pas définitif, et qu'il ne fut signifié à aucun membre de la compagnie en Amérique. Cependant le conseil privé ordonna à cette compagnie et au gouverneur de livrer la chartre d'incorporation et de l'envoyer en Angleterre. La cour générale répondit à cet ordre, au mois de septembre 1638, par une requête adressée aux commissaires, et dans laquelle elle disait : « Nous ne nous permettrons pas de rechercher les motifs qui « ont porté vos seigneuries à nous requérir de « vous envoyer les lettres patentes qui nous « ont été accordées ; nous nous proposons « seulement de vous exposer nos plaintes ; et « si jamais nous avons en aucune chose offensé « sa majesté ou vous-mêmes, nous nous pros- « ternerons au pied du trône, pour en de- « mander humblement pardon. Nous protes- « tons de notre obéissance, et nous croyons « n'être coupables d'aucun crime, notre gou- « vernement ayant été établi par la loi. Nous « demandons avec instance qu'on veuille bien « ne pas nous condamner sans nous entendre, « et nous supplions qu'on daigne nous laisser « vivre dans le désert [1]. » Heureusement pour la colonie, l'état des affaires dans le royaume

[1] Hume. Hutchinson. Chalmer. Robinson.

commençait à occuper trop sérieusement Charles et les commissaires, pour leur permettre d'exécuter un projet qui eût enlevé aux colons les prérogatives dont ils étaient le plus jaloux.

On attribue en grande partie aux querelles de religion qui troublaient le Massachussetts, les premières tentatives faites pour établir des colonies dans les autres parties de la Nouvelle Angleterre. En 1634, Roger Williams, prédicateur qui jouissait d'une très-grande popularité à Salem, et qui avait refusé de communiquer avec l'église de Boston, parce que ceux qui la composaient ne voulaient pas déclarer publiquement qu'ils se repentaient d'avoir été dans la communion de l'église d'Angleterre durant leur résidence dans ce royaume, fut accusé de professer une doctrine répréhensible. Parmi celles de ses propositions qui furent condamnées, et qui démontrent à quel degré de folie il poussait l'enthousiasme, on peut être surpris d'en trouver une qui était en opposition non-seulement avec les autres, mais encore avec l'esprit du siècle. Williams soutenait que toute punition infligée à quelqu'un pour ses opinions, était un acte de persécution, et que même les papistes et les arminiens avaient droit de jouir

du libre exercice de leur culte, pourvu qu'ils ne troublassent point la tranquillité publique. Les docteurs du Massachussetts répondaient qu'ils ne poursuivaient pas les hommes qui obéissaient à leur conscience, mais ceux qui agissaient contre leur conscience, et que de la sorte ils ne persécutaient pas, mais qu'ils punissaient les hérétiques. Ce sophisme ne convainquit point Williams ; et les magistrats le bannirent des terres de leur juridiction, comme perturbateur de la paix de l'église et de celle de la république.

Un grand nombre de ses disciples le suivirent dans son exil. Ayant dirigé leur marche vers le sud, ils passèrent la limite méridionale du Massachussetts, et ils achetèrent des narraghansetts, puissante tribu d'indiens, un territoire sur lequel, en 1635, ils fondèrent une ville qu'ils nommèrent Providence. Après avoir fixé le lieu de leur habitation, ils formèrent une association volontaire, et établirent un gouvernement composé de tout le corps des hommes libres. Ils instituèrent une église pour la composition de laquelle ils adoptèrent les formes qu'on avait suivies en pareille occasion au Massachussetts ; mais comme une des causes de leur migration était cette maxime : que tous les hommes ont

le droit d'exercer librement leur culte, ils établirent la plus grande tolérance en matière de religion. Les nouveaux colons cultivèrent avec soin l'amitié des aborigènes; et Williams vécut long-tems au milieu de ses disciples, employant son crédit à procurer des secours aux malheureux, et un asile à ceux que poursuivait l'intolérance.

Ce fut peu de tems après le bannissement de Williams, que la controverse relative à la grace et aux œuvres, déchira le Massachussetts. Mistriss Hutchinson ayant été bannie en 1637, se retira auprès de ce pasteur avec plusieurs de ceux à qui elle avait fait adopter ses opinions; et ces nouveaux émigrans obtinrent aussi des narraghansetts la propriété d'une île qu'ils nommèrent Rhode-Island, et sur laquelle ils se fixèrent. Ils formèrent leur gouvernement à l'imitation de celui de leurs voisins, dont ils adoptèrent aussi la tolérance. Par l'effet de cette conduite, l'île devint bientôt si peuplée, que l'excédant des colons reflua sur les rivages du continent voisin.

La colonie de Connecticut se forma de la même manière que celle de Rhode-Island. En 1634, plusieurs personnes, à la tête desquelles se trouvait M. Hooker, l'un des pasteurs les plus considérés qu'il y eût dans le

Massachussetts, mais qui cependant n'avait pas autant d'influence que M. Cotton, demanda à la cour générale la permission d'aller chercher de nouvelles aventures dans une terre plus heureuse. La cour se partagea sur cette demande, qui ne fut point alors accordée. Comme on supposait que par le serment qu'ils avaient prêté, et par le pacte qu'ils avaient fait, les colons étaient tellement liés les uns aux autres qu'une partie d'entr'eux ne pouvaient s'établir ailleurs sans le consentement de ceux qui devaient rester, le départ fut suspendu. Cependant la cour générale ne persista pas long-tems à refuser son consentement. Après avoir fait visiter le pays, M. Hooker et ses partisans choisirent une situation avantageuse sur le bord occidental de la grande rivière de Connecticut, et ils obtinrent la permission de se retirer dans cet asile, à condition toutefois de demeurer toujours soumis à la juridiction du Massachussetts. En conséquence, plusieurs familles composant à-peu-près soixante personnes, traversèrent de vastes solitudes; et elles y éprouvèrent des maux sans nombre. En 1636, environ cent autres émigrans, conduits par Pynchon, par Hooker, et par Haynes, prirent la même route, et fondèrent les villes d'Hartford, de

Springfield et de Wetherfield. Il y a dans toute cette affaire quelques particularités dignes de remarque.

Le pays où les nouveaux émigrans devaient s'établir, était indiqué dans l'autorisation ou la commission qui leur fut accordée, comme se trouvant en-dehors des limites du territoire de la colonie du Massachussetts ; et il y était en effet. Cependant Roger Ludlow était autorisé à donner les ordres nécessaires, à infliger des peines corporelles, à mettre en prison, à condamner à l'amende, à juger toutes les contestations, et à réunir les habitans en assemblée générale, s'il le fallait. On a cherché à justifier cet acte solennel de juridiction, en alléguant que la cour générale du Massachussetts prétendait, comme on vient d'en voir la preuve, que le serment de fidélité liait toujours la personne qui l'avait fait, bien que celle-ci ne fût plus sur le territoire de la république à qui elle l'avait prêté. Quoique ce principe puisse être juste jusqu'à un certain point, il paraît difficile d'approuver la conséquence qu'on voulait en tirer.

Ce n'était pas là le seul embarras qu'occasionnait le titre de propriété des colons. Les hollandais de Manhadoës ou de New-York prétendaient avoir des droits sur la rivière de

Connecticut, dont ils disaient avoir fait la découverte les premiers, et à laquelle ils avaient donné le nom de *Rivière Fraîche*. De plus, lord Say et Seal, et lord Brooke ayant considéré une retraite dans le nouveau monde comme un asile contre le despotisme dont l'Angleterre était menacée, avaient aussi choisi, pour y former leur établissement, les bords de la même rivière, sur l'embouchure de laquelle ils avaient élevé un fort que, d'après leurs deux noms réunis, ils avaient nommé *Say-Brooke* [1]. Les émigrans du Massachussetts conservèrent cependant la possession du pays, et ils se mirent à le défricher et à le cultiver. Lord Say et Seal, lord Brooke et leurs associés leur cédèrent leurs droits; et les hollandais étant trop faibles pour s'engager dans une guerre, abandonnèrent les bords de la rivière de Connecticut. Secouant le joug du Massachussetts, les fondateurs de la colo-

[1] M. Trumbull prétend que ce fort fut construit par Winthrop, que dépêchèrent, dans cette intention, lord Say et Seal, lord Brooke, et d'autres concessionnaires de la compagnie de Plymouth, et que cet officier prit possession de l'embouchure de la rivière de Connecticut, assez à tems pour que les hollandais qui, dans le même dessein, avaient détaché un navire de Manhadoës ou de New-York, ne pussent s'en emparer.

nie instituèrent un gouvernement qui se rapprocha beaucoup de celui qu'ont adopté, dans leur enfance, les divers établissemens formés dans la Nouvelle Angleterre. La seule différence qu'il y eut entre leur constitution et celle du pays qu'ils venaient de quitter, fut qu'ils ne privèrent point de leurs droits politiques ceux qui n'étaient pas membres de leur église [1].

Ces nouveaux établissemens donnèrent de vives et de justes alarmes aux pequods, puissante tribu qui habitait au sud de la colonie de Massachussetts. Ces indiens virent clairement leur ruine dans l'extension que les anglais donnaient à leurs habitations, et le courroux qu'ils en ressentirent se déclara par des meurtres et par divers actes d'hostilité. Le péril imminent auquel ils étaient exposés,

[1] Il paraît que durant environ trois ans, tous les pouvoirs furent déposés entre les mains de magistrats qui étaient au nombre de deux dans chaque ville. C'étaient ces magistrats qui donnaient tous les ordres, et qui dirigeaient toutes les affaires de la plantation ou de la colonie. Il est probable aussi que les hommes libres n'eurent aucune part au gouvernement ni à la formation des lois, excepté en quelques occasions extraordinaires que les villes envoyèrent des commissaires. Il y a lieu de croire également, que durant tout l'espace de tems dont nous venons de parler, on n'employa des jurés en aucun cas.

leur suggéra l'idée d'une réconciliation avec les narraghansetts, leurs anciens rivaux. Ils les pressèrent d'étouffer une haine qu'ils avaient entretenue trop long-tems, et de se joindre à eux contre un ennemi dont les envahissemens continuels les menaçaient les uns et les autres d'une spoliation totale. Ils leur firent observer la rapidité avec laquelle les anglais avaient étendu leurs établissemens, et ils leur représentèrent avec raison que, quoique la bonne intelligence parût subsister entr'eux et ces nouveaux venus, ils devaient à leur tour être dépossédés de leur territoire, et qu'ils n'avaient à espérer de cette prétendue amitié, d'autre avantage que celui d'être dévorés les derniers.

De si sages représentations ne purent arracher du sein des narraghansetts, cette inimitié qui depuis long-tems y avait jeté de si profondes racines. Redoutant moins des étrangers que des voisins avec lesquels ils avaient eu de si fréquentes contestations, non-seulement ils refusèrent de se réunir aux pequods, mais ils en communiquèrent les propositions au gouvernement du Massachussetts, avec qui ils formèrent une ligue contre cette tribu. La guerre ayant été résolue des deux côtés, le capitaine Underhill fut envoyé au secours

du fort Say - Brooke, qu'assiégeait Sassacus ; et les trois colonies du Massachussetts, du New - Plymouth et du Connecticut, convinrent d'entrer l'année suivante, avec toutes leurs forces, dans le pays des pequods pour anéantir cette nation. Le Connecticut étant le plus exposé aux coups de l'ennemi, ses troupes se mirent en mouvement les premières. Celles du Massassuchetts furent retenues momentanément dans leurs foyers, par la controverse sur la grace et sur les œuvres. Elles étaient à peine réunies, que ce point de théologie les divisa ; et le plus grand nombre jugeant que Dieu ne bénirait pas les armes de leurs antagonistes, qu'elles considéraient comme des hérétiques, refusèrent de se mettre en marche jusqu'à ce qu'on eût retranché ces membres gangrénés, et qu'on eût remplacé les dissidens par des hommes dont la foi ne fût pas suspecte.

Cependant les troupes du Connecticut renforcées par un petit détachement de Say-Brooke, et par un corps de narraghansetts, marchèrent à l'ennemi. Les pequods s'étaient retranchés dans deux positions, dont l'une occupait une hauteur qu'environnait la partie supérieure du cours de la rivière Mystique. Sassacus, leur principal sachem, défendait

l'autre poste; et c'était par celui-ci qu'on avait résolu de commencer l'attaque. Les troupes étant fatiguées de leur marche, on changea le plan, et il fut décidé que le fort ou le poste de la rivière Mystique serait attaqué le premier. On apprit d'un indien que, trompés par le mouvement des vaisseaux qui, depuis Say-Brooke s'étaient dirigés vers les habitations des narraghansetts, les ennemis étaient persuadés que le projet de l'expédition était abandonné, et qu'ils célébraient une fête en réjouissance de l'évacuation de leur pays. Dans leur sécurité, ils se livrèrent au plus profond sommeil; mais vers le point du jour, les anglais s'approchèrent; et la surprise eût été bien plus complète encore, sans l'aboiement d'un chien. Le cri de guerre fut immédiatement poussé, et les pequods saisirent leurs armes. Les anglais commencèrent l'attaque avec vivacité; et tandis que les uns faisaient feu sur les indiens à travers les palissades, les autres forçaient les retranchemens, et mettaient le feu aux huttes, qui étaient couvertes de roseaux. Bientôt la confusion fut générale, et presque tous les pequods furent tués ou faits prisonniers [1].

[1] Hutchinchon. Robinson. Trumbull.

Les troupes du Massachussetts étant arrivées presque à l'instant où fut remportée cette victoire, les confédérés résolurent de profiter de leurs avantages. Après quelques escarmouches, dont l'issue fut toujours défavorable aux pequods, ces indiens éprouvèrent une autre défaite qui mit fin à la guerre. Le petit nombre de ceux qui survécurent à ce désastre, abandonnèrent leur pays aux anglais, et se dispersèrent parmi les tribus voisines, dans lesquelles ils demeurèrent incorporés.

Ce premier essai que firent de leurs armes, les habitans de la Nouvelle Angleterre, imprima la plus haute idée de leur valeur et de leurs talens militaires, dans l'esprit des tribus voisines; mais leur victoire fut souillée par des cruautés, qu'on ne peut se rappeler sans regretter vivement qu'ils s'en soient rendus coupables.

Un petit nombre d'émigrans, conduits par Eaton et Davenport, arrivèrent d'Angleterre à Boston, au mois de juin (1637) immédiatement après la fin de la guerre que nous venons de décrire. Ne voulant pas vivre sous un gouvernement auquel ils n'auraient que peu de part, ils refusèrent d'habiter dans l'étendue de la juridiction du Massachussetts; et malgré l'opposition et les menaces des hol-

landais de Manhadoës, ils s'établirent sur le bord de la rivière de Connecticut, dans un lieu qu'ils nommèrent *New-Haven*. Leurs institutions ecclésiastiques et civiles furent modélées sur celles du Massachussetts [1].

Cette dernière colonie était alors extrêmement florissante. On a calculé que depuis sa fondation jusqu'à cette époque, il y était arrivé vingt et un mille deux cents émigrans. Quoique les habitans du Massachussetts, qui avaient quitté leur patrie pour chercher la liberté civile et religieuse, dévouassent la plus grande partie de leur tems à discuter ces points de controverse obscurs, qui occupaient si fortement les théologiens de ce siècle, ils ne négligeaient pas de se procurer les choses nécessaires à la vie. Industrieux et sobres, ils travaillaient avec ardeur à défricher leur territoire et à l'améliorer. Par leurs soins continus, ils arrachèrent promptement à la terre des récoltes, qu'ils vendirent avec avantages aux émigrans qui sans cesse arrivaient en foule dans la colonie. Les bois de construction que leur procurèrent les défrichemens, leur fournirent bientôt, ainsi que les produits de leurs pêcheries et de la traite des

[1] Hutchinson. Chalmer. Robinson.

pelleteries, les moyens de payer à l'Angleterre les objets de manufacture qu'ils en tiraient. Leurs pêches mêmes étaient devenues assez productives pour mériter l'attention du gouvernement. Une loi passée cette année (1637) exempta de tout droit et de toute taxe, ce qu'il fallait pour prendre, pour préparer et pour transporter le poisson; et les pêcheurs et les constructeurs furent dispensés du service de la milice. Par la même loi, il fut défendu d'employer la morue et quelques autres poissons, pour fumer les terres.

CHAPITRE IV.

La colonie de Massachussetts reclame le New Hampshire, et une partie du district de Main. — Dissentions parmi les colons. — Confédération des colonies de la Nouvelle Angleterre. — Exclusion de la colonie de Rhode-Island. — Division de la puissance législative en deux branches. — La Nouvelle Angleterre se déclare en faveur du parlement. — Traité entre cette contrée et l'Acadie. — Requête des non-conformistes. — Querelles entre le Massachussetts et le Connecticut. — Guerre entre l'Angleterre et la Hollande. — Machinations des hollandais de Manhadoës. — Le Massachussetts refuse de se réunir aux autres colonies en état de guerre. — New-Haven demande des secours à Cromwell. — Paix avec les hollandais. — Expédition de Sedgwic contre l'Acadie. — Intolérance.

Le gouvernement du Massachussetts, jugeant de la future importance de la colonie par la rapidité avec laquelle elle était parvenue à l'état de prospérité que nous venons de faire connaître, voulut savoir quelle était dans toute son étendue, la valeur de la concession spécifiée dans la chartre d'incorporation. En conséquence, il chargea plusieurs personnes de parcourir les bords de la Merrimack, et

de fixer la limite la plus septentrionale de son territoire. La chartre accordait à la colonie les terres comprises entre deux lignes, tirées, l'une à trois milles au nord de la Merrimack, et l'autre à la même distance au sud de la rivière de Charles. Le gouvernement du Massachussetts prétendit que cette concession l'autorisait à tracer, depuis un point situé à trois milles au nord de la source de la première de ces rivières, une ligne qui, courant directement à l'est, renfermerait tout le New-Hampshire, et une partie considérable de Main. D'après cette interprétation, il déclara que ces deux territoires sur lesquels étaient dispersées un petit nombre d'habitations, étaient soumis à sa juridiction.

Les efforts pour établir des colonies dans les parties septentrionales ou orientales de la Nouvelle Angleterre, avaient été presque entièrement inutiles, quoiqu'ils eussent été faits de bonne heure. Sir Ferdinando Gorges, et John Mason qui s'étaient employés plus que tous les autres membres de la compagnie de Plymouth à lui faire tirer parti de sa concession, avaient, en l'année 1623, construit un petit fort à l'embouchure de la Piscataqua. A-peu-près dans le même tems d'autres actionnaires élevèrent, le long de la côte,

depuis la Merrimack jusqu'à la Sagadahok, quelques huttes qui servirent d'asile à des pêcheurs. Mais ces établissemens furent toujours extrêmement faibles. En 1631, Gorges et Mason envoyèrent dans la même partie de l'Amérique, sous la conduite de Williams, une petite troupe d'émigrans, composée de cultivateurs et de pêcheurs, qui jetèrent les fondemens de Portsmouth. Lorsque, dans la suite, la compagnie de Plymouth divisa la Nouvelle Angleterre entre ses membres, un territoire situé le long de la côte, depuis la rivière de Merrimack, près de la limite septentrionale du Massachussetts, et s'enfoncant l'espace de soixante milles dans le pays qu'arrose la Piscataqua, tomba en partage à Mason, et fut appelé New-Hampshire. Celui qui s'étendait depuis la ligne nord-est du New-Hampshire jusqu'à la rivière de Kennebec, et qui se prolongeait aussi l'espace de soixante milles dans l'intérieur du pays, échut à sir Ferdinando Gorges qui, en 1639, obtint pour ce district, auquel on donna le nom de Main, des lettres patentes qui, au lieu de soixante milles de profondeur ou d'enfoncement, lui en accordèrent cent, et transférèrent en même tems le droit de souveraineté au concessionnaire. Le gouvernement que Gorges établit n'était

point propre à tirer ce pays de l'état de faiblesse où il se trouvait, ni à flatter le très-petit nombre d'habitans qu'il renfermait. Ce gouvernement ne put même suffire à sa propre conservation ; et en 1651 et 1652, après quelques années d'une existence fort agitée, il se soumit à la juridiction du Massachussetts, et consentit à devenir partie intégrante de cette colonie. Il fut érigé en comtés, et les villes envoyèrent des députés à la cour générale qui siégeait à Boston ; et quoique les habitans ne fussent point membres de l'église établie, ils jouirent, après avoir prêté le serment de fidélité, des droits attachés à la qualité d'hommes libres, privilége qu'eux seuls avaient obtenu.

Les établissemens du New-Hampshire luttant aussi contre plusieurs obstacles, n'eurent qu'une existence précaire, jusqu'à l'instant où les troubles qui avaient fait peupler le Rhode-Island et le Connecticut, leur procurèrent un renfort d'habitans.

Lorsque en 1637, les antinomiens [1], à la tête desquels était mistriss Hutchinson, furent bannis du Massachussetts, Wheelwright, pré-

[1] Ce nom leur fut donné, parce qu'ils soutenaient que celui qui avait la foi n'avait pas besoin de loi, (*nomos*). (*Note du traducteur.*)

dicateur qui jouissait d'une grande popularité, et qui était beau-frère de cette célèbre enthousiaste, fut également exilé. Accompagné d'un grand nombre de ses partisans, il passa la limite nord-est de la colonie qu'il était obligé de quitter, et il fonda la ville d'Exeter, sur le rivage de la vaste baie de Piscataqua. A l'instant de leur arrivée, ces émigrans se constituèrent en corps politique, et se donnèrent un gouvernement. Un petit nombre de personnes arrivèrent ensuite d'Angleterre; et s'étant fixées sur la rivière qui tombe dans la baie que nous venons de nommer, elles jetèrent les fondemens de la ville de Douvres. Au mois d'octobre 1620, ces nouveaux colons établirent aussi un gouvernement distinct. Le premier acte de cette petite association devint une source de discorde. La pluralité des suffrages porta Underhill à la place de gouverneur; mais en même tems il y en eut beaucoup de contraires à son élection. A ce sujet de mécontentement, il s'en joignit un autre, dont il était impossible de prévenir l'influence. Les habitans se divisèrent sur la question de la grace et des œuvres. Knolles dirigeait les antinomiens, et Larkham se trouvait à la tête des membres de l'église. Cette controverse dégénéra en une guerre

civile. Williams, appelé par le parti le plus faible, partit de Portsmouth avec un détachement; et après avoir banni le gouverneur et les chefs de la faction antinomienne, il rendit la paix à la ville ou plutôt au village de Douvres. Larkham, entre les mains de qui le pacificateur avait remis les rênes du gouvernement, n'ayant pas tenu une conduite exempte de reproches, fut à son tour obligé de quitter la colonie.

Le Massachussetts avait en 1639 annoncé des prétentions sur le New-Hampshire. Ses droits tiraient leur principale force des dissentions qui agitaient les faibles établissemens de ce pays, et de l'incertitude du titre en vertu duquel les colons possédaient leurs terres. Ces causes réunies portèrent le New-Hampshire à se soumettre au gouvernement du Massachussetts, qui déclara que les habitans de cette contrée étaient sous sa juridiction. La cour générale les fit participer à tous les priviléges de la colonie, et en même tems elle les exempta de toute charge publique, autre que celles qui seraient établies en vue de leur procurer quelque avantage particulier. Wheelwright et quelques-uns de ses partisans ne voulant point vivre sous l'autorité du gouvernement du Massachussetts, se retirèrent

dans le district de Main, qui n'avait point encore perdu son indépendance. A la faveur de la puissante protection qu'il venait d'obtenir, le New-Hampshire acquit cette force qui dans la suite le mit en état de se suffire à lui-même; et long-tems il se souvint avec reconnaissance des bienfaits qu'il reçut.

Charles I.er se trouvant, par les erreurs de son administration, engagé dans un fâcheux labyrinthe, se vit forcé de convoquer le parlement; et au mois de novembre 1641, ce grand conseil de la nation fut enfin rassemblé. Les motifs qui avaient fait passer un si grand nombre de personnes à la Nouvelle Angleterre, cessèrent alors d'exister. Non seulement les puritains ne furent plus exposés à la persécution, mais le pouvoir commençant à changer de mains, ils formèrent le parti qui eut le plus d'influence. On suppose que, depuis cette époque, la population de la Nouvelle Angleterre cessa de s'accroître aux dépens de celle de la métropole. Ce changement produisit immédiatement un grand effet sur l'état intérieur de la colonie. Les nombreuses demandes des objets de première nécessité, occasionnées par l'affluence continuelle des étrangers, les avaient portés à un

prix très-haut, qui diminua considérablement ensuite [1].

A-peu-près dans le même tems, on crut entrevoir que les tribus indiennes des environs avaient formé une ligue contre les établissemens de la Nouvelle Angleterre, et l'on craignit aussi quelques hostilités de la part des hollandais de Manhadoës. L'approche d'un grand danger suggéra aux colonies anglaises établies dans cette contrée, l'idée de se confédérer pour la sûreté commune. Après une mûre discussion, on convint des articles du traité, qui fut définitivement adopté, au mois de mai 1643, par les colonies de Massachussetts, de New-Plymouth, de Connecticut et de New-Haven, qui prirent alors la qualification de colonies unies de la Nouvelle Angleterre. Il fut réglé que chaque colonie demeurerait séparée et conserverait sa propre juridiction ; que deux des parties contractantes ne pourraient se réunir sans le consentement des autres, et qu'il faudrait celui de toutes pour admettre une nouvelle colonie dans la confédération; que les frais de toutes

[1] Une vache se vendait 25 ou 30 liv. sterl., et tout était aussi cher à proportion; mais en 1643, une vache ne se vendait plus que 5 ou 6 liv. sterl., et les autres objets avaient souffert une égale diminution.

les guerres, soit offensives, soit défensives; seraient supportés par toutes les colonies unies, et que chacune d'elles fournirait un contingent en hommes, lequel serait proportionné au nombre des habitans mâles qui se trouveraient entre l'âge de seize ans et celui de soixante; que ce contingent serait mis immédiatement sur pied, lorsque trois magistrats de l'une des colonies aurait donné l'avis qu'il se préparait une attaque contre elles; que le Massachussetts fournirait cent hommes, et que chacune des autres colonies en donnerait quarante-cinq; qu'enfin, si l'état des choses exigeait un armement plus considérable, il serait nommé des commissaires qui fixeraient le nombre d'hommes nécessaire.

Il fut stipulé en outre que deux commissaires de chaque gouvernement, lesquels seraient membres de l'église établie, se réuniraient tous les ans le premier lundi de septembre. Toute mesure approuvée par six d'entr'eux, devait être mise à exécution. Si l'approbation était donnée par une pluralité moins forte, il fallait en référer à l'assemblée générale de chaque colonie; et dans ce cas, l'unanimité des suffrages de toutes les parties de l'union devenait d'une nécessité rigoureuse.

Les commissaires devaient nommer entr'eux un président. Ils avaient le pouvoir de promulguer des lois civiles, et des lois relatives à la sûreté de la confédération. Nulle colonie ne pouvait, si ce n'était pour sa propre défense, s'engager dans une guerre sans le consentement général.

Si, dans un cas extraordinaire, les commissaires n'étaient pas tous réunis, il devait suffire de quatre pour requérir les contingens respectifs; mais il n'en fallait pas moins de six pour déclarer si la guerre était juste, et pour régler les dépenses ou lever les sommes qu'elle devait occasionner ou coûter.

Si une colonie était accusée d'avoir violé un des articles du traité, ou fait injure à quelqu'une des parties contractantes, l'affaire devait être jugée par des commissaires tirés du sein des colonies qui ne seraient point intéressées dans la contestation.

Cette confédération, conseillée par le bon sens, subsista jusqu'à la révocation des chartres des colonies sous Jacques II, c'est-à-dire l'espace de plus de quarante ans. A la sollicitation du Massachussetts, la colonie de Rhode-Island en fut exclue. Lorsqu'en 1648, celle-ci demanda d'en faire partie, on lui répondit qu'on ne l'admettrait dans la confédération

que lorsqu'elle aurait consenti à être incorporée avec la compagnie de Plymouth, et que par conséquent elle aurait cessé d'exister séparément. Cette condition étant inadmissible, le Rhode-Island n'entra jamais dans la ligue [1].

Les mesures vigoureuses que venaient de prendre les colonies unies, déjouèrent les projets des indiens et empêchèrent une rupture.

Etant exclue de la confédération générale, la colonie de Rhode-Island fut forcée de cultiver l'amitié des tribus voisines. Elle y apporta tous ses soins ; et son succès fut tel, qu'en 1644 les narraghansetts lui abandonnèrent formellement le territoire qu'ils occupaient.

Au mois de mai 1647, cette colonie tint, pour la première fois, son assemblée générale,

[1] Cette confédération, dit M. Trumbull, fut de la plus haute importance pour les colonies de la Nouvelle Angleterre. Elle les rendit formidables aux hollandais et aux indiens, et leur attira la considération des français, leurs voisins. Elle établit l'harmonie entr'elles, et assura leur conservation pendant la guerre civile, et tout le tems que l'état des affaires fut indécis en Angleterre. Elle leur fournit sur-tout les moyens de se défendre contre Philippe II, et elle leur rendit un service signalé en les engageant à civiliser les indiens et à leur porter l'évangile.

qui fut composée de tous les hommes libres. C'était en ce corps que résidait l'autorité suprême. Le pouvoir exécutif était déposé entre les mains d'un gouverneur et de quatre assistans choisis par ceux qui jouissaient du droit de cité; et c'étaient aussi ces officiers qui composaient la haute cour chargée de l'administration de la justice. Chaque ville formant elle-même une corporation particulière, nommait un conseil de six personnes qui en gérait les affaires et exerçait la police.

Jusque-là, le gouverneur, les assistans et les représentans des hommes libres du Massachussetts, s'étaient assemblés dans la même salle, et avaient délibéré en commun. Il paraît que leurs pouvoirs respectifs furent mal définis dans l'origine, et que la manière de décider les questions ne fut pas mieux réglée. En 1635, M. Hooker et quelques-uns de ses partisans ayant sollicité la permission de former un établissement sur la rivière de Connecticut, on reconnut, en comptant les voix, que la pluralité des assistans étaient pour la négative; mais le plus grand nombre des représentans ayant voté pour l'affirmative, formèrent la pluralité avec la minorité des assistans. Ils soutinrent alors que la pluralité des suffrages de ceux-ci n'était point nécessaire;

que les deux corps étant réunis dans la même salle, ils devaient voter collectivement, et que c'était le plus grand nombre des voix qui devaient décider la question. Jugeant que l'effet de ce réglement leur enlèverait leur influence, les assistans reclamèrent leur negative avec force. Toutes les opérations de la cour générale furent suspendues; on ordonna un jour de jeûne et de prières, et l'assistance divine fut implorée dans toutes les congrégations. Le corps législatif s'étant rassemblé la semaine suivante, M. Cotton fit un sermon qui porta les représentans à se désister momentanément de leurs prétentions. La question ayant été de nouveau soumise à la discussion en 1643, et les assistans l'ayant encore emporté, les représentans demandèrent, au mois de mars 1644, que les deux divisions de la puissance législative siégeassent chacune dans une chambre séparée; et la proposition fut approuvée. Cette disposition fut ensuite modifiée en un point. On convint que si, dans toutes les affaires judiciaires, (car le corps législatif formait la cour suprême de justice) les deux chambres étaient d'un avis opposé, la pluralité des voix comptées en commun feraient l'arrêt.

La contestation dont nous venons de rendre

compte, ne fut pas la seule qui agita le corps législatif. Les députés des villes voyant avec peine la prérogative de diriger les procédures de la cour générale, dont les magistrats jouissaient exclusivement, proposèrent que quelques-uns d'entr'eux pussent prendre part à cette opération, et ils demandèrent que la cour nommât un comité. Ce bill fut rejeté. La chambre des représentans requit alors les magistrats de suspendre jusqu'à la session prochaine l'exercice de leur droit. Ceux-ci répondirent qu'ils devaient s'acquitter des devoirs de leur place, et l'orateur de la chambre leur déclara qu'on ne suivrait point leurs résolutions. L'assemblée se rompit sur-le-champ; et l'irritation des esprits ayant subsisté jusqu'à un certain point, tout le tems que la cour suspendit ses séances, les ministres du saint évangile furent appelés à la session suivante pour donner leur avis sur le sujet de la contestation. Ils déclarèrent que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et les assistans devaient être investis des pouvoirs de la magistrature, et qu'ils ne les avaient pas reçus du peuple, qui ne faisait que désigner les personnes propres à les exercer. Les représentans acquiescèrent à cette sorte de décision [1].

[1] Chalmer. Hutchinson.

Les débats entre le roi et le parlement, devenant tous les jours plus animés en Angleterre, on finit par courir aux armes des deux côtés. Comme on pouvait le prévoir, d'après leurs dispositions bien connues, les colonies de la Nouvelle Angleterre se déclarèrent promptement et avec sincérité contre la cour. L'assemblée générale du Massachussetts chargea de veiller aux intérêts de la colonie, des agens bien faits pour se concilier la faveur de la chambre des communes; c'étaient Thomas Wild et Hugh Péters, ministres enthousiastes, et William Hibbins, représentant du peuple, dont les opinions politiques et religieuses étaient parfaitement d'accord avec celles de ses deux collégues. Au mois de mars 1642, la chambre des communes témoigna le contentement qu'elle ressentait de la conduite des colonies de la Nouvelle Angleterre, et passa un acte par lequel elle exempta de tout droit et de toute taxe, les marchandises qu'elles importeraient dans le royaume ou qu'elles en tireraient. En 1644, la cour générale rendit une ordonnance où elle déclara que toute personne qui, par ses discours, par ses écrits ou par ses actions, tenterait, directement ou indirectement, de troubler la tranquillité publique et s'efforcerait de former un parti contre le

parlement, serait considérée comme coupable de haute trahison, et punie de mort ou de toute autre peine, selon la nature du délit. Cependant on exceptait de cette loi les étrangers et les marins que le commerce amènerait dans la colonie; mais on exigeait en même tems qu'ils se conduisissent paisiblement, qu'ils s'abstinssent de toute plaisanterie, qu'ils n'encourageassent aucune faction, qu'ils ne tinssent aucune assemblée suspecte, et qu'ils n'excitassent point le peuple à la sédition.

En 1643, après le commencement de la guerre civile, le parlement nomma le comte de Warwick gouverneur en chef et grand-amiral des colonies. Il lui adjoignit un conseil composé de cinq pairs et de douze membres de la chambre des communes, et il l'autorisa à se faire rendre compte de la position où se trouvaient les colonies, à requérir l'envoi de tous les documens dont il aurait besoin, à mander toute personne qu'il voudrait examiner, à destituer les gouverneurs et les autres officiers, à nommer à leur place et à conférer les pouvoirs qu'il jugerait nécessaires, le tout de l'avis de son conseil. Quelque jaloux que les habitans de la Nouvelle Angleterre fussent de leur indépendance, cet usage extraordinaire que le parlement fit de son autorité, ne

leur donna aucune alarme, tant il est vrai que presque tous les hommes s'inquiètent peu des usurpations que fait le parti auquel ils sont attachés.

L'année suivante, le parlement exempta la Nouvelle Angleterre de toute taxe, jusqu'à ce qu'il en eût autrement ordonné; et en 1646, il déclara que pendant trois ans, toutes les colonies ne paieraient d'autre droit que l'accise, pourvu que leurs productions fussent exportées sur des vaisseaux anglais.

Les inquiétudes que ses voisins du nord-est avaient données au Massachussetts, se dissipèrent au moyen d'un traité qui fut conclu au mois d'octobre, par le gouverneur de cette colonie, qui prit le titre de gouverneur-général de la Nouvelle Angleterre, et par d'Aulnay, lieutenant-général, pour le roi de France, dans l'Acadie.

Ce traité fut soumis à l'examen des commissaires des colonies unies, qui l'approuvèrent.

Razilly, qui reclamait le pays qu'arrose la rivière de Saint-Jean, obtint de S. M. T. C., en 1632, la rivière et la baie de Sainte-Croix, avec les îles adjacentes, et un territoire qui s'étendait l'espace de douze lieues le long de la côte, et s'enfonçait l'espace de vingt lieues dans l'intérieur des terres. Il lui fut fait aussi

d'autres concessions sur la même rivière, et il fut nommé gouverneur et commandant en chef du pays qui lui avait été cédé. Il choisit d'Aulnay de Canissy pour son lieutenant dans cette partie de l'Acadie qui est à l'ouest de la rivière de Sainte-Croix [1]. Latour, calviniste français, qui avait gouverné sous l'autorisation de sir William Alexandre, une partie de la Nouvelle Ecosse, tandis que cette province était au pouvoir des anglais, fut fait lieutenant du gouverneur pour la partie de territoire qui était à l'est de la même rivière.

Razilly étant mort peu de tems après cette disposition, d'Aulnay et Latour se disputèrent le commandement suprême. Cette contestation produisit une guerre, pendant laquelle les habitans de la Nouvelle Angleterre fournirent d'eux-mêmes à Latour, en sa qualité de calviniste, des secours dont le gouvernement n'autorisa ni ne défendit l'envoi. D'Aulnay se rendit en France; et il en revint avec une commission scellée du grand sceau, et avec la copie d'une procédure qui déclarait Latour coupable du crime de haute-trahison. Ce fut lui qui conclut avec la Nouvelle

[1] Ce fut en vertu de cette commission qu'en 1635, d'Aulnay délogea les anglais du fort de Penobscot.

Angleterre le traité dont nous avons parlé ci-dessus.

L'obstination du Massachussetts à n'accorder les priviléges des hommes libres qu'à ceux qui avaient, en matière de religion, adopté les opinions du plus grand nombre, ne pouvait qu'enfanter perpétuellement des troubles. Plusieurs personnes recommandables, mais qui n'étaient point membres de l'église, adressèrent à la cour générale, en 1646, une requête par laquelle elles représentèrent à cette assemblée qu'elle méconnaissait les lois fondamentales de l'Angleterre, en leur refusant l'exercice des droits qui appartenaient à tout anglais de naissance, dont la conduite était irréprochable. Après avoir demandé ou qu'on les y fît participer, ou qu'on les exemptât des charges publiques, elles se permirent quelques réflexions déplacées, et menacèrent d'interjeter appel au parlement, si leur requête était rejetée [1].

Les magistrats populaires ne sont pas toujours disposés à souffrir qu'on soit d'un autre avis que le leur; et le gouvernement du Massachussetts n'avait pas encore fait voir assez de modération pour qu'on dût attendre de lui qu'il traitât avec bienveillance, ou

[1] Hutchinson. Chalmer.

même avec douceur ceux qui, soit en matière de religion, soit en matière politique, ne se conformeraient pas à l'opinion dominante.

La requête dont nous venons d'exposer le contenu, blessa vivement la cour générale; et cette assemblée manda les colons qui l'avaient signée. Comme ils insistaient sur le droit qu'ils avaient eu de la présenter, on leur répondit que ce n'était pas pour avoir usé de ce droit qu'on les blâmait, mais pour avoir employé des expressions condamnables. On exigea d'eux qu'ils fournissent des cautions pour leur bonne conduite à l'avenir; et sur leur refus de reconnaître leur faute, ils furent condamnés à une forte amende. L'appel qu'ils interjetèrent, ne fut point admis. Ils envoyèrent ensuite des députés plaider leur cause devant le parlement; mais les chefs de l'église ne négligèrent rien pour que ce moyen fût également sans succès. Le fameux Cotton déclara dans un de ses sermons, que si quelqu'un s'embarquait avec des pièces qui continssent des plaintes contre le peuple de Dieu, il en serait de lui comme de Jonas dans le vaisseau. Une tempête s'étant élevée pendant la traversée, les matelots dans l'esprit desquels la prophétie de ce pasteur avait fait une forte impression, exigèrent que tout papier dan-

gereux fût jeté à la mer, et les députés se virent forcés de livrer leurs lettres de créance aux flots. A leur arrivée en Angleterre, ils trouvèrent le parlement très-peu disposé à écouter leurs plaintes. Les agens de la colonie avaient reçu ordre de contrarier toutes leurs démarches; et les gouvernemens de la Nouvelle Angleterre étaient trop en faveur auprès des hommes qui jouissaient de l'autorité dans la métropole, pour qu'on examinât rigoureusement leur conduite.

Durant le cours des dissentions qui agitèrent le Massachussetts, on accusa Winthrop, homme d'un grand mérite, qui se trouvait toujours au nombre des magistrats, et qui même avait été très-souvent gouverneur, d'avoir commis quelques actes arbitraires. Il se défendit à la barre de l'assemblée, en présence d'un grand concours de peuple. Ayant été honorablement déchargé de toute accusation, il prononça un discours qui fut hautement approuvé, et qui fait connaître ce qu'on pensait alors sur quelques points de politique. « Les questions qui nous ont divisés depuis « peu, dit-il, avaient rapport à l'autorité des « magistrats et à la liberté du peuple. Il est « hors de doute que la magistrature vient de « Dieu. Nous faisons serment de vous gou-

« verner selon la loi du Seigneur, et selon « nos propres lois ; et si nous commettons « des fautes involontaires, vous devez nous « les pardonner, parce qu'étant choisis parmi « vous, nous ne sommes que des hommes, et « que par conséquent nous sommes sujets « aux mêmes erreurs et aux mêmes pas- « sions que vous. Je n'ai jamais eu la pensée « d'attenter à votre liberté. Il y a une sorte « de liberté qui consiste à faire ce qui n'est « ni juste ni conforme aux lois. Celle-ci est « incompatible avec l'autorité. Mais la liberté « civile, fondée sur la morale, est le droit « qu'a chacun de jouir de sa propriété et de « la protection des lois de son pays. Celle-là « s'accorde parfaitement avec la soumission « due au magistrat ; et pour la posséder, vous « devez exposer votre propre existence. » Après cette affaire, Winthrop fut constamment réélu gouverneur, pendant le peu d'années qu'il vécut encore.

Une contestation qui divisa quelque tems le Massachussetts et le Connecticut, fut terminée à-peu-près à la même époque. Cette dernière colonie avait établi pour l'entretien du fort Say-Brooke, construit à l'embouchure de la rivière de Connecticut, des droits sur toutes les marchandises exportées par les

vaisseaux qui passaient sous le canon de ce fort. Les habitans de Springfield, petite ville du Massachussetts, qui était située sur l'autre bord de la rivière, refusèrent de payer ces droits. La question fut soumise en 1646 au jugement des colonies unies; et les parties ayant été entendues l'année suivante, le Massachussetts fit représenter que le Connecticut ne pouvait lever une taxe sur une autre colonie; que le fort ne lui était d'aucune utilité; que la colonie de Massachussetts s'était établie la première et à grands frais, sur le bord de la rivière, sans s'attendre à être soumise à un pareil impôt; et qu'elle pourrait au même titre assujétir toutes les marchandises qui sortiraient du Connecticut, à payer un droit, dont le produit serait affecté à l'entretien du fort de Boston.

Le Connecticut, dans sa réponse, s'autorisa de l'exemple des nations de l'Europe, et prétendit que le fort de Say-Brooke protégeait la navigation de toute la rivière, ce que niait le Massachussetts. Pour donner le tems à cette dernière colonie de répliquer, les commissaires du New-Plymouth et du New-Haven ajournèrent à leur prochaine session, la décision de cette affaire; mais ils ordonnèrent que la taxe fût payée provisoirement.

A l'assemblée qui se tint en 1648, le Massachussetts insista pour que sa partie adverse produisît sa patente. Il était parfaitement connu que la chartre originaire ne pouvait être représentée. Les agens du Connecticut en firent la déclaration ; et ils offrirent une copie authentique en place de l'original. Les commissaires ordonnèrent alors que la ligne de démarcation fût examinée, afin qu'on pût savoir si Springfield se trouvait réellement dans le Massachussetts ; et ils maintinrent encore leur jugement provisoire. Là-dessus, les agens de cette colonie produisirent une loi de leur cour générale, portant l'établissement d'un droit sur toutes les marchandises appartenant aux habitans du New-Plymouth, du Connecticut et du New-Haven, qui passeraient sous le canon du fort de Boston, ou qui seraient exportées de quelque partie que ce fût de la baie ; et la confiscation devait avoir lieu, à défaut de paiement. Les commissaires du New-Plymouth et du New-Haven représentèrent que, conformément à un article du traité de confédération, et à la demande du Massachussetts, ils avaient examiné et jugé la question avec impartialité. Ils ajoutèrent que la taxe dont ils se plaignaient n'avait été établie que par récrimination, non seulement

contre le Connecticut, mais aussi contre les autres colonies. En conséquence, ils invitèrent la cour générale du Massachussetts à considérer attentivement si une telle conduite était compatible avec les lois de bonne intelligence et d'amitié [1], et si elle s'accordait avec les articles du traité d'union. En même tems ils refusèrent de s'occuper davantage de l'affaire de Springfield.

Le fort Say-Brooke ayant été consumé par les flammes, à-peu-près à cette époque, le Connecticut ne le reconstruisit point, et cessa de prélever le droit; et l'année suivante, le Massachussetts révoqua la loi qui avait décidé la contestation en sa faveur. C'est ainsi que l'un des membres d'une confédération qui connaît sa propre force et la faiblesse des autres, se joue toujours des décisions les plus justes, lorsqu'elles sont opposées à ses intérêts ou à ses passions; et s'il obéit à la volonté générale, ce n'est qu'après l'avoir dictée.

Lorsque le long parlement fut rassemblé, les deux partis furent trop occupés en Angleterre pour faire beaucoup attention à ce qui se passait loin d'eux, et les colonies aban-

[1] *With the law of love*, la loi d'Amour, porte l'original.

données à elles-mêmes, acquirent l'habitude de se gouverner comme si elles étaient indépendantes. Elles avaient étendu leur négoce à leur gré. Les commissaires de l'union avaient négocié avec les français du Canada, et conclu avec eux des traités de paix et de commerce; et en 1650, ils avaient fixé les limites entre leur territoire et celui des hollandais de Manhadoës ou de New-York. Mais malgré la faveur dont les habitans de la Nouvelle Angleterre jouissaient auprès du parlement, et quoique ce corps eût, à leur égard, suspendu l'exercice de son autorité, il était persuadé qu'il avait le droit de tenir toutes les colonies dans une grande subordination, et il prit enfin des mesures conformes à cette opinion. Il autorisa le conseil d'état à destituer les gouverneurs et les magistrats, et à nommer à leur place. Le Massachussetts fut requis de prendre une nouvelle chartre, et de tenir ses assemblées, non plus au nom de la colonie, mais à celui du parlement. Refusant d'obéir à une pareille sommation, la cour générale fit en 1651, passer à ce corps une requête, où elle le reconnaissait, il est vrai, comme formant l'autorité suprême, mais où elle lui représentait que ce qu'on exigeait d'elle ne s'était pas pratiqué, même du tems

du feu roi, et qu'elle ignorait quel pouvait être le motif de l'ordre qu'on lui avait transmis. Elle rappelait les causes de la migration des premiers colons, et faisait sentir que la chartre d'incorporation du Massachussetts avait donné aux habitans le droit de choisir leurs magistrats, et de former leurs propres lois ; et elle s'étendait sur le zèle constant qu'elle avait montré pour la cause du parlement, durant la guerre civile, sur l'aide qu'elle lui avait prêté, et sur les pertes qu'avait éprouvées la colonie. Après avoir exprimé la reconnaissance de celle-ci pour les faveurs qu'elle avait reçues de ce corps, après avoir déclaré qu'elle espérait que les colons ne seraient pas traités par lui plus rigoureusement qu'ils ne l'avaient été par le dernier roi, que la forme de leur gouvernement ne serait pas changée, et qu'on ne leur donnerait pas des gouverneurs ni des magistrats qu'ils ne pourraient agréer, l'assemblée générale témoignait son entière soumission aux volontés du parlement, et elle le priait de récompenser son attachement et son zèle, en répondant favorablement à sa requête [1].

Mais les colonies unies, en fournissant à la

[1] Hutchinson.

Virginie et à la Barbade, qui étaient ennemies de la République, des munitions de guerre et différens articles de commerce, avaient depuis peu donné beaucoup d'ombrage au parlement. En outre, on se plaignait vivement en Angleterre, que l'exemption de taxe qui leur avait été accordée leur permît de s'enrichir aux dépens de la métropole; et le conseil d'état songea sérieusement à faire révoquer leurs priviléges à cet égard. Cependant les réquisitions relatives aux chartres demeurèrent sans effet, et il ne paraît pas qu'elles aient été renouvelées dans la suite.

La même année (1651), la guerre fut déclarée par l'Angleterre à la Hollande. Habituées depuis quelque tems à se conduire comme si elles formaient un état indépendant, les colonies unies jugèrent ne devoir prendre aucune part à la contestation, à moins qu'elles ne s'y vissent forcées par quelque acte qui les concernât spécialement. Les hollandais de Manhadoës, trop faibles pour lutter contre les anglais, sollicitèrent la continuation de la paix; et le commerce qu'ils faisaient avec ceux-ci étant avantageux de part et d'autre, on leur accorda promptement leur demande. Cependant on apprit bientôt de tous côtés par des indiens, qu'ils

les excitaient à former une confédération générale pour anéantir les établissemens de la Nouvelle Angleterre. Le massacre d'Amboyne était encore récent, et l'alarme se répandit dans toutes les colonies unies. Leurs commissaires extraordinairement convoqués se rassemblèrent à Boston ; mais ils différèrent d'opinion entr'eux, quoique, selon quelques-uns, les faits imputés au gouverneur hollandais fussent incontestables. D'après ce partage, il se tint une conférence devant la cour générale et plusieurs anciens de la colonie de Massachussetts. Ces derniers ayant été invités à donner leur avis par écrit, ils déclarèrent que les preuves de l'exécrable complot tendant à détruire un grand nombre des serviteurs de Dieu, les plus zélés et les plus saints, dont étaient accusés le gouverneur et le fiscal hollandais, étaient si fortes qu'elles les portaient à croire à la réalité de cet affreux projet ; que cependant ils ne les trouvaient pas encore assez convaincantes pour autoriser une guerre immédiate, et pour remplir leurs ames de cette persuasion que Dieu leur enverrait infailliblement, lorsqu'ils la lui auraient demandée par leurs prières ; qu'ils pensaient que le parti le plus sage n'était pas de tirer l'épée, mais de se tenir seulement

en état de défense, jusqu'à ce que la volonté du Seigneur, soit pour la paix, soit pour la guerre, fût plus clairement connue. La cour générale acquiesca à cet avis [1].

Cependant les machinations du gouverneur hollandais devenant toujours plus évidentes, tous les commissaires, à l'exception d'un seul, de Bradstreet qui représentait le Massachussetts, opinaient pour la guerre, lorsque leurs opérations furent interrompues par une déclaration de la cour générale de cette colonie, qui leur annonçait qu'elle ne se croirait engagée par aucune de leurs résolutions relativement à une guerre offensive qu'elle trouverait injuste [2]. Durant le cours des longs débats qui suivirent cette notification, les autres colonies insistèrent vivement sur la nécessité de la guerre ; mais le Massachussetts

[1] On peut juger de la force relative des colonies unies, par le nombre d'hommes que chacune d'elles devait lever provisoirement en cette occasion. Le Massachussetts en dut fournir 333, le New-Plymouth 60, le Connecticut 65, et le New-Haven 42.

[2] Il paraît que le Massachussetts contestait aux colonies unies le droit de déclarer la guerre, et que, quoique ce droit fût stipulé dans le traité d'union, il soutenait qu'agir par les ordres des commissaires, c'était renoncer à l'indépendance.

persista opiniâtrément dans sa détermination. Ce fut une nouvelle preuve de l'insuffisance de l'union pour en assujétir un des membres qui était plus fort que tous les autres réunis; et ce ne fut même que la faiblesse de ceux-ci qui prévint la dissolution totale de la confédération. Effrayés de leur situation et irrités de la conduite du Massachussetts, le Connecticut et le New-Haven, firent représenter à Cromwell, alors protecteur d'Angleterre, les dangers auxquels ils étaient exposés du côté des hollandais et des indiens, et ceux que les colonies les plus faibles continueraient à courir, à moins que la confédération ne fût confirmée, et qu'on n'en interprétât les articles selon leur véritable sens, et comme on l'avait toujours fait avant la contestation qui avait donné lieu à leurs plaintes.

Cromwell, avec sa vigueur et sa promptitude accoutumées, fit partir quelques vaisseaux portant des troupes de débarquement; et il recommanda au Massachussetts de prêter son assistance pour la reduction de la colonie hollandaise. Cette invitation du lord protecteur ne fut pas méprisée. La cour générale autorisa les officiers de Cromwell à lever un corps de cinq cents volontaires dans la colonie, et elle fit présenter à son altesse, une

lettre, où employant le langage du jour, elle lui protesta de son respect et de son attachement qui, sans contredit, étaient sincères; et elle ajouta que si elle s'était trompée, elle lui en demandait humblement pardon, et qu'elle la priait de lui conserver sa bienveillance et son estime.

La paix, qui fut signée au mois d'avril 1654 avec les hollandais, sauva momentanément la colonie de Manhadoës [1].

La Nouvelle Angleterre n'avait pas vu sans regret ni sans crainte, les progrès des français dans son voisinage. Animé du même esprit que son maître, et peut-être ayant aussi quelque autorisation verbale, Segdwic, commandant en chef des troupes destinées à agir contre les hollandais, se détermina facilement à tourner ses armes contre un peuple dont il détestait la religion. Il eut bientôt délogé les français du fort de Penobscot, et subjugué l'Acadie. Au mois de novembre 1655, pendant les négociations qui précédèrent le traité de Westminster, les ministres de France demandèrent la restitution des forts de Pentagoet, de Saint-Jean et de Port-Royal; mais les anglais ayant soutenu qu'ils avaient le droit de les conserver, l'examen des prétentions res-

[1] Hutchinson. Trumbull.

pectives fut attribué à des arbitres qui furent nommés au mois de septembre 1656, pour régler les dommages soufferts des deux côtés, depuis la guerre de 1640; et la restitution de l'Acadie fut différée.

Il ne paraît pas que Cromwell ait eu l'intention de rendre ses conquêtes. Il accorda à perpétuité, par un acte scellé du grand sceau d'Angleterre, à Saint-Etienne, à Crown et à Temple, l'Acadie, ainsi que la partie de la Nouvelle Ecosse qui s'étend le long de la côte jusqu'à Pentagoet et à la rivière de Saint-George.

La prospérité des colonies de la Nouvelle Angleterre s'accrut d'une manière étonnante jusqu'à la restauration. Elles possédaient la faveur du parti qui avait remporté la victoire en Angleterre; elles étaient dispensées de l'exécution des réglemens relatifs à la navigation, que l'on exigeait avec tant de rigueur des autres colonies; non seulement leur commerce n'était soumis à aucune restriction, à aucune gêne, mais elles jouissaient du privilége extraordinaire de faire entrer dans la métropole, les productions de leur sol, sans payer aucun droit. Par la vigueur et l'intelligence avec lesquelles elles furent régies, elles se maintinrent en paix avec leurs voisins,

presque sans interruption. Leur industrie et le soin avec lequel elles veillaient à leurs propres intérêts, leur firent tirer le plus grand parti de l'esprit du tems; et elles acquirent un degré de force qui les mit en état de surmonter toutes les difficultés.

Les sages et industrieux habitans de la Nouvelle Angleterre, quelque attentifs qu'ils fussent à leurs intérêts, ne négligèrent point l'éducation de la jeunesse; et même ce fut là le premier objet de leurs soins. Sans parler de plusieurs institutions particulières, ils établirent à Cambridge ou à Newton, ainsi qu'on nommait alors cette ville, un collége, auquel la cour générale assigna en 1636 une somme de 400 liv. sterling, et qui ensuite s'accrut considérablement, au moyen d'une donation que lui fit le révérend M. John Harward, dont en conséquence il prit le nom. En 1642, ce collége fut placé sous la surveillance du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, des magistrats et des pasteurs des six villes les plus voisines; et en 1650, il obtint sa première chartre.

Il est à regretter qu'un peuple qui possédait de si heureuses qualités, ait été si intolérant en matière de religion. Durant le cours de la prospérité dont il jouit tant en-

dehors qu'en-dedans, son gouvernement maintint la rigueur de ses lois contre les dissidens ; et il s'occupa sans relâche de ce qu'il regardait comme l'œuvre de Dieu, c'est-à-dire, de la punition des hérétiques, et de l'établissement de la conformité dans la foi. Ce fut à-peu-près à l'époque où est parvenue cette histoire, que s'éleva la secte des quakres. On voulut en vain la détruire, en mettant à l'amende, en emprisonnant, en condamnant au fouet, et même à la peine de mort, ceux qui la composaient. Aussi enthousiastes que les autres habitans du Massachussetts, ces nouveaux sectaires se glorifiaient de leurs souffrances, et se croyaient martyrs de la vérité.

CHAPITRE V.

Mesures prises après le rétablissement de Charles II sur le trône. — Débats entre les colonies de Connecticut et de New-Haven. — Mécontentement dans la Virginie. — Concession faite au duc d'York. — Commissaires nommés par la couronne. — Conquête des établissemens hollandais. — Conduite de la colonie de Massachussetts à l'égard des commissaires du roi. — Rappel de ces commissaires. — Fondation de la Caroline. — Forme du gouvernement de cette colonie. — Constitution de Locke. — Soulèvement dans le comté d'Albemarle. — Les espagnols de la Floride envahissent la colonie la plus méridionale. — Abolition de la constitution rédigée par Locke. — Révolte et mort de Bacon. — Le pouvoir judiciaire est enlevé à l'assemblée. — Nouveau mécontentement dans la Virginie. — Population de cette colonie.

Le rétablissement de Charles II sur le trône d'Angleterre fut bientôt connu en Amérique, et y excita diverses sensations, selon les différentes colonies. Dans la Virginie, qui avait prévenu cet événement, et dans le Maryland, où le parti du roi était puissant, la nouvelle en fut reçue avec des transports de joie, et le monarque fut proclamé au milieu des démonstrations de zèle les plus sincères; mais dans le Massachussetts, qui avait joui de la

faveur du parlement et de celle de Cromwell, cet événement fut d'abord révoqué en doute ; et lorsque la réalité en fut prouvée, un morne silence fit suffisamment connaître de quel œil on le voyait. Professant les maximes les plus républicaines, tant pour le gouvernement de l'église que pour celui de l'état, les habitans de cette colonie étaient fortement attachés au parti qui avait fait la révolution en Angleterre; et ils trouvaient dans le rétablissement de la monarchie, plus de motifs de crainte que d'espérance pour eux-mêmes. Ils ne se trompaient pas.

Charles II ne fut pas plutôt assis sur le trône, que le parlement établit un droit de cinq pour cent sur toutes les marchandises que l'on exporterait des contrées soumises à la couronne d'Angleterre, ou que l'on y importerait. Ce fut dans la même session, qu'on passa le fameux acte de navigation par lequel il est réglé qu'aucune marchandise ne sera importée dans aucun établissement anglais en Asie, en Afrique, en Amérique, ou n'en sera exportée que sur des vaisseaux appartenant à l'Angleterre, et dont les capitaines et les trois quarts de l'équipage seront regnicoles. Cet acte porte en outre que le sucre, le tabac, l'indigo, la laine, le gingembre et les bois

de teinture produits par les colonies, ne pourront y être embarqués pour être exportés en aucun autre pays que l'Angleterre. Lorsque dans la suite, d'autres productions, telles que le riz de la Caroline, les mélasses des Indes occidentales, et le cuivre des colonies septentrionales, se multiplièrent assez pour former de fortes branches de commerce, les noms en furent ajoutés à cette liste. Les colons demeurèrent maîtres, en vertu de la loi commune d'Angleterre, de transporter partout où ils voudraient, les marchandises autres que celles qui furent spécifiées dans l'acte de navigation [1]. On prévit combien il serait difficile d'exécuter une telle loi, au milieu d'un peuple éloigné, qui était accoutumé aux avantages que produit la liberté du commerce; et en conséquence, on y inséra un article qui porte, qu'avant d'entrer en fonctions, les gouverneurs des différentes colonies prêteront le serment de la faire observer exactement.

Pour dédommager jusqu'à un certain point les colonies, on déclara, dans la session où fut passé l'acte de navigation, qu'on ne pourrait planter ni préparer du tabac, ni en Angleterre, ni en Irlande, ni dans les îles de Jersey,

[1] Chalmer.

et de Guernesey. Les prohibitions dont nous venons de parler, portant sur toutes les possessions anglaises, assurèrent à la métropole le commerce des colonies, et à quelques-unes de celles-ci le privilége exclusif du tabac.

Immédiatement après être remonté sur le trône, Charles II fit passer à sir William Berkeley la commission de gouverneur de la Virginie. Ses instructions autorisèrent cet officier à convoquer une assemblée générale et à déclarer que l'intention de S. M. était d'accorder une amnistie, dont il n'y aurait d'exceptées que les personnes qui seraient atteintes par un acte du parlement; mais il fallait que celles des lois qui avaient été passées durant la rébellion, et qui étaient en opposition avec l'obéissance due à S. M. et à son gouvernement, fussent annullées. En vertu des mêmes instructions, le gouverneur pouvait confirmer tout impôt que l'assemblée jugerait à-propos d'établir; il pouvait prélever sur les sommes qui en proviendraient, mille livres (sterl.) pour ses honoraires, et révoquer toutes les concessions faites contre les réglemens de Charles Ier et contre l'intérêt général.

L'assemblée convoquée pour le mois de mars 1660, au nom de Charles II, quoique ce

monarque ne fût pas encore reconnu en Angleterre, ayant été prorogée par le gouverneur pour le mois de mars de l'année suivante, se rassembla à cette dernière époque, et s'engagea dans la pénible opération de revoir les lois de la colonie. Elle s'en acquitta. La religion attira d'abord son attention. Elle en dota les ministres; et afin de maintenir la pureté et l'unité de la doctrine et de la discipline, il fut réglé que le gouverneur et les magistrats n'accorderaient la permission de prêcher, soit en public, soit en particulier, qu'à ceux qui auraient reçu l'ordination d'un évêque d'Angleterre, et signé l'engagement de se conformer aux institutions et aux réglemens de l'église anglicane, et de respecter les lois établies. Il fut ordonné de jeûner le jour anniversaire du meurtre de Charles Ier, et de chômer le jour de la naissance de Charles II et celui de son rétablissement sur le trône. Les droits sur les exportations et sur le tonnage furent continués à perpétuité. Le nombre des bourgeois, c'est-à-dire celui des représentans des hommes libres, fut fixé, et l'on confirma leur privilége de ne pouvoir être arrêtés pendant la durée de leurs fonctions. Les cours de justice furent organisées; et l'on publia plusieurs réglemens utiles ou nécessaires à la colonie.

On fit aussi quelques efforts pour encourager les manufactures, et sur-tout celles de soie qu'on supposait devoir se multiplier infiniment dans la Virginie. Une prime de cinquante livres de tabac fut accordée pour chaque livre de soie provenant de vers éclos dans le pays; et il fut enjoint à chaque propriétaire de planter une quantité de mûriers proportionnée à l'étendue de ses terres. Mais depuis long-tems les colons s'étaient occupés, pour ainsi dire exclusivement, de la culture du tabac et de celle du maïs; et il est rare que de nouvelles habitudes se forment lorsque la nécessité ne force pas à les contracter. Il paraît que la tentative dont nous venons de parler fut inutile; car l'acte relatif à la plantation des mûriers fut bientôt révoqué.

Dans le Maryland, où le propriétaire fut réintégré dans le droit qu'il avait de gouverner, et où Charles II fut aussi proclamé avec alégresse, l'assemblée législative fut également convoquée; et comme celle de la Virginie, sa première occupation fut de témoigner la satisfaction que lui donnait la révolution qui venait de s'opérer.

Le Rhode-Island, qui était exclu de la confédération formée par les autres colonies de la Nouvelle Angleterre, et qui craignait

que le Massachussetts n'attentât à son indépendance, fut charmé du rétablissement d'une autorité qui pouvait contenir le fort et protéger le faible. Charles II fut proclamé sans retard par cette colonie qui, bientôt après, députa Clarke à la cour du monarque, pour y solliciter une chartre qui la confirmât dans ses droits de propriété et de juridiction. Elle l'obtint au mois de septembre 1662; mais le sceau n'y fut apposé qu'au mois de juillet de l'année suivante. Les concessionnaires furent qualifiés: le gouverneur et la compagnie de la colonie anglaise de Rhode-Island et Providence. La puissance législative dût être exercée par le gouverneur, par le lieutenant-gouverneur, par les assistans, et par ceux des hommes libres que les villes auraient choisis. L'assemblée générale fut autorisée à rendre toutes les lois qu'exigerait le bien de la colonie, et qui ne contrarieraient point la legislation anglaise. Cette partie des domaines de la couronne, dans la Nouvelle Angleterre, qui comprenait les îles de la baie de Narraghansett, ainsi que les terres adjacentes, fut accordée au gouverneur et à la compagnie, en réservant toutefois le passage pour entretenir les relations de commerce avec les autres colonies.

La nouvelle du rétablissement de la monar-

chie ne fit naître ni tristesse ni joie dans le Connecticut. Cette colonie chargea Winthrop de veiller à ses intérêts ; et au mois d'avril 1662, cet agent obtint pour elle une chartre d'incorporation, par laquelle elle fut qualifiée : le gouverneur et la compagnie de la colonie anglaise de Connecticut dans la Nouvelle Angleterre. Comme dans les autres colonies de cette partie de l'Amérique, le pouvoir exécutif fut confié à un gouverneur, à un lieutenant-gouverneur et à des assistans, ou des conseillers, l'assemblee législative qui se formait deux fois par année, était composée des officiers que nous venons de nommer, et des députés élus, au nombre de deux dans chaque ville. Elle était autorisée à choisir tous les ans, un gouverneur, des assistans et d'autres officiers, à ériger des cours de justice, et à faire toutes les lois nécessaires à la colonie, qui ne seraient pas en opposition directe avec celles de la métropole. Le roi accorda au Connecticut cette partie de ses domaines dans la Nouvelle Angleterre, qui était bornée par la limite méridionale du Massachussetts au nord, par la baie de Narraghansett à l'est, et par la mer au sud.

Par cette chartre, le New-Haven fut, sans avoir été consulté, réuni au Connecticut. Les

hommes libres de la colonie s'étant rassemblés à cette nouvelle, déclarèrent que l'incorporation était illégale ; et ils résolurent à l'unanimité de maintenir leur association.

Les deux provinces entamèrent ensuite une négociation, durant laquelle le New-Haven soutint avec une persévérance opiniâtre, et même avec une sorte d'emportement, le droit qu'il avait de former un gouvernement séparé. Il interjeta un appel à la couronne, pour en obtenir une interprétation de la nouvelle chartre ; et le gouverneur Winthrop qui s'était flatté qu'à son retour en Amérique il concilierait les deux parties, crut devoir prévenir les effets de cette démarche, en protestant qu'il ne serait fait aucun tort au New-Haven par le Connecticut, et que l'union des deux colonies ne serait opérée que d'un mutuel accord.

Cependant le gouvernement du Connecticut persistait à défendre sa juridiction, et il essayait de l'exercer, en reclamant l'obéissance des habitans, en nommant des commissaires dans les villes, en contestant l'autorité de la cour générale, et en donnant asile et protection à ceux qui refusaient de se soumettre aux décisions de cette assemblée. Le New-Haven, traitant ces procédés d'irrégu-

liers, et les considérant avec justice, comme entièrement contraires aux sentimens de fraternité qui devaient animer des compatriotes et des voisins, s'en plaignit aux commissaires de l'union, qui déclarèrent que cette colonie en faisait toujours partie intégrante, et qu'on ne pouvait lui enlever sa juridiction, sans violer les articles de la confédération.

Dédaignant ce jugement, le Connecticut s'occupa sans relâche à choisir les moyens qui lui parurent les plus propres à assurer l'incorporation. Il excita les habitans du New-Haven à refuser le paiement des impôts établis par le corps législatif de cette colonie; et lorsqu'on voulut y contraindre ceux qui avaient cédé à ses suggestions, il les fit soutenir par des troupes envoyées de la ville d'Hartford. Une telle conduite donnait encore plus de vivacité à l'indignation du New-Haven, qui prit hautement la résolution de ne point transiger dans cette affaire.

Cet état de choses qui semblait si peu favorable au projet d'incorporation, changea tout-à-coup, à la réception d'un avis qui répandit l'alarme dans toute la Nouvelle Angleterre. On apprit que le roi avait abandonné à son frère, le duc d'York, toutes les terres reclamées par les hollandais de Manhadoës; qu'il

y avait annexé une considérable portion du territoire sur lequel les colonies septentrionales avaient jusqu'alors exercé leur juridiction, et qu'un armement était préparé pour prendre possession du pays concédé. On ajoutait qu'il devait arriver en même tems deux commissaires autorisés à décider tous les différens, et à former sur un nouveau modèle le gouvernement des colonies.

On sentit qu'il convenait alors de terminer toutes les contestations; et les commissaires de l'union se déclarèrent en faveur de l'incorporation. Les habitans du New-Haven les plus judicieux, en reconnurent aussi la nécessité; mais les préjugés enracinés dans l'esprit du peuple, opposèrent des obstacles qui d'abord parurent insurmontables, et l'on ne put obtenir un seul suffrage en faveur de la réunion. Cependant, après l'arrivée des commissaires de la couronne, qui opinèrent pour cette mesure, et après une convention qui régla quelques points sur lesquels insista la jalousie du New-Haven, l'incorporation fut effectuée; et les représentations des deux contrées ne formèrent plus qu'une seule assemblée.

Il paraît que, pendant les divers changemens qui eurent lieu en Angleterre, après la

mort de Cromwell, la colonie de Massachussetts garda une prudente neutralité, et qu'elle résolut de mettre à profit les occasions qui se présenteraient, sans s'exposer elle-même au ressentiment d'un parti qui peut-être finirait par conserver la supériorité. Elle n'obéit point à l'ordre de proclamer Richard protecteur, et ne fit aucune démarche dont on pût inférer qu'elle reconnaissait l'autorité du parlement. Nous avons déjà dit que les habitans de cette colonie refusèrent d'abord de croire à la nouvelle du rétablissement de la monarchie; et lorsqu'il ne fut plus permis de douter de cet événement, aucun acte de leur part ne prouva qu'ils étaient soumis au gouvernement du roi. Ils firent bientôt connaître, d'une manière plus positive, combien ils étaient mécontens de la révolution qui venait de s'opérer. Le vaisseau par lequel on en eut connaissance, portait comme passagers deux des juges de l'infortuné Charles Ier, Whaley et Goff, qui furent reçus avec les marques de la plus haute distinction par le gouverneur, et avec beaucoup de témoignages d'affection par les colons.

La cour générale s'étant rassemblée au mois d'octobre 1663, on y proposa l'envoi d'une adresse au roi; mais les dispositions particu-

lières des membres de cette assemblée, le bruit qui se répandait que l'état des affaires était encore incertain en Angleterre, et que lord Fairfax s'avançait par la Barbade, avec une grande armée, firent rejeter la proposition. On avait vu tant de changemens s'opérer dans le cours de quelques mois, qu'il n'était pas sûr, disait-on, que la dépêche ne tombât pas entre les mains d'un comité de sûreté, ou d'un conseil d'état [1].

Le gouverneur et les assistans crurent devoir, à-peu-près à l'époque que nous venons d'indiquer, supprimer un livre qui portait le titre de *République Chrétienne*, et où ils avaient trouvé un grand nombre de maximes contraires aux principes de tous les gouvernemens établis dans le monde chrétien, et principalement à ceux du gouvernement de la colonie. Les anciens de la congrégation ayant été du même avis que les magistrats, l'ouvrage fut condamné; et l'auteur ne put se soustraire au châtiment, qu'en avouant la faute qu'il avait commise.

L'incertitude où se trouvaient les esprits au Massachussetts, ne fut pas de longue durée. Le 30 novembre, on sut positivement, par

[1] Trumbull. Hutchinson. Chalmer.

un vaisseau arrivé de Bristol, que toute la nation avait reconnu le roi, en manifestant la joie la plus vive; et le même bâtiment apporta des lettres dans lesquelles Leveret, agent de la colonie, la prévenait qu'il avait été présenté des requêtes contre elle, par les personnes qui croyaient avoir à s'en plaindre. Il n'y avait plus à délibérer. Une cour générale, qui fut immédiatement convoquée, résolut de faire parvenir à sa majesté une adresse où, sans sacrifier aucunement l'opinion qu'elle avait de ses droits, elle justifia avec un grand art, quoiqu'en employant le style mystique du siècle, la conduite qu'elle avait tenue, et où elle protesta de son dévouement pour le souverain, dont en même tems elle implora la protection. Une pareille adresse fut présentée au parlement, et l'on pria les personnes de distinction, que l'on savait bien intentionnées pour la colonie, d'interposer leurs bons offices en sa faveur. Le roi fit une gracieuse réponse à l'adresse, et l'on désigna un jour pour en rendre de solennelles actions de grace à Dieu.

Cependant la crainte que la révolution opérée en Angleterre n'occasionnât un changement dans l'église et dans le gouvernement de la colonie, subsistait toujours. Le bruit ayant couru que les rapports de commerce

avec la Virginie et les Indes occidentales cesseraient bientôt, et qu'un gouverneur, dont l'autorité s'étendrait sur toutes les colonies, allait arriver avec trois frégates, la cour générale, après le rapport d'un comité, prit diverses résolutions qui font connaître l'opinion qu'elle avait des droits de ceux qu'elle représentait. Il fut déclaré qu'après Dieu, la chartre était le principal fondement de la colonie; que par cette chartre, le gouverneur et la compagnie formaient un corps politique; que les hommes libres auxquels cette compagnie avait transmis ses pouvoirs, avaient le droit de choisir tous les ans un gouverneur, un lieutenant-gouverneur, des assistans, des représentans, et d'autres officiers; que le gouvernement ainsi constitué jouissait des deux puissances législative et exécutive, et qu'il pouvait les exercer à l'égard des colons et des étrangers qui se trouvaient dans le sein de la colonie, en s'abstenant néanmoins de tout acte qui serait en contradiction avec la législation d'Angleterre; qu'il était autorisé à repousser par tout moyen, même par la force des armes, tant par terre que par mer, tous ceux qui voudraient attenter aux droits de la colonie, droits dont toute imposition contraire aux lois qu'elle aurait faites serait une violation.

Ces résolutions remarquables par leur fermeté, furent accompagnées de la reconnaissance des devoirs que, selon l'assemblée, imposait le serment d'allégeance. Ils consistaient à reconnaître que la colonie appartenait de droit primitif au roi; à ne point la remettre entre les mains d'un prince étranger; à défendre la personne et les domaines de sa majesté; à maintenir la tranquillité publique, et à faire prospérer le monarque et l'état, en punissant les crimes, et en propageant l'évangile.

Il fut également reconnu que l'ordre du roi, portant de saisir de Goff et de Whaley, qui avait été reçu depuis peu, devait être fidèlement exécuté. Cependant on laissa s'échapper ces deux proscrits, qui se retirèrent dans le Connecticut, où ils furent reçus avec beaucoup de témoignages de considération; et il leur fut permis de passer le reste de leurs jours dans la Nouvelle Angleterre; mais en même tems on leur enjoignit de ne pas se montrer en public.

Il fallut à la fin se résoudre à proclamer le roi; et le gouvernement de la colonie déclara qu'ainsi que le lui prescrivait son devoir, il reconnaissait Charles II pour son souverain seigneur et son roi. Mais, comme s'il voulait

prouver combien il avait fait cette démarche à regret, il publia le même jour, un ordre où il défendit les éclats d'une joie tumultueuse et bruyante, et même de porter la santé du monarque. La cour générale convint aussi de rédiger une adresse, qui fut immédiatement transmise à l'agent de la colonie, avec ordre de la présenter au roi.

Des dépêches d'Angleterre ayant fait connaître que les plaintes qu'on y formait contre le gouvernement du Massachussetts, acquéraient toujours plus de vivacité, des députés furent nommés pour aller représenter les colons comme de loyaux et de fidèles sujets, pour détruire toute fâcheuse impression qu'on aurait pu donner contr'eux, et pour connaître les dispositions de sa majesté à leur égard; mais en même tems on leur enjoignit de ne rien faire qui pût préjudicier aux droits accordés par la chartre.

Ces agens qui ne s'étaient chargés qu'à regret d'une mission qu'ils croyaient devoir leur attirer moins de louange que de blâme, furent reçus à la cour d'Angleterre, plus favorablement qu'ils n'eussent osé l'espérer. Ils retournèrent promptement à Boston, et remportèrent une lettre, dans laquelle le roi promettait de donner, sous le grand sceau,

une confirmation de la chartre de la colonie, lorsqu'on le désirerait. Cette lettre contenait aussi une amnistie pour toutes les personnes qui se seraient rendues coupables du crime de haute trahison durant les troubles, en exceptant toutefois celles qui auraient été atteintes par un acte du parlement. Quelques autres parties de ce message étaient moins agréables à la colonie. Sa majesté exigeait que la cour générale révoquât celles de ses lois qui seraient contraires à l'autorité royale; que le serment d'allégeance fut prêté individuellement; que la justice fût administrée au nom du roi; qu'il fût permis à ceux qui le désireraient de suivre le rituel de l'église anglicane, et que tous les francs-ténanciers qui auraient une conduite irréprochable et une propriété suffisante, pussent voter dans les élections, quoiqu'à l'égard du gouvernement de l'église, ils fussent d'une autre opinion que la pluralité des colons.

Ces demandes qui semblent si raisonnables aujourd'hui, donnèrent beaucoup d'inquiétude lorsqu'elles furent faites. Il paraît qu'on ne satisfit qu'à celle de rendre la justice au nom du roi. Les députés, à leur retour, furent mal reçus de leurs concitoyens, qui les accusèrent d'avoir sacrifié les intérêts de leur

pays. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on juge de la sorte ceux qui sont chargés d'une mission publique au-dehors.

A-peu-près à la même époque, le parlement d'Angleterre s'occupa de nouveau à chercher les moyens d'assurer à la métropole le commerce exclusif des colonies. Il fut réglé, en 1663, qu'aucun produit soit du sol, soit des manufactures de l'Europe, ne pourrait être transporté dans les établissemens anglais, en Asie, en Afrique et en Amérique, qu'après avoir été embarqué dans un des ports du royaume, sur un bâtiment anglais dont l'équipage serait composé de regnicoles. On excepta de cette loi générale, le sel nécessaire aux pêcheries, le vin de Madère et des Açores, et les domestiques, les chevaux et les vivres de l'Ecosse et de l'Irlande. Pour compenser ce désavantage, on imposa des droits sur le sel, et sur le poisson sec qui serait importé en Angleterre par d'autres bâtimens que ceux qui appartiendraient aux sujets de la couronne; et l'on fit de nouveaux réglemens contre la culture du tabac dans le royaume.

Ces entraves devaient infailliblement occasionner beaucoup de mécontentement, et faire naître un grand nombre de contestations entre la métropole et les colonies. Celles-ci avaient,

dès leur formation, joui des avantages que procure la liberté du commerce; et la perte devait leur en être d'autant plus sensible, que l'Angleterre ne leur offrait pas un marché où elles pussent vendre toutes leurs productions, et s'approvisionner de ce qui leur manquait. Cromwell, qui avait fait de pareils réglemens pour les établissemens méridionaux, n'avait pu parvenir à les y faire exécuter à la rigueur. Quant à la Nouvelle Angleterre, où les gouverneurs étaient élus par les habitans, il paraît que pendant un long espace de tems, les lois dont nous venons de présenter l'analyse, furent absolument méconnues.

La satisfaction que le rétablissement de Charles II sur le trône occasionna dans la Virginie, ne fut pas de longue durée. Les restrictions mises à la liberté du commerce, et la diminution continuelle du prix du tabac, y excitèrent beaucoup de mécontentement. On y suspendit quelque tems la culture de cette plante; mais le Maryland ayant refusé d'en faire autant, la mesure devint inutile. La législation s'efforça tout aussi vainement de remédier à cet inconvénient. On rendit plusieurs lois, qui arrêtèrent pendant un espace de tems fort court, toute procédure dont l'objet n'était pas le paiement de mar-

chandises importées, et qui donnèrent la priorité dans les distributions de deniers, aux créanciers établis dans la colonie. Ces expédiens, quoique renouvelés fréquemment, n'ont jamais dissipé le mécontentement qui a forcé d'y recourir.

Il paraît qu'en aucun tems le gouvernement anglais ne regarda comme légitime le titre en vertu duquel les hollandais avaient formé leurs colonies dans l'Amérique septentrionale, et qu'il ne renonça jamais à ses prétentions sur le territoire qu'occupaient ces établissemens. Charles II ayant résolu d'user de ses droits, accorda, au mois de mars 1664, à son frère le duc d'York, toute cette partie de l'Amérique, qui commence à la rivière de Sainte-Croix, et qui s'étend le long de la côte jusqu'à la baie de la Delaware, y compris les îles de la Vigne de Marthe et de Nantoket, ainsi que Long-Island ou Metouax. Le colonel Nichols fut chargé de soumettre ce pays, dont une partie était alors dans la paisible possession des hollandais, et on lui confia pour cette opération quatre frégates qui portaient trois cents hommes de troupes de débarquement. Quatre commissaires, parmi lesquels on comptait Nichols, vinrent sur les vaisseaux, et furent autorisés à entendre les

plaintes qu'on leur adresserait, à juger toutes les affaires, soit civiles, soit criminelles, soit militaires, dont seraient saisis les tribunaux de la Nouvelle Angleterre, et à prendre toutes les mesures propres à établir la paix dans le pays. On connut l'envoi de cette commission avant son arrivée; et les mesures qu'on prit pour la recevoir, indiquèrent les dispositions qui dominaient dans le Massachussetts. Des députés furent chargés de se rendre à bord des vaisseaux dès que ceux-ci paraîtraient, et d'en informer les commandans, que le gouvernement désirait que, lorsque les sous-officiers et les soldats descendraient à terre, ils ne fussent pas au-delà d'un certain nombre; qu'ils vinssent sans armes, qu'ils tinssent une conduite régulière, et qu'ils ne troublassent en rien l'ordre public. On ordonna de plus un jour de jeûne et de prières, pour que le ciel daignât écarter les troubles et les maux dont la colonie était menacée.

Le colonel Nichols et les commissaires arrivèrent au mois de juillet; et leur commission fut mise immédiatement sur le bureau du conseil. Ils présentèrent aussi une lettre du roi, qui enjoignait à la colonie de seconder de tout son pouvoir les troupes chargées

de la réduction des nouveaux Pays-Bas [1].

La cour générale, convoquée à la réception de ces dépêches, résolut de prouver sa fidélité envers le roi, et de faire connaître qu'elle se conformait aux obligations que lui imposait sa chartre. En conséquence elle leva un corps de deux cents hommes; mais la reddition de la Nouvelle Amsterdam, qui fut bientôt suivie de la soumission de toute la province, rendit inutile la marche de ces auxiliaires.

L'année d'après la réduction de Manhadoës par le capitaine Argal, la garnison ayant reçu un renfort de la Hollande, secoua le joug du vainqueur, et bâtit une forteresse sur la partie sud-ouest de l'île qui porte aujourd'hui le nom de *New-York*. En 1621, les états-généraux cédèrent ce pays à la compagnie des Indes occidentales qui, deux ans après, éleva le fort de Bonne-Espérance sur la rivière de Connecticut, et qui en fit aussi construire un autre sur la côte occidentale de la baie de Delaware, auquel elle donna le nom de *Nassau*. Cependant le fort de Bonne-Espérance ne produisit pas l'effet qu'on en avait attendu. Les habitans de la Nouvelle Angleterre con-

[1] C'était ainsi qu'on appelait le territoire occupé par les hollandais en Amérique. (*Note du traducteur*).

tinuèrent à prolonger leurs établissemens au sud ; et ce fut en vain que les hollandais se plaignirent de cés empiétemens. Ils furent obligés de se retirer à mesure que leurs puissans voisins s'avancèrent; et ils se virent forcés d'évacuer la partie orientale de Long-Island [1], et presque tout le territoire qui se trouve à quelques milles à l'est de la rivière d'Hudson. Vers le sud, ils avaient en 1651, construit le fort Casimir (aujourd'hui New-Castle) sur la Delaware. Ce fort leur fut enlevé par les suédois, qui reclamaient le bord oriental de cette rivière. Ils le reprirent en 1655, et dans le même tems ils s'emparèrent de Christina, et soumirent quelques suédois, dont les établissemens étaient épars dans ce canton. Ils s'établirent aussi l'année suivante sur le cap Henlopen. Lord Baltimore fit signifier au gouverneur hollandais de se retirer au-delà du 40e degré de latitude nord, point jusqu'où pouvait s'étendre le Maryland. Cette sommation fut inutile. Les hollandais se maintinrent dans leur établissement, jusqu'à la conquête qu'en fit un détachement des troupes commandées par le colonel Nichols. Le gouverneur hollandais, Stuyvesant, ne s'attendait aucunement alors à être attaqué. Il s'établit

[1] L'Ile longue.

quelques pourparlers entre les deux commandans, lorsque les anglais parurent devant la Nouvelle Amsterdam; et la place fut sommée de se rendre. Malgré sa faiblesse, Stuyvesant voulait opposer de la résistance; mais Nichols fit une proclamation, par laquelle il invita les habitans (d'ailleurs peu disposés à se battre) à se soumettre, en leur promettant qu'ils seraient sous la protection du roi, et qu'ils jouiraient de tous les priviléges des anglais de naissance. D'après cette promesse, ils se rangèrent du côté des assaillans, et le gouverneur hollandais fut forcé de signer une capitulation, où il stipula que les citoyens conserveraient leurs propriétés, et qu'ils seraient traités comme des regnicoles. La Nouvelle Amsterdam reçut alors le nom de *New-York*, et l'île de Mauhattans, où elle était située, eut celui d'*île d'York* [1].

Il restait encore à soumettre les établissemens placés sur la rivière d'Hudson, et sur le bord méridional de la Delaware. Carteret commanda l'expédition dirigée contre le fort d'Orange, situé sur la première de ces rivières, lequel se rendit le 24 septembre, et fut appelé fort d'*Albany*. Cet officier eut là une entre-

[1] Chalmer. Smith's New York.

vue avec les chefs des cinq nations, et fit avec eux une alliance qui subsista long-tems, et fut éminemment avantageuse aux anglais.

Le commandement de l'expédition qui devait attaquer les établissemens de la Delaware, fut confiée à sir Robert Carr, qui en acheva la conquête le 1.er octobre.

Nichols prit possession du territoire conquis; mais au mois de novembre 1665, il fut forcé d'en abandonner une partie à Carteret.

Peu de tems après avoir obtenu sa chartre, et avant la conquête des nouveaux Pays-Bas, le duc d'York céda à lord Berkeley et à sir George Carteret, une partie du territoire dont il devait se mettre en possession. L'acte de transport en fut passé au mois de juin 1664; et tout le pays qui aboutissait du côté du nord, au 41.e deg. 40 min. de latitude, et que bornaient à l'est, au sud et à l'ouest la rivière d'Hudson, la mer et la Delaware, fut abandonné aux nouveaux concessionnaires. On le nomma New-Jersey [1].

La conquête des nouveaux Pays-Bas étant achevée, les commissaires se mirent en de-

[1] Carteret possédait des terres dans l'île de Jersey, et ce fut là le motif qui lui fit donner le nom de cette île à sa nouvelle acquisition. (*Note du traducteur*).

voir de s'acquitter des autres fonctions dont ils avaient été chargés. Comme une grande partie du Connecticut se trouvait enclavée dans le pays cédé au duc d'York, il y eut bientôt pour les limites respectives, des contestations qui cependant furent, selon toute apparence, arrangées promptement et de manière à contenter les deux partis.

Le New - Plymouth et le Rhode - Island n'opposèrent aucun obstacle aux agens du monarque ; mais dans le Massachussetts on considéra leur autorité comme incompatible avec les priviléges de la colonie, et l'on prétendit que le souverain n'avait pas le droit de les revêtir d'un semblable pouvoir. Les habitans de cette contrée étaient depuis longtems en possession de se gouverner eux-mêmes, et ils ne croyaient pas devoir à la couronne d'Angleterre, la même soumission que ceux de ses sujets qui résidaient dans le royaume. Ils se regardaient comme subrogés dans les droits de souverains indépendans, dont ils avaient acquis le territoire. Leur chartre n'était, à leurs yeux, qu'un traité conclu entr'eux et la métropole, et dans lequel se trouvaient renfermés tous les cas où l'on pouvait les forcer à l'obéissance. Ce fut dans cette disposition d'esprit que, peu après l'ar-

rivée des commissaires, les colons résolurent de faire parvenir une adresse à sa majesté. Ils y exprimèrent les vives alarmes que leur causaient les pouvoirs extraordinaires conférés à des hommes dont la nomination n'était point conforme à ce que prescrivait la chartre de la colonie. Cette adresse, où la force du raisonnement se joignait à la franchise, finissait par ces paroles remarquables : « Laissez subsister notre gouvernement, notre « chartre, nos magistratures, notre liberté re- « ligieuse, et nous crierons du fond de nos « cœurs : vive le roi ! » On écrivit aussi à plusieurs personnes que l'on crut avoir beaucoup de crédit à la cour, et on les pria d'employer leurs bons offices en faveur de la colonie ; mais ni ces lettres, ni l'adresse ne furent favorablement reçues.

Les commissaires du roi arrivèrent au mois d'avril 1665, à Boston, et leurs rapports avec la cour générale commencèrent à l'instant. Leurs messages prouvaient la haute idée qu'ils avaient de leur autorité, et annonçaient en même tems qu'ils étaient persuadés qu'on refuserait de s'y soumettre. L'assemblée du Massachussetts témoigna le desir d'éviter toute contestation avec la couronne, et résolut de faire connaître sa loyauté et sa sou-

mission envers le monarque ; mais elle parut avoir la conviction de ne s'être permis aucun acte répréhensible, et elle prit la ferme résolution de ne rien faire qui fût en opposition avec ses droits. De telles dispositions firent promptement dégénérer la correspondance en une contestation. Voyant que leurs argumens et leurs menaces étaient sans effet, les commissaires résolurent d'user de leur pouvoir, en recevant et en jugeant les plaintes que l'on aurait à former contre le gouvernement de la colonie. La cour générale se confiant en sa propre force, et se reposant sur la validité de ses priviléges, fit annoncer à son de trompe qu'elle regardait la démarche des commissaires comme attentatoire à l'autorité établie ; et elle déclara que, tant pour s'acquitter de ses devoirs envers Dieu et envers sa majesté, que pour répondre à la confiance de ceux qu'elle représentait, elle ne soutiendrait jamais les personnes qui prendraient de pareilles mesures, ni celles qui en faciliteraient l'exécution [1]. Cependant elle fit offrir ensuite, comme moyen de conciliation, de recevoir elle-même les plaintes en présence des commissaires, qui par-là pourraient en connaître la nature ; mais cette proposition

[1] Hutchinson.

fut rejetée sans hésitation, et tous les efforts pour réunir les esprits furent inutiles.

Du Massachussetts, les commissaires se rendirent dans le New-Hampshire et dans la province de Main. Ils y remirent Gorges et Mason en jouissance des droits qu'ils reclamaient ; ils y établirent un gouvernement royal, y instituèrent des juges de paix, et y firent plusieurs autres actes de souveraineté. Ils retournèrent ensuite à Boston ; et la cour générale, après avoir déclaré que les mesures qu'ils venaient de prendre dans ces deux provinces, tendaient à troubler la tranquillité publique, leur demanda une conférence, qui lui fut refusée durement ; et toute communication finit là. Peu de tems après, le Massachussetts rétablit, quoiqu'avec peine, son autorité dans le New-Hampshire et dans la province de Main.

Charles, informé de ce qui se passait, rappela ses commissaires, et ordonna à la cour générale d'envoyer des députés en Angleterre, pour entendre les plaintes portées contr'elle et pour y répondre. Cette assemblée, qui avait éprouvé plus d'une fois combien il était avantageux de temporiser, affecta de ne pas croire à l'authenticité de la lettre, et s'excusa d'envoyer des agens, sous pré-

texte que ses membres les plus habiles ne pourraient mieux défendre sa cause qu'elle n'avait été défendue [1].

Pendant que tous ces débats avaient lieu dans le nord, on formait de nouvelles colonies dans le sud.

Cabot qui, en 1498, avait découvert le continent de l'Amérique septentrionale, ne s'était pas avancé au sud plus loin que le 38e deg. de latitude nord. Peu de tems après ce voyage, Christophe Colomb, cherchant un passage à la mer du Sud, pénétra dans le golfe du Mexique jusqu'à l'isthme de Darien. Il fut suivi de plusieurs autres navigateurs espagnols qui avaient le même but. L'un de ceux-ci, Ponce de Léon, découvrit en 1514, la partie méridionale du continent, à laquelle il donna le nom de Floride, qu'elle retint jusqu'à ce qu'Elisabeth l'eût nommée Virginie.

Dans les années 1523, 1524 et 1525, la même côte fut reconnue avec beaucoup d'exactitude par l'italien Verrazano, qui entreprit cette expédition par ordre de François 1er. Ce prince ne vécut pas assez pour établir une colonie dans le pays, et ce ne fut qu'en 1562 que les français tentèrent de fonder un éta-

[1] Hutchinson. Chalmer.

blissement dans la Floride. Cette même année, l'amiral de Coligny, tant pour servir les intérêts de sa patrie, que pour assurer un asile aux calvinistes français, y fit passer quelques émigrans sous la conduite de Ribeaut, qui éleva le fort Charles sur la rivière d'Edisto. En 1564, Laudonnière en conduisit un plus grand nombre, et ceux-ci se fixèrent sur les bords de la rivière de May, qui reçut depuis le nom de Santo-Matheo. Les espagnols, qui prétendaient à la possession exclusive de tout le continent de l'Amérique, massacrèrent les émigrans français, avec autant de cruauté que jadis ils en avaient eu envers les habitans du nouveau monde. Cette barbarie, qui n'excita point l'indignation de la France, parce que les victimes étaient des calvinistes, ne demeura cependant pas impunie. Le chevalier de Gourgues rassembla à ses propres frais, et sans y être autorisé, une troupe d'hommes déterminés, à la tête desquels il marcha contre les assassins de ses compatriotes, qui furent complètement vengés. L'établissement qu'il forma n'ayant reçu aucun secours, la Floride fut bientôt abandonnée.

Quinze ans après l'évacuation de la Floride par le chevalier de Gourgues, Walter Raleigh fit, pour y établir une colonie, ces vains efforts

dont nous avons parlé. En 1630, Robert Heath, procureur-général, obtint de Charles I.er, tout le pays situé au sud du 36e degré de latitude nord, auquel fut donné le nom de *Caroline ;* mais comme on ne tenta point d'y former un établissement, la concession fut jugée de nul effet. Après le rétablissement de la monarchie en Angleterre, quelques aventuriers partis du Massachussetts, se fixèrent près du cap Fear; et malgré un travail opiniâtre et les secours de la colonie qu'ils avaient quittée, ils eurent beaucoup de peine à se procurer une subsistance insuffisante.

Enfin, dans l'année 1663, le pays qui s'étend depuis le 36e degré de latitude nord, jusqu'à la rivière de Santo-Matheo, fut érigé en province sous le nom de Caroline, et accordé à perpétuité et en toute propriété au lord Clarendon, au duc d'Albemarle, aux lords Craven, Berkeley, Ashley, à sir George Carteret, à sir John Colleton, et à sir William Berkeley. Leur chartre de concession ressemblait infiniment à celle du Maryland, qui en fournit probablement le modèle.

Les nouveaux propriétaires prirent immédiatement des mesures pour établir une colonie. Ils formèrent une constitution par laquelle ils se réservèrent le droit de nommer

un gouverneur, en le choisissant parmi treize candidats qui leur seraient présentés par les habitans. L'assemblée générale devait être composée du gouverneur, des membres du conseil d'état, et des représentans des colons. On l'investit du pouvoir de faire, en se conformant aux principes de la législation anglaise, des lois qui seraient exécutées, tant que les propriétaires n'auraient pas notifié qu'ils les désapprouvaient. La plus entière liberté de conscience fut assurée ; et l'on promit, sur le pied d'un demi-sou l'acre, une concession de cent acres de terre, à tout homme libre, et de cinquante acres à chaque domestique, qui viendrait, dans l'espace de cinq ans, s'établir dans la colonie.

Quelques émigrans de la Virginie avaient formé autour du Sound d'Albemarle, un petit établissement, dont la surveillance fut confiée par les mêmes propriétaires à sir William Berkeley, alors gouverneur de cette colonie. On chargea cet officier de le visiter et d'en faire administrer les affaires par un gouverneur et par un conseil de six membres, dont la nomination lui fut réservée. Il fut aussi autorisé à concéder des terres aux mêmes conditions que dans la Virginie.

Le pays situé au sud du cap Fear attira

ensuite l'attention des concessionnaires. Ils l'érigèrent en un comté qui s'étendit jusqu'à la rivière de Santo-Matheo, et auquel ils donnèrent le nom de *Clarendon*. Un nombre considérable d'habitans de la Barbade passèrent dans ce comté. L'un d'eux, M. John Yeamans, en fut nommé commandant en chef; et en 1655, on y établit un gouvernement séparé, constitué de même que celui qu'on avait précédemment donné au comté d'Albemarle. Il fut réglé en même tems, que la commission d'Yeamans n'empêcherait pas de nommer un gouverneur pour un établissement qu'on projetait de former au sud du cap Roman, appelé ensuite cap Carteret. Pour animer le zèle des propriétaires, le roi leur fit présent de douze pièces de canon, qui furent transportées à la rivière de Charles, ainsi qu'une grande quantité de munitions de guerre.

Les concessionnaires ayant reconnu des terres d'une grande valeur, qui ne se trouvaient point renfermées dans l'espace indiqué par leur chartre, ils en sollicitèrent une nouvelle, qu'ils obtinrent au mois de juin 1665. Celle-ci leur abandonna tout le pays qui s'étend depuis le 29e degré de latitude nord, jusqu'au 36e 30 minutes, et depuis la mer Atlantique jusqu'à la mer du Sud.

Le comté d'Albemarle, où, comme dans la Virginie, on s'occupait de la culture du blé et de celle du tabac, recevait quelques vivres des colonies de la Nouvelle Angleterre, sur les vaisseaux desquelles il faisait le commerce borné qu'on pouvait attendre d'une colonie qui pour ainsi dire était encore dans l'enfance. La population et la prospérité de ce pays ne s'accroissaient pas avec rapidité; mais les habitans étaient satisfaits. On leur donna, en 1667, une nouvelle constitution, qui remit la puissance exécutive entre les mains d'un gouverneur, assisté d'un conseil de douze membres, dont six devaient être nommés par lui, et les six autres par l'assemblée générale. Celle-ci dut être composée du gouverneur, des conseillers, et de douze délégués, annuellement choisis par les francs-tenanciers. On établit la liberté de conscience la plus illimitée; et tous les habitans durent jouir des mêmes droits, en prêtant le serment d'allégeance, et celui de fidélité envers les propriétaires.

Les premières opérations de l'assemblée législative de ce comté indiquent clairement quelle était la position des habitans. Il fut décidé qu'aucun d'entr'eux ne pourrait être, pendant cinq ans, poursuivi pour une dette contractée au-dehors de la colonie, ni ne

pourrait accepter une autorisation pour recevoir le paiement d'une somme due à quelqu'un qui ne demeurerait pas dans le pays.

Mécontens des lois qu'ils avaient formées eux-mêmes, les propriétaires eurent recours au célèbre Locke, et lui demandèrent un plan de constitution qui fût approprié à l'état de leur colonie. Ils supposèrent que ce profond politique était nécessairement versé dans l'art de gouverner les hommes. Locke forma donc pour eux, un corps de lois fondamentales, qui furent approuvées et adoptées en 1669. On devait choisir parmi les concessionnaires, un palatin, dont les fonctions dureraient toute sa vie, et qui serait président d'une cour palatine, composée de tous ceux auxquels était confié l'exercice des pouvoirs conférés par la chartre. On créa une noblesse héréditaire, dont les membres furent nommés landgraves et caciques. Quatre baronnies consistant chacune en quatre mille acres, durent former l'apanage des nobles de la première classe, et deux autres baronnies qui furent seulement de deux milles acres chacune, durent composer celui des nobles de la seconde classe. Elles devaient les unes et les autres, à la mort du titulaire, passer à l'aîné des fils.

L'assemblée législative de la province, se

nomma parlement. Elle fut composée des propriétaires, qui eurent le droit de se faire représenter par des délégués de leur propre choix. Les nobles et les représentans des francs-tenanciers de chaque district, y eurent aussi entrée et voix. Ces parties hétérogènes se réunissaient dans la même salle, et tous les membres votaient en commun. Le parlement n'avait en aucune sorte la proposition des lois. Il fut réglé que les actes sur lesquels il aurait à délibérer, seraient d'abord discutés et adoptés par le grand conseil, composé du gouverneur, de la noblesse et des délégués des concessionnaires. Ce conseil était aussi investi de la puissance exécutive. A la fin de chaque siècle, l'effet des lois particulières devait cesser, sans qu'elles eussent été révoquées. On institua plusieurs cours de justice; et le législateur fit une foule de réglemens, aussi peu intelligibles que minutieux. Cette constitution qui fut déclarée établie à perpétuité, prouva de nouveau que l'expérience est le guide le plus sûr pour parvenir à la science du gouvernement, et que les plus brillantes théories ne méritent aucune confiance tant que la pratique ne les a pas confirmées.

On choisit le duc d'Albemarle pour premier

palatin ; mais il ne survécut pas long-tems à son élection, et le lord Berkeley fut nommé pour le remplacer. Les autres hautes dignités furent accordées aux différens concessionnaires ; et Locke fut créé landgrave.

Après ce changement de constitution, l'attention des propriétaires se porta vers le sud. Au mois de janvier 1670, William Sayle, nommé gouverneur de cette partie de la côte qui est située au sud-ouest du cap Carteret, établit une colonie à Port-Royal. Il était accompagné de Joseph West, agent des propriétaires pour le commerce, et qui conduisit quelque-tems, avec le gouverneur, toutes celles qui eurent rapport au même objet dans la nouvelle colonie. Au moyen d'un circuit, ils exportèrent les productions peu considérables du pays, et procurèrent aux colons des vivres qu'ils tiraient de la Virginie, des Bermudes et de la Barbade. Avant l'année 1679, les propriétaires avaient dépensé dix-huit mille livres sterling pour cet établissement.

Après avoir fondé la première colonie anglaise à Port-Royal, et convoqué un parlement où il n'y eut ni landgraves ni caciques, William Sayle tomba victime de l'insalubrité du climat. On étendit alors sur cette contrée l'autorité de sir George Yeamans, qui

gouvernait les environs du cap Fear. La même année on jeta les fondemens de l'ancienne Charlestown, qui pendant quelque tems fut la capitale de tous les établissemens du sud.

Pendant que les propriétaires s'occupaient à fonder une colonie dans la partie méridionale du territoire qui leur avait été concédé, le mécontentement le plus vif éclatait dans le comté d'Albemarle. En 1670, Stevens qui en était gouverneur, avait eu ordre d'y établir la constitution rédigée par Locke. Cette innovation y déplut infiniment; et un bruit qui paraît avoir été destitué de fondement, vint encore ajouter à l'irritation des esprits. On prétendit qu'on avait formé le projet de démembrer la province. Ce ne fut pas tout. Les habitans de la Nouvelle Angleterre avaient fait jusqu'alors le commerce du comté. Les propriétaires voulurent s'en emparer exclusivement, ce qui chagrina également les colons et leurs agens.

A la fin le mécontentement fut tel qu'il produisit un soulèvement. Les insurgens, conduits par Culpeper, qui avait été nommé inspecteur-général de la Caroline, saisirent les revenus publics et emprisonnèrent le président, ainsi que sept délégués des concessionnaires primitifs. S'étant mis de la sorte

en possession de l'autorité, ils établirent des cours de justice, nommèrent des magistrats, convoquèrent un parlement, et durant plusieurs années, ils exercèrent tous les pouvoirs d'un état indépendant. Cependant ils ne méconnurent jamais l'autorité des propriétaires.

A cette époque tous les contribuables de la colonie n'étaient pas au nombre de plus de quatorze cents personnes, entre seize ans et soixante. Il se composait de tous les hommes, et des femmes tant indiennes que négresses. Les exportations en tabac ne passaient pas huit cent mille livres. Cependant on envoyait aussi au-dehors du maïs et du bétail.

Après qu'on eut fait plusieurs tentatives inutiles pour rétablir l'autorité des propriétaires, Seth-Sothell, qui était subrogé aux droits du lord Clarendon, fut nommé gouverneur de la province; mais ayant été pris par les algériens pendant sa traversée, il n'arriva qu'en 1683. Il fut loin d'améliorer l'état de la colonie. On dit que les cinq années de son administration furent signalées par la corruption, par la rapacité, par les extorsions, par le manque de foi, et par la désobéissance aux ordres supérieurs. En 1688, fatigués de cette longue suite de crimes, les habitans se saisirent de sa personne pour l'envoyer en

Angleterre y répondre à leurs plaintes. A sa demande ils se désistèrent de ce projet, et ils consentirent à porter à la prochaine assemblée, leurs accusations contre lui. Convaincu de tout ce qu'on lui imputa, il fut banni pour un an, et déclaré à jamais incapable d'exercer les fonctions du gouvernement.

Un fait qui eut lieu, à-peu-près vers ce tems-là, dans les établissemens du Sud, démontra la pauvreté des colons, et la manière dont on soignait les intérêts des propriétaires. Nous avons déjà dit que le commerce de la colonie était entre les mains de ceux-ci, qui avaient Joseph West pour agent, et qui le nommèrent pour remplacer Yeamans en qualité de gouverneur. La colonie n'ayant pu lui payer ses honoraires, il fut autorisé à les prendre sur les revenus des plantations des propriétaires, et sur les marchandises qui leur appartenaient.

On s'était persuadé de très-bonne heure en Angleterre, que le sol des colonies anglaises, situées dans le sud de l'Amérique septentrionale, était propre à la culture des plantes qui prospèrent dans les parties les plus chaudes de l'ancien monde. On a vu les vains efforts qui furent faits pour acclimater les vers-à-soie dans la Virginie, immédiatement après la res-

tauration. Malgré ce peu de succès, Charles II fit partir au mois d'avril 1679, deux vaisseaux qui avaient à bord des protestans non regnicoles, qu'il destinait à cultiver la vigne, les oliviers, et à nourrir des vers-à-soie dans les colonies méridionales. Il exempta de toute taxe, pendant un espace de tems limité, les fruits de ces plantes et la soie; mais cette tentative ne réussit point.

Quoique lents, les progrès de la Caroline ne furent arrêtés par aucun autre événement que par l'invasion et la destruction de l'établissement le plus méridional de la province, qu'attaquèrent les espagnols de St.-Augustin. La jalousie que la colonie anglaise inspirait à ses voisins, fut une des causes de ce malheur, qu'on attribua plus particulièrement aux secours donnés dans Charlestown, aux flibustiers qui infestaient les parages voisins, et qui étaient plus animés contre les espagnols que contre toute autre nation. Ce ne fut pas sans peine que les propriétaires parvinrent à empêcher les colons de se venger d'une manière éclatante. Leur ressentiment fut contenu, mais non étouffé; et jusqu'à la réunion des deux Florides à la couronne d'Angleterre, les espagnols et les anglais eurent les uns pour les autres une extrême aversion.

A mesure que la Caroline se peuplait, le mécontentement que causait la forme de son gouvernement devenait plus vif. A la fin, on forma et l'on mit à exécution le projet de contrarier de tout point les propriétaires, qui, fatigués d'avoir sans cesse à défendre contre les habitans, un systême de lois que ceux-ci détestaient, et qui était mal adapté aux localités, renoncèrent à la constitution de Locke en 1693; et l'ancienne fut aussitôt rétablie.

Le mécontentement qui se déclara dans la Virginie, peu de tems après la restauration, fut toujours en croissant. A la diminution continuelle du prix du tabac, à la gêne où l'acte de navigation et les réglemens qui en dérivaient mettaient le commerce, se joignirent bientôt d'autres sujets de plainte. Des concessions de terres d'une grande étendue étaient faites à des courtisans; et l'état de guerre où l'on était sans cesse avec les indiens nécessitait tous les jours de nouveaux impôts, et occasionnait beaucoup d'autres inconvéniens. Des agens furent chargés de porter à la couronne des représentations sur les dons imprudens qu'elle faisait, et d'exposer les vœux de la colonie sur d'autres sujets qui paraissaient fort importans; et l'on établit une forte taxe pour

payer les frais de leur voyage. On dit qu'ils étaient sur le point d'obtenir leurs demandes, lorsque la négociation fut suspendue, à la nouvelle d'une révolte qui venait d'éclater dans la Virginie, et qui pendant quelque tems parut devoir entraîner avec elle les suites les plus fâcheuses.

A la tête des insurgens se trouvait le colonel Nathaniel Bacon, qui avait été élevé pour le barreau, et qui peu après son arrivée dans la Virginie, fut désigné membre du conseil. Jeune, hardi, ambitieux, possédant une éloquence irrésistible, et doué des grâces de la personne, nul ne pouvait être plus propre que lui pour faire naître et pour diriger les passions du peuple. Il suivit la route que lui avaient tracée ceux qui jusqu'alors avaient voulu s'emparer du pouvoir. Prétendant n'avoir que leur intérêt en vue, il entretint les habitans des sujets de leurs plaintes, il accrut autant qu'il le put leur mécontentement, et il imputa tous les maux de la colonie, et l'oppression sous laquelle elle gémissait, disait-il, aux officiers chargés des fonctions du gouvernement. Il déclamait sur-tout contre le défaut de vigueur qui se faisait remarquer dans les opérations de la guerre contre les indiens; et touchant la corde la plus sensible,

il déclarait que si l'on avait pris les mesures convenables, elle serait déjà terminée depuis long-tems.

Le peuple de la colonie, le croyant son ami le plus sincère, et ne lui supposant que les motifs les plus purs, nomma Bacon pour son général ; et celui-ci promit solennellement que bientôt il serait fait droit aux plaintes des colons, et que les sauvages éprouveraient eux-mêmes tous les maux qu'ils leur avaient fait souffrir.

Bacon s'adressa au gouverneur, à sir William Berkeley, pour qu'il confirmât le titre qui venait de lui être conféré. Cet officier ayant voulu temporiser, le chef des révoltés entra dans James-Town, avec un corps de six cents hommes, et obtint tout ce qu'il demanda. Mais à peine fut-il hors des murs de la ville, qu'à la réquisition de l'assemblée, le gouverneur fit une proclamation, qui déclarait Bacon en état de rébellion, et qui ordonnait à ses adhérens de livrer sa personne, et de se retirer en paix dans leurs habitations. Cet acte imprudent mit en fureur le général et son armée, qui retournèrent immédiatement à James-Town ; et Berkeley ne pouvant leur opposer aucune résistance, fut obligé de se réfugier à Accomack.

Bacon rassembla immédiatement une convention, qui fut composée d'hommes dévoués à ses intérêts. On y déclama contre le gouverneur qui avait voulu exciter une guerre civile dans la colonie, et qui après avoir échoué dans ce projet, avait abdiqué le gouvernement et pris la fuite, à la grande surprise des citoyens. Ces reproches furent consignés dans une proclamation, où la convention déclara que Berkeley, ayant accusé de trahison le commandant et ses partisans, et prié sa majesté de lui envoyer des troupes pour les réduire, l'intérêt de la colonie exigeait qu'on se mît en état de défense, jusqu'à ce que le monarque eût été instruit du véritable état des choses, par des députés qui seraient envoyés au nom du peuple, et que désignerait Nathaniel Bacon. Cet étrange manifeste finissait par inviter le peuple à prêter, à l'exemple des membres de l'assemblée, le serment de se joindre au général et à son armée contre l'ennemi commun.

Cependant le gouverneur avait rassemblé ceux qui lui étaient attachés, et quelques marins anglais qui se trouvaient dans le pays. Ce corps traversa la baie sous les ordres du major Robert Beverley, et il y eut quelques escarmouches assez vives. La guerre civile

parut alors avec toutes ses fureurs. L'agriculture fut abandonnée ; James-Town fut réduite en cendres par les insurgens ; les districts qui conservaient la neutralité furent pillés ; et les femmes de ceux qui étaient demeurés fidèles au gouvernement, furent traînées au camp, où elles éprouvèrent les traitemens les plus rigoureux.

Les calamités auxquelles la Virginie était en proie, cessèrent tout-à-coup par la mort de Bacon, arrivée inopinément au mois de janvier 1677. Après avoir perdu leur chef, les insurgens se divisèrent et firent séparément leur paix avec le gouvernement.

Sir William Berkeley ayant été réintégré dans sa place de gouverneur, on convoqua une assemblée qui, à ce qu'il paraît, fut animée de cet esprit de vengeance trop ordinaire à ceux qui ont éprouvé les horreurs d'une guerre civile.

Les véritables motifs de la révolte de Bacon semblent n'avoir jamais été parfaitement connus. Quelques auteurs ont pensé que ce rebelle voulait simplement satisfaire le ressentiment commun contre les indiens, et acquérir la réputation et le crédit qui eussent infailliblement suivi de grands succès obtenus contre eux. D'autres ont cru qu'il s'était proposé de

s'emparer du gouvernement, et de conserver l'autorité, au moyen de l'influence qu'il avait sur le peuple. Quoi qu'il en soit, le soulèvement qu'il excita fit beaucoup de mal, et ne procura pas le moindre avantage à la Virginie.

Peu de tems après le rétablissement de la paix intérieure, sir. William Berkeley retourna en Angleterre, et fut remplacé par Herbert Jeffreys qui, en terminant la guerre contre les indiens, délivra la colonie d'un de ses maux les plus grands.

Il se fit, vers l'année 1680, un changement remarquable dans la jurisprudence de la Virginie. Il paraît que, dès le commencement même de son institution, l'assemblée générale formait la cour d'appel de la colonie. Pendant l'administration du lord Culpeper, une contestation, que l'on suppose avoir été excitée par ce gouverneur, s'éleva entre les bourgeois ou les représentans, et les conseillers, qui formaient aussi la cour générale, c'est-à-dire le tribunal des jugemens duquel on ne pouvait appeler qu'au corps législatif. Les premiers contestaient aux autres le droit de délibérer et de donner leur suffrage, lorsqu'il s'agissait de juger un appel. On décida la question, en dépouillant l'assemblée de cette

attribution. La couronne déclara que dans les affaires dont l'objet ne serait pas de plus de trois cents livres sterling, le jugement de la cour générale serait définitif, et que tout appel de ses décisions, pour une somme plus forte, ne serait reçu que par le roi siégeant en son conseil.

L'histoire de la Virginie n'offre rien de remarquable, depuis la révolte de Bacon jusqu'à la révolution opérée en 1688. Le bas prix du tabac, cette cause de mécontentement, continua d'affliger la colonie. Le peuple se persuada qu'on en relèverait la valeur en cessant d'en cultiver la plante pendant quelque tems; et des troupes désordonnées s'étant répandues dans les campagnes, détruisirent les plantations à une époque de l'année où il n'était plus possible de les renouveler. Pour prévenir de pareils désordres, on prit des mesures violentes, et plusieurs personnes furent condamnées et mises à mort. Cependant, malgré tous les sujets de mécontentement, la colonie s'accroissait. Il paraît, par une lettre que sir William Berkeley écrivit au mois de juin 1671, que la population de la Virginie se montait alors à quarante mille ames, et que la milice se composait de huit mille hommes d'infanterie. Il n'y avait point de cavalerie.

Dans une lettre en date du mois de décembre 1671, lord Culpeper supposait qu'à cette époque, il pouvait y avoir dans la colonie quinze mille hommes en état de porter les armes. Il est probable que ce calcul était exagéré; car le rapport fait en 1680, par le général Smith, d'après des états exacts, n'élève le nombre de ceux qui composaient la milice, qu'à huit mille cinq cent soixante-huit hommes, parmi lesquels il y en avait treize cents de cavalerie.

CHAPITRE VI.

Prospérité de la Nouvelle Angleterre. — Guerre contre Philippe. — Edouard Randolph arrive à Boston. — Le roi, siégeant en son conseil, adjuge la province de Main à Gorges. — La colonie de Massachussetts en fait l'acquisition. — Erection d'un gouvernement royal dans le New-Hampshire. — Plaintes formées contre la colonie de Massachussetts. — Chartre de cette colonie biffée, en vertu d'un décret de la cour de chancellerie. — Mort de Charles II. — Avénement de Jacques II à la couronne. — Nouvelle commission pour l'établissement d'un gouvernement temporaire dans le Massachussetts, dans le New-Hampshire, dans la province de Main et dans celle de Narraghansett. — Sir Edmond Andros. — Abrogation de la chartre du Rhode-Island. — Mesures odieuses prises par le nouveau gouvernement. — Andros est déposé. — Guillaume et Marie sont proclamés. — Examen de la conduite des colonies de New-York et de New-Jersey. — Concession de la Pensylvanie à Guillaume Penn. — Forme de gouvernement de cette nouvelle colonie. — Fondation de Philadelphie. — Convocation d'une assemblée législative dans la Pensylvanie. — Premiers actes de cette assemblée. — Fixation des limites entre la Pensylvanie et le Maryland. — Guerre contre la France. — Destruction de Sckenectady.

Après le départ des commissaires du roi, les colonies de la Nouvelle Angleterre joui-

rent quelque tems du repos. La peste, la destruction d'une partie de la ville de Londres par un incendie, et le mécontentement de la nation attirèrent tellement l'attention de Charles II, que pendant quelques années, ce prince suspendit l'exécution de ses projets sur le Massachussetts. Ne s'inquiétant point de l'acte de navigation, cette colonie se conduisit relativement à son commerce, comme si elle formait une puissance indépendante. Elle s'appropria une partie de celui des colonies voisines, et en conséquence elle les dépouilla, dans la même proportion, de leur richesse. Elle gouvernait paisiblement le New-Hampshire et la province de Main ; et ses établissemens de l'est faisaient de grands progrès [1].

Le cours de cette prospérité fut interrompu par une guerre sanglante, qui menaça l'existence même de toutes les colonies de la

[1] Il paraît, par un papier qui est au pouvoir du gouvernement britannique, qu'en 1673 la Nouvelle Angleterre était supposée contenir cent vingt mille ames, et qu'il y avait environ seize mille hommes en état de porter les armes. Les trois quarts de la population et des richesses de cette contrée, étaient renfermés dans le Massachussetts et ses dépendances. La ville de Boston contenait elle seule quinze cents familles. (Chalmer).

Nouvelle Angleterre, et fut occasionnée par une ligue redoutable que formèrent les nations indiennes, à l'instigation de Philippe, fils puîné de Massasoet, qui gouvernait une puissante tribu des environs de la baie de Massachussetts, lorsque les anglais s'établirent pour la première fois dans le pays. Le fils aîné de Massasoet était, ainsi que lui-même, favorablement disposé pour les colons, et ils en avaient cultivé l'amitié ; mais Philippe, qui avait beaucoup de jugement et de perspicacité, vit avec inquiétude l'accroissement continuel des établissemens formés par les anglais, auxquels sa conduite donna bientôt de violens soupçons. Cependant il les assura formellement de ses dispositions pacifiques ; mais depuis l'année 1675 que les hostilités commencèrent, il se prépara secrètement à la guerre, en se procurant des armes et en négociant avec les tribus voisines. Les opérations militaires furent poussées avec beaucoup de vigueur ; et les succès en furent variés. Guidés par un chef qui croyait que la ruine totale de ses compatriotes ne pouvait être prévenue que par l'anéantissement des anglais, les sauvages firent des efforts dont jusqu'alors on ne les avait pas jugés capables. Ils livrèrent plusieurs combats, qui furent signalés

par toutes les horreurs, toutes les atrocités, toute la barbarie qu'on remarque dans les guerres des indiens. Par-tout où ils portèrent leurs pas, le meurtre, l'incendie et la dévastation marchèrent à leur suite. Le Massachussetts et le New-Plymouth furent les colonies qui eurent le plus à souffrir. Les habitations des indigènes et celles des colons y étaient entremêlées à tel point, qu'il s'y trouvait à peine un canton en sureté, ou une famille qui n'eût pas à déplorer la perte d'un parent ou d'un ami. Pendant quelque tems il fut impossible d'arrêter les incursions de l'ennemi. A la fin, la persévérance des anglais l'emporta; et au mois d'août 1676, à l'instant où leurs succès étaient le plus marqués, Philippe, après avoir perdu tous les siens, fut tué par un homme de sa propre nation, qu'il avait offensé. La soumission des indiens suivit promptement cette mort. Jamais les habitans de la Nouvelle Angleterre n'avaient eu à soutenir une guerre plus désastreuse, ni plus sanglante. Cependant le nombre des guerriers qui se trouvaient immédiatement sous les ordres de Philippe, n'était que de cinq cents; mais au moyen des alliances qu'il avait formées, ce chef pouvait disposer de trois mille hommes, parmi lesquels on ne comptait

pas les indiens de l'est. Dans le cours de cette guerre, quantité de maisons et de villages florissans furent réduits en cendres; et six cents colons dans la fleur de l'âge, ou perdirent la vie sur le champ de bataille, ou furent massacrés de sang-froid par l'ennemi.

A-peu-près à la même époque, les indiens de l'est attaquèrent le New-Hampshire et la province de Main. Il est probable qu'ils étaient d'accord avec Philippe, et qu'ils se trouvaient jusqu'à un certain point poussés par les français, à qui l'Acadie avait été rendue par le traité de Bréda, signé en 1667. Les hostilités cessèrent dans le New-Hampshire et le Main, en même tems que dans le Massachussetts et le New-Plymouth.

Pendant le fort de la guerre, les prétentions de Mason et de Gorges attirèrent l'attention du Massachussetts. Les efforts de Charles II, pour faire comparaître cette colonie devant son conseil, ayant été vains, ce prince résolut de prononcer un jugement par défaut, contre la cour générale, à moins qu'elle ne se fît représenter dans le cours de six mois. Il lui en fit donner avis par Edouard Randolph, qui arriva dans l'été de 1676 à Boston; et comme les personnes qui s'intéressaient à la colonie lui apprirent en même tems, dans leurs

lettres, que le roi suivrait infailliblement sa détermination, elle fit partir des députés qu'elle chargea de la défense de ses droits.

Le roi siégeant en son conseil, décida que la limite du Massachussetts ne devait pas être poussée à plus de trois milles de distance au nord de la Merrimack; et en conséquence le Main fut adjugé à Gorges. Comme les prétentions formées par Mason, sur le New-Hampshire, n'avaient rapport qu'à la propriété foncière et non au gouvernement, auquel renonçait le Massachussetts, quoiqu'il en eût joui long-tems, et comme les tenanciers n'étaient pas présens, on ne prononça que sur la question de la limite. Elle fut décidée contre le Massachussetts, dont en conséquence la juridiction sur le New-Hampshire cessa. Charles II avait négocié quelque tems l'acquisition de cette colonie et de la province de Main, pour les transmettre à son fils chéri, le duc de Monmouth; mais le mauvais état de ses finances ne lui avait pas permis de conclure. Le Massachussetts n'ignorait pas ce fait; et jugeant que la décision relativement au Main serait favorable à Gorges, il lui acheta ses droits moyennant une somme de douze cents livres sterling. Le roi en fut très-choqué, et insista pour que le marché fût rompu; mais le

gouvernement de la colonie s'en excusant, sous prétexte qu'il n'avait fait que céder aux vœux des habitans, conserva son acquisition, et gouverna le pays comme une province subordonnée.

En 1679, un gouvernement royal fut érigé dans le New-Hampshire. Le corps législatif s'étant réuni, fit passer au Massachussetts une adresse où il lui tèmoigna combien la colonie était sensible à la manière remplie d'égards et d'affection, avec laquelle il l'avait gouvernée; et où il déclara que ceux qu'il représentait eussent vu avec plaisir se perpétuer les anciens rapports, si telle avait été la volonté du souverain.

Le gouvernement du Massachussets n'ayant point changé de conduite, les accusations formées contre lui se renouvelèrent. Les quakres sur-tout multiplièrent leurs plaintes; et l'inobservation des lois relatives à la navigation, fit un sujet de reproche des plus graves. Dans une lettre adressée à ses délégués, la cour générale traitait ces lois d'attentatoires aux droits, à la liberté et à la propriété des sujets de sa majesté, qui habitaient la colonie. Ces agens lui firent connaître le véritable état des choses en Angleterre; et ils l'assurèrent qu'une prompte soumission pouvait seule pré-

venir les effets du courroux du monarque. Ces représentations furent accueillies comme le sont presque toujours celles que la raison suggère. Elles portèrent atteinte à la popularité des agens ; et l'on prétendit à Boston qu'ils n'avaient pas soutenu les intérêts de la colonie avec assez de zèle. Ils obtinrent, au mois de mai 1679, la permission de se rembarquer. Le roi leur remit une lettre, où il avait renfermé tout ce qu'il exigeait ; et Randolph, nommé collecteur à Boston, les suivit de près. La cour générale se trouva disposée à fléchir, et elle rendit plusieurs lois conformes à ce qu'avait prescrit le roi ; mais elle refusa d'envoyer d'autres agens chargés de ses pleins pouvoirs, pour concourir à une nouvelle organisation du gouvernement de la colonie. On opposa même au collecteur d'insurmontables obstacles, lorsqu'il requit l'exécution des lois relatives au commerce. Il perdit, avec dépens, presque tous les procès qu'il intenta contre ceux qui avaient encouru des amendes ou des confiscations. En conséquence, il fut solliciter en Angleterre de plus amples pouvoirs, qui n'eurent pas plus d'effet que les premiers. On satisfit aux plaintes du roi à ce sujet, par des protestations de respect et de fidélité ;

on accorda à la couronne quelques-uns des points sur lesquels elle insistait ; mais la question principale fut éludée.

Le Massachussetts concevant enfin que le roi se proposait de lui enlever sa chartre, il fut résolu, au mois de mai 1681, d'envoyer en Angleterre des agens auxquels on enjoignit de ne rien faire qui pût porter atteinte aux droits de la colonie, ni altérer la forme de son gouvernement. Lorsque ces délégués eurent produit leurs pouvoirs, on leur déclara qu'ils étaient insuffisans ; et que s'ils n'en obtenaient pas immédiatement d'autres qui renfermassent tous les cas, sa majesté ferait expédier sans délai un *quo Warranto* [1]. Cet avis fut communiqué sur-le-champ à la cour générale, que l'on instruisit aussi de ce qui venait de se passer en Angleterre, où un ordre pareil à celui dont elle était menacée avait été expédié contre la ville de Londres, et avait été suivi d'une décision favorable à la couronne. L'assemblée déclara qu'il valait mieux périr de la main d'autrui que de sa propre main. Lorsque cette réponse fut connue, on délivra l'ordre fatal, et l'on en chargea

[1] C'est une injonction faite au nom du roi, pour rendre compte des droits royaux qu'on a usurpés. (*Note du traducteur*).

Randolph, qui fut aussi porteur d'une déclaration où le roi disait que, si avant la signification, la colonie était disposée à se soumettre, il ne ferait à la chartre d'autre changement que ce qui serait nécessaire au maintien de son autorité. Le gouverneur et les assistans signèrent un acte d'adhésion; mais les représentans ayant refusé d'en faire autant, la haute cour de chancellerie rendit, en 1684, à la session de la Trinité, un décret contre le gouverneur et la compagnie, qui portait que la chartre serait biffée.

Charles II ne vécut pas assez de tems après que ce décret fut rendu, pour mettre à exécution ses projets sur les colonies de la Nouvelle Angleterre, et pour donner une nouvelle forme de gouvernement au Massachussetts. Ce prince mourut au commencement de l'année suivante; et son successeur, dont la sévérité de caractère et la haute idée qu'il avait de la prérogative royale, donnaient de grandes alarmes, fut proclamé avec pompe, mais sans aucune démonstration de joie, dans la ville de Boston.

Ce triste présage ne fut pas vain. A son avénement à la couronne, Jacques II nomma un président et un conseil, auxquels il confia temporairement le gouvernement du Massa-

chussetts, du New-Hampshire et des provinces de Main et de Narraghansett. Ces officiers furent investis des pouvoirs exécutif et judiciaire. L'acte de leur nomination fut, au mois de mai 1686, communiqué à la cour générale, non comme faisant partie du gouvernement, mais comme formant la réunion des hommes qui avaient le plus de crédit dans le pays. Cette assemblée répondit par une adresse où elle représenta que le gouvernement qu'on vouloit donner à la colonie anéantirait la liberté des sujets, tant sous le rapport de leur consentement à la levée des impôts, que sous celui de la législation. Elle ajouta que si les nouveaux officiers exerçaient leurs fonctions malgré le vœu général, il ne resterait plus à la colonie qu'à implorer la protection divine et celle du monarque.

Le président nommé par la commission était Dudley, qui avait pris naissance dans le Massachussetts, et qui, tout en soutenant la prérogative royale avec force, n'était pas contraire aux droits des colons, ni aux institutions dans lesquelles ils avaient tant de confiance. Il ne se fit donc point de changement immédiat dans l'organisation intérieure de la colonie; et le nouveau gouvernement adressa au conseil du roi un mémoire où il déclara

qu'il fallait que le peuple eût des représentans. Il sollicita aussi la modération des taxes qu'avait imposées le parlement. Une telle conduite n'était pas conforme aux vœux de ceux qui voulaient gagner les bonnes graces du monarque, en soumettant tout à son autorité. On accusa donc le gouverneur et les assistans de s'être opposés à l'exécution des lois relatives au commerce, et de suivre les anciennes maximes en matière de religion et de gouvernement.

Le roi qui fut peu satisfait, jugea que, pour donner de la consistance et de la force aux colonies de la Nouvelle Angleterre, il fallait établir une administration permanente dans ce pays; et il nomma capitaine-général et vice-amiral du Massachussetts, du New-Hampshire, du New-Plymouth et des provinces ou districts de Main, de Pemaquid et de Narraghansett, sir Edmond Andros, qui avait été gouverneur du New-York. Cet officier fut autorisé à publier, du consentement d'un conseil dont les membres devaient être choisis par la couronne, les ordonnances qui ne seraient pas contraires aux lois du royaume, et qu'il aurait soumises à l'approbation du roi. Il lui fut aussi permis d'établir des taxes pour subvenir aux frais de son administration. Le

gouverneur et son conseil devaient former une cour de justice, des décisions de laquelle on porterait l'appel au roi. On prétend que les instructions données au gouverneur par Jacques II prouvaient beaucoup de jugement, et qu'elles eussent produit les plus heureux effets, si l'on avait respecté la liberté politique des colons, en confiant la puissance législative à une assemblée de représentans.

Andros arriva au mois de décembre 1686 à Boston, et il y reçut un bon accueil; mais sa popularité ne subsista pas long-tems, et on lui reprocha des actes de tyrannie, et les plus grandes exactions. Conformément à l'ordre qu'il avait reçu, il cassa le gouvernement du Rhode-Island; il en brisa le sceau, et se chargea de l'administration de la colonie. En 1685, on avait fait passer au procureur-général, avec ordre d'expédier un *quo Warranto* contr'elle, des pièces par lesquelles on l'accusait d'avoir violé les conditions stipulées par sa chartre, et de s'être opposée à l'exécution de l'acte de navigation. L'assemblée prévint toute autre poursuite, en consentant à la remise de ses lettres patentes. Mais sa soumission fut inutile; le sort du Rhode-Island devait suivre celui du Massachussetts.

Une accusation fut aussi intentée pour les

mêmes causes et d'après les mêmes motifs, contre le gouverneur et la colonie de Connecticut; et un *quo Warranto* fut décerné contre celle-ci, en même tems qu'il y en eut un de lancé contre le Rhode-Island. Au mois de janvier 1687, son gouvernement fit passer au secrétaire d'état, une lettre où, après beaucoup de protestations de fidélité, il témoigna le desir de n'éprouver aucun changement. Il ajouta que, si le monarque avait résolu de disposer autrement de la colonie, elle se soumettrait à ses ordres, mais qu'elle le suppliait, au cas où S. M. voudrait la placer sous un autre gouvernement, de la réunir au Massachussetts, avec qui elle avait eu autrefois des relations d'amitié, et dont elle connaissait les principes. Il paraît qu'on ne donna aucune suite au *quo Warranto*. Andros eut ordre de recevoir la soumission du Connecticut, et de l'annexer au Massachussetts. En conséquence il entra dans la ville d'Hartford, à la tête d'un petit corps de troupes. Il y requit la remise de la chartre, et déclara le gouvernement dissous. La colonie se soumit; mais la chartre fut soustraite et cachée dans le tronc d'un arbre qui, pour avoir conservé ce dépôt précieux, fut long-tems l'objet de la vénération publique.

Le grand conseil législatif, composé de personnes de marque, choisies par la couronne dans toutes les colonies, se rassembla promptement, et s'occupa des travaux qui lui furent confiés.

Les mesures que prit le nouveau gouvernement ne furent pas plus propres que la forme qu'on lui avait donnée, à lui concilier l'affection du peuple. Les émolumens de ses officiers étaient énormes, et l'on trouva des plus tyranniques, les réglemens qu'il fit relativement au service divin, aux actes de mariage, aux lois sur la navigation, et à l'établissement des impôts. Enfin, le gouverneur-général, comme s'il voulait faire monter au dernier degré le mécontentement qu'il avait excité, jeta, sur la validité des titres en vertu desquels les particuliers possédaient leurs terres, des doutes qui ne pouvaient manquer de répandre les plus grandes alarmes.

Au mois d'avril 1688, Mather, qui était aussi habile politique que bon théologien, fut chargé de porter les plaintes des colonies au roi. Il en reçut un accueil favorable; mais on ne fit point de changement essentiel dans l'administration de la Nouvelle Angleterre. Jacques II avait résolu d'en mettre les gouvernemens, tant ceux qui étaient qualifiés de

propriétaires, que ceux qui ne l'étaient pas, dans la dépendance absolue de la couronne. En conséquence, il avait en 1687, fait expédier des ordres pour annuller celles de leurs chartres qui étaient encore en vigueur. Il suivit ce projet, dans la double intention d'établir le plan de gouvernement qu'il avait tracé, et d'opposer aux envahissemens de la France qui commençaient à devenir inquiétans, toutes les forces des colonies qui s'étendaient jusqu'à la Delaware. Sous le règne de ce prince, la frontière du Canada fut poussée au sud du lac Champlain, et les français construisirent des forts dans les forêts immenses, par lesquelles cette province était séparée du New-York et de la Nouvelle Angleterre. Ce fut pour les contenir, qu'au mois de mars 1688, on fit passer à Andros une nouvelle commission, qui renferma le New-York et le New-Jersey dans les limites de son gouvernement, et qui lui donna Francis Nicholson pour lieutenant.

Le mécontentement des colons s'accroissait sans cesse, et tous les actes du gouvernement, même les plus louables, étaient vus de mauvais œil. Une expédition entreprise au mois de novembre contre les indiens de l'est, qui avaient commis des déprédations sur les

frontières, n'ayant eu aucun succès, on l'attribua à l'intention de faire mourir de faim et de froid les soldats.

A la fin le ressentiment ne se renferma plus au fond des cœurs. Au printems de l'année 1689, on eut, par la voie de la Virginie, quelques avis des projets du prince d'Orange. Les anciens magistrats et les hommes qui jouissaient de la considération publique, firent secrètement des vœux pour lui; mais ils résolurent de ne rien hasarder, et d'attendre un événement, qu'aucune démarche de leur part ne pouvait ni accélérer ni retarder. La conduite du plus grand nombre des colons ne fut pas si mesurée. Au premier rayon d'espérance qu'ils virent briller, leur impatience irritée par le souvenir des injures qu'ils avaient souffertes, ne put se contraindre. Ils se soulevèrent le 18 avril, sans que rien eût annoncé qu'ils en eussent formé le dessein. Les habitans de Boston ayant pris les armes, le gouverneur et cinquante personnes, qui s'étaient attiré la haine générale, furent jetés en prison; et l'on remit le gouvernement entre les mains des anciens magistrats. Bientôt l'inquiétude que donna une démarche si précipitée, se dissipa à la nouvelle que Guillaume et Marie avaient été reconnus roi et reine d'Angle-

terre. Ils furent immédiatement proclamés dans la ville de Boston, avec une pompe extraordinaire, et au milieu des témoignages de l'alégresse publique.

L'exemple donné par le Massachussetts fut promptement suivi. Le Connecticut n'eut pas plutôt appris qu'Andros était emprisonné, qu'il le destitua, et qu'il rétablit l'ancien gouvernement. Le Rhode-Island fit de même. Une convention rassemblée dans le New-Hampshire, résolut de réunir encore ce pays au Massachussetts; et des députés furent élus pour le représenter à la cour générale. Quoique le vœu du peuple se fût déclaré en faveur de l'incorporation, le roi refusa de l'approuver; et en 1692, il donna un gouverneur particulier à cette colonie.

Le traité de Breda qui rendit l'Acadie à la France, assura la possession des nouveaux Pays-Bas à l'Angleterre, qui la conserva paisiblement jusqu'en 1673. La guerre s'étant alors rallumée entre cette dernière puissance et la Hollande, une petite escadre hollandaise, commandée par Binkies et par Eevertzen, parut au mois de juillet, à la vue du fort de New-York, qui se rendit sans avoir fait la moindre résistance. Cet exemple fut suivi par la ville et par la province; et en très-peu de

jours, la soumission des nouveaux Pays-Bas fut complète. Après cette conquête, les hollandais firent quelques efforts pour enlever Long-Island au Connecticut. Cette province ayant reconnu que ses confédérés verraient de bon œil qu'elle attaquât les hollandais, déclara la guerre à ceux-ci. Non seulement elle défendit ses possessions, mais elle prépara contre New-York, une expédition que l'état avancé de la saison ne lui permit pas d'entreprendre. L'année suivante, la guerre avait cessé, et les anglais étaient rentrés en possession de ce qu'ils avaient perdu.

Voulant prévenir toute contestation, le duc d'York, qui avait obtenu sa chartre pendant que les hollandais étaient en possession du territoire qu'elle lui concédait, en demanda le renouvellement au roi, après la paix de 1674; et il lui fut accordé. Il nomma gouverneur de ses possessions en Amérique, y compris le New-Jersey, ce même sir Edmond Andros, dont nous avons déjà parlé. Ne s'inquiétant point de la précédente décision des commissaires, Andros reclama, comme renfermée dans la concession faite au duc, cette partie du Connecticut qui est à l'ouest de la rivière de ce nom; et pendant la guerre contre Philippe, il tenta de s'en rendre maître par la

force des armes. La résistance qu'il éprouva fut si opiniâtre, qu'il se vit obligé de lever le siége du fort Say-Brooke ; et il retourna à New-York. Les taxes imposées par les hollandais furent levées ; et l'on établit, pour un tems limité, des droits, de la seule autorité du duc, et sans aucune intervention de la puissance législative. L'indignation publique parvint au plus haut degré, et se dirigea d'abord contre le gouverneur, dont la conduite fut examinée et approuvée en Angleterre ; puis contre le collecteur, qui fut arrêté et envoyé dans ce royaume, mais n'y fut point mis en justice. Sentant combien il était difficile de suivre des principes auxquels le peuple répugnait entièrement, le gouvernement du New-York représenta plus d'une fois, mais sans effet, au duc, qu'il convenait de mettre la colonie sur le même pied que celles qui l'avoisinaient, et de créer un corps législatif, dont une division serait composée de représentans. Ce ne fut que l'année 1683, époque où allaient expirer les lois relatives aux revenus publics, que le prince, à qui l'on contestait en Amérique et même en Angleterre le droit de les renouveler, nomma un gouverneur qui fut autorisé à convoquer une assemblée [1].

[1] Smith. Hutchinson. Chalmer. Trumbull.

En 1674, lord Berkeley vendit au célèbre Guillaume Penn, la part qu'il avait dans la propriété des deux Jersey. Reconnaissant les inconvéniens d'une possession en commun, les différens propriétaires partagèrent en 1676, la province avec Carteret, auquel ils abandonnèrent le Jersey oriental, et qui leur fit une cession du Jersey occidental. Le duc d'York transporta le droit de juridiction au propriétaire de la première de ces deux divisions; mais jusqu'au mois d'août 1680, que la question fut jugée contre ce prince, il le conserva sur l'autre, qu'il considérait comme une dépendance du New-York. Peu de tems après, sir George Carteret céda ses droits à Guillaume Penn et à onze personnes de la même religion que celui-ci. Ces derniers acquéreurs divisèrent en deux chacune de leurs parts, et ils les vendirent à douze autres personnes, à la tête desquelles était le comte de Perth. En 1682, le duc d'York confirma toutes ces ventes.

Dans le tems que l'on passait toutes ces transactions, on faisait de continuels efforts pour réunir les deux Jersey au New-York. Carteret avait voulu participer aux avantages du commerce, en établissant un port à Amboy; mais Andros confisqua les bâtimens qui s'y rendirent, et le duc le soutint dans cet

acte d'autorité. L'assemblée du New-York reclama le droit de taxer la colonie ; et en vertu de son ancienne commission, le collecteur continua d'exercer ses fonctions. A l'avénement du duc d'York à la couronne, cet officier se plaignit que, lorsqu'il intentait un procès dont l'objet était de faire confisquer un vaisseau, les jurés ne trouvaient aucun fait constant. En conséquence, un *quo Warranto* fut expédié ; et au mois d'avril 1686, le procureur-général eut ordre d'en poursuivre l'effet. Les juges anglais n'étaient pas encore inamovibles ; et les propriétaires du Jersey de l'est assurés que la décision serait contre eux, remirent leur chartre, en demandant seulement la propriété du sol. Bientôt après les deux Jersey furent annexés à la Nouvelle Angleterre.

L'état des affaires des cinq nations qui avaient été long-tems engagées dans une guerre sanglante contre les français du Canada, attirèrent particulièrement l'attention de Dongan qui, en 1683, avait remplacé Andros dans le gouvernement du New-York. En élevant les forts de Détroit et de Michillimakinack, les français avaient acquis la facilité de pousser leurs opérations de commerce parmi les nombreuses tribus d'indiens qui

chassaient alors sur les bords des grands lacs, et sur ceux des rivières qui se réunissent au Mississipi, dans la partie supérieure de son cours. Ils privèrent les habitans du New-York de toute part dans ce commerce lucratif; et en conséquence, Dongan fit aux cinq nations, qui l'acceptèrent, l'offre de leur envoyer des secours. Cependant elle ne fut point effectuée. Il fut stipulé, par un traité conclu en 1686, que les colons anglais ne secourraient en aucune sorte les indiens. Peu après cette époque, Dongan fut rappelé, et le New-York annexé à la Nouvelle Angleterre. Ce fut alors qu'on en nomma gouverneur Andros, qui le fit régir par son lieutenant Nicholson.

Depuis qu'il était monté sur le trône, Jacques II avait cessé de convoquer des assemblées législatives dans le New-York, et avait autorisé le gouverneur à publier, avec le consentement du conseil d'état de la colonie, des lois dont la législation anglaise formerait la base. Ce rétablissement du pouvoir arbitraire déplut généralement. Il concourut avec la crainte de voir la religion catholique romaine reprendre l'ascendant, à préparer les habitans du New-York à cette révolution par laquelle la puissance fut retirée des mains qui étaient si accoutumées à en

abuser. A la nouvelle du soulèvement qui venait de s'opérer à Boston, la milice prit les armes, sous le commandement du capitaine Jacob Leisler, qui s'empara du fort, au nom de Guillaume III, et chassa le lieutenant-gouverneur Nicholson. Quoique disposés à favoriser le changement de souverain, les hommes qui avaient le plus de crédit furent très-mécontens de la conduite et de l'administration de Leisler; et cet événement enfanta deux partis qui divisèrent long-tems le New-York, et dont la mutuelle animosité fut la source d'une infinité de maux pour la colonie.

Son établissement dans le New-Jersey avait facilité à Guillaume Penn, les moyens de connaître avec quelque exactitude le pays situé à l'ouest de la Delaware; et mécontent d'avoir un si grand nombre d'associés, il forma la résolution d'acquérir un territoire séparé. A sa demande, Charles II lui accorda, en 1681, et en toute propriété, sous le titre de Pensylvanie, le pays qui s'étend du nord au sud, depuis le 39.e deg. 43 min. de latitude nord, jusqu'au 42.e, et de l'est à l'ouest, l'espace de 5 deg. de longitude, à partir de la Delaware, près du point sous lequel est situé Wilmington.

La chartre qui fut délivrée au concessionnaire, l'astreignit à faire exécuter les lois sur

la navigation ; et elle institua un corps législatif, dont les actes devaient être transmis au roi, qui se réserva la faculté de les rejeter dans le terme de six mois. Enfin elle accorda à-peu-près les mêmes priviléges que celle du Maryland; mais elle établit le droit que le parlement avait de taxer la colonie.

Penn s'occupa bientôt à mettre en valeur le pays qui venait de lui être concédé ; et en même tems il forma, sur une partie du territoire que le lord Baltimore avait considéré comme renfermé entre les limites du Maryland, des prétentions qui occasionnèrent de vives contestations.

Au mois d'avril 1682, Penn publia le plan du gouvernement qu'il destinait à la Pensylvanie. Il déclara d'abord qu'il se proposait d'assurer le maintien de la puissance, en imprimant au peuple du respect pour elle ; de garantir le peuple de l'abus du pouvoir, afin que la liberté fût fondée sur une légitime obéissance ; et de faire honorer les magistrats, pour la sagesse de leur administration ; car, ajoutait-il, la liberté sans l'obéissance est l'anarchie, et l'obéissance sans la liberté est l'esclavage. Pour mettre à exécution ce dessein, il fut décidé que l'assemblée législative se composerait d'abord de tout le corps des

hommes libres. Ceux-ci choisirent soixante et douze personnes, pour former un conseil provincial, qui devait être renouvelé par tiers annuellement. Après sept années d'exercice, il fallait un intervalle d'un an pour en être réélu membre. Le gouverneur avait trois voix, et présidait ce conseil, qui était investi de la puissance exécutive, et du droit de proposer les lois, après en avoir fait afficher les projets dans le lieu le plus apparent, trente jours avant la réunion de l'assemblée.

Cette forme de gouvernement, qu'on s'efforça vainement d'approprier à la situation de la colonie, fut rejetée. On en choisit une plus simple, qui, à peu de chose près, ressembla aux constitutions établies dans les contrées voisines, et qui subsista jusqu'à ce que le gouvernement du propriétaire eût été dissous.

Après beaucoup de sollicitations, Penn avait, au mois d'août 1682, obtenu du duc d'York, la cession de la ville de New-Castle avec un territoire formant un demi-cercle, dont chaque rayon avait douze milles de longueur. Le prince lui céda en même-tems les terres qui depuis cette ville s'étendent le long du rivage méridional de la baie de Delaware, jusqu'au cap Henlopen. Peu de tems après qu'on lui eut fait cette concession, Penn partit

pour l'Amérique, accompagné d'environ dix mille émigrans; et au mois d'octobre suivant, il prit terre sur les bords de la rivière de Delaware, déjà habités par trois autres mille colons, suédois, hollandais, finlandais ou anglais.

Penn cultiva avec soin l'amitié des indigènes, et acheta d'eux, à un prix convenable, toutes les terres dont la colonie avait alors besoin. Il jeta ensuite les fondemens de Philadelphie, où, dans l'espace d'un an, il y eut, dit-on, près de cent maisons de bâties. On convoqua une assemblée qui, au lieu d'être composée de tous les hommes libres, comme le portait la constitution, le fut de représentans, à la demande même du peuple [1]. Cette assemblée publia des lois sages, l'une desquelles réunit à la province, en leur conférant les mêmes prérogatives qu'à celle-ci, les territoires récemment achetés du duc d'York. La plus entière liberté de conscience fut établie; et l'on déclara que tout étranger qui aurait prêté serment de fidélité au roi, et d'obéissance au propriétaire, serait reconnu homme libre.

[1] Il paraît que cette assemblée ne devait pas être composée de moins de deux cents membres, ni de plus de cinq cents. (*Note du traducteur*).

Peu de tems après son arrivée, Penn, qui désirait vivement de reculer jusqu'à la baie de Chesapik, la frontière méridionale de sa colonie, eut une entrevue avec le lord Baltimore, dans le Maryland. La chartre de ce lord fixait au 40.e degré de latitude nord, le commencement de son territoire, et il proposait de déterminer par une observation astronomique, le point où ce degré coupait la Delaware. De son côté Penn insistait pour qu'on le trouvât au moyen d'un arpentage, en commençant aux caps de la Virginie, dont la position avait été vérifiée de manière à ne laisser aucun doute. Comme on ne voulut rien céder de part ni d'autre, la question fut renvoyée au comité des colonies, qui, après que la couronne eut passé sur la tête de Jacques II, décida que la péninsule formée par les baies de Delaware et de Chesapik, serait divisée en deux parties égales, par une ligne qui s'étendrait du 40.e degré de latitude nord, jusqu'au cap Henlopen; que l'espace de terre qui se trouverait du côté de la baie de Delaware, appartiendrait à S. M., et que l'autre serait abandonné au lord Baltimore. Ce jugement dut être exécuté immédiatement après qu'il fut rendu.

La Pensylvanie ne se montra pas empressée

à reconnaître le prince ni la princesse d'Orange. Les actes du gouvernement continuèrent à être promulgués au nom de Jacques II, quelque tems après que l'abdication de ce monarque fut connue [1] dans la colonie. A la fin cependant Guillaume et Marie furent proclamés ; et Penn eut l'adresse d'empêcher la défavorable impression que ce retard eût pu faire dans leur esprit.

[1] Par une fiction, le parlement supposa qu'en prenant la fuite, Jacques II avait abdiqué la couronne. (*Note du traducteur*).

CHAPITRE VII.

Nouvelle chartre délivrée à la colonie de Massachussetts. — Exécution de Leisler. — Guerre contre la France. — Prise de Skenectady. — Expédition contre Port-Royal et contre Québec. — La France recouvre l'Acadie. — Prise de Pemaquid. — Entreprise faite contre Saint-Jean. — Paix. — Etat des affaires dans les colonies de New-York et de Virginie. — Contestations entre l'Angleterre et la France, au sujet des limites de leurs colonies en Amérique. — Reprise des hostilités. — Contingens à fournir par les différentes colonies. — Traité de neutralité entre la France et les cinq nations. — Mauvais succès de l'expédition contre Port-Royal. — Incursion faite dans le Massachussetts. — Plan tracé pour l'invasion du Canada. — Prise de Port-Royal. — Expédition contre Québec. — Traité d'Utrecht. — Affaires de la Caroline. — Expédition contre Saint-Augustin. — Tentative pour établir le rit anglican dans la Caroline. — Invasion de cette colonie. — Emission de billets de banque. — Massacre commis dans la Caroline du nord par les indiens. — Défaite des toscororas. — Plan d'une banque. — Contestations entre l'assemblée législative du New-York et le lord Cornbury. — Expédition contre Montréal. — Fixation des limites entre le Massachussetts et le Connecticut.

La révolution qui plaça Guillaume et Marie sur le trône d'Angleterre, fit renaître dans

le Massuchessetts, l'espoir de recouvrer cette chartre, à laquelle les habitans étaient attachés, moins à cause des stipulations qu'elle contenait, que par rapport au systême qui avait été suivi dans le tems qu'elle était en vigueur. Les élections eurent lieu en vertu d'une convocation faite par le gouvernement temporaire ; et les représentans s'étant rassemblés à Boston, invitèrent le conseil à exercer, jusqu'à ce que la métropole eût fait passer de nouveaux ordres, les fonctions du pouvoir exécutif, selon l'ancienne forme de gouvernement, qui se trouva bientôt rétablie.

Les agens du Massachussetts ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'il ne fallait pas espèrer que l'ancienne chartre fût rendue. Le roi fit promptement connaître qu'il avait résolu de se réserver la nomination du gouverneur. Ainsi donc, une nouvelle chartre qui renfermerait une grande partie des priviléges de l'ancienne, était tout ce qu'on pouvait attendre. Cependant la colonie fut autorisée à se gouverner provisoirement, d'après le systême auquel elle était si fortement attachée. L'ordre d'envoyer en Angleterre, Andros et tous ceux qui avaient été emprisonnés avec lui, fut apporté par le même vaisseau que cette permission.

La cour générale adjoignit aux agens qu'elle avait en Angleterre, deux membres du corps des assistans, Cooke et Oakes ; et elle les autorisa, les uns et les autres, à demander, soit à la couronne, soit au parlement, qu'on rendît à la colonie la chartre, objet de tous ses vœux. Leurs sollicitations furent inutiles. Le roi persista dans sa résolution ; et à la fin on rédigea une nouvelle chartre, à beaucoup d'égards préférable à l'ancienne, mais par laquelle on portait atteinte à l'indépendance dont avait si long-tems joui le Massachussetts. Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, et les membres du conseil d'état, devaient être nommés par le roi, au lieu d'être élus par la colonie. Le gouverneur fut investi du droit de convoquer, d'ajourner, de proroger et de dissoudre l'assemblée générale. Il eut la nomination de tous les officiers civils et militaires ; mais il fut obligé de soumettre celle des premiers à l'approbation de son conseil. Sir William Phipps, nommé gouverneur, arriva, au mois de mai 1692, à Boston, avec la chartre. Immédiatement il expédia des lettres pour la nomination des représentans, qui se rassemblèrent le 8 juin suivant. La chartre fut acceptée avec joie par la pluralité, quoiqu'un parti nombreux eût voulu la faire rejeter. Par

cet acte le New-Plymouth fut, ainsi que la Nouvelle Ecosse, réuni au Massachussetts ; mais malgré les vœux des deux colonies, le New-Hampshire n'y fut point annexé ; et depuis cette époque, il eut constamment un gouvernement séparé [1].

Dans la partie inférieure de la province de New-York, Leisler obtint l'entière direction des affaires. Il s'associa quelques personnes de confiance, dont il composa un comité de sureté, qu'il présida. Mécontens de voir en possession de l'autorité suprême, un homme de basse naissance, qui n'avait aucune éducation, quelques-uns des plus distingués d'entre les habitans de la ville de New-York, se retirèrent à Albany, où il se tint une convention qui résolut de conserver au nom du roi, le fort et le pays adjacent, et de ne point reconnaître l'autorité de Leisler. A cette nouvelle, le gouverneur confia quelques troupes à Jacob Milbourne, qu'il chargea de réduire la place ; mais la convention ayant été soutenue par le peuple, sur lequel les déclamations que le commandant fit contre Jacques II et les papistes, n'eurent aucun effet, cet officier fut obligé de retourner à New-York. Au printems suivant, il reparut devant le fort, et secondé

[1] Hutchinson.

par une irruption des indiens, il s'en rendit maître. Les principaux membres de la convention prirent la fuite, et tous leurs biens furent confisqués. Cette mesure rigoureuse fit naître dans les cœurs, un sentiment de haine, qui passa long-tems de génération en génération.

Leisler se maintint sans opposition dans le New-York, jusqu'au mois de mars 1691, qu'arriva le colonel Henri Slaughter, nommé depuis quelque tems gouverneur de la province.

Quoiqu'il connût la commission dont Slaughter était porteur, Leisler refusa de lui céder l'autorité, et résolut de faire résistance, bien qu'il n'en eût aucunement les moyens. Cette étrange obstination jeta le gouverneur dans le parti contraire. Slaughter s'empara facilement du fort. Ayant été arrêtés, Leisler et Milbourne furent accusés du crime de haute-trahison, et bientôt condamnés et mis à mort. On confisqua leurs biens; mais dans la suite on les rendit à leurs familles [1].

Tandis que ces différentes scènes se passaient dans l'intérieur du pays, les colonies de la Nouvelle Angleterre et de New-York avaient à soutenir une guerre sanglante contre

[1] Smith.

les français du Canada et contre les indiens. Depuis long-tems la nation anglaise voyait avec crainte la France s'avancer à grands pas vers la domination universelle ; et elle n'était pas moins indignée de l'influence que Louis XIV avait sur la cour de Londres. Lorsque le prince d'Orange fut monté sur le trône d'Angleterre, les anglais entrèrent avec joie dans tous les projets qu'il forma pour opposer des barrières à l'ambition d'un orgueilleux monarque. La guerre que se firent bientôt les deux puissances, n'épargna pas leurs possessions d'Amérique. Calliers qui du Canada se rendit en France, dans l'année 1688, avait formé, pour la conquête du New-York, un plan que Louis XIV approuva. Les vaisseaux destinés à cette expédition, appareillèrent de Rochefort, sous les ordres de la Cassinière. Cet officier était subordonné au comte de Frontignac, commandant des troupes qui devaient s'avancer sur le territoire ennemi, par la rivière de Sorelle et le lac Champlain. Au mois de septembre, la flotte jeta l'ancre à Cheboucto, d'où le comte se rendit à Québec, laissant à la Cassinière l'ordre de faire voile vers New-York, et de croiser, jusqu'au 1.er du mois de décembre, dans le détroit de Long-Island. Si à cette époque le

commandant des forces maritimes n'avait pas reçu d'autres instructions, il devait se rendre à Port-Royal, et y déposer ses munitions de guerre et de bouche, puis retourner en France.

Tout le Canada était dans la situation la plus fâcheuse, à l'arrivée du comte de Frontignac à Québec. Les cinq nations avaient, au mois de juillet 1688, jeté à l'improviste, sur l'île où est située la ville de Montréal, douze cents hommes, qui avaient surpris et massacré environ mille français. La place soutint une nouvelle attaque au mois d'octobre, et la partie inférieure de l'île fut entièrement ravagée. A cette nouvelle, le fort de Frontignac [1], situé sur la rive sud-est du lac Ontario, fut évacué; et l'on brûla deux vaisseaux qui venaient d'être construits dans le port. Enfin les indiens avaient multiplié leurs incursions dans le Canada, au point qu'il avait été impossible de vaquer aux travaux de l'agriculture; et une cruelle disette en fut la suite. Ces désastres sauvèrent momentanément New-York.

Peu de jours après son débarquement, le comte de Frontignac qui, à l'âge de soixante-huit ans, avait tout le feu, toute la valeur, toute l'activité d'un jeune homme, entra dans un canot et se rendit à Montréal, où sa pré-

[1] Aujourd'hui Kingston.

sence était absolument nécessaire pour relever le courage des habitans, et rendre la confiance aux indiens alliés des français. Il employa tous ses efforts à faire la paix avec les cinq nations, dont les chefs eurent avec lui, au mois de janvier 1690, une longue conférence à Onondago. Ces indiens ne se montrèrent pas éloignés de mettre un terme aux hostilités. Pour les décider plus promptement et pour ranimer la valeur des canadiens, le comte de Frontignac fit marcher plusieurs détachemens contre les colonies anglaises. Celui qui devait entrer dans la province de New-York, était composé de deux cents français et de quelques indiens de la nation des cahnouagas. Il avait d'Aillebout et Lemoine pour commandans. Après vingt-deux jours de marche à travers un désert, que couvraient plusieurs pieds de neige, les français arrivèrent, à-peu-près à onze heures du soir, le 8 février 1690, à Skenectady, place située à dix-sept milles au nord-est d'Albany. La trouvant tout ouverte et sans défense, ils entrent dans la ville, dont les habitans goûtaient déjà les douceurs du sommeil. Ils se divisent sur-le-champ en petites troupes de six ou de sept hommes, et investissent toutes les maisons, en gardant le plus profond si-

lence. Bientôt ils ont brisé les portes, et alors commencent ces effroyables scènes qui redoublent les horreurs de la guerre. En un instant la ville est en feu ; les femmes enceintes sont éventrées, et leurs enfans jetés dans les flammes, ou mis en pièces. Soixante personnes sont massacrées ; vingt-sept sont emmenées en captivité ; et les autres, malgré un ouragan furieux et la neige qui tombe en abondance, parviennent, sans vêtemens, à se réfugier dans la ville d'Albany. L'extrême rigueur du froid qu'elles éprouvèrent dans leur fuite, en priva vingt-cinq de leurs membres. La ville de Skenectady fut livrée au pillage jusqu'au matin. Après avoir tué tous les chevaux, tout le bétail qu'il ne put emmener, l'ennemi en sortit chargé de butin. Des jeunes gens d'Albany et quelques indiens de la nation des mohauks se mirent à sa poursuite ; et il perdit environ vingt-cinq hommes, qui furent ou tués ou faits prisonniers [1].

Au printems et dans l'été de 1689, plusieurs établissemens et plusieurs forts du New-Hampshire et de la province de Main furent enlevés par les indiens, qui par-tout où ils étaient vainqueurs exerçaient leurs cruautés ordinaires.

[1] Smith.

Imputant aux français du Canada et de l'Acadie, tous les désastres dont nous venons de retracer l'image, la cour générale du Massachussetts prépara durant l'hiver, une expédition contre Port-Royal et contre Québec. Le 28 avril, huit petits vaisseaux portant sept ou huit cents hommes, mirent à la voile sous les ordres de sir Willam Phipps. Cette troupe n'éprouva que peu de résistance, et s'empara de Port-Royal, ainsi que de toute la côte, qui s'étendait depuis cette place jusqu'aux établissemens de la Nouvelle Angleterre. Le 30 mai, Phipps remit à la mer, emportant assez de dépouilles pour payer les frais de l'expédition. Mais aux mois de mars et de mai, le comte de Frontignac fit partir deux détachemens, l'un de la ville des Trois-Rivières, et l'autre de Québec. Les français attaquèrent le fort Casco, et celui qui était situé près des chutes de la rivière du Saumon. Le nombre des prisonniers et des morts s'éleva à cent quatre-vingt du côté des anglais. Par un surcroit de malheur, les incursions des indiens tenaient les fontières dans de continuelles alarmes.

On avait fait partir au mois d'avril, pour l'Angleterre, un vaisseau qui portait des lettres où l'on représentait combien il était urgent d'entreprendre la conquête du Ca-

nada, et où l'on priait le roi de mettre les colons en état de la faire. Guillaume était trop occupé en Europe pour que l'Amérique pût attirer son attention ; et en conséquence, il fut résolu de tenter l'expédition sans ses secours. Les colonies de New-York et de Connecticut s'engagèrent à fournir un corps de troupes qui devait suivre la route du lac Champlain pour attaquer Montréal, tandis que les forces du Massachussetts seraient embarquées pour s'avancer contre Québec, en remontant le fleuve Saint-Laurent. Le 9 août, la flotte appareilla de Nantasket, où elle avait été retenue dans l'espoir qu'il lui arriverait un puissant renfort d'Angleterre. Elle était composée de trente et quelques vaisseaux, dont le plus grand était armé de quarante-quatre canons ; et elle portait en tout environ deux mille hommes. Sir William Phipps, qui avait de la valeur, mais qui manquait des talens nécessaires pour diriger une pareille entreprise, s'en chargea cependant. Il n'arriva devant Québec qu'au mois d'octobre, tems auquel il était impossible de réussir autrement que par un coup de main. On reprocha à cet officier de n'avoir pas profité de la terreur qui se répandit au premier instant parmi les ennemis, et d'avoir perdu deux ou trois

jours sous les murs de la place, qu'il fit ensuite sommer de se rendre. Ayant éprouvé un refus, il débarqua douze ou treize cents hommes, et ne tenta pas même de passer la rivière de Saint-Charles, qui était entre la ville et lui. Cette troupe marcha jusqu'à la nuit, malgré le feu des français et des indiens épars dans les bois. Un prisonnier qu'il interrogea fit à sir William un tel rapport de la force de l'ennemi, qu'il le découragea complètement.

Les renforts que les cinq nations devaient envoyer aux troupes du connecticut et du New-York, n'arrivèrent pas; et les canots qu'elles avaient pris l'engagement de fournir pour le passage des lacs, ne furent point préparés. Les commissaires avaient aussi négligé de former des magasins de vivres, et il fallut se retirer sans avoir attaqué Montréal. Le général français put alors opposer à Phipps toutes les forces du Canada. Les vaisseaux anglais furent rangés en ligne sous les murs de la place; mais leurs batteries lui firent moins de mal qu'ils n'en reçurent des siennes. Le 11, l'armée se rembarqua avec précipitation; et le résultat de plusieurs conseils de guerre fut de la reconduire à Boston, où elle arriva le 13 novembre.

La cour générale du Massachussetts n'avait pas même supposé que l'expédition pût échouer. Il paraît qu'elle avait compté non-seulement sur le succès, mais aussi sur des contributions qui auraient fait supporter les frais de la conquête aux vaincus. L'armée, à son retour, trouva le gouvernement hors d'état de lui compter l'arriéré de sa solde, et fut sur le point de se mutiner. Dans cette conjoncture critique, la cour générale créa des billets de banque ou de confiance, qui remplacèrent l'argent. En même tems elle imposa une taxe payable en cette monnaie fictive, avec un avantage de cinq pour cent en faveur de celui qui s'acquitterait. Quelque effort que l'on eût fait pour lui conserver sa valeur, ce papier finit par perdre quatorze schellings sur une livre sterling. Ce fut principalement l'armée qui eut à souffrir de cette dépréciation; mais lorsque le tems de payer la taxe s'approcha, le papier-monnaie s'éleva au-dessus du pair.

Les indiens avaient paru désirer la paix, tout le tems que le succès de la guerre contre le Canada avait été douteux; mais lorsqu'ils en eurent vu l'issue, ils reprirent les armes.

Peu après son retour à Boston, le colonel Phipps s'embarqua pour l'Angleterre, dans

le dessein d'y solliciter, au nom de la colonie, des secours qui la missent en état de former une nouvelle attaque contre Québec. Il n'en obtint aucun ; mais on lui accorda le gouvernement de la province, et il repartit. Conformément aux instructions qu'il avait reçues, il fit construire un fort à Pemaquid, et y mit une garnison tirée des troupes du Massachussetts. Le général des français forma aussitôt le projet de s'emparer de cette place. Deux vaisseaux de guerre, portant quelques troupes de débarquement sous les ordres d'Iberville, furent, ainsi qu'un corps d'indiens très-nombreux, destinés à agir contre le fort, sous la protection duquel un navire anglais était à l'ancre. La saison était avancée lorsque les deux vaisseaux français parurent ; et comme ils n'avaient point de pilotes, et qu'ils ne connaissaient pas la côte, ils furent forcés de faire retraite sans avoir attaqué la place, ce qui contraria fortement les indiens.

La guerre continua ; mais les succès en furent variés, et elle ne produisit aucun événement de nature à inspirer de l'intérêt aujourdhui. Toutefois elle occasionna de fortes dépenses et une foule de maux, qui retombèrent principalement sur les colons dont les habitations étaient le plus exposées. Souvent

même les femmes et les enfans ne furent pas épargnés; et lorsque les indiens enlevaient un établissement, ni le sexe, ni l'âge ne pouvaient en soustraire les habitans à la fureur de ces sauvages, qui les massacraient de sang-froid ou les réduisaient en esclavage.

C'était du Canada que, dans cette guerre désastreuse, étaient censé partir tous les coups; et ce pays attirait sans cesse l'attention du Massachussetts. A la fin Guillaume III, cédant aux sollicitations de cette colonie, résolut de soumettre Québec dans l'été de 1693. Malheureusement les forces qui devaient réduire cette place, furent employées trop longtems dans les Indes occidentales, où l'on se proposait de faire la conquête de la Martinique. Les troupes de terre et de mer furent attaquées d'une fièvre contagieuse et endémique dans ce climat; et le 11 juin, lorsque la flotte entra dans le port de Boston, sur deux mille matelots, il en avait péri treize cents; et de deux mille quatre cents soldats, il n'en restait plus que six cents. Avec des forces réduites à ce point, il n'était plus possible de rien entreprendre; et en conséquence l'expédition fut différée. Mais sir Francis Wheeler, qui la commandait, concerta avec le gouvernement, le dessein d'attaquer la ville

de Québec l'année suivante, avec une armée de quatre mille hommes, dont la moitié serait composée d'anglais. Il ne paraît pas toutefois que Guillaume III ait pris quelques mesures pour mettre ce projet à exécution.

Peu de tems après que sir William Phipps eût soumis l'Acadie, la colonie de Massachussetts jugea que l'entretien des troupes nécessaires pour conserver cette conquête, serait un fardeau trop pesant pour elle. Sa juridiction s'étendit sur la province conquise; et elle nomma des officiers pour la gouverner. Mais comme tous les sentimens, toutes les affections des habitans étaient en faveur de la France, on reconnut bientôt qu'il n'y aurait que des forces imposantes qui pussent les contenir. Port-Royal fut repris par Villeburne, que Louis XIV avait nommé gouverneur de l'Acadie, et qui faisait sa résidence à Saint-Jean, d'où l'on tenta vainement plusieurs fois de le déloger. Il paraît que dans l'année 1696, toute la province secoua le joug du Massachussetts, et repassa sous la domination de la France. A-peu-près à la même époque, Iberville, commandant d'un corps composé de français et d'indiens, s'empara du fort de Pemaquid, qui ne lui opposa que peu de résistance. On supposait à Boston

que cet officier s'avancerait à l'ouest jusqu'à Portsmouth, et sur-le-champ on leva cinq cents hommes pour la défense du New-Hampshire. Cependant l'ennemi fit retraite; et le colonel Church, sous les ordres de qui l'on avait mis cette troupe, résolut de pénétrer dans l'Acadie. S'étant embarqué à Penobscot, il se rendit à Beau-Bassin ou Chignito; et lorsqu'il fut à la vue du port, les français qui étaient sans défense sortirent de leurs maisons, et coururent se réfugier dans les bois. Church ne s'arrêta que peu d'instans dans cette place. Ayant remis à la voile, il s'avança jusqu'à la rivière de Saint-Jean. Il détruisit les matériaux destinés à construire un nouveau fort à l'embouchure de cette rivière, et enleva douze pièces de canon à l'ennemi. Il apprit là qu'il y avait beaucoup de bas-fonds à passer pour parvenir au fort où résidait Villeburne; et renonçant au projet de l'attaquer, il se rembarqua pour retourner à Boston. Presqu'à la sortie de la rivière, il rencontra le capitaine Alden qui amenait un renfort, et avait ordre de prendre le commandement de toutes les troupes et de chasser Villeburne du fort qu'il occupait. Ceux des soldats qui étaient remontés sur les vaisseaux, n'en redescendirent qu'avec peine,

et l'attaque de la place n'eut aucun succès. Le mois d'octobre touchait à sa fin, et l'on n'avait rien disposé pour une campagne d'hiver. Ainsi donc, après avoir passé deux jours sous les murs du fort, Alden leva le siége et reconduisit ses troupes à Boston.

Le projet de conquérir le Canada occupait toujours le Massachussetts, qui pour l'exécuter, sollicitait constamment les secours de l'Angleterre. Ils lui furent promis en 1696; mais le mauvais succès de la guerre en Europe dérangea le plan de campagne formé pour l'année suivante en Amérique.

Le gouvernement français approuva aussi en 1696, le projet d'une expédition qui devait être dirigée contre Boston. Il y destina un assez grand nombre de troupes et de vaisseaux; et le comte de Frontignac eut ordre de tenir sur pied, dans le Canada, quinze cents hommes, pour les réunir aux corps qui arriveraient d'Europe. On se proposait, lorsqu'on aurait pris Boston, de dévaster tout le pays qui s'étend depuis cette ville jusqu'à l'Acadie. On attribue l'inexécution de ce projet à la faute que l'on fit d'employer les troupes à d'autres opérations, qui consumèrent un tems dont on eût du profiter pour agir contre la Nouvelle Angleterre.

Au mois de décembre, le traité de Ryswick, qui mit fin à la guerre entre la Grande-Bretagne et la France, fut publié à Boston; et les habitans des colonies respectives s'abstinrent immédiatement de tout acte d'hostilité. Les indiens continuèrent encore quelque tems à faire le dégât; mais dans le cours de l'année 1697, la tranquillité générale fut rétablie.

Les frontières de New-Hampshire ne furent pas moins exposées que celles du Massachussets, durant la guerre que fit cesser le traité de Ryswick. Dans les nombreuses incursions qu'y fit l'ennemi, les habitations sans défense furent livrées aux flammes, et tous ceux qui tombèrent entre ses mains, hommes, femmes et enfans, furent massacrés.

Les frontières du New-York furent en grande partie couvertes par les établissemens des cinq nations, sur qui le major Schurley, officier entreprenant et brave, avait tant d'influence que tous les efforts du comte de Frontignac pour établir la bonne intelligence entr'elles et les français, furent inutiles, et qu'elles demeurèrent fidèles aux anglais. La guerre qu'elles firent aux habitans du Canada, ne produisit aucun événement digne de remarque.

Vers l'année 1695, on avait formé le projet en Angleterre de réunir les forces des colonies de l'Amérique septentrionale, et d'en composer une armée qui serait destinée à défendre le New-York contre l'ennemi commun. En conséquence, les gouverneurs eurent ordre de proposer aux différentes provinces de fournir un contingent que la couronne avait fixé [1]. Ce dessein ne fut pas exécuté. Il est probable que les colonies les plus exposées crurent devoir employer leurs troupes à des opérations qui les concernaient plus immédiatement, et que celles qui avaient le moins de risques à courir, se soucièrent peu de porter le fardeau que leur eût imposé la défense de leurs voisins.

[1] Les contingens étaient réglés de la manière suivante :

La colonie de la baie de Massachusets devait fournir	350	hommes.
La colonie de Rhode-Island et Providence.	48	
Le Connecticut.	120	
Le New-York.	200	
La Pensylvanie.	80	
Le Maryland.	160	
La Virginie.	240	
TOTAL.	1198	

Les établissemens des français ne s'avançaient pas alors assez au sud, pour que les colonies anglaises situées au-delà de celle de New-York, eussent pu avoir beaucoup à souffrir de la guerre; et il ne s'y passa que peu de choses qui soient dignes d'attention. Dans la Virginie, le collége de Guillaume et Marie, auquel on avait accordé une chartre en 1692, fut libéralement doté, et constitué par une loi du corps législatif de la colonie, rendue en 1693. La maison d'état fut incendiée à James-Town avec plusieurs papiers importans, en 1698; et l'année suivante, on passa un acte pour la translation du gouvernement à Williamsbourg, alors appelé *Middle-Plantation* [1].

Il fut stipulé par le traité de Ryswick, que la France et l'Angleterre se rendraient réciproquement leurs conquêtes, et qu'il serait nommé des commissaires qui examineraient et qui fixeraient les droits des deux puissances sur les divers établissemens de la baie d'Hudson. Mais les places dont les français s'étaient emparés durant la paix qui avait précédé la dernière guerre, et que les anglais avaient reprises pendant celle-ci, devaient être remises aux premiers.

[1] Plantation du centre.

On reconnut bientôt l'inconvénient de laisser ainsi les limites incertaines. Les anglais reclamèrent comme appartenant au Massachussetts tout le pays qui est à l'ouest de la rivière de Sainte-Croix; et les français se montrèrent déterminés à les exclure des pêcheries situées sur la côte de la mer, et à leur enlever le territoire qui est à l'est de la rivière de Kennebec. Villeburne, qui était gouverneur du pays qu'arrose la rivière de Saint-Jean, écrivit, le 5 septembre, à Stoughton, lieutenant-gouverneur du Massachussetts, pour lui notifier que le roi son maître lui avait enjoint de maintenir les limites entre la colonie française et la Nouvelle Angleterre, limites que formait le cours entier de la rivière de Kennebec, dont la navigation devait être commune aux deux peuples. Le commandant français prévenait ensuite l'officier anglais, qu'il avait ordre de faire saisir et de confisquer toutes les barques de pêcheurs qui paraîtraient sur la côte.

Toutes ces prétentions demeurèrent indécises, et furent confondues avec plusieurs autres objets d'un intérêt plus grand, qui occasionnèrent promptement la reprise des hostilités.

En Amérique, tout le poids de la guerre,

déclarée au mois de mai 1702, tomba sur la Nouvelle Angleterre. Avant qu'elle eût commencé, le comte de Bellamont, qui était gouverneur du New-York, ainsi que du Massachussetts et du New-Hampshire, avait requis le contingent de chacune des colonies de l'Amérique septentrionale [1]. Peut-être l'attention du monarque se porta-t-elle plus particulièrement sur la première de ces provinces, à cause de sa position qui l'exposait à être attaquée du côté des grands lacs et du côté de la mer. D'ailleurs l'ennemi l'ayant une fois en son pouvoir, eût entièrement coupé la communication des colonies du nord avec celles du sud. Cependant les contingens ne furent point fournis; et avant que les hostilités eussent commencé, un traité de neutralité fut

[1] *Fixation des contingens.*

Le Massachussetts.	350	hommes.
Le New-Hampshire.	40	
Le Rhode-Island.	48	
Le Connecticut.	120	
Le New-York.	200	
Le New-Jersey de l'est.	60	
Le New-Jersey de l'ouest.	60	
La Pensylvanie.	80	
Le Maryland.	160	
La Virginie.	240	
TOTAL	1358	

conclu entre les français et les cinq nations de la confédération des différentes tribus d'iroquois. Ce traité auquel consentit le gouvernement du New-York, qui avait le lord Cornbury pour chef, assura la tranquillité de cette province ; car, pour ne pas se brouiller avec les indiens, Calliers, gouverneur du Canada, ne permit pas à ses troupes d'inquiéter les frontières du New-York. Ainsi le Massachussetts et le New-Hampshire eurent à lutter seuls contre toutes les forces de l'ennemi.

Les hostilités entre la Grande-Bretagne et la France, commencèrent en Amérique par des incursions que les français et les indiens leurs alliés firent dans les parties de la Nouvelle Angleterre, les plus exposées. Après quelques années d'une guerre ruineuse, qui ne fut signalée que par des ravages, une suspension d'armes fut proposée; mais les négociations qu'elle entraîna se prolongèrent extrêmement. Dudley, gouverneur du Massachussetts et du New-Hampshire, ne voulut point garantir la neutralité de ces provinces, probablement dans l'espoir que la Nouvelle Ecosse, et même le Canada, pourraient être conquis pendant le cours de la guerre.

Le cabinet britannique avait résolu en 1707, d'envoyer sous le commandement du général

Macartney, des forces à la Nouvelle Angleterre ; pour faciliter l'exécution des projets de conquête que cette province avait formés ; mais la bataille d'Almanza opéra un tel changement dans les affaires de l'Europe, que ce dessein fut abandonné.

Dudley, qui peut-être craignait le reproche d'avoir exposé les colonies à la continuation des calamités inséparables de toute guerre soutenue contre les indiens, montra beaucoup d'empressement à les en délivrer, et résolut d'attaquer l'Acadie, lors même qu'il ne lui arriverait aucun secours d'Angleterre. En conséquence il invita, au commencement du printems, les assemblées générales des colonies de Massachussetts, de New-Hampshire, de Connecticut et de Rhode-Island, à lever mille hommes pour cette expédition. Le Connecticut refusa de fournir son contingent ; mais les autres colonies le suppléerent ; et l'on forma deux régimens, dont l'un eut pour commandant le colonel Wainwright, et l'autre, le colonel Hilton. Le 13 mai, ces troupes s'embarquèrent dans vingt-trois barques de pêcheurs, dont on fit des bâtimens de transports, et qui furent convoyées par le vaisseau de guerre le Deptfort, que commandait le capitaine Stuckly, et par une frégate

qui était sous lesordres du capitaine Southack. Le commandement suprême fut confié au colonel March, qui, en plusieurs rencontres, s'était signalé contre les indiens, mais qui n'avait jamais eu la conduite d'une pareille entreprise. L'armement fut en peu de jours à la vue de Port-Royal; mais la jalousie qui désunit les chefs, et la crainte que la garnison n'opposât une résistance opiniâtre, causèrent un tel désordre dans l'armée, qu'elle se rembarqua après avoir incendié quelques maisons, après avoir tué le bétail qui errait autour du fort, et tenté vainement de bombarder la place. Quelques officiers se rendirent à Boston pour y prendre les ordres du gouvernement. Plusieurs bâtimens de transport entrèrent dans la baie de Casco; et un autre navire, qui portait la compagnie du capitaine Chesly, composée de cent hommes, retourna à Portsmouth. Dudley, qui s'était flatté de réduire Port-Royal, ne pouvait renoncer à l'entreprise; et sur-le-champ il ordonna que jusqu'à ce qu'il eût pris une détermination, l'armée demeurât dans les positions qu'elle occupait. March était aimé des soldats, et son courage n'était pas suspect; mais on doutait infiniment qu'il eût les talens nécessaires à un général. Il y avait donc beaucoup

de risques à courir, soit à le rappeler, soit à lui donner un chef, soit à lui laisser le commandement suprême. L'expédient auquel on eut recours dans cette conjoncture délicate, fut d'envoyer à l'armée trois membres du conseil, que le gouverneur revêtit de ses propres pouvoirs. Les commissaires étaient le colonel Hutchinson, le colonel Townsend et Leveret. Ils arrivèrent à la baie de Casco, vers le milieu du mois de juillet, et ils trouvèrent l'armée désorganisée, sans confiance et dans le plus grande insubordination. Elle s'embarqua cependant; et le 7 août elle entra dans la baie de Passamaquody [1]. Le général avait le cœur navré, et sa santé était très-affaiblie. Lorsque l'armée commença à faire ses dispositions pour prendre terre, il déclara qu'il se trouvait hors d'état d'agir; et le commandement passa au colonel Wainwright qui précédemment occupait le second rang. Le 10 août, le débarquement se fit; mais les troupes manquaient de l'union, de la fermeté et de la discipline, sans lesquelles il n'y avait point à espérer de succès. Fatiguées, découragées, humiliées et malades, elles se rembarquèrent le 20 du même mois, quoiqu'elles

[1] C'est le nom indien de la baie de Fundy ou de Funday. (*Note du traducteur*).

n'eussent eu que vingt hommes de tués, et que le nombre des blessés ne fût pas plus grand [1].

Tout le temps que dura cette malheureuse expédition, de petits partis d'indiens tinrent dans de continuelles alarmes les frontières des colonies anglaises; et l'année suivante, Vaudreuil, gouverneur du Canada, fit, pour attaquer la Nouvelle Angleterre, un armement qui eût été plus puissant encore, si plusieurs tribus n'avaient pas négligé de fournir le nombre de guerriers qu'elles avaient promis. Les français étant entrés dans le Massachussetts, incendièrent une partie de la ville de Haverhill, où ils passèrent au fil de l'épée environ cent hommes, et firent un pareil nombre de prisonniers. Plusieurs de ceux-ci furent repris par un corps de troupes, qu'on rassembla dans les environs, et qui s'étant mis à la poursuite des ennemis, en tua quelques-uns.

Les colonies de la Nouvelle Angleterre ne cessaient de solliciter la couronne de leur envoyer des forces qui les missent en état de conquérir le Canada. Vers la fin de l'année 1708, la cour générale du Massachussetts fit, à ce sujet, présenter à la reine Anne une

[1] Belknap. Hutchinson.

requête, qu'appuyèrent par leurs représentations, Francis Nicholson, qui avait été lieutenant-gouverneur du New-York et de la Virginie, et Samuel Vetch, négociant, qui connaissait parfaitement les établissemens français de la Nouvelle Ecosse.

Cédant à toutes ces sollicitations, le ministère britannique résolut enfin de préparer une expédition, que l'on dirigerait contre les possessions des français dans l'Amérique septentrionale; et un vaste plan d'opérations fut tracé pour l'exécution de ce projet. Cinq régimens de troupes réglées devaient arriver vers le milieu du mois de mai, sur une escadre, dans le port de Boston. On se proposait d'y joindre douze cents hommes, que leveraient le Massachussetts et le Rhode-Island, qui étaient chargés de pourvoir ceux-ci de vivres pour trois mois, et de fournir en outre des pilotes et des bateaux plats. C'était à la réduction de Québec, que ces forces devaient être employées. On avait aussi résolu de faire attaquer Montréal en même-tems, par quinze cents autres hommes qui formeraient le contingent des colonies situées au sud du Rhode-Island, et auxquels on ferait prendre la route du lac Champlain. Les troupes du Massachussetts furent prêtes

le 20 du mois de mai. Toutes les autres colonies, à l'exception de la Pensylvanie, s'empressèrent également d'exécuter ce qui leur avait été prescrit. Nicholson fut mis à la tête des troupes qui devaient marcher contre Montréal ; et il s'avança jusqu'à la crique du bois. Afin que les deux armées pussent agir au même instant, il avait été décidé que cet officier s'arrêterait là, jusqu'à ce que les troupes d'Europe fussent arrivées. Celles de la Nouvelle Angleterre qui s'étaient rassemblées à Boston, où l'on avait réuni tous les bâtimens de transport, y demeurèrent depuis le mois de mai jusqu'au mois de septembre, par le même motif. A-peu-près à cette dernière époque, Nicholson quitta la crique du bois ; et sans contredit il était trop tard pour marcher contre Québec. Les gouverneurs et les chefs militaires des différentes colonies furent convoqués pour délibérer entr'eux sur les mesures qu'il convenait de prendre. Le 11 octobre, c'est-à-dire quelques jours avant celui qui avait été fixé pour leur réunion, un navire, arrivé d'Angleterre à Boston, communiqua l'avis que les forces qui devaient être transportées dans l'Amérique septentrionale avaient été envoyées en Portugal. Un ordre qui accompagnait cet avis, enjoignit

de faire examiner par un conseil de guerre, si les troupes levées dans les colonies ne suffiraient pas pour attaquer Port Royal; et dans le cas de l'affirmative, les frégates en rade à Boston devaient seconder l'expédition. Les commandans de ces vaisseaux s'y refusèrent tous, excepté le capitaine Mathews qui fut ensuite amiral; et comme il n'était pas sûr de marcher sans convoi, les troupes descendirent à terre et furent licenciées.

Les gouverneurs et les délégués des diverses assemblées législatives des colonies ayant formé, pendant l'automne, un congrès dans le Rhode-Island, jugèrent qu'il convenait d'adjoindre au colonel Nicholson, quelques agens qui représenteraient, ainsi que lui, l'état des affaires à la reine, et qui solliciteraient des secours en hommes, pour attaquer le Canada, au printems de l'année suivante. Il paraît que le ministère approuva d'abord ce projet d'expédition, mais qu'ensuite il prit la détermination de n'agir que contre Port-Royal. Nicholson revint au mois de juillet, avec cinq frégates et une quaiche à bombes. On devait alors avoir levé toutes les troupes des colonies. L'armement, composé d'un régiment de soldats de marine, et de quatre régimens de la Nouvelle Angle-

terre, appareilla de Boston, le 18 du mois de septembre, et fut à la vue de Port-Royal, le 24. Sur-le-champ on investit la place; et le 5 octobre, elle se rendit après avoir reçu et renvoyé quelques bombes. En l'honneur de la reine, on en changea le nom en celui d'Annapolis-Royale; et Vetch en fut nommé gouverneur.

Après la réduction de Port-Royal, Nicholson retourna en Angleterre, pour demander de nouveau qu'on envoyât des troupes contre le Canada. Le ministère était changé, et les colons désespéraient d'obtenir de ceux entre les mains desquels était déposé le pouvoir, des secours contre la France. L'attente générale fut trompée. Nicholson réussit; et en 1711, il revint à Boston, chargé d'un ordre par lequel il était enjoint aux gouverneurs des colonies situées au nord-est de la Pensylvanie, de tenir prêts, pour l'arrivée de la flotte et de l'armée d'Europe, leurs contingens en hommes et en munitions. Seize jours après la réception de cet ordre, et tandis qu'on délibérait encore sur la manière de l'exécuter, les vaisseaux parurent. Les gouverneurs et les colons désiraient si vivement de réduire le Canada, qu'ils firent les plus grands efforts, et que des obstacles, qu'en toute autre occasion on

eût jugés insurmontables, furent promptement applanis. Afin de suppléer aux sommes que le trésor public ne pourrait avancer, la cour générale du Massachussetts créa pour quarante mille livres sterling, de billets de confiance, et s'occupa des moyens de procurer des vivres aux troupes.

Le zèle des colonies fut tel qu'elles eurent bientôt fourni leurs contingens en hommes. Sept régimens qui avaient servi sous le duc de Marlborough, un régiment de soldats de marine, et deux régimens de milice, formant en tout six mille cinq cents hommes, composaient l'armée. Le général Wolfe n'en commandait pas une plus forte, lorsque dans la suite il réduisit Québec, qui cependant était bien plus en état de défense qu'à l'époque de l'expédition que nous retraçons ici. Le 30 juillet, la flotte appareilla de Boston, et l'on conçut les plus grandes espérances. Un seul instant les fit évanouir. La nuit du 23 août, le ciel étant obscurci par une brume épaisse, huit vaisseaux de transport échouèrent sur une île située près du rivage septentrional du fleuve Saint-Laurent, à dix lieues de son embouchure. Il périt environ mille hommes dans ce naufrage. Le lendemain, la flotte revira de bord; et un vent d'est, qui en deux

jours l'eût conduite à Québec, la força d'en mettre huit à descendre le fleuve. Elle jeta l'ancre à l'embouchure de la rivière espagnole, dans l'île du cap Breton. Après un conseil de guerre, tenu vainement pour former un plan d'attaque contre Plaisance[1], l'entreprise fut abandonnée, et la flotte fit voile pour l'Angleterre. Cette retraite occasionna de vives plaintes et de graves accusations. L'ignorance des pilotes, l'obstination de l'amiral, l'époque trop avancée à laquelle la flotte arriva dans le port de Boston, le trop long séjour qu'elle y fit, le défaut d'ordre, et les secrètes intentions du ministère furent des sujets sur lesquels le mécontentement public s'étendit long-tems ; mais les causes qui firent manquer l'expédition, n'ont jamais été bien approfondies.

Les frontières furent encore exposées à de grands ravages, pendant cette campagne. Le traité d'Utrecht, signé le 11 avril 1713, mit fin à la guerre, et les indiens n'étant plus excités par les français, demandèrent la paix. Par ce traité la France céda toute la Nouvelle Ecosse ou l'Acadie, à l'Angleterre.

Il paraît qu'à l'époque où cette histoire est

[1] Plaisance est une ville située dans la partie méridionale de l'île de Terre-Neuve. (*Note du traducteur.*)

parvenue, les habitans de la Caroline continuaient à vivre dans la plus grande mésintelligence avec les propriétaires. Les actes d'hostilité qu'ils se permirent contre la Floride, arrêtèrent momentanément le cours de leurs dissentions. Avant qu'on eût reçu l'avis officiel de la déclaration de guerre, faite en 1702, à la France et à l'Espagne, le bruit se répandit dans les colonies anglaises, que selon toute apparence elle devait avoir eu lieu. Moore, gouverneur des établissemens du sud, proposa sur-le-champ à l'assemblée une expédition contre la ville de Saint-Augustin. Quoique les hommes d'un caractère modéré s'opposassent à l'entreprise, sur-tout parce qu'on ne savait pas positivement s'il y avait rupture entre les deux nations, l'assurance donnée par Moore, que la Floride serait une conquête aisée, et que des monceaux d'or et d'argent récompenseraient la bravoure des vainqueurs, offrait une perspective trop brillante pour qu'elle ne séduisît pas. Ceux qui représentaient la faiblesse et le peu de ressources de la colonie, où l'on ne comptait guère que six mille blancs, étaient, disait-on, des hommes pusillanimes, que la gloire ne pouvait enflammer; c'étaient des traîtres, des ennemis de leur pays. La pluralité des membres de

l'assemblée approuvèrent l'expédition, aux frais de laquelle on destina une somme de deux mille livres sterling. On leva six cents hommes de milice, et on leur donna pour auxiliaires, six cents indiens auxquels on fournit des armes et des munitions. Quelques vaisseaux marchands servirent de bâtiment de transport; et au mois de septembre 1702, le gouverneur s'étant mis à la tête de la plus grande partie des troupes, s'embarqua pour se rendre à Saint-Augustin.

D'après le plan que l'on avait tracé, le colonel Daniel, officier plein de valeur, qui commandait un corps composé de colons et d'indiens, devait attaquer la ville du côté de la terre, tandis que le gouverneur bloquerait le port. Il s'acquitta de sa commission avec autant de vigueur que de célérité. Ayant marché contre la ville, il y entra et la livra au pillage, avant que la principale division eût paru dans le hâvre. Les espagnols, qui avaient eu connaissance des préparatifs qu'on avait faits à Charlestown, avaient amassé des vivres pour quatre mois dans le fort, et s'y étaient retirés à l'approche de l'ennemi. Le gouverneur étant arrivé, la place fut investie; mais comme il était impossible de la réduire sans artillerie de siége, Daniel fut

envoyé à la Jamaïque pour y demander des canons, des mortiers, des boulets et des bombes. Pendant son absence, deux vaisseaux espagnols portant, l'un vingt-deux canons, et l'autre seize, se montrèrent à l'entrée du port. Frappé d'une terreur panique à cette vue, le gouverneur lève le siége, et se retire précipitamment, par terre, à la Caroline, abandonnant ainsi ses vaisseaux à l'ennemi, qui les trouva chargés de toutes sortes de munitions. De retour peu de tems après cette retraite, Daniel qui l'ignorait, voulut entrer dans le port. Par bonheur il s'aperçut à tems du danger qu'il courait; et il parvint, quoiqu'avec beaucoup de peine, à échapper aux espagnols.

Cette entreprise téméraire ne coûta la vie qu'à deux hommes; mais elle chargea la colonie d'une dette de six mille livres sterling, somme très-considérable pour le tems. Des billets de confiance, qu'on devait retirer au bout de trois ans, avec les produits d'un droit sur les liqueurs, sur les peaux préparées et sur les fourrures, furent créés pour acquitter cette dette.

La honte de l'expédition contre Saint-Augustin, fut bientôt effacée par une entreprise qui eut un succès différent. Les indiens-

apalaches, qui avaient beaucoup de relations avec les espagnols, avaient vivement inquiété les habitans des frontières. Le gouverneur pénétra dans le centre de leur pays, à la tête d'un corps formé par la milice et par des indigènes amis de la colonie. Les bourgades des tribus qui occupaient le territoire situé entre les rivières de Savannah et d'Alatamaha, furent réduites en cendres, et l'on en fit plusieurs habitans prisonniers. Effrayés par ces désastres, les sauvages demandèrent la paix et se soumirent aux anglais.

Cet avantage était encore récent, lorsque sir Nathaniel Johnson, nommé pour succéder à Moore en qualité de gouverneur de la colonie, arriva à Charlestown. Il entreprit, mais vainement, de porter les colons à s'occuper de faire éclore des vers-à-soie. Les cotonniers furent extrêmement négligés aussi; et la production qui fournit le plus à l'exportation, fut le riz.

Les contestations entre les propriétaires et les colons continuèrent, et même devinrent très-animées, sous le gouvernement de Johnson. A tous les sujets de discorde qui subsistaient déjà, se joignit la tentative que l'on fit pour donner l'exclusion à tout autre rit que le rit anglican, dans la Caroline. Les

premiers colons étaient de différens pays, ainsi que d'opinions diverses en matière de religion. En conséquence, les efforts pour établir la conformité de culte dans un pays peuplé de la sorte, ne pouvaient qu'occasionner de grands troubles. Au moyen du crédit dont il jouissait dans l'assemblée législative, le gouverneur fit passer tous les actes qui pouvaient faciliter l'exécution de ce projet. Mais plusieurs colons s'en plaignirent au parlement, et la chambre des pairs demanda positivement à sa majesté, que la chartre des propriétaires fût révoquée. Cependant l'ordre de comparution ne fut point expédié; et bientôt les moyens d'éviter un danger prochain, attirèrent uniquement l'attention des habitans de la colonie.

Les espagnols reclamaient la Caroline comme faisant partie de la Floride, qu'ils avaient découverte les premiers; et Johnson reçut l'avis qu'on se disposait à faire une attaque contre cette province. Heureusement il était guerrier, et avait acquis en Europe les talens nécessaires pour repousser l'ennemi. Il fortifia l'entrée du hâvre de Charlestown, et il ne négligea rien pour mettre le pays en état de défense. Il eut lieu de se féliciter d'avoir pris ces mesures à tems; car, s'il est plus

que douteux qu'on ait formé le projet de préparer en Europe une expédition contre la Caroline, on mit à exécution celui qui en fut fait à la Havanne.

Secondé par le gouverneur de cette île, Lefebvre, capitaine d'une frégate française, avait fait voile vers Charlestown, avec quatre autres petits vaisseaux de guerre. Il avait eu ordre de toucher à Saint-Augustin, et d'y embarquer le nombre de troupes nécessaire pour le succès de son entreprise. Il y apprit qu'une fièvre contagieuse ravageait Charlestown, et cette nouvelle redoubla son espoir.

Le capitaine d'un vaisseau qui croisait près de la côte pour intercepter les vivres qu'on enverrait à Saint-Augustin, vint déclarer à Johnson qu'il avait vu, non loin de l'une des barres qui gisent à l'entrée du hâvre de cette ville, l'escadre commandée par Lefebvre. A peine cet avis fut-il reçu, que des signaux faits sur l'île de Sullivan annoncèrent que l'ennemi paraissait. L'alarme fut donnée sur-le-champ, et la milice de la ville eut bientôt pris les armes. Le soir, Lefebvre s'approcha de la barre que l'on trouve à quatre lieues de Charlestown; mais comme il n'en connaissait pas les passages,

qui sont très-difficiles, il ne crut pas devoir s'avancer plus loin à la fin du jour, et il louvoya jusqu'au lendemain matin. Il employa la seconde journée de son apparition, à jeter la sonde sur le banc du côté du sud. Le gouverneur ne manqua pas de mettre à profit ce retard. Il appela au secours de la place toute la milice des environs; il enrôla des indiens, et fit proclamer la loi martiale. Le troisième jour l'ennemi franchit enfin le passage, et jeta l'ancre au-delà de l'île de Sullivan. Johnson ayant convoqué sur-le-champ un conseil de guerre, il fut résolu de placer de l'artillerie sur les vaisseaux mouillés dans le hâvre, et de la faire servir par les matelots. Le commandement de cette petite escadre fut confié à William Rhet. Voyant les préparatifs de défense que faisait le gouverneur, l'ennemi le somma de se rendre; et après avoir essuyé un refus positif, il débarqua un petit détachement sur l'île de James, dont quelques maisons furent incendiées. A-peu-près au même instant, une autre troupe composée d'environ cent soixante hommes, prit terre à l'isthme de Wando, sur la côte opposée, et brûla deux vaisseaux dans le port formé par la crique de Dearsby, près de laquelle il mit aussi le feu à un magasin. La compagnie du

capitaine Drake, et un petit corps d'indiens furent alors envoyés à l'île de James par le gouverneur; et le capitaine Cantry, sous les ordres de qui l'on avait mis cent hommes d'élite, eut ordre de passer la rivière en secret pendant la nuit, et d'épier les mouvemens du parti qui avait débarqué sur l'isthme. Avant que Drake eût pu amener sa compagnie, les indiens, qu'il était impossible de contenir, et qui parcouraient les bois avec leur impétuosité ordinaire, repoussèrent l'ennemi et le firent rentrer dans ses chaloupes. Après avoir pillé les habitations, le parti qui s'était établi sur l'isthme de Wando, n'avait pas songé à sa défense; et avant la pointe du jour, les hommes qui le composaient furent surpris, étendus autour de leurs feux dans la plus grande sécurité, par le capitaine Cantry, qui fit prisonniers tous ceux qui ne furent pas tués.

Ces succès ayant encouragé les colons, il fut résolu d'attaquer les vaisseaux ennemis; et Rhet, qui avait six petits navires sous ses ordres, marcha contr'eux. Les alliés voyant cette flottille s'avancer à force de voiles, levèrent l'ancre et repassèrent la barre. Pendant quelques jours, on crut qu'ils avaient abandonné leur entreprise. En conséquence, on

suspendit l'effet de la loi martiale ; et les habitans se réjouissaient de leur entière délivrance, lorsqu'on apprit qu'un vaisseau avait paru dans la baie de Siouy, sur la côte de laquelle il avait débarqué un détachement assez fort. En interrogeant les prisonniers, le gouverneur apprit que l'ennemi attendait un vaisseau de guerre, qui devait lui amener d'Arbousset son général, et un renfort de deux cents hommes. En officier expérimenté, aussitôt il ordonne au capitaine Fenwick de passer la rivière et de marcher par terre contre les alliés, tandis que Rhet irait avec deux petits navires les attaquer par mer. Fenwick les repoussa jusqu'à leur vaisseau, qui à la vue des deux bâtimens baissa pavillon sans avoir tiré un seul coup de canon, et qui fut ensuite conduit à Charlestown.

Environ trois cents hommes furent ou tués ou faits prisonniers, à l'attaque de la Caroline par Lefevre, qui lui-même y perdit la vie. Il paraît que les alliés, qui étaient au nombre d'à-peu-près huit cents, ne la firent que parce qu'ils crurent la colonie trop faible pour opposer quelque résistance, et qu'elle fut aussi mal dirigée que mal exécutée. Le gouverneur Johnson acquit beaucoup de réputation par les talens et l'intrépidité dont il

fit preuve en cette occasion, et il remercia publiquement la milice, pour le zèle et le courage qu'elle avait mis à repousser l'ennemi.

On n'avait jusqu'alors imposé aucune taxe sur les personnes, ni sur les terres; et les droits levés sur le commerce étaient affectés aux dépenses courantes et à l'extinction de la dette de six millions de livres sterling, contractée en billets de confiance, pour payer les frais de l'expédition contre Saint-Augustin. Quoique l'invasion faite par les alliés eût peu duré, elle ajouta une somme de huit mille livres (même monnaie) à cette dette; et la loi qui établissait des droits sur les peaux préparées, sur les fourrures et sur les liqueurs, fut continuée. Cette mesure, ayant élevé le prix des vivres, eut l'effet d'une véritable baisse du papier-monnaie, qui en peu de tems perdit le tiers contre l'argent.

Vers l'année 1707, mourut le palatin, lord Granville, qui était plus religieux qu'éclairé, et qui contribua infiniment à faire prendre des mesures violentes pour introduire la conformité de culte dans la Caroline. Il eut pour successeur le lord Craven, qui avait beaucoup de douceur dans le caractère, et qui, bien qu'il fût de la même communion que son pré-

décesseur, ne songea point à faire adopter de force la doctrine à laquelle il était attaché. Quoique son indulgence dût appaiser les dissidens, on prétendit qu'elle exposait à de grands dangers la religion nationale ; et les membres de l'assemblée législative de la Caroline méridionale, qui avaient été élus sous l'influence du dernier palatin et sous celle du gouverneur qu'il avait nommé, eurent recours à la mesure très-extraordinaire de se continuer dans l'exercice de leurs fonctions, pour deux ans, ou pour dix-huit mois après le changement de gouvernement qui pourrait avoir lieu, soit par la mort du lord Craven, soit par la nomination d'un autre gouverneur. On peut ajouter ce fait aux traits nombreux qui prouvent combien peu les principes ont de force lorsque les passions les combattent.

En 1712, les indiens de la Caroline du nord, qui furent probablement effrayés, ainsi que l'avaient été les indigènes dans les autres provinces, du nombre toujours croissant des colons, et des empiétemens continuels que faisaient ceux-ci, complotèrent, dans le plus profond secret, selon leur coutume, de massacrer en une seule nuit ces redoutables voisins. Rien n'annonça leur dessein jusqu'à l'instant où ils fondirent sur les plantations

des blancs. Le carnage fut horrible dans les établissemens formés sur les bords de la Roanoke. Cent trente-sept personnes y furent égorgées. Le lendemain, le peu de colons qui étaient parvenus à se réfugier dans les bois, répandirent l'alarme. Ils se réunirent dans le lieu le moins exposé qu'ils purent trouver, et plusieurs d'entr'eux prirent les armes pour garder les autres, jusqu'à ce qu'il fût arrivé des secours.

Dès qu'il eut reçu la nouvelle de cet affreux massacre, le gouvernement de la Caroline du sud fit partir pour la Caroline du nord, six cents hommes de milice et trois cent cinquante indiens, commandés par le colonel Barnwell ; et l'assemblée législative de la même province affecta quatre mille livres sterling aux frais de l'expédition. Le détachement traversa, avec une promptitude étonnante, le dangereux désert qui s'étendait alors entre les établissemens du nord et ceux du sud. Des chasseurs indiens lui fournirent des vivres dans sa marche ; et arrivé sur le territoire des ennemis, il fondit sur eux avec une fureur à laquelle ils ne s'attendaient pas. Il en tua trois cents, et en fit cent prisonniers. Ceux qui purent échapper à l'esclavage ou à la mort, se réfugièrent à la ville indienne de

Toscorora, qui était défendue par des ouvrages en bois. Bientôt ils y furent investis, et après avoir fait des pertes considérables, ils demandèrent la paix, qui leur fut accordée ; mais les toscororas qui perdirent environ mille hommes dans le cours de cette guerre, quittèrent leur pays et se réunirent aux cinq nations ou à la confédération des iroquois.

Les ressources de la Caroline du sud étaient bien au-dessous des dépenses qu'occasionna cette expédition. Mais la plus parfaite harmonie subsistait entre l'assemblée législative et le gouverneur, qui réunirent tous leurs efforts pour se tirer de cet embarras. Ils résolurent de créer, afin de subvenir aux besoins du gouvernement, et de faciliter les opérations du commerce, des billets de banque jusqu'à la concurrence de quarante-huit mille livres sterling. On devait les prêter à intérêt aux personnes qui pourraient fournir une caution solvable ; et l'on se proposait de les retirer successivement, au moyen des remboursemens par douzièmes, que feraient les débiteurs. Enfin ils eurent un cours forcé, et l'on ordonna que le créancier qui les refuserait perdrait sa créance.

Le taux du change fut de cent cinquante

pour cent, la première année après cette création de billets de banque; et de deux cents pour cent, la seconde. Cette mesure, qui ruina les créanciers, produisit sur la morale publique un effet qu'il était facile de prévoir.

Les factions leislérienne et anti-leislérienne avaient tour-à-tour l'ascendant, et se persécutaient réciproquement à New-York. En 1703, une calamité d'un autre genre vint affliger les habitans de cette ville. Un navire leur apporta des Indes occidentales, une fièvre qui fit périr presque tous ceux qui en furent attaqués. Il paraît qu'à-peu-près à cette époque, une semblable maladie désola plusieurs villes maritimes, dans l'Amérique septentrionale, et qu'elle ne différait pas de celle qui est actuellement connue sous le nom de fièvre jaune.

En 1703, lord Cornbury fut nommé gouverneur de la province. Il se livra sans réserve au parti anti-leislérien, qui l'emportait alors dans l'assemblée législative et dans la colonie. Dissipant toujours, Cornbury était continuellement dans le besoin. A l'ouverture de l'assemblée, il s'étendit, dans un discours étudié, sur la nécessité de pourvoir aux dépenses publiques; et comme il était

d'accord avec le parti dominant, on lui accorda tout ce qu'il demanda.

Cependant on s'aperçut bientôt que le gouverneur n'était pas digne de la confiance qu'on avait mise en lui. Il s'appropria quinze cents livres destinées à dresser des batteries sur les côtes du détroit, et cent autres livres qui devaient être employées à mettre les frontières en état de défense. La manière dont on percevait et dont on gardait alors les deniers publics dans le New-York, favorisait infiniment un pareil abus. La colonie n'ayant point de trésorier particulier, le produit de toutes les impositions quelconques était déposé entre les mains du trésorier de la couronne; et un ordre du gouverneur suffisait pour en tirer des fonds. Le lord Cornbury et l'assemblée législative se brouillèrent bientôt à ce sujet. L'assemblée demandait un état de dépense, et voulait qu'il fût nommé un trésorier qu'elle surveillerait elle-même. Enfin, en 1706, elle passa un acte qui affectait à des fortifications, une somme de trois mille livres (sterling), que percevrait une personne qu'elle aurait désignée. L'acte ne reçut point la sanction du gouverneur; mais l'année suivante, cet officier déclara que la reine permettait à l'assemblée générale de choisir un trésorier, au

cas d'une levée extraordinaire de deniers, applicables à un objet particulier [1].

Les demandes d'argent renouvelées sans cesse par le gouverneur, le mauvais emploi qu'il faisait des sommes qu'on lui accordait, les extorsions qu'il commettait sous prétexte de se payer ses honoraires, et enfin la conduite orgueilleuse et tyrannique qu'il tenait à beaucoup d'autres égards, occasionnèrent entre le corps législatif et lui, des divisions qui s'augmentèrent au point que, sur les plaintes du New-Jersey et du New-York, la reine consentit à le rappeler. Durant ces débats, l'assemblée prit quelques résolutions hardies, parmi lesquelles on remarque celle-ci : » Toute le« vée de deniers faite sur les sujets de sa ma« jesté dans cette colonie, sans leur consente« ment exprimé par l'assemblée générale, est « une violation du droit de propriété ».

Ce principe, dont la discussion occasionna dans la suite le démembrement de l'empire britannique, ne fut pas même remarqué lorsqu'on le posa pour la première fois. Il est probable qu'on s'était proposé simplement de prévenir une usurpation de pouvoir de la part du gouverneur [2].

[1] Smith.

[2] Ce fut en 1692, que la différence d'opinion entre

Le New-York montra le même zèle que la Nouvelle Angleterre, à presser l'exécution de l'entreprise qui avait été projetée en Angleterre contre le Canada, et qui, avons-nous dit, avait échoué, parce que le ministère avait négligé d'envoyer à tems les forces qu'il avait promises. Le trésor public ne pouvant suffire aux dépenses qu'exigeait cette expédition, on fit pour vingt mille liv. sterl. de billets de confiance. Le New-Jersey ajouta trois mille livres à cette somme, et le Connecticut huit. On avait levé dans les différentes colonies, un corps de troupes considé-

la métropole et les colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, sur la grande question qui, dans la suite, occasionna leur séparation, se fit remarquer pour la première fois. Lorsqu'on eut donné une nouvelle chartre à la colonie de Massachussetts, la cour générale passa un acte qui rappelait les droits assurés par la grande chartre aux sujets de l'Angleterre, et où l'on trouve cette déclaration mémorable: « On ne « pourra asseoir, lever, ni établir aucun subside, au- « cune taxe, aucune taille, aucune cotisation, aucun « droit de douane, aucun emprunt, aucun don gra- « tuit, enfin aucune imposition quelconque sur les « sujets de sa majesté dans la colonie, ni sur leurs « biens, sans le consentement du gouverneur, du con- « seil et des représentans rassemblés les uns et les autres « en cour générale ». Il est presque inutile de faire observer que cet acte n'obtint point la sanction royale.

rable qui devait attaquer Montréal, et qui s'était avancé, sous les ordres de Nicholson, jusqu'à la crique du bois, d'où il avait été forcé de revenir sur ses pas sans avoir rien entrepris. Le grand dépit que les colons en conçurent, leur fit redoubler leurs instances pour obtenir des secours qui les missent en état de chasser de l'Amérique septentrionale les français. Le colonel Schuyler, qui avait plus que personne la confiance publique dans la colonie, et qui sentait vivement combien il serait avantageux à la Grande-Bretagne de réunir sous ses lois tout le nord de cette partie du nouveau monde, fit à ses propres frais le voyage d'Angleterre, dans le dessein de communiquer plus facilement au ministère son opinion à ce sujet. Pour rendre plus forte l'impression qu'il se proposait de faire dans les esprits, il emmena avec lui cinq sachems ; et l'assemblée générale le recommanda au monarque, par un message où elle témoignait la haute estime qu'elle avait pour cet officier. Les représentations de Schuyler influèrent pour beaucoup dans la détermination que prit le ministère de tenter l'expédition qui, en 1710, fit tomber Port-Royal entre les mains des anglais. Lorsqu'en 1712, l'escadre de sir Hovenden Walker, qui portait les

troupes commandées par le général Hill, avait appareillé pour se rendre à Québec, Nicholson, qui était à la tête de quatre mille hommes levés dans les colonies de New-York, de Connecticut et de New-Jersey, avait marché de nouveau contre Montréal, par la voie d'Albany et du lac Champlain. Mais ayant reçu l'avis que plusieurs vaisseaux avaient fait naufrage dans le fleuve Saint-Laurent, et qu'en conséquence la flotte avait rétrogradé, ce qui avait permis au gouverneur du Canada de porter toutes ses forces du côté des lacs, il s'était retiré précipitamment vers Albany. Cette malheureuse tentative fit créer des billets de confiance pour quatre mille livres sterling, somme dont s'accrut la dette du New-York.

C'était la coutume dans plusieurs colonies de faire des présens considérables aux gouverneurs. On supposait que ce moyen les rendait plus favorables aux assemblées législatives de leurs provinces. Redoutant les pernicieux effets d'un usage qui compromettait les intérêts de la couronne, la reine Anne défendit aux différens gouverneurs de recevoir à l'avenir des présens ; mais en même tems elle les autorisa à demander aux assemblées de représentans, de leur accorder pour

traitement une somme qu'elle fixerait elle-même. On obéit promptement à cet ordre dans plusieurs colonies; mais il éprouva la plus grande résistance dans le New-York et dans le Massachussetts.

L'année dans le cours de laquelle la paix fut rendue aux colonies, la contestation qui subsistait depuis si long-tems entre le Massachussetts et le Connecticut, au sujet de leurs frontières respectives, fut arrangée à la grande satisfaction des deux parties. Des émigrans sortis de chacune des deux colonies, ayant formé des établissemens avant que la ligne de démarcation eût été tracée, on craignit que chacune d'elles n'eût fait des concessions sur le territoire de l'autre. En conséquence, il fut convenu qu'elles conserveraient leur juridiction sur les villes déjà fondées, et que celle qui prendrait du terrain par cet arrangement, serait indemnisée au moyen d'une concession de terres vacantes. En conséquence, le Massachussetts abandonna sept mille sept cent quatre-vingt-treize acres au Connecticut, qui les vendit, et qui affecta principalement à l'entretien du collége de Yale [1], les sommes que produisit cette vente.

[1] Ce ne fut qu'en 1718 que ce collége, qui est établi

La contestation que la seconde de ces colonies avait aussi avec le Rhode-Island au sujet de leurs limites, fut également arrangée à l'amiable, l'année où fut terminée celle qu'avait le Massachussetts avec le Connecticut.

dans la ville de New-Haven, prit le nom du gouverneur Yale, l'un de ses principaux bienfaiteurs.
(*Note du traducteur*).

CHAPITRE VIII.

Opérations du corps législatif de la colonie de Massachussetts. — Les français intriguent parmi les indigènes. — Guerre contre les indiens. — Paix. — Décision prononcée en Angleterre au sujet des contestations qui divisaient la cour générale et le gouverneur. — Débats à l'occasion des honoraires de cet officier. — Translation de l'assemblée à Salem. — Fin de l'affaire relative aux honoraires. — Baisse du papier-monnaie. — Projet formé pour l'établissement d'une banque. — La compagnie est dissoute par ordre du parlement. — Arrivée du gouverneur Shirley. — Etat des affaires dans le New-York.

Les grandes dépenses que le Massachussetts avait été obligé de faire durant la dernière guerre, avaient si excessivement multiplié les billets de confiance, qu'ils avaient éprouvé une baisse considérable, et que l'or et l'argent avaient entièrement disparu. Le change avec l'Angleterre et les pays étrangers s'était élevé de beaucoup au-dessus du taux ordinaire; et au lieu d'attribuer cet inconvénient à sa véritable cause, le plus grand nombre des colons supposèrent qu'il était l'effet du mauvais état du commerce. La paix étant faite, la colonie put s'occuper de ses affaires

intérieures, et porta son attention sur les finances. Il se forma trois partis. Le premier, qui ne se composait que d'un petit nombre de personnes, raisonnait d'après ce principe, dont les gouvernemens ne devraient jamais s'écarter : que *les moyens honnêtes sont les plus sûrs*. Il voulait qu'on retirât le papier-monnaie, et qu'on laissât à l'industrie le soin de le remplacer.

Le second parti, qui était le plus nombreux, proposait l'établissement d'une banque particulière, qui mettrait en circulation des effets hypothéqués sur des biens territoriaux d'une valeur suffisante.

Le troisième parti voulait que le gouvernement prêtât des billets de confiance à ceux qui engageraient des biens clairs et liquides, pour sûreté du remboursement, lequel serait effectué à une époque déterminée. L'intérêt des sommes empruntées eût été payé annuellement, et affecté aux dépenses de la colonie.

Le premier parti, qui était trop faible pour se flatter de faire adopter ses opinions, se réunit au troisième; et la double question de savoir s'il y aurait une banque publique ou une banque particulière, partagea pour ainsi dire également toute la colonie.

A la fin le parti qui avait proposé une ban-

que publique, l'emporta dans la cour générale ; et l'on créa pour cinquante mille livres sterling de billets, qui furent déposés entre les mains de commissaires autorisés à les prêter pour cinq ans au denier vingt. La cinquième partie du capital devait être remboursée tous les ans, jusqu'à parfait paiement.

Cette mesure n'était pas propre à relever le commerce, dont le gouverneur Shute, qui avait remplacé Dudley, représenta la position fâcheuse à la cour générale, en l'invitant à chercher les moyens de remédier à ce mal. On créa pour cent mille livres sterling de billets de banque, qui durent avoir cours pendant dix ans. Chaque comté en reçut en dépôt à proportion des taxes qu'il payait. Bientôt la baisse en fut telle que le total des deux sommes réunies ne représenta pas une valeur plus forte que ne le faisait celle de cinquante mille livres que l'on avait mise la première, en circulation. Le gouverneur put juger alors de l'efficacité de cette mesure qu'il avait proposée, et l'assemblée des représentans le mit dans le cas de le faire ; car elle refusa d'élever son traitement à proportion de la baisse du papier-monnaie.

Au commencement de l'année 1719, le gouverneur accorda son consentement à un

bill qui établissait un droit sur toutes les marchandises quelconques qui seraient apportées par des vaisseaux anglais ; mais le ministère le censura vivement pour avoir donné sa sanction à cet acte. Dans le cours de l'année 1720, la chambre des représentans forma un projet de loi de même nature, qui fut rejeté par le conseil. Il y eut à ce sujet de violens débats entre les deux parties du corps législatif; et ce fut seulement dans la session suivante, que les représentans adoptèrent un bill qui portait établissement de droits sur les marchandises, sans parler de celles qui appartenaient aux anglais.

Il s'éleva dans la même année 1720, au commencement de la session de la cour générale, une contestation entre les représentans et le gouverneur, au sujet du droit que cet officier prétendait avoir de rejeter l'orateur que la chambre avait élu. Celle-ci ayant persisté dans son choix, et le gouverneur dans son refus, la cour générale fut dissoute, et des lettres de convocation furent expédiées pour une nouvelle élection.

Presque tous les membres de la précédente assemblée furent réélus. Ils signalèrent l'ouverture de la session, en adressant au gouverneur des représentations sur la mesure qu'il

avait prise. Ils étaient si indisposés, qu'ils rejetèrent la proposition de faire un présent à quelques indiens de la tribu des penobscots qui étaient à Boston, où ils suivaient une négociation avec le gouvernement. Ayant examiné de nouveau la question, ils accordèrent dix livres sterling.

Il était d'usage au commencement de chaque session, de fixer une somme pour les honoraires du gouverneur pendant six mois. La chambre remit à s'occuper de cet objet, à-peu-près à la veille du jour où elle devait être ajournée; et alors, malgré la baisse du papier-monnaie, elle réduisit à cinq cents livres sterling le traitement annuel du chef du gouvernement, traitement qui était de six cents livres auparavant. Le gouverneur, sans faire attention à ce procédé, ajourna l'assemblée au mois de juillet.

Les indiens de l'est ayant commis des actes d'hostilité, la cour générale fut convoquée avant le tems auquel elle devait se rassembler. Immédiatement après que la session fut commencée, les représentans passèrent un acte qui équivalait à une déclaration de guerre, et qui étant en conséquence une usurpation sur la prérogative du pouvoir exécutif, fut rejeté par le conseil. La division

continuant, la chambre fit quelques tentatives pour agir seule, et elle enleva encore cent livres sterling par an au gouverneur, qui lui mit alors sous les yeux l'ordre par lequel la couronne lui enjoignait de faire régler ses honoraires d'une manière fixe par l'assemblée. Les représentans lui répondirent qu'ils considéraient comme très-honnête le traitement qui lui avait été accordé, et qu'une fixation d'appointemens étant un objet très-important et tout-à-fait nouveau pour la chambre, dont même un grand nombre de membres étaient absens, ils ne pouvaient s'en occuper. Ils témoignèrent ensuite qu'ils désiraient terminer sur-le-champ leur session, et le gouverneur s'empressa de répondre à leurs vœux.

A la session suivante (1721), le gouverneur, dans son discours d'ouverture, recommanda à la cour générale de prendre des mesures pour arrêter la baisse du papier-monnaie, pour supprimer le commerce qui se faisait avec les français du cap Breton, et pour faire punir les auteurs de plusieurs écrits séditieux. Il l'invita en outre à faire un présent aux cinq nations, et à lui accorder à lui-même une augmentation d'honoraires.

On n'eut aucun égard à toutes ces recommandations, et la mauvaise humeur des

représentans parut en plusieurs autres occasions. On continua de créer des billets de banque; et les efforts que l'on fit pour en empêcher la baisse, en défendant d'acheter ou d'échanger de l'or ou de l'argent à un taux plus élevé que celui qui avait été fixé par la chambre, n'eurent d'autre résultat que de faire disparaître ces métaux. A la fin de la session, le gouverneur témoigna à l'assemblée combien il désapprouvait les mesures qu'elle avait prises.

Les membres de la cour générale qui s'ouvrit ensuite, firent éclater autant de mécontentement que leurs prédécesseurs. Au commencement de la session, les représentans chargèrent un comité de répondre aux reproches du gouverneur, qui tendaient à les accuser de manquer d'obéissance et de fidélité envers sa majesté [1]. Le comité fit un rapport par lequel il chercha à justifier les opérations de la précédente assemblée, et dont l'impression fut ordonnée.

La cour générale négligea toujours de fixer les honoraires des membres du gouvernement; et à son tour le gouverneur mit à l'écart, sans l'approuver ni la désapprouver, la liste sur laquelle étaient inscrits les noms du tré-

[1] Hutchinson.

sorier et des officiers que les deux chambres avaient choisis. Un comité de représentans fut demander au conseil si les nominations étaient confirmées. Le gouverneur répondit brusquement qu'il prendrait son tems pour examiner la liste. De longs débats suivirent cette réponse, et la chambre déclara qu'elle ne s'occuperait de la fixation des émolumens, que lorsque son excellence aurait accordé sa sanction aux nominations qu'elle avait faites, aux actes qu'elle avait passés, et aux résolutions qu'elle avait prises [1].

Quelques amis du gouverneur, parmi lesquels se trouvait Drummer, qui représentait le Massachussetts en Angleterre, ressentirent les effets de cette division. La chambre passa un bill qui révoquait les pouvoirs de cet agent, et qui, bien que le défaut d'approbation du conseil l'eût rendu nul, ne mit pas moins dans une position fâcheuse un officier dont le traitement devait être fixé tous les ans par le corps législatif de la colonie. Le gouverneur déclara bientôt que l'assemblée était dissoute; mais auparavant il lui adressa un discours qui n'était pas propre à calmer les esprits.

Le corps législatif qui fut formé en 1722, montra les mêmes dispositions que celui de

[1] Hutchinson.

l'année précédente. Aux causes de division qui subsistaient déjà, se joignirent celles qu'occasionna l'approche d'une guerre contre les indiens, guerre qui était inévitable. La cour générale voulut elle-même en diriger la conduite; mais le gouverneur lui représenta avec force que le droit de le faire n'appartenait qu'à lui. Non contente de cette usurpation, l'assemblée prit une résolution portant que, lorsqu'elle aurait terminé sa session, un comité composé de sept représentans et de quatre membres du conseil, se rassemblerait tous les quatorze jours, et même plus souvent, s'il en était besoin, pour aviser aux moyens de pousser avec vigueur les opérations de la guerre. Ce comité devait soumettre ses projets à l'approbation du gouverneur, qui était invité par l'assemblée à les exécuter promptement.

On discutait encore sur le droit de diriger les opérations militaires, lorsque le gouverneur, qui avait sollicité et obtenu en secret la permission de retourner en Angleterre, s'embarqua tout-à-coup (en 1723) sur le vaisseau de guerre le *Sea-Horse*. Tous ses pouvoirs passèrent alors au lieutenant-gouverneur. Cependant la chambre des représentans continua ses usurpations sur le pouvoir exécutif; mais ses résolutions furent généralement re-

jetées par le conseil. Il en résulta beaucoup de division entre les deux branches de la puissance législative, qui à la fin se réunirent pour recommander à l'agent que le Massachussetts entretenait en Angleterre, de soutenir les intérêts de la colonie, s'ils étaient compromis par les accusations que le gouverneur Shute pourrait former contre elle.

Durant tous ces débats, les frontières avaient été fréquemment ravagées par les indiens. Les français avaient alors acquis beaucoup de crédit parmi les tribus de l'est, au milieu desquelles habitaient des jésuites qui les instruisaient dans la religion, et leur enseignaient des arts utiles. Ces missionnaires avaient de la sorte obtenu beaucoup d'influence dans les conseils des indigènes. Après la cession de la Nouvelle Ecosse ou de l'Acadie à l'Angleterre, le père Rasle qui demeurait parmi les indiens de cette province, n'avait rien négligé pour envenimer leur haine contre les anglais. Il excitait sur-tout leur indignation au sujet des forts élevés autour de leurs bourgades. Au moyen de ses suggestions et de celles de tous ses confrères, les indiens de l'est et ceux du Canada, formèrent une ligue contre la Nouvelle Angleterre. Ils firent quelques incursions dans le territoire du Massachussetts; et

cette colonie envoya contre le village où résidait Rasle, un corps de troupes qui eut ordre de se saisir de sa personne. Le missionnaire ayant été prévenu à tems, parvint à s'échapper; mais on s'empara de ses papiers, où l'on trouva des preuves qu'en excitant les indiens à faire la guerre aux anglais, il avait agi d'après l'autorisation de Vaudreuil, gouverneur du Canada, qui avait secrètement promis de fournir des armes et des munitions.

Cet outrage fait à leur père spirituel, enflamma le courroux des indiens, qui résolurent d'en tirer une vengeance éclatante. En conséquence ils assaillirent avec furie plusieurs établissemens placés sur les frontières; et leurs actes d'hostilité furent si peu douteux, que le Massachussetts n'hésita pas à leur déclarer la guerre dans les formes.

Pendant quelque tems on perdit beaucoup de monde de part et d'autre. Il était si notoire que les indiens avaient été excités et soutenus par le gouverneur du Canada, qu'à la fin il fut résolu de lui faire représenter, par des envoyés, combien une telle conduite était incompatible avec le maintien de la paix qui subsistait entre l'Angleterre et la France. Vaudreuil, qui reçut l'ambassade avec politesse, soutint d'abord qu'il n'avait eu aucune part à

la querelle, et que les indiens étaient des peuples indépendans qui faisaient la guerre ou la paix à leur gré. Lorsqu'on lui eut montré ses lettres à Rasle, il changea de langage, et promit ses bons offices pour rétablir la tranquillité. Les envoyés s'abouchèrent avec quelques chefs indiens qui étaient alors dans le Canada; et peu après leur retour à la Nouvelle Angleterre, le traité de paix fut signé à Boston.

Cependant les plaintes que le gouverneur avait faites contre la chambre des représentans, avaient été écoutées en Angleterre; et tous les points en contestation y furent jugés en faveur de cet officier. La chartre suffit pour motiver toutes les décisions, excepté deux. Des lettres interprétatives accordèrent au gouverneur le droit de confirmer ou de rejeter la nomination de l'orateur, et déclarèrent que la chambre ne pourrait s'ajourner à plus de deux jours. On laissa la cour générale maîtresse d'accepter ou de refuser cette chartre; mais en même tems on lui fit entendre que si elle prenait le second parti, on soumettrait au parlement la contestation qui avait lieu entre le gouverneur et la chambre des représentans. Le ministère était si fortement irrité contre celle-ci, qu'il y avait lieu de

craindre qu'à la suite d'une enquête on n'annullât la chartre. D'ailleurs, les dispositions de la chambre étaient bien changées. La violence qui avait présidé à tous ses actes contre le gouverneur Shute, était considérablement affaiblie; et quoiqu'il y eût un grand nombre de membres qui fussent prêts à tout risquer plutôt que de renoncer à leurs prétentions, la pluralité des représentans résolurent de se soumettre.

Cependant le commerce languissait toujours dans la colonie; et l'on se plaignait de la rareté des valeurs représentatives, tout autant que lorsqu'il n'y avait que des espèces sonnantes en circulation. Pour remédier au mal, on voulut encore augmenter la masse du papier-monnaie. Les deux chambres passèrent un bill qui en ordonnait une nouvelle création; mais le lieutenant-gouverneur le rejeta comme incompatible avec ses instructions. Aussitôt la chambre des représentans déclara qu'on ne s'occuperait de la fixation des émolumens qu'à la session suivante. Elle fut ajournée sur la demande qu'elle en fit; mais après un intervalle de quarante jours, elle fut convoquée de nouveau. Comme les instructions du gouverneur portaient qu'il ne consentirait à aucune émission de papier-

monnaie que dans le cas où il faudrait subvenir aux besoins du gouvernement, on plaça ce motif à la tête d'un bill qui créa pour soixante mille livres (sterl.) de billets de confiance, et qui fut approuvé par le conseil, dont plusieurs membres jouissaient d'un traitement qui, au moyen de cet acte, allait être payé; mais le gouverneur n'y donna son consentement qu'à regret : preuve certaine de l'influence que le droit de lui fixer un traitement donnait à la chambre sur les résolutions de celui qui était à la tête du gouvernement.

Burnet, qui en 1728 avait été nommé gouverneur du Massachussetts et du New-Hampshire, fut reçu avec une grande pompe à Boston. La cour générale ayant ouvert sa session, il lui communiqua les instructions qui lui enjoignaient d'insister sur la fixation de son traitement; et il déclara qu'il se proposait de les suivre. Sa fermeté n'empêcha pas l'assemblée de persister dans son refus, et elle résolut de ne pas confondre la question importante de la durée du traitement avec la quotité de la somme qui devait le former. A peine les complimens d'usage à l'arrivée d'un gouverneur furent-ils faits, que l'assemblée accorda à Burnet une somme de sept cents livres sterl.

pour ses honoraires et pour les frais de son voyage. On entendait par-là lui donner cinq cents livres pour ses appointemens pendant six mois. Le gouverneur déclara que le bill étant contraire à ses instructions, il ne pouvait y donner sa sanction. Après en avoir délibéré toute une semaine, l'assemblée lui offrit pour ses frais de voyage, trois cents livres qu'il accepta; et par un acte séparé, elle éleva son traitement à quatorze cents livres. Ce dernier bill fut accompagné d'un message que les deux chambres adressèrent au gouverneur, et dans lequel, après lui avoir représenté que la chartre leur conférait le droit de lever des impôts et d'en indiquer l'emploi, et après lui avoir rappelé leur empressement à lui fournir les moyens de soutenir sa dignité avec éclat, elles annonçaient qu'il leur paraissait plus utile au service de sa majesté d'agir comme elles avaient fait, que de régler d'une manière fixe des honoraires. Burnet leur répondit le même jour, qu'il n'accepterait jamais une offre de la nature de celle qu'elles lui faisaient. Le conseil fut d'avis, pour transiger, de donner au gouverneur alors en exercice une somme fixe pendant un certain espace de tems; mais les représentans ayant persisté dans leur résolution, prièrent Burnet

de déclarer que la session était terminée. Il répondit que, s'il se rendait à cette proposition, il enlèverait à la chambre la faculté d'obéir sur-le-champ aux ordres du roi; et il ajouta qu'il ne permettrait à la cour générale de se séparer, que lorsqu'elle aurait décidé la question qui l'avait fait convoquer. Les représentans lui déclarèrent, dans un message, que fermement attachés aux intérêts de la colonie, ils ne pouvaient accorder un traitement fixe au chef du gouvernement; et ils lui demandèrent encore de leur permettre de se retirer.

Pendant quelque tems, le gouverneur et les représentans parurent mettre de la réserve dans leurs déclarations; mais à la fin la chambre prit deux résolutions qui prouvèrent qu'elle ne voulait rien céder. Elle discuta la question de savoir si l'on réglerait, pour un tems déterminé, les appointemens du gouverneur, et elle déclara que non. On demanda ensuite si la chambre pouvait, sans trahir les intérêts de la colonie, suivre une autre méthode que celle qui avait été suivie jusqu'alors pour le même objet? La négative passa de nouveau.

Ces résolutions portèrent le gouverneur à mettre sous les yeux de la cour générale une

lettre écrite en 1722, et par laquelle l'agent que la colonie entretenait en Angleterre rendait compte d'une conversation qu'il avait eue avec le lord Carteret, qui l'avait engagé à conseiller à l'assemblée de ne pas aigrir le ministère, de peur que celui-ci ne fît examiner la chartre par le parlement, qui l'annullerait infailliblement. Cet avis n'empêcha pas la chambre de publier un mémoire où elle développa les motifs qui l'empêchaient de régler, à perpétuité ou seulement pour un tems limité, les appointemens du gouverneur.

Cet officier et la chambre s'envoyèrent ensuite, respectivement, un grand nombre de messages, où se reproduisirent tous les argumens qui avaient été employés de part et d'autre. Les représentans réitérèrent leur demande de se séparer; mais le gouverneur leur répondit que, tant qu'ils ne se seraient pas conformés aux ordres de sa majesté, il ne se rendrait point à leurs vœux. Alors le conseil déclara qu'il convenait de régler les honoraires du gouverneur pour un tems déterminé; mais la chambre rejeta sur-le-champ cette résolution. On fit à la fin quelques pas vers un rapprochement. Au lieu d'une somme quelconque accordée pour six mois, comme c'était l'usage, on offrit au gouverneur, afin

de le mettre en état d'administrer les affaires de la colonie, trois mille livres en papier-monnaie, qui équivalaient à mille livres sterling ; et l'on sous-entendit que cette somme formerait son traitement d'une année. Le gouverneur ayant refusé son consentement à cet acte, la chambre le pria d'accepter l'offre qu'elle lui faisait. Elle lui représenta ensuite qu'elle ne doutait pas que les assemblées suivantes ne lui fissent un traitement aussi honorable que le permettraient les facultés de la colonie ; mais que si elles ne s'acquittaient pas de ce devoir, son excellence aurait alors le droit de faire éclater son ressentiment. Le gouverneur persista dans son refus.

Toute la colonie désirait vivement qu'on n'eût aucun égard aux instructions que le roi avait données au sujet des appointemens du gouverneur. La ville de Boston se signalait sur-tout par son opposition. En conséquence, le gouverneur qui avait déjà déclaré que les membres de la chambre n'étaient pas libres dans cette ville, résolut de transférer ailleurs la cour générale ; et le 24 octobre, il l'ajourna au 30, à Salem, dans le comté d'Essex. Ce changement de résidence ne produisit aucun effet sur les dispositions des membres de l'assemblée. Les messages se multiplièrent de

part et d'autre, jusqu'à ce que la matière eût été entièrement épuisée. Des deux côtés on s'en tint à la résolution qu'on avait prise ; et la chambre se rassembla tous les jours, sans s'occuper de rien.

Cependant le gouverneur ne touchait aucune somme pour ses appointemens ; mais les représentans de la ville de Boston recevaient, pour les frais de leur déplacement, outre leur traitement ordinaire, une indemnité que leur payaient leurs concitoyens.

La chambre, qui était persuadée de la justice de son droit, rédigea un mémoire où elle exposa les motifs qui l'avaient fait agir, et où elle demanda qu'il fût fait des changemens aux instructions du gouverneur. Elle nomma des agens pour la représenter en Angleterre, et passa un bill en vertu duquel on devait leur payer la somme dont ils avaient besoin pour s'acquitter de leur mission. Le conseil refusa de donner son consentement à cet acte, parce que la nomination n'avait été faite que par la chambre ; et sans le zèle des habitans de la ville de Boston, qui se cotisèrent, le projet eût complètement échoué.

Les envoyés de la chambre lui adressèrent bientôt un rapport du bureau du commerce, en présence duquel ils avaient été entendus

par le conseil. Ce rapport désapprouvait complètement la conduite des représentans. Les agens annoncèrent aussi qu'ils pensaient que l'affaire serait portée au parlement, si la chambre persistait dans son refus de suivre les instructions du roi. Ils disaient qu'il était plus convenable que le traitement du gouverneur fût fixé par le corps législatif suprême, que par la cour générale de la colonie. « Si « les colons doivent être dépouillés de leur « liberté, ajoutaient-ils, il vaut mieux que ce « soit de force que de leur plein gré. »

Le gouverneur refusa de signer l'ordre de payer le traitement des membres de l'assemblée, en disant qu'une partie du corps législatif ne devait pas toucher le sien, lorsque l'autre ne recevait rien.

La cour générale, qui s'était séparée le 20 décembre 1728, se rassembla le 2 avril suivant à Salem. Après plusieurs sessions de peu de durée, qui ne produisirent aucun arrangement, elle fut ajournée au 21 août. Le siége en fut transféré à Cambridge ; mais peu de jours après celui où elle ouvrit sa séance, le gouverneur fut attaqué d'une fièvre dont il mourut le 17 décembre 1729, à Boston.

Burnet avait d'excellentes qualités; et il est probable que si le desir de suivre ses instruc-

tions ne l'avait pas engagé dans cette longue contestation dont nous venons de retracer les détails, il eût gouverné la colonie de manière à mériter l'approbation générale.

Belcher, qui remplaça Burnet, arriva à Boston, au commencement du mois d'août de l'année 1730, et y fut bien reçu. Lorsque la cour générale fut rassemblée, il la pressa de régler ses honoraires, et lui communiqua ses instructions à ce sujet. Sa majesté y disait qu'elle se verrait obligée, si l'assemblée persistait dans son refus, de mettre sous les yeux du parlement britannique, la conduite que la colonie avait tenue, non-seulement dans cette affaire, mais dans plusieurs autres occasions, et qui annonçait le dessein formé depuis quelques années, de se soustraire en partie, si ce n'était même entièrement, à l'obéissance due à la couronne. Au cas où la cour générale ne se soumettrait pas immédiatement après cette dernière notification de la volonté du monarque, il était enjoint au gouverneur de retourner en Angleterre, pour y rendre compte de ce qui se serait passé, et mettre sa majesté en état d'en instruire son parlement.

La chambre des représentans se comporta envers le nouveau gouverneur, comme elle s'était comportée envers l'ancien. Elle lui

offrit d'abord, pour les frais de son voyage et pour reconnaître les services qu'il avait rendus à la colonie tandis qu'il en était l'agent en Angleterre, une somme de mille livres en papier-monnaie ; et quelque tems après, elle lui en accorda une qui équivalait à mille livres sterling ; mais elle ne dit pas pour quel espace de tems. Le conseil renvoya le bill à la chambre, avec cet amendement : que la même somme de mille livres serait payée tous les ans au gouverneur. Les représentans ayant refusé de l'approuver, le conseil en fit un autre, qui fut également rejeté, et qui portait que la somme de mille livres serait annuellement payée à son excellence, tant qu'elle résiderait dans la colonie et qu'elle en conserverait le gouvernement.

Comme la petite vérole faisait des ravages à Cambridge, la cour générale fut transférée à Roxbury.

Deux ou trois sessions se passèrent sans que le gouverneur eût recours à aucun autre moyen pour obtenir la fixation de ses appointemens, que de faire entendre à la cour générale qu'il serait obligé de retourner en Angleterre. Ses amis employèrent vainement tous leurs efforts pour lui faire accorder une partie de ce qu'il demandait. Les représentans furent

inébranlables; et en conséquence, Belcher s'occupa de faire modifier ses instructions. Il fit conseiller à la chambre de présenter à la couronne une requête où elle demanderait qu'il fût autorisé à recevoir la somme que l'assemblée lui avait offerte. La permission fut accordée, puis renouvelée deux ou trois années de suite; et à la fin, on laissa au gouverneur la faculté d'accepter toutes les sommes qui lui seraient accordées par la cour générale. Ainsi fut décidée cette grande querelle, qui démontra la fermeté de caractère du peuple qui la soutint, et fit paraître cet ardent amour de la liberté qui, dans la suite, sépara les colonies anglaises d'un pays auquel elles avaient été attachées par les liens les plus forts.

La prodigieuse quantité de papier-monnaie en circulation dans la Nouvelle Angleterre, en avait fait disparaître les espèces sonnantes. D'après leurs instructions, les gouverneurs du Massachussetts et du New-Hampshire avaient prévenu de nouvelles créations de billets de banque dans ces deux colonies. Le Connecticut, entièrement occupé de l'agriculture, ne sentit pas aussi vivement que les contrées voisines, les inconvéniens d'une monnaie avilie, que d'ailleurs il n'avait pas extrêmement

multipliée. Le Rhode-Island, qui était aussi adonné au commerce que le Massachussetts, et qui avait autant de penchant que cette province à créer du papier de banque, choisissait son propre gouverneur; et par conséquent elle pouvait satisfaire sa passion pour un système qui sera toujours aussi contraire à la morale qu'à l'industrie. Vers l'année 1735, cette colonie fit une émission de billets pour une somme de cent cinquante mille dollars; et elle les prêta pour vingt ans. Les négocians de Boston, craignant que ce capital n'attirât le commerce du Massachussetts dans le Rhode-Island, se réunirent pour ne pas recevoir les nouveaux billets de cette colonie; et un grand nombre d'entr'eux formèrent une compagnie qui mit elle-même en circulation des effets pour la somme de cent dix mille livres sterling. Elle devait en retirer annuellement le dixième avec de l'argent à dix-neuf schellings l'once, selon le taux du tems, ou avec de l'or, dans un rapport égal. Le refus de recevoir le nouveau papier du Rhode Island ne dura pas long-tems; et les effets créés par le New-Hampshire et le Connecticut eurent également cours. Les matières d'argent s'élevèrent sur-le-champ à vingt-sept schellings l'once; les billets des négocians disparurent bientôt,

et ne laissèrent dans la circulation que le papier du gouvernement, qui était trop multiplié pour qu'il pût se relever.

Les inconvéniens qui résultèrent de cette disparition, excitèrent beaucoup de mécontentement. L'auteur du plan de la banque s'étant mis à la tête de sept ou huit cents personnes, proposa de faire créer des billets jusqu'à concurrence de cent cinquante mille livres sterling, par une compagnie dont chaque actionnaire engagerait un bien clair et liquide pour le montant des effets qu'il recevrait. Comme l'exécution de ce projet devait, en grande partie, dépendre de l'opinion que la cour générale en aurait, les débiteurs et les gens dont les affaires étaient en mauvais état, firent tous leurs efforts, en 1740, pour dominer dans les élections. Ils réussirent si complètement, que la plupart de ceux qui furent élus étaient ou des actionnaires, ou des partisans de la banque, et que, long-tems après qu'elle eut cessé d'exister, la chambre qu'ils composèrent fut appelée chambre de la banque territoriale.

Les gens riches et sur-tout les principaux négocians, refusèrent les billets de cette banque; mais la plupart des petits marchands, et un grand nombre de personnes qui avaient intérêt

à voir circuler un papier avili, les reçurent. Les directeurs eux-mêmes furent accusés d'avoir mis, sans aucune mesure, dans la circulation, des billets qui n'avaient point d'endossement. Le gouverneur n'avait rien négligé pour empêcher l'établissement de la banque. Lorsqu'elle fut créée, il destitua les officiers qui en étaient actionnaires; et par le même motif, il refusa de confirmer la nomination de l'orateur de la chambre, et de laisser entrer dans le conseil treize citoyens qui venaient d'en être élus membres. On craignit un bouleversement général; et l'on demanda au parlement, dont, à ce qu'il paraît, l'autorité suprême n'était contestée que lorsqu'il s'agissait d'impositions, de supprimer la compagnie, ce qu'il accorda promptement. Les porteurs des effets de la banque eurent leur recours contre tous ceux qui en étaient actionnaires.

A-peu-près dans ce tems, le gouverneur Belcher fut remplacé par Shirley, qui trouva le trésor vide, et le parti de la banque dominant dans la chambre des représentans. En cet état des choses, il crut devoir s'écarter de la lettre de ses instructions, pour en conserver l'esprit. Il fut ordonné, par un bill passé en 1741, que tous les contrats seraient remboursés en argent, à six schellings huit sous

l'once, ou en or, à proportion de ce taux. On créa des billets qui durent représenter une certaine quantité d'onces d'argent, et être reçus comme des espèces sonnantes; mais on inséra dans l'acte qui leur donna cours, une clause portant que si, à l'époque du remboursement, ils n'avaient pas la même valeur qu'à l'instant où la dette aurait été contractée, on en tiendrait compte au créancier. On prétend que la chambre des représentans n'aurait pas approuvé ce bill, si le gouverneur n'avait pas trouvé les moyens d'appaiser les actionnaires de la banque territoriale. Ceux d'entre eux qui avaient été nommés à des places, ou qui le furent ensuite, purent les occuper.

La longue durée de la paix avait permis de fixer les limites entre les provinces septentrionales; et l'on avait considérablement avancé l'établissement de la ligne de démarcation qui devait séparer le New-York du New-Jersey. Cette dernière opération avait fait naître beaucoup d'inquiétudes et de divisions, et l'on put en considérer la fin comme un événement heureux. D'après sa position géographique, le New-York devait prétendre au commerce des lacs. Burnet, lorsqu'il était gouverneur de cette province, avait jugé

qu'il était de la plus grande importance de la rendre maîtresse de la navigation du lac Ontario; et il avait élevé à Osouego, dans le pays de la tribu des sénékas, une factorerie qui devint bientôt un poste de conséquence.

Un pareil établissement à l'embouchure de la rivière d'Onondago, devait exciter la jalousie des français, qui, craignant de perdre le commerce lucratif que jusqu'alors ils avaient fait presque exclusivement, lancèrent deux vaisseaux sur le lac Ontario, et transportèrent des matériaux pour réparer le fort de Niagara, et construire un vaste magasin dans ce lieu. Les sénékas s'opposèrent avec force à l'exécution de ce projet, dont Burnet instruisit l'assemblée générale. Il fit en même tems des représentations à Longueil, gouverneur du Canada; et il en écrivit aussi au ministère britannique, qui porta des plaintes à la cour de France. Cependant on acheva de mettre en état de défense le fort de Niagara. Burnet ne pouvait empêcher qu'on ne le fît; mais il fortifia, à ses propres frais, la factorerie d'Osouego. Beauharnais, qui avait succédé à Longueil, somma l'officier qui commandait ce poste de l'évacuer, et se plaignit vivement à Burnet du refus qu'il éprouva dans cette occasion; mais le gouverneur du New-

York , tout en lui répondant avec politesse, lui fit à son tour des reproches sur ce qui s'était passé à Niagara.

Burnet reçut ensuite l'avis que le gouverneur du Canada se préparait à faire détruire les travaux du fort d'Osouego ; mais la garnison ayant été augmentée , et les indiens s'étant montrés disposés à défendre la place, le projet d'attaque fut abandonné.

Peu de tems après la construction de ce fort, et tandis que Vandam était gouverneur du New-York , les français se mirent en possession de la pointe de la Couronne , qu'ils fortifièrent. Cette importante position , qui les rendait absolument les maîtres de la navigation du lac Champlain , devait faciliter toutes leurs opérations militaires en Amérique. On fit contre cet empiètement des représentations qui ne furent pas écoutées.

CHAPITRE IX.

Guerre contre les indiens méridionaux. — Sujets de mécontentement donnés par les propriétaires à l'assemblée de la Caroline. — Rupture avec l'Espagne. — Le gouverneur s'efforce de préparer la milice à repousser une invasion. — Destruction du gouvernement des propriétaires. — Expédition des espagnols contre Charlestown. — Paix avec l'Espagne. — Un grand nombre de propriétaires remettent leurs titres à la couronne. — La province est divisée en deux parties. — Fondation d'une colonie dans la Géorgie. — Les espagnols forment des intrigues parmi les indiens et parmi les nègres de la Caroline du sud. — Révolte de ceux-ci.

Les débats entre les propriétaires primitifs et les colons de la Caroline avaient, ainsi que les dispositions que montra la reine Anne à recevoir les plaintes des mécontens, concouru à faire tourner à ceux-ci leurs regards vers le trône. Un événement arrivé en 1741 accrut infiniment, dans la colonie, le desir de voir le gouvernement royal substitué au gouvernement des concessionnaires.

Les yamassis, puissante tribu établie au nord-est de la rivière de Savannah, avaient, à l'instigation des espagnols de Saint-Augustin, formé avec tous les indiens méridionaux une

ligue contre la Caroline. Ayant fondu tout-à-coup sur les facteurs anglais établis parmi eux, ils les massacrèrent; et s'étant réunis aux criks et aux apalaches, ils marchèrent en grand nombre contre les frontières méridionales de la colonie. Les congaris, les catabaus et les chérokis prirent également part à la guerre; et l'on calcula que les forces de l'ennemi se montaient à plus de six mille combattans. Les colons se réfugièrent de toutes parts à Charlestown; et même il y en eut un grand nombre qui ne se crurent pas entièrement en sûreté dans cette ville.

Le gouverneur Craven publia la loi martiale; et pour empêcher la sortie des personnes et des vivres, il mit un embargo sur tous les navires. L'assemblée générale l'autorisa, afin de lui procurer les moyens de pousser les opérations de la guerre avec vigueur, à faire des enrôlemens de force, à confier des armes aux nègres qui pourraient servir dans cette conjoncture critique, et à saisir toutes les munitions de guerre et de bouche qu'il pourrait découvrir. On envoya des agens solliciter des secours dans la Virginie et même en Angleterre; et l'on créa des billets de banque pour acquitter la solde des troupes et pourvoir à leurs besoins.

On ne comptait pas plus de douze cents hommes en état de porter les armes ; mais la ville étant défendue par plusieurs forts où les habitans pouvaient se retirer, le gouverneur, quoique les indiens eussent envahi la partie septentrionale de la colonie, et que de ce côté ils ne fussent pas à plus de cinquante milles de Charlestown, résolut de sortir de la place à la tête de la milice, et de marcher vers les frontières méridionales, que l'ennemi avait passées avec la plus grande partie de ses forces. Craven rencontra les indiens ; et après un combat opiniâtre, il les défit complètement. Il les poursuivit dans leur propre pays, d'où il les chassa ; et il les contraignit à se réfugier de l'autre côté de la rivière de Savannah. Ils furent parfaitement accueillis par les espagnols de la Floride, et ils s'établirent dans cette province, d'où ils firent, pendant un long espace de tems, de fréquentes incursions dans la Caroline. Le gouverneur, après sa victoire, fut reçu avec les démonstrations de la joie la plus vive, par les habitans de Charlestown.

Durant l'invasion de la Caroline, l'assemblée générale avait fait représenter aux concessionnaires à quels dangers la colonie était exposée ; et elle avait imploré leur secours et

leur protection ; mais en même tems, elle avait chargé son agent de s'adresser directement au roi, si, comme elle le craignait, les sollicitations étaient inutiles auprès des propriétaires. L'agent, peu satisfait de la manière dont ceux-ci l'avaient reçu, présenta, au nom des malheureux colons, une requête à la chambre des communes, qui supplia sa majesté de faire passer des secours à la Caroline. L'affaire fut renvoyée aux lords commissaires du commerce et des plantations, qui répondirent que si la nation entreprenait, à ses frais, de secourir la colonie, il fallait que le gouvernement de celle-ci fût dévolu à la couronne.

Les propriétaires s'étant rassemblés à la réception de cet avis, déclarèrent qu'ils étaient hors d'état de défendre la Caroline, et que si sa majesté ne la secourait pas, la perte d'un grand nombre de sujets fidèles était inévitable.

La guerre contre les yamassis, quoique terminée à l'avantage de la colonie, avait fait tomber sur elle un grand nombre de maux. Il avait fallu, de toute nécessité, suspendre les travaux de l'agriculture. Le pays produisait très-peu, et l'on pressait les négocians de payer les lettres-de-change qu'ils avaient tirées. Pour remédier temporairement au mal,

on créa beaucoup de papier-monnaie, ce qui excita les plaintes des négocians de Londres. En conséquence, les propriétaires écrivirent au gouverneur pour qu'il fît réduire la quantité de billets de banque qui étaient en circulation.

L'assemblée générale de la colonie avait résolu de partager le pays des yamassis entre tous ceux des sujets de sa majesté qui voudraient s'y établir. Cinq cents irlandais ayant eu connaissance de ce projet, passèrent dans la Caroline, dont ils couvrirent les frontières méridionales; mais peu de tems après, les propriétaires, sans égard pour ces malheureux émigrans, s'emparèrent du district que ceux-ci occupaient, et l'érigèrent en baronies pour eux-mêmes.

Les colons avaient coutume d'élire à Charlestown tous les membres de l'assemblée. Lorsque les établissemens se furent étendus, cet usage devint aussi incommode qu'il était dangereux pour la liberté. En conséquence, on passa un acte qui portait que les paroisses nommeraient un certain nombre de représentans, et que l'élection aurait lieu dans l'édifice destiné à l'exercice du culte. Cette mesure si sage fut encore rejetée par les propriétaires.

Les incursions des indiens méridionaux occasionnaient toujours de grandes dépenses à la colonie; et les habitans se plaignaient avec amertume d'un gouvernement qui, quoiqu'il ne pût les défendre, empêchait le roi de le faire.

Telle était la position de la Caroline, lorsque Johnson, fils d'un précédent gouverneur de ce nom, y arriva avec le même titre. C'était un homme intègre et sage; mais ses instructions ne s'accordaient pas avec l'état des choses, ni avec la disposition des esprits. Il adressa un discours très-conciliant à l'assemblée, qui lui exprima la satisfaction qu'elle éprouvait de le voir à la tête du gouvernement. Le courage qu'il montra dans les deux expéditions qu'il fit contre des pirates qui infestaient la côte, et qui furent totalement défaits, accrut infiniment la popularité de Johnson.

Quoique l'issue en eût été heureuse, ces expéditions firent créer de nouveaux billets de banque. Le gouverneur avait ordre de ne rien négliger pour diminuer la quantité d'effets de ce genre mise en circulation; et il eut assez de crédit auprès de l'assemblée, pour la faire consentir à retirer le papier-monnaie dans l'espace de trois ans, au moyen d'une taxe sur les terres et sur les nègres.

Un ordre donné par le roi siégeant en son conseil, enjoignit aux propriétaires d'annuller un acte par lequel le corps législatif de la Caroline avait établi un droit de dix pour cent sur toutes les marchandises de fabrique anglaise qui seraient importées dans la colonie. Non seulement ils obéirent, mais ils refusèrent d'approuver un autre acte, par lequel l'assemblée déclarait qu'elle avait le droit de nommer un receveur de deniers publics; et ils adressèrent au gouverneur, une lettre qui renfermait la révocation de la loi relative aux élections. En même tems, ils lui ordonnèrent de dissoudre l'assemblée générale, et de faire élire des représentans, selon l'ancien usage à Charlestown.

Le gouverneur fit part de ces ordres au conseil, où il fut résolu de différer la dissolution de l'assemblée générale, jusqu'à ce qu'elle eût fini de délibérer sur les moyens de payer les dettes contractées pour l'expédition contre les pirates, et de pourvoir aux besoins du gouvernement, objets dont elle s'occupait alors.

Cependant le contenu des instructions du gouverneur transpira, malgré tous les efforts de cet officier pour le tenir secret; et l'assemblée mit en question, avec beaucoup de cha-

leur, le droit que les propriétaires prétendaient avoir d'annuller un acte auquel avait consenti leur délégué.

A-peu-près vers le même tems, Trott, président de la cour de justice, qui était extrêmement odieux aux colons, fut accusé d'avoir commis plusieurs actes injustes; et l'assemblée pria le gouverneur et le conseil de se joindre à elle, pour adresser aux propriétaires des plaintes sur la conduite de ce magistrat. Johnson et la pluralité des conseillers y consentirent; et Young, qui était homme à talens, fut chargé de porter en Angleterre un mémoire qui contenait les griefs de la colonie, et qui fut très-mal reçu. Ceux des membres du conseil qui l'avaient signé, furent destitués. Les propriétaires soutinrent qu'ils avaient le droit d'annuller tous les actes du corps législatif de la Caroline. Ils approuvèrent la conduite du président, et blâmèrent celle du gouverneur qui avait différé de mettre leurs ordres à exécution. Lorsqu'il eut connu le mécontentement des propriétaires, celui-ci n'hésita plus à suivre ses instructions. L'assemblée générale fut dissoute, et tous ceux qui avaient le droit de suffrage, furent convoqués à Charlestown, pour nommer de nouveau des représentans.

La Grande-Bretagne et l'Espagne se faisant alors la guerre, le gouverneur reçut l'avis qu'on préparait à la Havanne une expédition contre la Caroline méridionale et l'île de Providence. Johnson résolut sur-le-champ de mettre le pays en état de défense. Ayant convoqué le conseil, et tous ceux des représentans qui étaient à Charlestown, il leur communiqua l'avis qu'il venait de recevoir, et les pria de le seconder. Il leur exposa le mauvais état des fortifications, qu'il proposa de faire réparer, au moyen d'une souscription, qu'il ouvrit le premier, en promettant une somme considérable. L'assemblée lui répondit que cette ressource était inutile, les droits sur les marchandises importées d'Angleterre devant suffire aux réparations. Johnson leur fit observer que la loi qui les avait établis, etait annullée ; mais on lui répliqua que le receveur-général avait reçu l'ordre de poursuivre quiconque refuserait de les payer, et qu'on avait résolu de n'avoir aucun égard aux actes de révocation.

Le gouverneur, jugeant qu'il fallait se préparer à recevoir l'ennemi, convoqua tous les officiers de la milice, et leur ordonna de faire la revue de leurs corps. Ils reçurent ses ordres avec une apparente soumission, et ils rassem-

blèrent leurs régimens, sous prétexte de les exercer. Dans plusieurs conciliabules, tenus hors de la ville, les membres de la nouvelle assemblée avaient formé le plan d'une association, qui devait avoir pour objet de renverser le gouvernement des propriétaires. Tous les corps de milice s'étant réunis en un seul lieu, on leur proposa d'approuver ce projet, et ils le firent avec empressement et à l'unanimité. Il est probable qu'on les avait disposés d'avance à faire cette démarche; mais le secret fut si bien gardé, que presque tous les habitans de la colonie étaient entrés dans la confédération avant que le gouverneur eût eu le moindre soupçon de cette ligue.

Assurés d'un tel appui, les membres de l'assemblée résolurent de poursuivre avec fermeté l'exécution de leur dessein. Johnson qui faisait sa résidence dans une maison de campagne, y reçut une lettre écrite au nom d'un comité de représentans du peuple, qui lui offraient le gouvernement de la colonie, pour l'exercer sous l'autorité du roi. A ce premier avis du soulèvement qui s'était opéré, le gouverneur se rend à Charlestown, et communique la lettre aux membres du conseil, qui l'engagent à dissimuler jusqu'à ce que le corps législatif soit légalement rassemblé.

La session s'étant ouverte, ce corps déclara que les actes qui avaient été révoqués par les propriétaires, avaient toujours force de loi; que les lettres de convocation, en vertu desquelles les nouveaux représentans avaient été élus, étaient nulles, comme ayant été écrites d'après la décision d'un conseil illégalement formé; qu'en conséquence, la chambre ne pouvait agir que comme une convention nommée par les habitans de la colonie, pour en prévenir la ruine; que les lords propriétaires avaient violé la constitution établie par eux-mêmes, et que par-là ils avaient perdu leur droit de gouverner; qu'enfin, le très-honorable Robert Johnson serait invité à exercer les fonctions du gouvernement au nom du roi. La lettre qu'ils adressèrent à Johnson était signée par Arthur Middleton, en qualité de président de la convention, et par vingt-deux membres. Le gouverneur ayant fait connaître, par un message à l'assemblée, qu'il était prêt à recevoir l'orateur dont elle aurait fait choix, elle se transporta à l'instant même en corps auprès de lui, pour lui réitérer ses offres.

Après avoir délibéré plusieurs fois sur ce sujet, le gouverneur et le conseil demandèrent une conférence à la chambre des repré-

sentans, qui refusa d'avoir aucune sorte de communication avec les conseillers. Cédant jusqu'à un certain point au torrent, Johnson fit parvenir à l'assemblée le discours qu'il s'était proposé de lui adresser, et par lequel il l'invitait à se soumettre de nouveau au gouvernement des propriétaires. Il reçut la même réponse qu'auparavant. Quelque tems après, les représentans le pressèrent encore de gouverner au nom du roi; il le refusa positivement, et il se retira à la campagne, après avoir signé une proclamation par laquelle il déclara l'assemblée dissoute. Cet acte fut arraché des mains de l'officier qui se disposait à le publier, et les représentans nommèrent sur-le-champ le colonel James Moore, gouverneur.

Johnson avait fixé un jour pour une revue générale de la milice; et ce fut celui que prit la convention pour proclamer son choix. Ayant été informé de cette résolution, l'ancien gouverneur ordonna au colonel Paris, commandant-général de la milice, de différer la revue. Le colonel l'assura de son obéissance, et cependant Johnson s'étant rendu à Charlestown, le jour qu'il avait d'abord indiqué, trouva tous les régimens sous les armes. Escortée par la milice, la convention marcha

vers le fort, et Moore y fut reconnu gouverneur, sous l'autorité du roi. L'assemblée procéda ensuite à la nomination d'un conseil; puis elle publia une déclaration, où elle annonça la révolution qui venait de s'opérer, et où elle exposa les motifs qui l'avaient fait agir. Toute la colonie la seconda; et Johnson se vit complètement abandonné.

On reçut alors l'avis certain qu'une escadre de quatorze vaisseaux, qui avait à bord douze cents hommes de troupes de débarquement, était sortie du port de la Havanne. Le nouveau gouvernement prit sur-le-champ toutes les mesures qu'exigeait la défense du pays. Les espagnols avaient résolu de s'avancer contre la Caroline, après s'être emparés de l'île de Providence. Ils furent repoussés devant cette île. Ayant ensuite perdu une grande partie de leur flotte dans une tempête, ils renoncèrent entièrement à leur dessein. Peu de tems après, l'Angleterre et l'Espagne s'arrangèrent; et la Caroline n'eut plus à s'occuper que de ses affaires intérieures.

Cependant l'agent de la Caroline obtint, pendant l'absence du roi qui était dans le Hanovre, une audience des lords commissaires de la régence, lesquels furent d'avis que les propriétaires avaient perdu les droits

qui leur avaient été conférés par leur chartre. Ils ordonnèrent au procureur-général d'en poursuivre la révocation, et nommèrent Francis Nicholson, gouverneur provisoire de la province, sous l'autorité du roi.

A l'arrivée de ce nouveau gouverneur, la joie fut générale à la Caroline, qui vit, avec la satisfaction la plus vive, finir le gouvernement dont Locke avait tracé le plan. Au moyen d'une somme de dix-sept mille liv. sterl., sept propriétaires sur huit renoncèrent, en faveur de sa majesté, à tous leurs droits, non seulement au gouvernement, mais encore à la propriété du sol. Cet arrangement fut confirmé par un acte du parlement. Peu de tems après, le lord Carteret, huitième concessionnaire, abandonna son droit de gouverner; mais il se réserva la propriété des terres qui lui appartenaient dans la colonie.

La Caroline, réunie de nouveau à la couronne, reçut avec joie un gouvernement formé de même que celui des autres colonies. Un des premiers soins du gouverneur fut d'assurer la paix avec les indiens, et principalement avec les chérokis, qui pouvaient, dit-on, mettre alors six mille guerriers en campagne. Contens de leur position, et assurés de la protection de la couronne, les colons

s'adonnèrent à l'agriculture ; et l'aspect du pays démontra bientôt les heureux effets de l'industrie, lorsqu'elle est dirigée par ceux qui doivent en recueillir les fruits.

Le crédit de la Caroline se releva à mesure que les travaux multiplièrent les productions du sol. La baisse du papier-monnaie, qui perdait six sur sept, s'arrêta, et fut fixée à ce point pendant quarante ans. La province fut, pour la commodité de ses habitans, divisée en deux parties, qui prirent les noms de Caroline du nord et de Caroline du sud.

A-peu-près dans ce tems, le projet d'une nouvelle colonie fut formé en Angleterre. Il n'y avait encore aucun établissement européen dans le pays compris entre la rivière de Savannah et celle d'Alatamaha, qui bornait du côté du sud-ouest, les possessions anglaises dans l'Amérique septentrionale. Une compagnie charitable résolut de transporter dans ce désert, les malheureux qui voudraient y aller chercher des moyens de subsistance qu'ils ne pouvaient trouver dans leur patrie. Tout le territoire que nous venons de désigner lui fut concédé sous le nom de Géorgie ; et des souscriptions procurèrent de fortes sommes, qui furent employées à acheter des vivres, des vêtemens, des armes, et des instrumens aratoires.

Au mois de novembre, cent soixante émigrans, conduits par James Oglethorpe, membre de la compagnie, s'embarquèrent à Gravesend ; et ils arrivèrent de bonne heure l'année suivante à Charlestown. Ils se mirent ensuite en marche pour aller prendre possession du pays où ils devaient s'établir. Ils jetèrent les fondemens de la ville de Savannah, sur la rivière du même nom, et y élevèrent un petit fort, sur les murs duquel ils placèrent quelques pièces de canon. Les criks, qui étaient considérés comme propriétaires du sol, leur cédèrent une étendue de terre assez considérable. La compagnie continua ses efforts pour parvenir au but qu'elle s'était proposé d'atteindre, et fit partir de nouvelles troupes d'émigrans. Malheureusement, la sagesse de ses réglemens ne fut pas proportionnée à son humanité. Ne connaissant en aucune sorte le pays qu'elle devait régir, elle fit un système de lois plus propres à empêcher les progrès de la population qu'à les favoriser. Dans le plan général qu'elle traça, chaque habitant fut considéré sous le double rapport de soldat et de planteur ; et en conséquence, il dut être muni d'armes pour sa défense, et d'instrumens aratoires pour ses travaux. Cette idée, quoique juste en elle-même, fut

la base de la mesure la plus pernicieuse qu'il fût possible de prendre. La compagnie établit des espèces de fiefs militaires, dont les possesseurs devaient se mettre en campagne dès qu'ils en seraient requis. On régla que ces fiefs passeraient dans la ligne masculine, à l'extinction de laquelle la compagnie aurait le droit de les accorder à qui bon lui semblerait. Il fut décidé qu'on pourvoirait à l'entretien des filles de ceux qui auraient amélioré leur lot, sur-tout si elles n'étaient pas mariées. La veuve devait conserver, sa vie durant, le manoir et la moitié des terres que son mari aurait mises en valeur. Toute terre concédée qui, au bout de dix-huit ans, ne serait pas défrichée, cultivée et en clôture, devait retourner à la compagnie. L'importation des nègres et celle du rhum furent prohibées; et tout commerce avec les indiens ne dut se faire que d'après une permission particulière.

Ces inconvéniens firent refluer les émigrans dans la Caroline, où les terres étaient tenues en fief simple. La défense d'introduire des nègres rendit les défrichemens très-pénibles sous un soleil brûlant; et les restrictions mises au commerce avec les Indes orientales, interdirent à la colonie l'accès des marchés

où elle eût pu se défaire des bois de construction qu'elle avait en abondance.

Cependant Oglethorpe s'occupait avec activité à mettre le pays en état de défense. Il éleva trois forts, l'un à Savannah, l'autre à Augusta, et le troisième sur une île qui est située au milieu de la rivière d'Alatamaha [1]. Il fit dresser, à la distance de dix milles au-dessous de ce dernier fort, qu'il nomma Frédérica, une batterie qui commandait l'entrée du Sound, par lequel les grands vaisseaux doivent passer pour remonter vers l'île. Ces fortifications étaient destinées à défendre les colons contre les attaques des indiens et contre celles des espagnols de la Floride. Ceux-ci se plaignirent qu'on les eût élevées; et un commissaire envoyé de la Havanne réclama, comme appartenant au roi d'Espagne, tout le pays qui s'étend jusqu'au 33.e degré de latitude nord. On n'eut aucun égard à sa réclamation.

On avait mis trop d'entraves aux habitans de la Géorgie, pour qu'ils ne s'en plaignissent pas. Leurs premières représentations eurent

[1] C'est l'île de Saint-Simon, qui pourrait passer pour être située à l'embouchure de la rivière d'Alatamaha, sans des marécages qui sont entr'elle et la mer.

(*Note du traducteur*).

pour objets la manière dont étaient tenues les terres, et la défense d'importer des nègres. Ces plaintes étaient fondées; mais elles étaient adressées à des hommes qui connaissaient peu la position de ceux qui les faisaient; et en conséquence, elles furent négligées. Quoique le climat et le sol fussent les mêmes à la Géorgie qu'à la Caroline, les progrès de cette dernière colonie étaient bien plus rapides que ceux de la première. Elle fit plus que doubler ses exportations dans un espace de dix ans, pendant lequel, la Géorgie, malgré les dépenses qu'on faisait pour la peupler, eut beaucoup de peine à fournir une petite quantité de vivres aux colons.

Les différens qui subsistaient entre l'Angleterre et l'Espagne, offrirent alors un caractère plus fâcheux, et l'on se prépara des deux côtés à la guerre. Les espagnols fortifièrent la Floride occidentale; et un régiment de six cents hommes eut ordre de s'embarquer pour la Géorgie. Le commandement des troupes de cette colonie et des milices de la Caroline fut donné, avec le titre de major-général, à Oglethorpe, qui établit son quartier à Frédérica.

Avant le commencement des hostilités, les espagnols de Saint-Augustin tentèrent inutilement d'enlever aux anglais les alliés que

ceux-ci s'étaient faits parmi les indiens; mais ils réussirent mieux auprès des nègres de la Caroline. Des agens secrets engagèrent les esclaves de cette province à se réfugier dans la Floride, où ils seraient en liberté et composeraient un régiment, dont ils choisiraient eux-mêmes les officiers. Ces menées n'occasionnèrent d'abord que la fuite de quelques nègres; mais à la fin le mal devint plus alarmant. Un grand nombre d'esclaves s'étant rassemblés à Stono, y forcèrent un magasin, où étaient renfermés des armes et des munitions, et massacrèrent les blancs auxquels la garde en était confiée. S'étant donné un chef, ils marchèrent vers le sud-ouest, tambour battant et drapeaux déployés. Ils mirent à mort tous les blancs qui tombèrent entre leurs mains; ils s'emparèrent de toutes les armes qu'ils découvrirent, et forcèrent à se joindre à leur troupe, tous les nègres qu'ils rencontrèrent. Echauffés par des liqueurs fortes et par le succès, ils crurent avoir mis fin à leur entreprise, et s'étant arrêtés au milieu d'une plaine, ils consumèrent dans les plaisirs, le tems qu'ils eussent dû employer à rendre leur nombre toujours plus grand, et à porter au loin la dévastation. Heureusement, l'office divin avait rassemblé dans les environs quantité de

colons, qui prirent les armes, et marchèrent à l'instant contre les nègres, qu'ils surprirent, et dont un grand nombre demeurèrent sur la place. Ainsi la révolte fut étouffée le jour même où elle commença, et ceux des chefs qui survécurent au combat, furent mis à mort.

Cette tentative, que firent échouer d'heureuses conjonctures, occasionna cependant la perte de vingt blancs, et celle de plusieurs maisons qui furent réduites en cendres. Mais en même tems, elle apprit aux habitans de la Caroline, le danger de leur position. Quarante mille esclaves, endurcis aux travaux, étaient dispersés dans les établissemens de cette colonie. Les plus intelligens n'ignoraient pas le bon accueil qu'on avait fait aux nègres qui s'étaient réfugiés à Saint-Augustin; et ils comptaient sur le secours des espagnols, dans toute attaque qu'ils feraient contre les blancs, dont le nombre était inférieur de deux tiers au leur. Dans une situation si périlleuse, et à l'approche d'une guerre contre l'Espagne, la meilleure mesure que pussent prendre les colons, consistait à prier le général Oglethorpe, qui se trouvait alors sur les frontières de la Géorgie, de faire saisir tous les espagnols et les nègres errans qu'on pourrait découvrir; et ils la prirent.

Durant le long repos que le caractère pacifique du duc d'Orléans, régent sous la minorité de Louis XV, et que l'administration de sir Robert Walpole, procurèrent à la France et à l'Angleterre, les colonies anglaises en Amérique s'accrurent en richesses et en population, à un point étonnant. Les terres étaient à bas prix, et l'on pouvait se procurer facilement des subsistances. Depuis le New-York, jusqu'à la frontière méridionale de la Virginie, il n'y avait point d'ennemis qui pussent empêcher de nouveaux établissemens; et la crainte de ne pouvoir faire subsister une famille, ne venait pas retenir les jeunes gens sur le point de s'engager dans les liens du mariage. Les habitans s'occupaient à cultiver la terre, et se dispersaient sur le vaste territoire qui leur était abandonné. Dans cet espace de tems, leur histoire n'offre aucun de ces événemens remarquables, dont les détails sont de nature à intéresser et à instruire la postérité.

CHAPITRE X.

Guerre contre l'Espagne. — Expédition contre la ville de Saint-Augustin. — Invasion de la Géorgie. — Débarquement des espagnols sur une île de la rivière d'Alatamaha. — Apparition d'une flotte venue de Charlestown. — Rembarquement de l'armée espagnole. — Hostilités contre la France. — Plan d'attaque contre Louisbourg. — Reddition de cette ville.

Les clameurs de la nation et les plaintes nombreuses formées par les négocians, firent à la fin renoncer le ministre au système pacifique qu'il avait adopté ; et le 23 octobre 1739, la guerre fut déclarée à l'Espagne. L'amiral Vernon partit avec une escadre qui devait agir offensivement dans les Indes occidentales, et le général Oglethorpe eut ordre de nuire aux établissemens de la Floride, par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. En conséquence, Oglethorpe forma sur-le-champ le projet d'une expédition contre la ville de St.-Augustin. Il communiqua son dessein à Bull, lieutenant-gouverneur de la Caroline du sud, et le pria de le seconder avec les forces de la province. Il eût été de la plus haute importance pour cette colonie, de se voir délivrée de voisins qu'elle ne redoutait pas moins

qu'elle les haïssait; et la proposition du commandant de la Géorgie fut très-bien reçue. Oglethorpe, qui avait appris que la ville de Saint-Augustin était mal approvisionnée, et qui s'était rendu à Charlestown pour tracer avec plus de promptitude et de secret le plan de l'expédition, présenta au corps législatif de la Caroline du sud, l'état des forces dont il pensait que dépendait le succès.

L'assemblée générale appliqua une somme de cent vingt mille livres sterling aux frais de l'entreprise, et on leva sur-le-champ dans les deux Carolines et dans la Virginie, un régiment de quatre cents hommes, dont le commandement fut confié au colonel Vanderdussen. On solda un corps d'indiens; et le capitaine Price, qui commandait une petite flotte composée de quatre vaisseaux de vingt-quatre canons chacun, et de deux corvettes, promit sa coopération. Ces arrangemens faits, Oglethorpe indiqua pour rendez-vous général, l'embouchure de la rivière de Saint-Jean, sur la côte de la Floride, et retourna dans la Géorgie.

Le 9 mai 1740, Oglethorpe entra dans la Floride, à la tête de quatre cents hommes, l'élite de son régiment; et, secondé par une troupe d'indiens, il investit le petit fort Diégo,

qui était situé à environ vingt-cinq milles de Saint-Augustin, et qui capitula, après avoir fait une résistance de peu de durée. Il retourna ensuite au rendez-vous général. Le régiment de Vanderdussen, et une compagnie de montagnards, commandée par le capitaine Makinstosh, l'y joignirent. Quelques jours après cette réunion, le général, conduisant sa petite armée composée d'environ deux mille hommes, marcha contre le fort Mousa, qui était à deux milles de Saint-Augustin, et qui fut évacué à l'approche de l'ennemi. Il fut ensuite reconnaître la ville et le fort, et s'aperçut bientôt que l'entreprise serait plus difficile qu'il ne l'avait supposé. La garnison avait profité du tems qui s'était écoulé depuis l'entrée des anglais dans la Floride jusqu'à leur apparition devant la place, pour se procurer des vivres dans les environs. En outre, deux petites galères portant de longs canons de cuivre, avaient, ainsi que deux corvettes chargées de munitions de bouche, pénétré dans le port. D'après toutes ces circonstances, Oglethorpe renonça au projet de faire enlever le fort d'assaut, et résolut de l'attaquer dans les règles. Il laissa dans le fort Mousa quatre-vingt-quinze montagnards et quarante-deux indiens, sous les ordres du colonel Palmer.

Le colonel Vanderdussen eut ordre de passer une petite crique avec son régiment, et de s'emparer d'une langue de terre appelée *Pointe-Quartel*, qui est située à la distance d'un mille de l'autre côté de la ville, et de dresser là une batterie. Quant à Oglethorpe, il passa avec son régiment, et la plus grande partie du corps des indiens, sur l'île d'Anastasia, d'où il se proposait de bombarder la place. Le capitaine Price fit garder par un de ses vaisseaux, le passage de Motanzas, et avec les autres il bloqua l'entrée du hâvre.

Les batteries furent promptement dressées sur l'île, et le feu commença. La ville répondit; mais la distance était si grande, qu'on se fit peu de mal de part et d'autre. Comme on reconnut qu'il y avait entre les assiégeans et le château, trop d'espace pour qu'il fût possible de battre en brèche, et qu'on ne pouvait effectuer le passage sans avoir détruit les galères, on forma le projet de les attaquer de nuit. Le capitaine Warren offrit de diriger l'entreprise; mais en jetant la sonde sur la barre, on trouva trop peu de fond pour un grand vaisseau, et le projet fut abandonné. Le colonel Palmer ayant été surpris, son détachement fut taillé en pièces; et le bâtiment que l'on avait placé au débouché de Motanzas ayant été rappelé,

quelques petits navires partis de la Havanne, avec un renfort de troupes et de vivres, pénétrèrent dans le hâvre par cet étroit passage. En perdant l'espoir d'affamer l'ennemi, l'armée craignit de ne pouvoir forcer la place à se rendre. Un grand nombre de soldats de milice, accablés par la chaleur, affaiblis par les maladies, épuisés par la fatigue, abandonnèrent le camp, et se retirèrent dans leurs foyers. La flotte avait peu de vivres; et comme la saison des ouragans approchait, le capitaine Price jugea qu'il serait imprudent de retenir plus long-tems les vaisseaux sur la côte. Le général, qu'abattait la fièvre, n'était guère plus en état d'agir que son régiment, qui était tourmenté par la dyssenterie. Il abandonna, non sans de vifs regrets, une entreprise dont il avait cru le succès assuré, et retourna à Frédérica, où il arriva le 10 juillet.

Les habitans de la Caroline, qui s'attendaient à voir les espagnols expulsés de la Floride, furent très-affligés du peu de succès qu'avait eu l'entreprise, et ils l'imputèrent à l'incapacité du général qui, à son tour, accusa la milice, sur le courage et la constance de laquelle il ne pouvait pas compter, et qui après avoir refusé d'obéir à ses ordres, avait déserté le camp. Il est probable que les forces n'étaient

pas proportionnées à l'entreprise, et qu'elle ne pouvait réussir qu'au cas où le général aurait été en état d'investir la place avant l'arrivée des galères espagnoles ; mais les troupes de la Caroline arrivèrent trop tard pour qu'il pût saisir l'instant favorable. Quoi qu'il en soit, l'expédition contre la ville de St.-Augustin occasionna des frais qui furent extrêmement à charge à la colonie, et elle détruisit la confiance entre le général et les colons.

La même année, la Caroline du sud fut affligée par un fléau dont les effets furent des plus funestes. La ville de Charlestown, capitale de la province, fut réduite en cendres. La perte fut prodigieuse, et un grand nombre d'habitans passèrent de l'opulence à l'extrême misère. Dans cette fatale conjoncture, le corps législatif de la colonie implora le secours du parlement britannique, qui, avec une générosité digne des plus grands éloges, fit distribuer une somme de vingt mille liv. sterl. entre ceux qui avaient souffert.

Les dangers qui résultèrent, non seulement du manque de confiance dans le général Oglethorpe, et de la haine que lui portaient les colons, mais aussi du défaut d'accord entre les différentes colonies du sud, ne tardèrent pas à paraître. L'Espagne avait toujours considéré

la Géorgie comme lui appartenant, et en conséquence elle avait résolu de saisir la première occasion qui se présenterait, pour l'enlever aux anglais. Deux mille hommes de troupes de débarquement, commandés par don Antonio di Rodondo, s'embarquèrent à la Havanne, sur des bâtimens de transport, qui furent convoyés par une forte escadre; et ils arrivèrent à Saint-Augustin, dans le mois de mai de l'année 1742. La flotte fut vue dans la traversée, et sur-le-champ on en donna connaissance au général Oglethorpe qui, sans perdre un seul moment, en instruisit Glenn, gouverneur de la Caroline du sud, qu'il pressa de lui envoyer le plutôt possible, les troupes de cette province. En même tems Oglethorpe fit partir pour les Indes occidentales, une corvette, dont le capitaine fut chargé de faire part à l'amiral Vernon, du projet d'invasion formé par les espagnols.

La Géorgie était alors un rempart pour la Caroline du sud, et l'on devait présumer que les deux provinces se défendraient mieux en réunissant leurs forces, qu'en les isolant. Il y avait dans les troupes espagnoles destinées à l'invasion, quelques compagnies de nègres, dont les officiers, nègres aussi, se montraient

avec le même uniforme et les mêmes signes distinctifs que les officiers européens. Leurs anciens maîtres ne pouvaient ignorer ce qu'ils avaient à redouter de semblables ennemis. Cependant la Caroline, soit par l'effet de ses préjugés à l'égard d'Oglethorpe, soit par celui de la disposition qu'ont les gouvernemens distincts, d'appliquer leurs forces à leur défense particulière, refusa tout secours. Elle ne songea qu'à la défense de Charlestown; et les habitans de la frontière méridionale coururent en foule se réfugier dans cette ville, au lieu de se réunir aux géorgiens. Oglethorpe ayant joint à son régiment quelques montagnards, et autant de guerriers indiens qu'il pût rassembler, résolut de faire une défense opiniâtre dans le fort de Frédérica.

Vers la fin du mois de juin, la flotte espagnole, qui consistait en trente-deux voiles, et portait plus de trois mille hommes de troupes de débarquement, mouilla par le travers de la barre, située en avant du fort Simons. Après avoir jeté la sonde, et trouvé assez de fond sur cette barre, elle pénétra avec le flot dans le Sound de Jekil. Elle passa ensuite, sans éprouver aucun dommage, sous les batteries du fort, où Oglethorpe était alors, et remonta la rivière d'Alatamaha. Les troupes espagnoles

prirent ensuite terre sur l'île, et dressèrent une batterie de vingt canons de dix-huit.

Oglethorpe, jugeant que le fort Simons n'était pas tenable, encloua les canons, abandonna la place, et se retira dans le fort de Frédérica. Il n'avait pas plus de sept cents hommes sous ses ordres, non compris les indiens. Avec si peu de monde, il ne pouvait que se tenir sur la défensive, jusqu'à l'arrivée des renforts qu'il espérait toujours recevoir de la Caroline du sud. La nature du terrain était favorable à ce systême. D'épaisses forêts et de profonds marécages opposaient de grands obstacles aux progrès d'un ennemi qui ne connaissait pas les passages. Oglethorpe employa constamment ses indiens, et par fois sa compagnie de montagnards, à parcourir les bois, à harceler les postes avancés de l'ennemi, à enlever les traîneurs, et à retarder le plus qu'il était possible, la marche des espagnols, quelle qu'en fût la direction. Les efforts que firent ceux-ci pour percer les forêts qui environnaient Frédérica, occasionnèrent quelques rencontres, dans l'une desquelles on leur tua un capitaine et deux lieutenans, et on leur fit plus de cent hommes prisonniers. Après cet échec, leur général changea son plan d'opérations; et renonçant

pour l'instant, au projet de marcher contre Frédérica par terre, il rappela ses détachemens, réunit toutes ses troupes sous la protection de ses batteries, et envoya deux vaisseaux reconnaître le fort, et attirer du côté de la mer l'attention des anglais. En même tems un des prisonniers faits à ceux-ci, ayant échappé aux espagnols, apprit à Oglethorpe qu'il existait entre les troupes de Cuba et celles de Saint-Augustin, une division qui s'était accrue au point qu'elles formaient deux camps séparés. Cet avis suggéra au général anglais l'idée de fondre sur l'ennemi ainsi divisé; et la parfaite connaissance qu'il avait des bois, lui fit espérer de surprendre un des deux campemens. Ayant pris l'élite de sa petite armée, il se mit en marche pendant la nuit, et s'approcha à deux milles des espagnols, sans être remarqué. Parvenu à ce point, il ordonne à ses troupes de s'arrêter, et va faire une reconnaissance à la tête d'un corps choisi. Il usait des plus grandes précautions pour n'être point découvert, lorsqu'un soldat français qui était dans son escorte, tire son fusil, et court dans les lignes des espagnols. Trahi de la sorte, le général ne pouvait espérer aucun succès, et il se retira sur-le-champ à Frédérica. Il craignait avec justice que le

déserteur ne fît connaître à l'ennemi la faiblesse des anglais. Dans cette conjoncture difficile, il eut recours, dit l'historien de la Caroline du sud, à un expédient qui fit tourner à son avantage un événement qui devait le perdre. Il écrivit au déserteur une lettre où il l'engageait à dire que le fort n'était pas en état de défense, et qu'il serait très-facile d'en tailler en pièces la petite garnison. Il l'invitait à presser les espagnols d'attaquer la place, ou de s'arrêter du moins devant le fort Simons, trois jours de plus, parce que, selon les derniers avis de la Caroline, il devait, avant que cet espace de tems se fût écoulé, recevoir un renfort de deux mille hommes, que lui amèneraient six vaisseaux de ligne. Oglethorpe recommandait ensuite au déserteur de ne rien dire qui pût faire connaître que l'amiral Vernon se proposait d'attaquer la ville de Saint-Augustin, et il l'assurait que ses services seraient libéralement payés. Un prisonnier espagnol promit de rendre la lettre au français, et on lui permit de partir. Comme on l'avait prévu, il la remit à son général, qui fit emprisonner le déserteur. Cet officier fut très-embarrassé de savoir si la lettre devait être considérée comme un stratagême pour empêcher l'attaque de Frédérica, et le porter

à abandonner l'entreprise, ou comme de véritables instructions adressées à un espion. Tandis qu'il délibérait sur le parti qu'il devait choisir, ses doutes furent levés par un de ces événemens fortuits qui font tout-à-coup pencher d'un autre côté, la balance où se pèsent les destinées des hommes.

Quoique l'assemblée de la Caroline du sud eût refusé de donner des secours en hommes au général Oglethorpe, elle lui en fournit en argent; et le gouverneur de la province lui envoya quelques vaisseaux. Ceux-ci n'eurent pas plutôt paru sur la côte de la Géorgie, que l'armée espagnole, saisie d'une terreur panique, met le feu au fort, s'embarque avec précipitation et dans le plus grand désordre, abandonnant plusieurs pièces de grosse artillerie, et une grande quantité de munitions de guerre et de bouche.

Ainsi se termina une expédition, de laquelle pouvait résulter la conquête de la Géorgie [1]. L'inutilité de leurs efforts réciproques parut avoir entièrement découragé les colonies espagnoles et anglaises, qui, pendant le reste de la guerre entre leurs métropoles, se bornèrent à garder respectivement leurs frontières. Cependant les colonies

[1] History of South Carolina and Georgia.

anglaises secondèrent puissamment les opérations des flottes britanniques dans les Indes occidentales.

L'union des deux branches de la maison de Bourbon était trop intime, pour qu'il fût permis d'espérer que la paix subsisterait longtems entre la France et la Grande-Bretagne, après la déclaration de guerre que cette dernière puissance avait faite à l'Espagne. En conséquence, les français et les anglais firent leurs préparatifs. Les places fortes des colonies anglaises du nord furent mises en état de défense, au moyen des réparations et des nouveaux ouvrages qu'on y fit. La guerre entre les deux nations rivales avait commencé de fait, sinon de droit, sur le continent de l'Europe; mais comme elles prétendaient que leurs armées n'agissaient qu'en qualité d'auxiliaires, dans la lutte qui avait pour objet de placer sur le trône impérial ou l'électeur de Bavière, ou l'époux de la reine de Hongrie, elles observèrent jusqu'en 1744, plutôt une trêve, qu'elles ne vécurent en paix en Amérique [1].

Le gouverneur du cap Breton ayant été informé de bonne heure que la France et l'Angleterre étaient devenues parties princi-

[1] Belknap. Charlevoix.

pales dans la contestation, résolut sur-le-champ de détruire la pêcherie anglaise établie sur la côte de l'île de Canceau. Duvivier, sous les ordres de qui l'on avait mis environ sept cents hommes et quelques vaisseaux armés, prit possession de cette île, et en fit prisonniers les habitans et la garnison. Cette conquête fut promptement suivie d'une tentative sur Annapolis; mais l'arrivée d'un renfort envoyé par le Massachussetts, fit manquer l'entreprise. Ces actes d'hostilité portèrent les colons anglais à faire de nouveaux efforts pour chasser de si dangereux voisins que l'étaient les français, et pour réunir tout le continent septentrional de l'Amérique sous les lois de la Grande-Bretagne. L'île du cap Breton, ainsi appelée d'après le nom d'un de ses promontoires, est située entre les 45 et 47e deg. de latitude nord, à quinze lieues de distance du cap Raie, qui forme l'extrémité sud-ouest de l'île de Terre-Neuve. Le climat en est rigoureux et le sol stérile. Comme elle oppose une barrière au courant qui traverse le golfe Saint-Laurent, les ports et les côtes de cette île sont remplis ou couverts d'amas de glace, long-tems après la fin de l'hiver. Les côtes septentrionale et occidentale sont taillées à pic, et il est impossible d'y aborder;

mais la côte sud-ouest offre de vastes baies et des hâvres où tout vaisseau peut mouiller en sûreté. L'île du cap Breton étant placée entre le Canada, la France et les Indes occidentales, la possession en est extrêmement avantageuse; et comme on peut, de ses ports, nuire également aux pêcheries des français et à celles des anglais, elle forme le poste le plus important qu'il y ait dans les environs. Pour la fortifier, la France avait employé vingt-cinq ans et dépensé trente-cinq millions de livres tournois. D'après sa force, ou plutôt d'après la quantité de corsaires qui sortaient de ses ports, on l'avait surnommée le Dunkerque de l'Amérique. Ce fut cette île que le gouverneur Shirley se proposa d'attaquer.

Les prisonniers faits, soit à l'île de Canceau, soit en mer, furent conduits à Louisbourg, puis renvoyés à Boston; et les informations qu'on reçut d'eux contribuèrent infiniment à faire résoudre cette hasardeuse expédition, si même elles n'en suggérèrent pas l'idée. On apprit donc que Duvivier s'était rendu en France pour y solliciter des secours au moyen desquels on pût entreprendre la conquête de la Nouvelle Ecosse, la campagne suivante, et que les vaisseaux qui portaient des munitions n'étant arrivés sur la côte de

l'île du cap Breton qu'à l'époque où elle était obstruée par les glaces, s'étaient retirés aux Indes occidentales.

Shirley écrivit au ministère britannique. Il lui représenta combien il y avait lieu de craindre que la Nouvelle Ecosse ne fût attaquée le printems suivant, et il le pria de lui faire passer des forces maritimes. Ses lettres furent remises au capitaine Ryal, qui avait été au nombre des prisonniers faits à l'île de Canceau. Comme il connaissait Louisbourg, et qu'il savait quelle était l'importance de l'île du cap Breton et de la Nouvelle Ecosse, on espérait qu'il ferait aux lords de l'amirauté, toutes les observations qui pourraient les déterminer à entrer dans les vues des colonies du nord.

L'attente du gouverneur ne fut pas trompée. On fit sur-le-champ passer l'ordre au commodore Warren, qui était alors aux Indes occidentales, de s'avancer au commencement du printems vers le nord, après avoir embarqué assez de troupes pour protéger le commerce et les pêcheries des colonies septentrionales, et nuire à l'ennemi. Il devait conférer de tous ces objets avec Shirley, qui lui-même reçut l'ordre de seconder l'amiral de tout son pouvoir.

Shirley avait si fortement à cœur de prendre Louisbourg, qu'il n'eut pas la patience d'attendre le tems auquel il pourrait recevoir la réponse qu'on aurait faite à ses dépêches. On prétend qu'il résolut de tenter l'entreprise, d'après les conseils de Vaughan, fils du lieutenant-gouverneur du New-Hampshire. Ce jeune homme, dont le caractère entreprenant ne lui laissait rien voir d'impraticable, n'avait jamais été à Louisbourg; mais il avait entendu quelques pêcheurs et d'autres personnes parler de la force de la place; et sa hardiesse naturelle lui suggéra l'idée de la surprendre. L'enthousiasme est contagieux, et Vaughan communiqua le sien à Shirley.

Le gouverneur annonça à la cour générale, qu'il avait à lui communiquer une affaire de la plus haute importance; mais il demanda que préalablement, les membres de l'assemblée fissent serment qu'ils ne la divulgueraient pas. Ceux-ci acquiescèrent à la demande, quelque singulière qu'elle fût, et le projet d'attaquer Louisbourg fut soumis à leur examen. Un corps de quatre mille hommes, pourvu de tout ce qui était nécessaire aux opérations d'un siége, devait monter sur de petits bâtimens de transport, à l'île de Canceau, et débarquer, au premier instant favo-

rable, à la baie Chapeau-Rouge. Pour couper les vivres à la place, on se proposait de rassembler tous les vaisseaux armés qu'on pourrait trouver, et de les faire croiser par le travers du port de Louisbourg, aussitôt que le tems le permettrait [1]. On savait qu'aucun de ces bâtimens ne porterait plus de vingt canons; mais on se flattait que l'amiral Warren, qui se tenait avec plusieurs vaisseaux de ligne dans les parages des îles sous le vent, pourrait en détacher quelques-uns, quoiqu'il n'en eût pas encore reçu l'ordre.

Ce plan, qui surprit infiniment ceux des membres qui n'en avaient aucune connaissance, fut renvoyé à l'examen d'un comité des deux chambres, qui en balança les avantages et les inconvéniens, et qui prit le parti le plus conforme aux règles de la prudence. Il jugea que l'entreprise était trop dangereuse, et qu'elle occasionnerait de trop fortes dépenses.

La chambre des représentans approuva le rapport du comité; et pendant quelque tems, le projet parut entièrement abandonné; mais il avait si fortement occupé l'assemblée législative, que, malgré le serment de le tenir secret, il parvint bientôt à la connaissance du

[1] Belknap. Hutchinson.

public, qui en désira vivement l'exécution [1]. Des adresses, qui furent signées par un grand nombre d'habitans, sur-tout à Boston, à Salem et à Marblehead, invitèrent la cour génerale à révoquer sa décision, et à donner son approbation à l'entreprise proposée par le gouverneur. Les motifs qui devaient déterminer l'assemblée étaient contenus dans ces adresses; et le plus important de tous, était d'empêcher la ruine des pêcheries. La question fut examinée de nouveau; et après une longue et mûre délibération, l'entreprise fut approuvée à la pluralité d'un seul suffrage, et dans l'absence de plusieurs membres connus pour la condamner.

L'expédition une fois résolue, tous les partis se réunirent, et l'on disputa de zèle pour la faire réussir. On mit un embargo dans tous les ports de la Caroline; et sur-le-champ, des courriers furent expédiés aux différens gouverneurs des provinces situées entre le Massachussetts et la Pensylvanie, pour les inviter à faire prendre la même mesure et à seconder l'entreprise; mais les colonies de la Nouvelle

[1] On dit que ce secret fut divulgué par un membre de l'assemblée, qui, en faisant la prière au milieu de sa famille, demanda à Dieu de bénir l'entreprise.

Angleterre s'engagèrent seules à fournir des secours.

On ne trouvait pas alors dans toute cette contrée, un seul officier qui eût de la réputation. Ainsi, ce n'était ni aux talens, ni à l'expérience, qu'il fallait avoir égard dans le choix d'un général. En conséquence, la considération personnelle jointe au courage et à la fidélité, fut jugée la qualité la plus essentielle dans l'homme à qui l'on devait confier la conduite de l'expédition. Pepperel, négociant, qui cependant avait le grade de colonel, et qui était fort estimé dans le Massachussetts, où en outre il jouissait de grands biens, reçut le brevet de général en chef.

Tout concourut à faciliter les préparatifs de l'expédition. Les gouverneurs du Massachussetts et du New-Hampshire, qui avaient ordre de s'opposer à toute création de billets de banque, s'écartèrent de leurs instructions pour favoriser l'entreprise; les citoyens hypothéquèrent leurs biens; et l'hiver fut si peu rigoureux qu'il ne fallut point suspendre les travaux.

Les troupes du Massachussetts, consistant en trois mille deux cent cinquante hommes, sans compter les officiers, s'embarquèrent le 24 mars, et arrivèrent le 4 avril à l'île de

Canceau, où elles trouvèrent le contingent du New-Hampshire, qui était composé de trois cents hommes. Celles du Connecticut qui formaient un corps de cinq cent soixante hommes, joignirent les autres le 25 du même mois; mais le contingent du Rhode-Island n'arriva que lorsqu'on n'en eut plus besoin.

La veille du jour où la flotte appareilla du port de Boston, un petit bâtiment qui avait été dépêché pour demander des secours au commodore Warren, revint avec une réponse défavorable. Heureusement pour le succès de l'expédition, des ordres parvinrent bientôt au commodore; et immédiatement après les avoir reçus, il détacha une partie de son escadre, qui, à la vive satisfaction de l'armée, parut le 23 avril, devant l'île de Canceau. Ce jour, Warren lui-même, qui avait suivi de près son détachement, et avait appris en mer que les troupes étaient parties, arriva sur le *Superbe*, vaisseau de soixante canons; et plusieurs conjonctures favorables réunirent une flotte pendant le cours du siége. Après la tenue d'un conseil de guerre, les vaisseaux furent croiser devant le port de la place qu'on se proposait d'enlever, et les troupes s'embarquèrent pour se rendre à la baie Chapeau-Rouge. Shirley avait recommandé à Pepperel de n'y arriver

que de nuit, et de tenter sur-le-champ de s'emparer de Louisbourg par surprise. Heureusement le vent faiblit, l'armée n'arriva qu'au matin, et l'ordre ne put être exécuté. Le débarquement fut effectué, malgré un détachement de cent cinquante hommes, envoyé pour s'y opposer; et la nuit suivante, un corps d'environ quatre cents hommes, commandé par Vaughan, gagna la partie nord-est du port, où il mit le feu à quantité de magasins qui renfermaient beaucoup de liqueurs fortes et de munitions navales. Le vent chassa du côté de la grande batterie, l'épaisse fumée produite par cet incendie; et la garnison du poste, qui ne put alors discerner les objets qu'à peu de distance, crut que toutes les forces des anglais allaient tomber sur elle, et se retira précipitamment dans la ville. Le lendemain, Vaughan qui retournait au camp avec une escorte de treize hommes, monta sur une colline qui dominait la batterie. S'étant aperçu qu'il sortait peu de fumée par les cheminées des barraques, et qu'on avait enlevé le pavillon, il engagea un indien à se glisser dans l'intérieur du poste par une embrâsure, et à ouvrir la porte. Sa petite troupe y entra à l'instant même où les français débarquaient pour en reprendre possession, et

elle s'y maintint, malgré tous leurs efforts pour l'en déloger. Les troupes passèrent quatorze nuits à traîner l'artillerie dans des marais profonds, depuis la place du débarquement jusqu'au lieu choisi pour y placer le camp, c'est-à-dire, l'espace de deux milles. Les hommes enfonçaient dans la vase jusqu'au genou, et exécutaient ce que ne pouvaient faire les animaux. Le chemin étant de niveau avec la plaine, et exposé au feu des remparts, il fallait ne marcher que de nuit, ou qu'à la faveur d'un brouillard épais.

L'armée, qui était peu familiarisée avec les opérations d'un siége, fit ses approches avec beaucoup d'irrégularité, et seulement de nuit. Elle fit des plaisanteries, lorsqu'on lui parla de zig-zags et d'épaulemens, et s'avança en droite ligne. En conséquence elle fit quelques pertes, qu'un peu d'habileté lui eût épargnées.

Pendant que les forces de terre étaient occupées de ces opérations, l'escadre croisait devant le port; et elle s'empara du *Vigilant*, vaisseau français de soixante-quatre canons, qui portait aux assiégés un renfort de cinq cent soixante hommes, et une grande quantité de munitions. Peu de tems après, une attaque infructueuse, et peut-être téméraire,

fut faite contre l'île de la Batterie, par quatre cents hommes, dont soixante furent tués, et cent soixante faits prisonniers. Ceux-ci, d'un mutuel accord, et comme si on les avait engagés d'avance à le faire, dirent au commandant français que les assiégeans étaient beaucoup plus nombreux qu'ils ne l'étaient réellement; et cette ruse contribua probablement à la reddition de la place. L'inégalité du terrain et la dispersion des troupes favorisaient l'erreur. L'armée présentait un front imposant, qui cachait beaucoup de désordre. Si le gouverneur avait osé faire quelques sorties vigoureuses, on n'eût pu lui opposer que le courage sans discipline; et peut-être l'entreprise des anglais eût-elle échoué. Mais, dès avant le siége, la garnison s'était mutinée au point que les officiers eussent craint d'être abandonnés de leurs soldats, s'ils s'étaient avancés hors des murs de la place.

Les français attendaient le *Vigilant* avec la plus vive impatience, et l'on pensa que si l'on mettait de l'adresse à leur faire savoir qu'il était pris, cette nouvelle produirait sur eux un effet dont on pourrait tirer parti. On eut recours à l'expédient que voici. Quelques prisonniers anglais ayant été maltraités, on donna connaissance du fait au marquis de Maisonfort,

capitaine du *Vigilant*, qui fut invité à se rendre à bord de tous les vaisseaux sur lesquels étaient détenus les prisonniers français, et à examiner la manière dont ils étaient traités. Il en fut satisfait, et on le pria d'en instruire le gouverneur de Louisbourg, et de l'engager à tenir la même conduite envers les prisonniers anglais. N'écoutant que la voix de l'humanité, Maisonfort fit ce qu'on désirait, et sa lettre fut portée le lendemain, par le capitaine Mac-Donald, qui, affectant en présence du gouverneur et des principaux officiers d'ignorer le français, reconnut que la prise du *Vigilant*, de laquelle ils n'étaient pas encore instruits, causait beaucoup de consternation parmi eux. Cette nouvelle, et quelques ouvrages que l'on construisit sur la haute falaise, et qui incommodèrent fortement l'île de la Batterie, concoururent, avec les préparatifs qui se faisaient pour donner un assaut général, à porter Duchambon, gouverneur de Louisbourg, à rendre la place, qui en conséquence capitula au bout de quelques jours. Lorsqu'on y fut entré, et qu'on eut vu quels en étaient les moyens de défense et les ressources, les plus intrépides frémirent en songeant qu'on avait eu l'idée de l'emporter d'assaut.

Le tems qui, à l'exception de huit ou neuf jours après le débarquement des anglais, avait été extrêmement sec pour le climat, changea dès que la ville fut prise ; et la pluie ne cessa de tomber durant dix jours consécutifs. Si la défense de la place avait été prolongée, les troupes qui n'avaient que leurs tentes pour se mettre à couvert, et qui commençaient à être attaquées des maladies auxquelles sont sujettes de nouvelles levées lorsqu'elles ont à faire un service pénible, eussent probablement perdu un grand nombre d'hommes. Mais une fois logées dans Louisbourg, où rien ne leur manqua, elles ne firent que peu de pertes.

Les vainqueurs ayant reçu des renforts et des vivres, résolurent de conserver la place, et de réparer les brèches qu'ils avaient faites. Cependant ils laissèrent le pavillon français flotter sur les remparts, ce qui fit entrer dans le port des vaisseaux richement chargés, dont ils s'emparèrent.

La prise de Louisbourg excita dans les colonies anglaises, une joie qui n'eut point de bornes. Ceux-là même qui avaient blâmé l'expédition, ne furent pas insensibles aux avantages qui en résultèrent, ni à l'éclat qu'elle fit rejaillir sur les armes américaines.

On ne s'attendait pas plus à cet événement en Angleterre qu'en France ; et dans le premier de ces deux états, on parut disposé à l'attribuer à la marine britannique. Pepperel reçut le titre de baronnet, et fut nommé colonel d'un régiment, qui dût être levé en Amérique, et mis sur le pied anglais. Le gouverneur Shirley obtint la même récompense. Le parlement remboursa les frais de l'expédition aux colonies, en leur ouvrant un crédit sur le trésor public.

La conquête de Louisbourg fut le seul avantage important que l'Angleterre remporta sur la France dans le cours de la guerre; et il est très-probable qu'elle sauva la Nouvelle Ecosse. Duvivier qui, en 1744, était allé solliciter des secours pour soumettre cette province, obtint sept vaisseaux de ligne et quelques troupes. Il repartit de France, au mois de juillet de l'année suivante ; et il avait ordre de relâcher à Louisbourg, avant de mettre son projet à exécution. Ayant appris en mer que l'ennemi s'était emparé de cette ville, et qu'une escadre anglaise en défendait le port, il ne songea plus à conquérir la Nouvelle Ecosse, et il retourna en Europe.

CHAPITRE XI.

Projets formés par les puissances belligérantes. — Départ d'une escadre sous les ordres du duc d'Anville. — Dispersion de la flotte française. — Expédition contre la Nouvelle Écosse. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Le Massachussetts retire le papier-monnaie. — Nouvelles contestations entre les colonies anglaises et les colonies françaises, au sujet de leurs limites. — Découverte du Mississipi par les français. — Projet de communication entre la Louisiane et le Canada. — Forces et avantages respectifs des colonies anglaises et des colonies françaises. — Défaite essuyée à la petite Prairie. — Congrès formé dans la ville d'Albany. — Projet d'union dressé par cette assemblée.

Les puissances belligérantes formèrent de magnifiques projets pour la campagne suivante (1745) en Amérique. La France se proposa non-seulement de recouvrer l'île du cap Breton et la Nouvelle Ecosse, mais de conquérir toute la Nouvelle Angleterre, ou du moins d'en ravager entièrement les côtes. La Grande-Bretagne, de son côté, résolut de soumettre le Canada, et d'expulser complètement les français du continent de l'Amérique septentrionale.

Shirley, dont l'imagination était propre à

former les projets les plus hasardeux, se rendit à Louisbourg après la reddition de cette ville, et y tint, avec Warren et Pepperel, une conférence qui eut pour objet de concerter les moyens de donner plus d'étendue aux opérations militaires, dirigées contre les possessions françaises en Amérique. Il pressa le ministère britannique de lui envoyer des renforts considérables, et des vaisseaux. Les sollicitations d'un homme qui avait projeté la conquête de Louisbourg, produisirent tant d'effet, qu'au commencement du printems de l'année 1746, le duc de Newcastle, alors secrétaire d'état, adressa aux gouverneurs de toutes les colonies anglaises jusqu'à la Virginie, une lettre où il leur enjoignit de faire d'aussi fortes levées qu'ils le pourraient, de les diviser en compagnies de cent hommes, et de les tenir prêtes à agir, selon les ordres qu'ils recevraient ensuite. D'après le plan d'opérations, tracé dans le cabinet britannique, on devait détacher une escadre dont les bâtimens auraient à bord des troupes de débarquement, qui seraient sous les ordres de sir John Sinclair, et qui aussitôt que le tems le permettrait, se réuniraient dans la ville de Louisbourg, à celles qui auraient été levées dans la Nouvelle Angleterre. Les unes

et les autres devaient ensuite s'avancer contre Québec, en remontant le fleuve St.-Laurent. Les troupes du New-York et les contingens des autres colonies, devaient se rassembler à Albany, et marcher ensuite contre le fort situé sur la pointe de la Couronne [1], et contre Montréal.

Les colonies s'empressèrent d'exécuter cette partie du plan qui les concernait. Les levées se firent, et les hommes attendirent avec impatience qu'on les employât; mais il n'arriva d'Angleterre, ni général, ni troupes, ni ordres. On prétend que la flotte destinée à l'expédition, appareilla sept fois de Spithéad, et qu'elle fut tout aussi souvent rappelée.

La saison étant trop avancée pour que les secours promis pussent arriver d'Angleterre, il fut résolu, dans un conseil que tinrent à Boston, Shirley, Pepperel et Warren, de rassembler un corps de milice dans la ville d'Albany, et d'attaquer la pointe de la Couronne.

Tandis qu'on s'occupait des préparatifs

[1] C'était le fort Saint-Frédéric, qui est maintenant en ruine. La pointe de la Couronne est située à l'extrémité sud de la rive occidentale du lac Champlain, par environ 45 deg. 24 min. de latitude nord, selon d'Anville. (*Note du traducteur*).

nécessaires pour l'exécution de ce projet, on fut instruit qu'Annapolis était menacée par un corps de français et d'indiens réunis à Minas, et qu'il y avait lieu de craindre que les habitans du pays ne les secondassent. Les troupes du Massachussetts, du Rhode-Island et du New-Hampshire, eurent l'ordre de s'embarquer pour la Nouvelle Ecosse; mais avant qu'il pût être exécuté, on reçut un avis qui fit juger qu'elles auraient assez d'occupation dans leur propre pays, et qui répandit les plus vives alarmes dans les colonies anglaises.

On annonça qu'une flotte considérable, et qu'une armée, commandées l'une et l'autre par le duc d'Anville, étaient arrivées à la Nouvelle Ecosse. Aussitôt on adjoignit la milice aux troupes destinées à marcher contre le Canada, et les places fortes furent réparées. Durant six semaines consécutives, on s'attendit à chaque instant à voir paraître l'ennemi; et l'on prit toutes les mesures nécessaires pour le repousser. Les colonies anglaises furent à la fin délivrées de leurs frayeurs, par le rapport que leur firent quelques hommes qui avaient été faits prisonniers, et remis ensuite en liberté par les français.

La flotte ennemie était composée de près de quarante vaisseaux de guerre, dont sept

étaient de ligne, et de cinquante-six bâtimens de transport, sur lesquels on avait fait monter trois mille cinq cents hommes de troupes de débarquement, et qui, outre une grande quantité de munitions de guerre et de bouche, étaient chargés de quarante mille armes, pour les canadiens et les indiens alliés des français, que l'on se proposait de réunir aux troupes réglées. Cette flotte mit à la mer, au mois de juin; mais, pendant la traversée, elle fut assaillie, nombre de fois, par la tempête; et plusieurs des vaisseaux qui la composaient, ou firent naufrage, ou furent dispersés. Une grande mortalité se mit dans les troupes embarquées sur les navires qui parvinrent à leur destination. Tandis que la plus forte partie de la flotte était à l'ancre dans la baie de Chebocto, un vaisseau français s'empara d'un aviso expédié à l'amiral Townsend, qui était à Louisbourg, et à qui Shirley mandait qu'il pensait qu'une flotte anglaise suivrait de près celle de l'ennemi. La dépêche du gouverneur du Massachussetts fut ouverte dans un conseil de guerre, dont les membres furent d'avis différens, relativement à la conduite qu'il fallait tenir. Cette division et les malheurs qu'on avait déjà éprouvés, affligèrent le général au point qu'il en mourut. Les français disent que

ce fut une apopléxie qui termina ses jours, et les anglais prétendent qu'il y mit fin lui-même. Le vice-amiral se passa son épée au travers du corps, et le commandement fut dévolu à la Jonquière, gouverneur du Canada, qui avait été reconnu chef d'escadre après le départ de la flotte. Le projet d'envahir la Nouvelle Angleterre fut alors abandonné, et l'on résolut d'attaquer Annapolis. En conséquence, la flotte appareilla de la baie de Chebocto; mais, à la hauteur du cap Sable, une violente tempête en dispersa les vaisseaux, et ceux qui échappèrent au naufrage, regagnèrent isolément les côtes de France.

Les français et les indiens, qui avaient fait une invasion dans la Nouvelle Ecosse, s'y maintenaient toujours. Pour les en expulser, Shirley, gouverneur du Massachussetts, détacha une partie des troupes de cette colonie, et pressa les gouverneurs du Rhode-Island et du New-Hampshire de joindre leurs efforts aux siens. Divers accidens empêchèrent les contingens de ces deux provinces de se réunir à celui du Massachussetts, qui, en conséquence, fut bien inférieur en nombre à l'ennemi. On avait aussi fourni aux français et aux indiens, des raquettes, avantage qui leur permit de parcourir rapidement de longs es-

paces, et de surprendre à Minas, par un tourbillon accompagné de neige, les anglais qui, après un combat opiniâtre où ils perdirent plus de cent hommes, furent réduits à capituler et à promettre de ne pas porter les armes d'une année contre les français, dans la Nouvelle Ecosse.

L'esprit agissant de Shirley était tellement préoccupé du projet d'expédition contre le fort situé sur la pointe de la Couronne, que la rigueur de l'hiver ne lui parut point un obstacle qui pût en empêcher l'exécution. Il était parvenu à obtenir le concours de l'assemblée législative du Massachussetts, et celui du gouverneur du New-York. La prudence de l'assemblée législative du Connecticut, qui refusa de fournir son contingent avant le printems, força de renoncer à ce projet téméraire. Aucun secours n'étant arrivé d'Angleterre, les troupes demeurèrent tout l'été dans l'inaction, et elles furent licenciées à l'automne.

Il ne se fit en Amérique aucune opération importante pendant le reste de la guerre. Des préliminaires de paix furent signés, le 30 avril 1748; mais les hostilités continuèrent en Europe et sur mer, jusqu'à l'exécution du traité définitif conclu dans la ville d'Aix-la-Chapelle.

Il fut stipulé par ce traité, que l'on restituerait de part et d'autre toutes les conquêtes qui auraient été faites pendant la guerre. En conséquence les colons anglais eurent le désagrément de voir les français se remettre en possession de l'île du cap Breton. Les grandes dépenses que les habitans de la Nouvelle Angleterre, et principalement ceux du Massachussetts, avaient été obligés de faire, à cause de la position de leur pays, qui les exposait particulièrement aux incursions des français et des indiens, avaient occasionné de nombreuses émissions de papier-monnaie, dont en conséquence la valeur avait toujours été en décroissant. Au lieu de profiter du retour de la paix pour acquitter les dettes contractées pendant la guerre, on parut fortement disposé à satisfaire à tous les besoins du trésor public, en créant des billets de banque qui seraient retirés à des époques éloignées. Toute la gêne qu'éprouvaient le commerce et le gouvernement, fut attribuée à la rareté d'effets de ce genre, et l'on ne cessa d'en mettre de nouveaux dans la circulation. Le taux du change et le prix de toutes les marchandises démontrèrent bientôt la nullité, ou plutôt le danger de ce moyen, qui favorisait la mauvaise foi, et décourageait l'industrie.

Cependant la pluralité des colons appuyaient ce système immoral, que combattit vainement le ministère anglais. Enfin la valeur du papier-monnaie se réduisit au onzième. Le mal paraissait sans remède, lorsque le paiement que le parlement britannique fit en espèces sonnantes aux colonies de la Nouvelle Angleterre, pour leur rembourser les frais qu'avaient occasionnés les expéditions contre Louisbourg et contre le Canada, suggéra à Hutchinson, orateur de la chambre des représentans du Massachussetts, l'idée d'employer l'argent reçu de la métropole à retirer, d'après leur valeur réelle, tous les billets de banque qui se trouvaient alors en circulation. Plusieurs personnes bien intentionnées, qui craignaient qu'en remplaçant le papier par une quantité d'espèces monnoyées, dont la somme totale serait bien inférieure au capital que les effets de banque semblaient représenter, on ne gênât toutes les opérations du commerce, et qui pensaient que la baisse ayant été graduelle, l'appréciation devait l'être aussi, s'opposèrent à ce projet, dont on eut beaucoup de peine à obtenir l'exécution. En 1749, tous les billets de banque furent retirés sur le pied de 50 schellings l'once d'argent. On reconnut que les craintes qu'on

avait eues étaient chimériques. Les espèces sonnantes reparurent sur-le-champ, et le commerce du Massachussetts s'accrut à un point auquel ne put atteindre celui des colonies voisines, qui conservèrent leur papier.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, qui eut pour base unique le *status ante bellum*, ne pouvait décider les contestations qui existaient entre les colonies françaises et les colonies anglaises, au sujet des limites respectives. Ces contestations, qui durent leur origine à la manière dont s'étaient faits les premiers établissemens, furent jugées d'abord peu importantes; mais à la fin elles parurent plus sérieuses. L'Amérique septentrionale commençait alors à attirer l'attention, tant sous le rapport du commerce que sous celui de la position militaire. En établissant des colonies dans cette partie du monde, les puissances européennes n'avaient eu aucun égard aux droits des indigènes. Elles avaient posé pour principe, que ceux qui avaient découvert les premiers un territoire et en avaient pris aussitôt possession, en étaient devenus propriétaires légitimes; mais comme on ne pouvait en occuper réellement qu'une petite partie, l'étendue de pays acquise par ce double moyen, ne pouvait être déterminée avec

exactitude ; et dans les commencemens, il importait peu qu'elle le fût. Il s'éleva sur la priorité de la découverte et sur celle de l'occupation, des débats entre les colons de nations différentes. Les anglais avaient terminé par la conquête leurs contestations avec les suédois et les hollandais, relativement aux territoires que réclamaient ces deux peuples ; mais celles qu'ils avaient avec les espagnols et les français demeuraient indécises.

L'Espagne formait des prétentions sur toute la Géorgie ; et cependant la Grande-Bretagne avait accordé aux propriétaires de la Caroline tout le pays qui s'étend jusqu'à la rivière de Santo-Matheo, dans la Floride.

On ne contestait point à la France ses droits sur le Canada ; mais les français et les anglais réclamaient tout le territoire situé entre le fleuve Saint-Laurent et la Nouvelle Angleterre. Les limites de ce pays, qui était connu sous le nom d'Acadie ou de Nouvelle Ecosse, n'avaient jamais été exactement déterminées. Quoique le traité d'Utrecht, qui en assura la possession aux anglais, portât que les deux couronnes nommeraient des commissaires qui fixeraient les bornes de leurs colonies respectives, il ne se fit aucun arrangement à ce sujet. La France voulait étendre ses pos-

sessions jusqu'à la rivière de Kennebec, et prétendait que la Nouvelle Ecosse ne consistait que dans la péninsule formée par le golfe Saint-Laurent, par la mer Atlantique et par la baie de Fundy. De son côté l'Angleterre réclamait toute la partie du continent située au sud du fleuve St.-Laurent.

En vertu du traité d'Aix-la-Chapelle, on nomma, pour arranger ces différens, des commissaires qui soutinrent avec beaucoup d'habileté les droits de leurs souverains respectifs; mais leur zèle produisit une aigreur qui était peu propre à opérer un accommodement.

Tandis qu'on se disputait de la sorte une contrée stérile et froide, il se préparait dans le sud-ouest, d'autres sujets de querelle, pour un pays bien différent de la Nouvelle Ecosse.

Dès l'année 1660, les français du Canada avaient appris de quelques indiens, qu'à l'ouest de cette colonie coulait un grand fleuve, qui n'avait son embouchure ni au nord, ni à l'est. Ils en conclurent naturellement qu'il portait ses eaux, soit dans le golfe du Méxique, soit à la mer du Sud. Le père Marquette, jésuite, et un habitant de Québec, nommé Joliet, furent, en 1673, chargés de vérifier le fait. Ils partirent du fort Michigan, et remontèrent la rivière du Renard presque jusqu'à sa source.

Ils marchèrent ensuite à l'ouest, et se rembarquèrent sur l'Ouiscousin, dont le cours les conduisit au Mississipi. Ils descendirent ce fleuve, à-peu-près jusqu'au 33e deg. de latitude nord; et de là, ils retournèrent par terre au Canada, en traversant le pays des illinois.

La Salle, gentilhomme normand, qui avait un grand courage et beaucoup d'activité, descendit ensuite le Mississipi jusqu'au golfe du Méxique. Aussitôt après son retour à Québec, il s'embarqua pour la France, dans l'espoir d'obtenir du cabinet de Versailles, les moyens de reconnaître par mer, l'embouchure de ce fleuve, sur les rives duquel il se proposait d'établir une colonie.

Ses sollicitations ne furent point inutiles; et il partit pour le golfe du Mexique, avec quatre petits navires et quelques émigrans. Ayant porté trop loin à l'ouest, il parvint à la baie de Saint-Bernard, c'est-à-dire, à cent lieues de l'embouchure qu'il cherchait. A la suite d'une contestation qui eut lieu entre lui et Beaujeu, commandant de la flotte, les colons furent débarqués sur la côte de cette baie. La Salle fut ensuite assassiné, et les malheureux émigrans furent ou dispersés ou massacrés par les espagnols et par les indiens.

Les français firent d'autres efforts pour

fonder une colonie dans cette contrée; mais par une étrange fatalité, au lieu de se fixer sur les bords fertiles du Mississipi, ils s'établirent constamment près de la baie de la Mobile, et sur les sables stériles du Biloxi. Ce ne fut qu'en 1722, que les misérables restes des migrations qui se firent à diverses époques dans cette contrée, furent transférés à la Nouvelle Orléans; et même la colonie ne commença à prospérer que vers l'année 1731. Elle avait reçu le nom de Louisiane. Bientôt elle poussa ses établissemens jusqu'aux rivières dont les sources s'approchent des grands lacs. Ses progrès vers le nord firent former le projet, aussi vaste qu'important, de la faire communiquer avec le Canada, au moyen d'une chaîne de postes fortifiés.

L'heureux climat de la haute Louisiane, la grande fertilité du pays qui pourrait suffire aux besoins d'un nombre infini d'habitans, promettaient à la France les avantages les plus solides; et l'importance qu'une telle acquisition donnait à ses autres possessions d'Amérique, excita les plus vives alarmes dans les colonies anglaises.

Les anglais avaient anciennement pris possession de la côte de la mer; mais les chartres accordées par la couronne aux premiers con-

cessionnaires, spécifiaient un territoire qui devait s'étendre depuis la mer Atlantique jusqu'a la mer du Sud. Leurs établissemens s'étaient régulièrement accrus vers l'ouest, et l'on avait supposé que de ce côté, leur droit ne pourrait être contesté que par les indiens. Les établissemens des français se dirigeant du nord au sud, devaient, de toute nécessité, croiser ceux des anglais qui s'étendaient de l'est à l'ouest. Si les premiers avaient mis à exécution leur projet, le Canada et la Louisiane eussent formé, ainsi qu'on le dit avec raison dans le tems, un arc dont le territoire des colonies anglaises eût été la corde.

Tandis que la Grande-Bretagne réclamait, comme une dépendance de ses possessions sur la côte, tout le pays situé à l'ouest, la France voulait repousser du côté de l'est, les établissemens anglais, jusqu'aux monts Apalaches ou Alleguény, et prétendait, en vertu de la primauté de découverte, posséder tout le territoire dont les eaux vont grossir le Mississipi. La délicieuse contrée qui, des bords de ce fleuve s'étend jusqu'à la cime des montagnes que nous venons de nommer, était celle dont les deux puissances se disputaient la possession; et bientôt il parut que les armes décideraient seules la contestation.

On supposait alors que le nombre des habitans, d'origine européenne, passait un million dans les colonies anglaises, et que dans les colonies françaises, celui des blancs ne montait pas à plus de cinquante-deux mille [1].

[1] L'état suivant est tiré de l'*Histoire de l'empire britannique dans l'Amérique septentrionale;* et l'on assure qu'il a été dressé d'après les rapports les plus authentiques.

COLONIES.	HABITANS.
Halifax et Lunenbourg, dans la Nouvelle Ecosse	5,000
New-Hampshire	30,000
Massachussetts-Bay	220,000
Rhode-Island et Providence	35,000
Connecticut	100,000
New-York	100,000
Les deux Jersey	60,000
La Pensylvanie, comprenant alors le pays de Delaware	250,000
Maryland	85,000
Virginie	85,000
Caroline du nord	45,000
Caroline du sud	30,000
Géorgie	6,000
TOTAL	1,051,000
Habitans d'origine européenne dans les colonies françaises :	
Canada	45,000
Louisiane	7,000
TOTAL	52,000

L'infériorité du nombre n'intimida point le gouverneur de la Nouvelle France, dénomination par laquelle on entendait le Canada et la haute Louisiane réunis; et elle ne l'empêcha pas de poursuivre l'exécution d'un projet qu'il avait adopté avec empressement. Les français jouissaient d'avantages qu'ils croyaient devoir balancer la supériorité du nombre des anglais. Les possessions de la France dans l'Amérique septentrionale, étaient administrées par un seul gouverneur, qui pouvait diriger à son gré toutes les opérations. Le gouvernement était militaire, et en même tems conforme au génie des habitans, qu'on trouvait toujours disposés à se mettre en campagne, lorsqu'ils en étaient requis. On fondait aussi de grandes espérances sur les indiens, dont toutes les tribus, excepté les six nations, étaient fort attachées aux français. Elles avaient acquis quelque connaissance de l'art de la guerre, et l'on avait déjà reconnu l'efficacité de leurs secours. On pouvait compter également au nombre des avantages, une parfaite connaissance du pays qui devait servir de théâtre à la guerre.

Les colonies anglaises formaient des gouvernemens distincts qui, à l'exception de ceux de la Nouvelle Angleterre, n'étaient point

accoutumés à agir de concert. L'autorité de la couronne leur donnait continuellement de l'ombrage; et elles étaient éparses sur un territoire immense. En outre, dans toutes les provinces du centre, la terre était cultivée par des hommes dont la tranquillité avait été rarement troublée depuis long-tems, et qui en conséquence étaient peu faits au métier des armes.

Les gouverneurs du Canada, qui étaient généralement des militaires, avaient fortifié toutes les positions qui pouvaient assurer leur influence sur les indiens, et faciliter des incursions dans les colonies anglaises les plus septentrionales. Le fort que les français avaient construit sur la pointe de la Couronne, commandait le lac Champlain; et une chaîne de postes, qui commençait à Québec, remontait le fleuve St.-Laurent, et s'étendait le long de grands lacs. On se proposait de la prolonger jusqu'au Mississipi, et de choisir, pour le faire, des positions qui permissent de circonscrire les établissemens des anglais, et d'en inquiéter les frontières.

Un acte que passa le parlement britannique en 1750, accéléra, selon toute apparence, l'exécution de ce projet. Quelque tems après la conclusion de la paix, plusieurs personnes

qui avaient du crédit, tant en Angleterre que dans la Virginie, formèrent une association, sous le nom de compagnie de l'Ohio, et obtinrent de la couronne, une concession de 600,000 acres de terre, dans le pays réclamé par les deux nations. Cette compagnie, comptant de riches négocians aussi bien que des gens de qualité parmi ses membres, n'avait pas moins en vue le commerce que l'agriculture. Elle prit sur-le-champ toutes les mesures propres à tirer parti de sa concession, sous ce double rapport. Elle établit des factoreries pour faciliter le commerce avec les indiens, et envoya sur les lieux des personnes qu'elle chargea de reconnaître les terres les meilleures et les plus convenablement situées.

Le gouverneur du Canada, qui fut instruit de bonne heure de cette opération, qu'il qualifia d'invasion dans les domaines de sa majesté très-chrétienne, en écrivit sur-le-champ aux gouverneurs du New-York et de la Pensylvanie. Il leur manda que les traiteurs anglais avaient empiété sur le territoire des français, en faisant des échanges avec les indiens alliés de ceux-ci; et il déclara que si ces agens se permettaient encore de pareilles démarches, il se verrait forcé de les faire arrêter. En même tems, on excita la jalousie des indiens,

et on leur fit craindre que les anglais ne leur enlevassent leur pays. Ces appréhensions furent entretenues par les traiteurs de la Pensylvanie, qui redoutaient qu'au moyen de la crique de Will, la compagnie de l'Ohio ne transférât sur la Potomak un commerce lucratif, dont leur colonie avait eu jusqu'alors la jouissance, presque à l'exclusion de toute autre province. Ils firent part aux indiens du motif qui avait engagé les anglais à visiter l'Ohio, motif dont les agens de la compagnie avaient cherché à dérober la connaissance, en faisant leurs courses aussi secrètement qu'ils l'avaient pu.

Le gouverneur du Canada voyant que ses représentations ne produisaient aucun effet, mit à exécution sa menace. Il fit saisir les traiteurs anglais qui commerçaient chez les twightwess; et ils furent conduits à Presqu'île sur le lac Erié, où l'on construisait une forteresse.

On n'avait cherché qu'un prétexte pour commettre cet acte de violence. Aucune des deux nations ne prétendait faire le commerce à l'exclusion de l'autre, et il devait être libre, d'après le texte même du traité d'Utrecht. Mais les anglais, menaçant de rompre les grands desseins de la France, il fallait les empêcher, à tout prix, de former un établisse-

ment dans le pays. Les traiteurs furent arrêtés, et on établit une communication, depuis le fort de Presqu'île jusqu'à l'Ohio, par la crique française et la rivière d'Allegueny, sur les bords desquelles on choisit, de distance en distance, et de manière à ce qu'elles pussent se soutenir mutuellement, des positions que l'on entoura d'ouvrages suffisans pour résister à toute autre arme que le canon.

Le pays ayant été accordé, comme faisant partie du territoire de la Virginie, à la compagnie de l'Ohio qui se plaignit hautement des mesures prises par les français, Dinwiddie, lieutenant-gouverneur de la province, instruisit de ce qui se passait à l'assemblée générale (1753), et chargea le MAJOR WASHINGTON, celui-même qui, dans la suite, assura l'indépendance de son pays, et sur qui l'on fondait déjà les plus grandes espérances, de remettre au commandant des troupes françaises sur l'Ohio, une lettre par laquelle il était requis d'évacuer les domaines de sa majesté britannique.

Le major Washington se rendit à un fort, situé sur la rivière de Lebœuf, qui se jette dans la crique française. Il remit la lettre du gouverneur à Laguardère de Saint-Pierre, qui avait le commandement des forces dispersées sur l'Ohio, et qui répondit qu'il avait

pris possession du pays, par l'ordre de son général, qui était alors au Canada, et auquel il ferait passer la dépêche.

Comme la compagnie de l'Ohio avait alors beaucoup d'influence dans la Virginie, on s'y prépara sur-le-champ à soutenir par la force des armes les droits de la Grande-Bretagne, et on leva un régiment pour garnir les frontières. Washington, à qui passa le commandement de ce corps, après la mort de l'officier qui en fut chargé le premier, se mit, au commencement du printems, à la tête d'un petit détachement, et s'avança dans le pays dont on se disputait la possession. Il attaqua et défit un parti que commandait le capitaine d'Isjonville, et qui s'était approché en ennemi. Lorsque le reste de son régiment l'eut rejoint, il fit de grands efforts pour se rendre maître du confluent de l'Allegueny et de la Monongahela, point vers lequel la compagnie de l'Ohio avait déjà détaché quelques hommes pour y élever un fort. Mais sur sa route, il fit rencontre d'un corps de français et d'indiens supérieur en nombre, qui l'assiégea dans une petite redoute qu'il avait construite à la hâte; et, après avoir fait la résistance la plus opiniâtre, il fut forcé de capituler. L'ennemi s'était déjà emparé de la position vers la-

quelle cet officier dirigeait sa marche. Il en avait chassé la milice et les travailleurs envoyés par la compagnie de l'Ohio, et avait élevé sur cet emplacement un fort, qui fut appelé fort Duquesne.

Le comte de Holdernesse, secrétaire d'état, qui voyait la guerre inévitable, et savait quels avantages pouvaient résulter de l'union des colonies et de l'amitié des six nations indiennes, écrivit à tous les gouverneurs pour leur recommander d'agir de concert, et leur ordonner de repousser la force par la force, et de prendre les mesures les plus efficaces pour balayer les postes français établis sur l'Ohio.

Une assemblée de délégués des différentes colonies devait se former dans la ville d'Albany, pour y conférer avec les chefs des six nations, au sujet des empiétemens des français, et s'assurer de l'amitié de ces indiens à l'approche de la guerre. Les députés du Massachussetts reçurent des pouvoirs très-amples; et ceux du Maryland eurent ordre de se réunir à la pluralité; mais les représentans des autres gouvernemens ne furent point autorisés à concourir à la formation d'aucun projet qui eût eu pour bases la réunion et l'emploi des forces de toutes les colonies.

Le congrès composé de délégués du New-

Hampshire, du Massachussetts, du Rhode-Island, du Connecticut, de la Pensylvanie et du Maryland, ainsi que du lieutenant-gouverneur et du conseil de New-York, se réunit au lieu désigné. Il chercha d'abord à se concilier, par des présens, la bienveillance des six nations; et un comité, pour la formation duquel on nomma un membre par colonie, fut chargé de tracer un plan d'union.

Le rapport que fit ce comité fut approuvé le 4 juillet. On convint que l'on demanderait au parlement d'instituer un grand conseil, qui serait composé de délégués des différentes assemblées législatives, et d'un président-général, que nommerait la couronne et qui aurait le droit de rejeter les actes de ce corps, dont les fonctions devaient être de rendre des lois qui auraient les intérêts de l'union pour objets, de fixer les contingens en hommes et en argent, de déterminer la construction des forts, de diriger les opérations militaires, et de concerter l'exécution de toutes les mesures de défense générale.

Les délégués du Connecticut se refusèrent seuls à l'adoption de ce projet. L'unique objection qu'ils y firent, fut relative au pouvoir du président, qui leur parut trop dangereux pour qu'on en revêtit un officier nommé par

la couronne. Le plan d'union fut rejeté en Angleterre, par des motifs bien différens. En plusieurs occasions, les colonies avaient fait paraître des dispositions qui n'étaient point compatibles avec la soumission qu'on exigeait d'elles; et l'on craignit de leur fournir les moyens de combattre avec succès, les prétentions de la métropole.

Le ministre proposa, pour tenir lieu de cette confédération, de rassembler les gouverneurs, et un ou deux membres du conseil de chaque province, pour qu'ils prissent les mesures qu'exigeait la défense commune. Toutes les sommes dont ils eussent eu besoin pour les opérations militaires, eussent été tirées du trésor de la métropole, dans lequel elles seraient rentrées au moyen d'une taxe que le parlement eût imposée sur les colonies.

Une telle proposition était absolument contraire aux opinions qui régnaient en Amérique; et l'on jugea qu'il ne convenait pas alors d'insister pour la faire adopter. Comme on ne put convenir d'aucune mesure pour mettre en mouvement toutes les forces des colonies, il fut résolu de ne faire entrer en campagne que les troupes britanniques, et les corps que les différentes assemblées provinciales offriraient librement.

[1] Minot.

CHAPITRE XII.

Arrivée du général Braddock en Amérique. — Assemblée des différens gouverneurs. — Adoption d'un plan de campagne. — Les français sont expulsés de la Nouvelle Ecosse, et l'on en transfère ailleurs les habitans. — Expédition contre le fort Duquesne. — Bataille livrée sur le bord de la Monongahela. — Défaite et mort du général Braddock. — Expédition contre la pointe de la Couronne. — Défaite du baron de Dieskau. — Expédition contre Niagara. — Dévastation des frontières par les indiens. — Réunion des gouverneurs à New-York. — Plan tracé pour la campagne de 1757. — Le commandement des troupes anglaises en Amérique, est confié au comte de Loudoun. — La petite vérole ravage la ville d'Albany. — Fin de la campagne. — Ouverture de la campagne de 1757. — L'amiral Holbourne arrive avec des forces considérables de terre et de mer, à Halifax, où le rejoint le comte de Loudoun. — On renonce à un projet d'expédition contre Louisbourg. — Le comte de Loudoun retourne à New-York. — Prise du fort Guillaume Henry. — Contestation entre le comte de Loudoun et l'assemblée générale du Massachussetts.

La France et la Grande-Bretagne formant des prétentions sur cette riche et vaste contrée qui, des monts Alleguenys s'étend jusqu'aux rives du Mississipi, chacune des deux puissances traita d'invasion toute tentative que fit

l'autre pour s'en emparer. En conséquence, les plaintes et les reproches d'aggression furent réciproques. La construction d'un fort sur l'Ohio, et la défaite du colonel Washington à la Petite-Prairie, furent considérées comme des actes d'hostilité par le gouvernement britannique. La conduite de la cour de Versailles démontra bientôt qu'il fallait ou renoncer au pays qui formait l'objet de la contestation, ou prendre les armes pour en obtenir la possession ; et la cour de Londres n'hésita pas à choisir. Elle résolut sur-le-champ d'envoyer des renforts en Amérique ; et, au commencement de l'année 1755, le colonel Braddock qui commandait un corps de troupes très-considérable, s'embarqua au port de Cork.

A la nouvelle que la France se disposait à faire passer des troupes dans le Canada, on donna l'ordre à l'amiral Boscawen, en Angleterre, de se rendre dans les mers d'Amérique, pour empêcher la flotte française d'entrer dans le golfe Saint-Laurent. On se proposait de pousser avec la plus grande vigueur les opérations de la guerre ; et la première mesure que prit le général Braddock, fut de rassembler les gouverneurs des différentes colonies, pour tracer un plan de campagne. Ils se réunirent, le 14 avril, dans

la Virginie, et déterminèrent que l'on attaquerait les possessions françaises sur trois points.

Il fut décidé que la réduction du fort Duquesne serait l'objet de la première expédition. Celle-ci, comme la plus importante, devait être exécutée par le général Braddock, qui se proposa de prendre le commandement des troupes britanniques, et des corps que pourraient fournir la Virginie et le Maryland. On en regardait le succès comme assuré, et l'on croyait avoir déjà repoussé les français bien au-delà des bords de l'Ohio.

La seconde expédition devait être dirigée contre Niagara et le fort de Frontenac, et être commandée par le gouverneur Shirley, qui devait avoir sous ses ordres le régiment de son nom et le régiment de Pepperel, formant les seules troupes réglées qui appartinssent aux colonies anglaises.

L'attaque de la pointe de la Couronne devait former la troisième expédition, dont devaient être chargées, sous le commandement du major-général William Johnson, membre du conseil du New-York, les troupes levées par cette colonie et par la Nouvelle Angleterre.

En attendant que les préparatifs de ces trois expéditions fussent achevés, une attaque,

projetée depuis quelque tems par le Massachussetts, devait être faite contre les postes occupés par les français dans la Nouvelle Ecosse.

Nous avons déjà dit que les limites de cette province n'étaient point inconstestablement fixées. Les anglais prétendaient qu'elle devait s'étendre jusqu'au fleuve St.-Laurent, et les français voulurent la restreindre à la péninsule d'Acadie. Ceux-ci, pendant que les commissaires respectifs argumentaient dans des mémoires, en faveur des droits de leurs souverains, occupaient le pays, objet de la contestation, et prenaient des mesures pour s'y maintenir. Il fut donc résolu d'attaquer les forts qu'ils avaient élevés pour la défense du territoire, situé au sud du fleuve St.-Laurent. Quoique toutes les troupes qui devaient le faire, fussent entièrement tirées du Massachussets, le commandement de l'expédition fut confié au lieutenant-colonel Monkton, officier anglais, dont les talens inspiraient plus de confiance que ceux des officiers de la province.

Le 20 mai, les troupes du Massachussetts, qui étaient enrôlées pour servir pendant une année, s'il le fallait, s'embarquèrent à Boston, sur quarante et un navires, avec les régimens de Pepperel et de Shirley. Le tout formait

trois mille hommes qui étaient sous les ordres du lieutenant-colonel Winslow, major-général de la milice. La flotte entra, le 28, dans le bassin d'Annapolis-Royale. De là elle fit voile vers la baie de Chignito, et jeta l'ancre à environ cinq milles du fort Saint-Laurent. Les troupes y prirent terre, et y furent jointes par un détachement de trois cents européens, et par un petit train d'artillerie. Elles marchèrent ensuite contre le fort de Beau-Séjour, poste principal des français. Arrivées sur le bord de la Mossagouash, que la France prétendait former les limites occidentales de la Nouvelle Ecosse, elles trouvèrent l'ennemi prêt à leur disputer le passage de cette rivière. Il avait élevé, du côté de l'ouest, une redoute en bois et un parapet, que défendirent quelques troupes. Après une action de peu de durée, et dans laquelle les anglais ne perdirent qu'un seul homme, le passage fut forcé, et l'on ouvrit la tranchée devant Beau-Séjour. Ce fort capitula le cinquième jour du siége, et la garnison, après avoir promis de ne pas porter les armes pendant six mois, fut conduite à Louisbourg aux frais de la Grande-Bretagne. Celle du fort Bacaro se rendit ensuite aux mêmes conditions; et vingt-trois bâtimens ayant paru sur la rivière

de Saint-Jean, les français mirent le feu à leurs ouvrages, et évacuèrent entièrement le pays. Ainsi, dans le cours du mois de juin, et seulement avec perte de trois hommes, les anglais se trouvèrent en possession de tout le territoire, dont ils prétendaient que devait se composer la Nouvelle Ecosse. Cette facile conquête répandit la joie la plus vive dans les colonies anglaises, et principalement dans celles du nord ; et elle fit augurer heureusement du succès de la campagne.

La colonie de la Nouvelle Ecosse ayant été fondée par la France, qui lui avait donné le nom d'Acadie, la plupart des habitans étaient français d'origine ou de naissance. Il avait été stipulé par le traité d'Utrecht, qui avait assuré la possession de cette province aux anglais, que les acadiens conserveraient leurs propriétés, en faisant serment de fidélité à leur nouveau souverain. Ils refusèrent de prêter ce serment sans y joindre la condition qu'ils ne seraient pas requis de s'armer pour la défense du pays. L'attachement qu'ils avaient pour la France leur persuadait que les liens qui les avaient attachés à cette puissance étaient indissolubles. Quoique la couronne eût improuvé la restriction qu'ils avaient mise à leur serment, les français de la Nouvelle

Ecosse se considérèrent toujours comme neutres; et leur amour pour leur ancienne patrie leur fit même transgresser les lois de la neutralité. Dans toutes les guerres qui eurent lieu entre les deux nations, au sujet de l'Acadie, ils suivirent plutôt leur penchant qu'ils ne s'acquittèrent de leurs obligations, et l'on en compta trois cents, dans le nombre d'hommes qui composait la garnison du fort de Beau-Séjour. On jugea qu'au commencement d'une campagne, dans laquelle on devait agir avec vigueur, il serait dangereux de les laisser dans la Nouvelle Ecosse; et les chasser de leur pays, en leur permettant de se retirer où ils voudraient, c'était renforcer les français du Canada. Le conseil exécutif de la province, et les amiraux Boscawen et Morty, délibérèrent entr'eux sur le sort de ce malheureux peuple. Il fut résolu d'arracher de leurs habitations tous les acadiens, et de les disperser ensuite dans les différentes colonies anglaises. Cette mesure rigoureuse fut exécutée sur-le-champ; les infortunés habitans de la Nouvelle Ecosse furent bannis de leur pays, où ils vivaient dans l'aisance et le contentement; et en un instant, ils se virent réduits à l'indigence. Tous leurs biens quelconques, à l'exception de leur argent et de leurs meu-

bles, furent confisqués au profit de la couronne; et afin qu'ils ne pussent subsister s'ils parvenaient à s'échapper, on dévasta le pays, et l'on incendia leurs maisons [1].

Le général Braddock, aussitôt que les gouverneurs qui s'étaient réunis à lui pour tracer un plan de campagne se furent séparés, se rendit sur la crique de Will, près de la source de la Potomak, à un poste qui fut ensuite appelé fort Cumberland, et était le plus occidental qu'il y eût dans la Virginie ou le Maryland. C'était de là que l'armée destinée à agir contre le fort Duquesne, devait se mettre en marche. Telle fut la difficulté de se procurer les vivres et les moyens de transport nécessaires, que les troupes ne furent en mouvement que vers le milieu du mois de juin. Alors, les travaux qu'il fallut faire pour ouvrir une route dans un pays dont le sol était très-rude et très-inégal, occasionnèrent des retards qui firent craindre que l'ennemi n'eût le tems de jeter beaucoup de monde dans le fort Duquesne, et qu'ainsi le succès de l'entreprise ne fût très-douteux. En conséquence, le général résolut de se mettre à la tête d'un corps de douze cents hommes d'élite, et de s'avancer le plus promptement possible vers

[1] Minot.

le fort. On chargea les bagages sur des chevaux, et l'on ne prit de fourgons qu'autant qu'il en fallut pour le transport des munitions. Il fut réglé que le reste de l'armée, dont le colonel Dunbar aurait le commandement, suivrait l'avant-garde avec le gros bagage, et à petites journées.

Ces dispositions faites, Braddock qui était persuadé que l'ennemi n'avait pas à lui opposer des forces redoutables, fut en avant. Quoiqu'il se fût débarrassé de tout ce qui pouvait ralentir sa marche, le pays lui opposa tant d'obstacles, qu'il n'arriva que le 8 juillet au bord de la Monongahela. Il comptait investir le lendemain le fort Duquesne; et il fit ses dispositions en conséquence, toute la matinée de ce jour.

Les troupes provinciales, qui formaient une partie de l'armée, n'étaient composées que de compagnies particulières. On avait imprudemment, à la fin de la campagne de 1754, morcelé de la sorte le régiment que commandait Washington, qui n'était auprès du général Braddock, qu'en qualité d'officier d'état-major. Braddock fut averti du danger auquel l'exposaient et la nature du terrain, et le caractère de ceux qu'il allait combattre; et on lui donna le conseil de faire marcher les

compagnies de milice en avant, pour balayer les bois, et découvrir les embuscades qu'on pourrait lui dresser. Mais il méprisait trop la milice et l'ennemi, pour écouter cet avis salutaire. Trois cents hommes de troupes réglées, parmi lesquels se trouvaient ses grenadiers et son infanterie légère, composaient son avant-garde, qui était commandée par le lieutenant-colonel Gage. Le corps principal, formé en petites colonnes, suivait à quelque distance, avec l'artillerie. A environ sept milles du fort Duquesne, immédiatement après avoir passé la Monongahela, Braddock qui était dans la plus grande sécurité, pressait sa marche au milieu d'un bois clair, mais dont le sol était couvert d'une herbe très-haute, lorsque le front de la ligne fut inopinément attaqué par un ennemi qui ne paraissait pas. Il y eut quelque confusion dans l'avant-garde; mais le général ayant fait avancer le corps principal, et l'officier qui commandait les ennemis ayant été tué, l'attaque fut suspendue quelque tems, et l'on supposa les assaillans dispersés. Cette erreur fut promptement dissipée. L'ennemi revint à la charge avec furie; l'avant-garde se replia sur le corps principal, et le plus grand désordre se mit dans tout le détachement.

Braddock, qui était doué d'un très-grand courage, ne connaissait pas la nature de la guerre dans laquelle il était engagé. Il paraît même qu'il ne possédait pas cet esprit qui se plie à tout, et crée des ressources; et il choisit très-mal les mesures qu'il prit, dans la position critique où il se trouvait. N'avançant ni ne rétrogradant, il fit, malgré un feu continuel et très-vif, les plus grands efforts pour rallier ses troupes à l'endroit même où elles avaient été attaquées. A l'exception de Washington, tous les officiers qui combattaient à cheval, furent tués ou blessés dans cette tentative inutile; et à la fin, le général lui-même, après avoir eu trois chevaux tués sous lui, reçut un coup mortel. Saisies de terreur, les troupes réglées prennent aussitôt la fuite dans le plus grand désordre. Les indiens les poursuivirent quelque tems; mais le pillage les ramena sur le champ de bataille. La milice fit voir un courage auquel on ne s'attendait pas, et fut la dernière à se retirer du combat. La défaite fut entière, et le carnage affreux. La moitié des soldats, et soixante-quatre officiers sur quatre-vingt-cinq, furent tués ou blessés. L'artillerie, les munitions de guerre, et même le portefeuille qui renfermait les instructions du

général, tombèrent entre les mains des ennemis, qui étaient, dit-on, au nombre d'environ trois cents.

Les troupes battues ne s'arrêtèrent que lorsqu'elles furent arrivées au camp du lieutenant-colonel Dunbar, où Braddock, qu'on y ramena en litière, mourut de sa blessure. La terreur qu'éprouvaient les fuyards parut se communiquer au reste de l'armée. Comme si tout espoir devait être perdu, on ne prit de munitions de bouche que ce qu'il en fallut pour quelques jours de marche, et tout le reste fut détruit. Peu de tems après la mort de leur général, les troupes anglaises arrivèrent à Philadelphie, où elles prirent leurs quartiers d'hiver. Les frontières de la Pensylvanie, du Maryland et de la Virginie furent exposées à-peu-près sans défense aux incursions des indiens; on déserta tous les établissemens éloignés, et les habitans se réfugièrent dans l'intérieur du pays. L'alarme fut si chaude, que, dans les colonies que nous venons de nommer, on craignit que les districts inférieurs, et même la côte de la mer, ne fussent attaqués.

Quoique moins désastreuses que celle dont le général Braddock eut la conduite, les deux expéditions faites au nord n'eurent aucun

succès. Il avait été convenu qu'on lèverait trois mille sept cents hommes de milice, pour attaquer la pointe de la Couronne ; et la colonie de Massachussetts qui poursuivait cette entreprise avec ardeur, promit de tenir prêts huit cents hommes pour les ajouter à son contingent, si l'armée avait besoin de renfort. Les causes qui retardent toujours les opérations militaires, que les gouvernemens distincts doivent exécuter en commun, eurent tout leur effet dans cette occasion ; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à mettre l'armée en mouvement. Les troupes ne furent réunies à Albany, lieu du rendez-vous général, qu'à la fin du mois de juin ; et l'artillerie, les vivres, et tout ce qu'il fallait pour l'expédition, ne furent prêts qu'au dernier jour du mois d'août. Cependant, le général Johnson atteignit à l'extrémité méridionale du lac George [1], en se rendant à Tyconderoga, qui n'était pas alors fortifié, et dont il voulait s'emparer comme d'une position qui favoriserait l'attaque de la pointe de la Couronne.

[1] C'est celui auquel les cartes françaises donnent le nom de lac du Saint-Sacrement. Il est situé au sud-ouest du lac Champlain, avec lequel il communique. (*Note du traducteur*).

L'armement préparé dans les ports de France pour le Canada, parvint, à la faveur d'un brouillard épais, à échapper à l'escadre anglaise qui se tenait à peu de distance des côtes de Terre-Neuve; et il entra dans le fleuve Saint-Laurent, seulement avec perte de deux vaisseaux, qui portaient plusieurs compagnies de troupes de débarquement. Le baron de Dieskau, qui commandait les troupes françaises, résolut, à son arrivée à Québec, de ne point perdre de tems dans le Canada, et de marcher sur-le-champ contre les anglais. Il avait sous ses ordres douze cents hommes de troupes réglées, auxquels il en joignit six cents, tant indiens que canadiens. Ayant pris lui-même le commandement de cette petite armée, il marcha contre le fort Osouego. Le général Johnson, instruit de ce mouvement, demanda du renfort; et le gouvernement du Massachussets lui envoya les huit cents hommes qu'il avait promis. L'ordre d'en lever deux mille pour le même objet, fut donné sur-le-champ; et celles des autres colonies qu'intéressait l'expédition, se déterminèrent à fournir les contingens qui leur furent demandés. Dieskau n'attendit point leur arrivée. Ayant appris que Johnson s'approchait du lac George, il

remit à un autre moment l'expédition contre le fort Osouego, et prit la résolution d'attaquer les troupes de milice, qu'il savait manquer entièrement d'artillerie.

Johnson, qui sut aussi que Dieskau marchait contre lui, chargea le colonel Williams d'aller, avec un corps d'environ mille hommes, reconnaître et harceler l'ennemi. Cet officier rencontra les français à environ quatre milles du camp, et sur-le-champ il engagea l'action. Il périt dans le combat, et bientôt les troupes qu'il commandait furent mises en fuite. Un autre détachement éprouva le même sort, et fut, ainsi que le précédent, poursuivi par Dieskau, qui ne s'arrêta que lorsqu'il fut parvenu à environ soixante et dix toises d'un abatis d'arbres que les américains avaient fait en avant de leur ligne. Quelques instans de repos que prirent les français, donnèrent à leurs ennemis, qui heureusement avaient deux jours auparavant reçu deux pièces de canon, le tems de se remettre de leur frayeur, et de se déterminer à faire une vigoureuse résistance.

Dieskau ayant conduit ses troupes à la charge, les anglais soutinrent le choc avec fermeté; et le général français, qui se vit bientôt abandonné des canadiens et des indiens,

prit le parti de la retraite. Mortellement blessé, et demeuré seul, il tomba entre les mains des ennemis, qui poursuivaient avec beaucoup de vivacité les fuyards. Un détachement tiré des régimens du New-Hampshire et du New-York, et qui avait pour commandans les capitaines Folsom et Mac-Gennis, étant parti du fort Edouard pour aller à la découverte, rencontra les bagages des français et mit en déroute ceux à la garde desquels ils étaient confiés. L'armée battue s'approcha bientôt, et fut attaquée avec beaucoup de vivacité par les troupes américaines que l'on avait très-judicieusement postées derrière des arbres. Se voyant inopinément assaillie par des ennemis dont elle ignorait le nombre, cette armée, dans laquelle redoubla le désordre, abandonna ses bagages, et se retira précipitamment dans les postes que les français occupaient sur le bord du lac Champlain.

Les anglais crurent avoir remporté une victoire éclatante par la défaite de l'armée du baron de Dieskau, et cet avantage inspira de la confiance à leurs milices. Le général Johnson, qui fut blessé dans l'action, reçut des témoignages de la reconnaissance et de la libéralité nationale. La chambre des com-

munes lui fit présent d'une somme de cinquante mille liv. sterl., et le roi lui conféra le titre de baronet.

Le succès dont nous venons de parler ne fut suivi d'aucun autre ; et relativement au résultat de la campagne, l'attente du public fut entièrement trompée. Le général Johnson prétendit que la hardiesse avec laquelle ses troupes avaient été attaquées, les avaient extrêmement intimidées. Le peu de vivres qu'elles avaient, et le mauvais état de leurs vêtemens les firent, ainsi que d'autres causes, refuser d'aller en avant. Le général Shirley, qui avait pris le commandement, ne put même obtenir qu'on attaquât Tyconderoga. Un conseil de guerre décida qu'il ne fallait pas marcher contre cette place, et les troupes employèrent tout le reste de la campagne à fortifier leur camp.

Cependant la cour générale du Massachussetts, qui avait désiré vivement le succès de l'entreprise, déclara qu'il fallait que l'armée se mît en marche sur-le-champ pour aller attaquer la pointe de la Couronne Elle envoya des commissaires à Albany pour aviser avec le comité de la guerre établi à Boston, aux moyens de fournir des vivres aux troupes pendant une campagne d'hiver; mais lorsque

ces agens se furent réunis au lieutenant-gouverneur et aux membres du conseil de la province de New-York, ainsi qu'aux commissaires du Connecticut, il fut résolu, à l'unanimité, qu'on licencierait toute l'armée du général Johnson, à l'exception de six cents hommes que l'on engagerait pour former la garnison du fort Edouard, situé entre la rivière d'Hudson et le lac George, et celle du fort Guillaume Henry, qui avait été construit sur le bord de ce lac.

De leur côté les français se mirent en possession de Tyconderoga, et fortifièrent ce poste.

Le général Shirley, qui s'était chargé de diriger l'expédition contre le fort Frontenac et contre Niagara, éprouva tant de retards, qu'il n'arriva qu'à la fin du mois d'août au fort Osouego. Il avait sous ses ordres environ quinze cents hommes, parmi lesquels il ne s'en trouvait que cent vingt qui appartinssent à la milice ou à des tribus indiennes. Ayant employé quelque tems à reconnaître les forces de l'ennemi, il résolut d'embarquer six ou sept cents hommes, ainsi que de l'artillerie, sur le lac Ontario, et de s'avancer ensuite contre Niagara. Renonçant pour l'instant à marcher contre le fort Frontenac, il se dé-

termina à laisser le reste de son armée à Osouego. La pluie qui commença à tomber, tandis qu'il s'occupait de l'embarcation de ses troupes, continua avec une telle force qu'il fallut suspendre cette opération. Les anglais souffrirent considérablement, et les indiens furent si découragés qu'ils se dispersèrent. On reconnut que la saison était trop avancée pour qu'il fût possible d'exécuter le projet qu'on avait formé ; et en conséquence il fut abandonné. Après avoir laissé dans le fort Osouego une garnison de sept cents hommes, qui reçut ordre d'achever les travaux commencés dans cette place, Shirley prit la route d'Albany.

Ainsi se termina la campagne de 1755, que les anglais avaient ouverte avec une supériorité de forces si décidée, qu'ils devaient en attendre les résultats les plus satisfaisans. Aucune de leurs expéditions, excepté celle qui fut dirigée contre la Nouvelle Ecosse, ne fut couronnée par le succès. Le défaut d'ensemble dans les conseils rendit inutiles tous les efforts que firent les colonies septentrionales ; et en conséquence les dettes de ces provinces s'accrurent considérablement en pure perte pour elles.

Les frontières, jusqu'à la Caroline du nord,

furent, pendant la même campagne de 1755, exposées aux invasions et aux ravages des indiens qui avaient presque tous embrassé le parti des français; et un grand nombre d'établissemens particuliers furent abandonnés.

On remarque comme une chose singulière, que la France et la Grande Bretagne, tandis qu'elles se faisaient ainsi la guerre en Amérique, avaient l'une avec l'autre en Europe, les mêmes relations que si elles avaient été dans la plus profonde paix. Après la campagne de 1754, les deux puissances avaient résolu de faire un puissant armement pour seconder les efforts de leurs colonies; et lorsque la cour de Versailles eut appris qu'on avait donné à l'amiral Boscawen l'ordre de fermer le passage à la flotte française, elle en fit porter des plaintes par le duc de Mirepoix, son ambassadeur à la cour de Londres, qui annonça que le roi son maître prendrait pour une déclaration de guerre, le premier coup de canon tiré en mer. A la nouvelle que Boscawen s'était emparé d'une partie de l'escadre française, le duc reçut l'ordre de quitter Londres; et des lettres de marque furent délivrées sur-le-champ par le gouvernement britannique. Cette mesure décisive et prompte, dont la France se plaignit vivement,

fit tomber entre les mains des anglais un grand nombre de vaisseaux marchands, et environ sept mille matelots que les français comptaient au nombre des meilleurs qu'ils eussent. Enfin, elle influa considérablement sur le succès de la guerre qui commençait alors en Europe, quoique la déclaration n'en ait été faite dans les formes, qu'au commencement du printemps suivant.

Le général Shirley, lorsqu'après la campagne de 1755, il fut de retour à Albany, reçut une commission, par laquelle, en l'absence du roi qui était dans le Hanovre, les régens du royaume le nommaient commandant en chef des troupes anglaises dans l'Amérique septentrionale. Les gouverneurs des différentes colonies furent sur-le-champ convoqués à New-York, pour y tracer un plan de campagne; mais il ne s'y rendit que ceux du Connecticut, de la Pensylvanie et du Maryland. Ce fut principalement à l'insuffisance des forces, que ce conseil attribua le mauvais succès des dernières opérations militaires. Il fut résolu de tout tenter pour réduire le fort de la pointe de la Couronne et Niagara, ainsi que les autres ports, sur le lac Ontario, et le fort Duquesne. On proposa de lever dix mille hommes pour attaquer le premier de

ces forts, six mille pour marcher contre le second, et trois mille pour investir le dernier. En outre, il fut arrêté que deux mille hommes remonteraient la rivière de Kennebec, qu'ils détruiraient l'établissement que les français avaient sur la rivière de la Chaudière, et qu'ils gagneraient l'embouchure de celle-ci, qui n'est qu'à peu de distance de Québec. On convint en même tems de profiter de la saison à laquelle la gelée aurait rendue solide la superficie du lac, pour attaquer Tyconderoga, dont on savait la garnison très-faible, et dont la possession devait faciliter infiniment l'expédition contre la pointe de la Couronne; mais, contre l'ordinaire, l'hiver fut si peu rigoureux cette année (1756), qu'au milieu du mois de janvier, il n'y avait pas encore assez de glace ni de neige pour qu'on pût transporter les munitions. L'entreprise fut abandonnée, et Shirley qui était gouverneur du Massachussetts en même tems que général en chef, se rendit à Boston pour y faire les préparatifs que devait exiger l'exécution des vastes plans formés pour la prochaine campagne.

Dans l'état où se trouvaient alors leur population et leurs finances, il n'était pas facile de lever dans les colonies anglaises le nombre

d'hommes qui avait été fixé, ni les sommes dont on avait besoin pour les frais de la guerre. Ces provinces n'avaient ni revenus fixes, ni crédit ; et les habitans n'étaient pas accoutumés à être taxés ; ils ne connaissaient que la capitation et l'impôt sur les terres, qui devaient être fort onéreux, sans produire beaucoup. Cependant on désirait si ardemment que l'issue de la guerre fût heureuse, et l'on fit de si grands efforts, qu'on parvint à fournir les contingens. Le commandement de l'expédition contre la pointe de la Couronne, fut confié au major-général Winslow, dont la conduite dans la Nouvelle Ecosse avait considérablement augmenté la réputation.

Shirley, après avoir fait tous les préparatifs compatibles avec l'état du Massachussetts, partit pour Albany, où bientôt il fut remplacé[1] par le major-général Abercrombie qui, à son tour, céda le commandement au lord comte de Loudoun. Au commencement de l'année, ce lord avait été nommé général en chef de toutes les troupes de sa majesté britannique dans l'Amérique septentrionale, et revêtu de pouvoirs très-amples, tant pour les affaires civiles que pour les opérations militaires ;

[1] Shirley fut aussi rappelé de son gouvernement.

mais il n'arriva que dans le milieu de l'été à Albany. Les troupes provinciales destinées à agir contre la pointe de la Couronne, étaient rassemblées depuis quelque tems dans les postes que les anglais occupaient aux environs du lac George. Le major-général Onslow, qui en fit la revue, trouva qu'elles ne formaient pas un corps de plus de sept mille hommes. Il fallait qu'il prélevât sur ce nombre, les garnisons qu'il était obligé de laisser dans les postes au-delà desquels il devait s'avancer; et il déclara qu'il ne se chargerait pas de diriger l'expédition, si on ne lui envoyait point de renforts. Cette difficulté fut applanie à l'arrivée d'un corps de troupes anglaises très-considérable, qu'amena le général Abercrombie; mais il en survint une autre qui, pendant quelque tems, tint l'entreprise en suspens.

La manière dont les rangs avaient été réglés par le gouvernement britannique, n'avait pas été vue de bon œil en Amérique. Winslow, lorsque le général Abercrombie le consulta sur ce sujet délicat, répondit que si l'on donnait des officiers anglais aux soldats provinciaux, le mécontentement de ceux-ci serait tel, qu'il les porterait peut-être tous à déserter. Son état-major ayant été du même

avis, il fut convenu que les troupes anglaises remplaceraient les troupes coloniales dans les postes qu'abandonneraient ces dernières, lorsqu'elles se mettraient en marche pour exécuter, sous les ordres de Winslow, l'attaque dont on avait formé le projet.

L'affaire fut examinée de nouveau à l'arrivée du comte de Loudoun, qui demanda très-sérieusement si les troupes coloniales de la Nouvelle Angleterre agiraient concurremment avec les troupes européennes, et obéiraient aux ordres du commandant en chef nommé par sa majesté? Après avoir répondu par l'affirmative, ce qu'ils ne pouvaient se dispenser de faire, les officiers provinciaux demandèrent comme une faveur au général, de faire marcher séparément leurs corps, tant que le service n'en souffrirait pas. Loudoun y consentit; mais avant qu'il eût pu remplir sa promesse, les troupes venues d'Europe et la milice n'eurent plus à s'occuper que de leur propre défense.

Le marquis de Montcalm, officier français, qui joignait à beaucoup d'expérience les talens les plus distingués, et pouvait par sa grande activité balancer la supériorité de force des ennemis, avait succédé au baron de Dieskau dans le commandement des troupes

françaises au Canada. Tandis que les troupes anglaises et américaines consumaient le tems en vains débats, et qu'elles délibéraient pour savoir si elles attaqueraient ou le fort Duquesne ou Niagara, Montcalm s'avançait contre le fort Osouego à la tête d'un corps de cinq mille hommes, composé d'européens, de canadiens et d'indiens. Il amena son artillerie en trois jours, et dressa une batterie, dont le jeu endommagea considérablement le fort. Ls. colonel Mercer, qui commandait la garnison, fut tué; et après quelques heures de siége, les officiers du génie déclarèrent que la place n'était pas tenable. En conséquence, les régimens de Pepperel et de Shirley qui la défendaient [1], et qui étaient pourvus de tout pour cinq mois, capitulèrent et furent faits prisonniers de guerre. Une flottille assez considérable, qui était alors sur le lac Ontario, tomba aussi entre les mains de l'ennemi.

Le fort Osouego avait été élevé dans le pays des six nations, qui ne le voyaient pas d'un bon œil. Guidé par une sage politique, Montcalm le détruisit en leur présence, et leur déclara en même tems que les français

[1] Ces deux régimens réunis formaient un corps de 1200 hommes.

n'aspirant qu'à vivre en paix avec eux, ne voulaient user des droits que leur donnait la victoire, que pour renverser une forteresse que les anglais n'avaient construite sur leur territoire, que pour les tenir dans leur dépendance.

La reddition du fort Osouego découragea tellement les anglais, qu'elle leur fit abandonner sur-le-champ l'offensive, et que leur général ne songea plus alors qu'à leur sûreté. Winslow eut ordre de ne point marcher contre Tyconderoga; et en même tems on lui enjoignit de fortifier son camp, et d'empêcher que l'ennemi ne pénétrât sur le territoire anglais par la baie du sud [1], ou par la crique du bois. Le major-général Webb fut posté avec quatorze cents hommes au Grand-Portage, et sir William Johnston se plaça en arrière, dans les plaines des Allemands, avec mille hommes.

Ces dispositions faites, on pressa vivement les colonies d'envoyer des renforts à l'armée. On leur représenta que si Winslow, qui était toujours sur le lac George, recevait un échec, leur pays serait exposé aux invasions de l'ennemi, à moins qu'on ne pût lui opposer

[1] Cette baie est située à l'extrémité méridionale du lac Champlain. (*Note du traducteur*).

des forces plus redoutables que celles qui étaient alors rassemblées. Cette considération fit quelque impression dans les colonies septentrionales ; et une très-forte somme d'argent que la métropole leur avait payée [1] dans le cours de l'été pour les frais de la campagne précédente, les mit en état de fournir de nouveaux contingens.

Pendant l'inaction dans laquelle on tenait l'armée, la petite vérole se déclara dans la ville d'Albany, et les troupes provinciales la redoutèrent plus qu'elles ne craignirent Montcalm lui-même. Les recrues de la Nouvelle Angleterre qui se rendaient au camp, furent si effrayées de l'apparition de cette maladie, qu'elles demandèrent à rétrograder. Le détachement qui était sur le lac George, ne fut pas moins alarmé. Il fallut faire garder par des troupes venues d'Angleterre, les postes des environs d'Albany, et renvoyer toutes les troupes provinciales, à l'exception d'un régiment levé par la province de New-York.

Ainsi les colonies anglaises virent pour la seconde fois s'évanouir les grandes espérances

[1] Le Massachussetts reçut 54,000 liv. st. — Le Connecticut, 26,000. — Le New-York, 15,000. — Le New-Hampshire, 8,000. — Le Rhode-Island, 7,000. — Le New-Jersey, 5,000.

qu'elles avaient conçues. Aucun des projets formés au commencement de la campagne ne fut exécuté ; et la Pensylvanie, le Maryland et la Virginie auxquels il fut impossible de pourvoir à leur propre défense, furent exposés à toutes les horreurs inséparables d'une guerre soutenue contre les indiens.

Vers le milieu du mois de janvier 1757, il se tint à Boston un conseil de guerre, composé du lord Loudoun, et des gouverneurs de la Nouvelle Anglerre et de la Nouvelle Ecosse. Ce lord accusa les colonies d'avoir caûsé les malheurs qu'on venait d'éprouver. Il demanda que les provinces de la Nouvelle Angleterre levassent quatre mille hommes, et que le New-York et le New-Jersey fournissent des contingens aussi forts, eu égard à leur population. Le mauvais succès n'avait pas produit le découragement parmi les colons, et l'on satisfit aux demandes du lord Loudoun, qui, au commencement du printemps, se vit à la tête d'une armée très-considérable.

Dans les premiers jours du mois de juillet, une forte escadre que commandait l'amiral Holbourne, et qui portait cinq mille hommes de troupes anglaises sous les ordres du vicomte George Howe, entra dans le port

d'Halifax; ville de la Nouvelle Ecosse. Le 6 du même mois, le comte de Loudoun partit du port de New-York avec six mille hommes de troupes réglées, pour se réunir à celles qui venaient d'arriver d'Angleterre. La jonction se fit sans aucune opposition; et l'on s'attendit dans les colonies anglaises à voir porter des coups capables d'ébranler la puissance des français dans l'Amérique septentrionale.

Le plan d'opérations qui avait été tracé pour les campagnes précédentes, fut changé. Le général anglais forma le projet de diriger toutes ses forces contre Louisbourg; mais lorsqu'elles furent réunies, il apprit que cette ville renfermait une garnison de six mille hommes, sans compter la milice, et qu'elle était aussi défendue par une ligne de dix-sept vaisseaux de guerre mouillés dans le port. Il n'y avait plus à espérer aucun succès; et l'entreprise fut différée jusqu'à l'année suivante. On ne tenta pas même d'attaquer un corps, composé de français qui s'étaient échappés à l'instant où l'on allait transférer ailleurs les habitans de la Nouvelle Ecosse, et qui se joignaient à tout parti qui voulait faire des incursions sur le territoire des colonies anglaises. Le général et l'amiral retournèrent à New-York, à la fin du mois d'août; et les

troupes provinciales furent licenciées. Le marquis de Montcalm, jugeant avec raison que Louisbourg n'avait rien à redouter, résolut de mettre à profit l'éloignement de la plus grande partie des troupes anglaises, et de s'emparer de tous les postes situés sur le lac George. Il tira, des garnisons du fort Saint-Frédéric, de Tyconderoga, et des forts adjacens, des détachemens considérables auxquels il joignit des corps de canadiens et d'indiens ; et il forma de la sorte une armée de neuf mille hommes, avec laquelle il mit le siége devant le fort Guillaume Henry, qui avait une garnison de trois mille hommes, et dont les fortifications étaient en bon état. Pour rendre toujours inexpugnable ce fort important, quatre mille hommes, commandés par le major-général Webb, étaient postés a peu de distance. Le général français poussa ses approches avec une telle vigueur, que, malgré la force de la place, le colonel Monroe qui la commandait, capitula six jours après l'investissement. L'artillerie et les munitions furent livrées aux vainqueurs. La garnison promit de ne pas servir, l'espace de dix-huit mois, contre sa majesté très-chrétienne, ni contre ses alliés; et en conséquence elle obtint les honneurs de la guerre ; mais les anglais

furent à peine hors des murs de la place, que les indiens qui étaient dans l'armée française, se jetèrent sur eux, et les traitèrent avec la plus grande barbarie. Les officiers déclarèrent que leurs soldats avaient été pillés, tirés hors des rangs, et soumis à l'affreuse opération du scalpel. Montcalm fit les plus grands efforts pour empêcher ces atrocités; mais on assure qu'il y eut beaucoup de meurtres et de vols commis, avant qu'il eût pu y parvenir.

Lorsque le fort Guillaume Henry capitula, le général en chef n'était pas encore revenu d'Halifax. On craignit que la prise du fort Edouard ne suivît promptement cette reddition, et que toute la frontière septentrionale ne fût en conséquence exposée aux invasions de l'ennemi formidable qui la menaçait. A l'approche des français, le général Webb demanda un renfort qu'on tenait en réserve. On le lui envoya, ainsi que plusieurs détachemens de milice. Il est probable que cette disposition fut au nombre des causes qui empêchèrent Montcalm de marcher contre le fort Edouard. Le retour de l'armée à New-York dissipa toute crainte d'invasion.

Après avoir mis ses troupes en quartier d'hiver, le comte de Loudoun eut avec la

cour générale du Massachussetts, une contestation, au commencement de laquelle il fit paraître plus de vigueur qu'il n'en avait montré dans les deux campagnes précédentes. Il s'agissait du logement des gens de guerre, auquel la colonie prétendait n'être pas sujette. Loudoun menaça d'abord d'employer la force; mais l'affaire s'arrangea à l'amiable, au moyen de concessions réciproques.

CHAPITRE XIII.

Etat des affaires à la fin de la campagne de 1757. — Grands préparatifs pour la prochaine campagne. — L'amiral Boscawen et le général Amherst arrivent à Halifax. — Plan de campagne. — Expéditions contre Louisbourg, contre Tyconderoga, et contre la pointe de la Couronne. — Echec reçu par le général Abercrombie, sous les murs de Tyconderoga. — Prise du fort de Frontenac par le colonel Bradstreet. — Expédition contre le fort Duquesne. — Préparatifs pour la campagne de 1759. — Le général Abercrombie est remplacé par le général Amherst. — Plan de campagne. — Prise de Tyconderoga et de la pointe de la Couronne. — Les français sont repoussés à Osouego. — Prise de Niagara. — Expédition contre Québec. — Echec reçu par l'armée anglaise. — Bataille livrée sur les hauteurs d'Abraham. — Mort du général Wolfe. — Mort du marquis de Montcalm. — Victoire remportée par les anglais. — Capitulation de Québec. — Combat livré près de Sillery. — Le chevalier de Lévi met le siége devant Québec. — Il est forcé de le lever. — Capitulation de Montréal. — Guerre contre les indiens méridionaux. — Le colonel Grant défait ces indiens. — Traité conclu avec les cherokis. — Négociations entre la Grande-Bretagne et la France. — M. Pitt propose de déclarer la guerre à l'Espagne. — Retraite de ce ministre. — Guerre contre l'Espagne — Traité de paix.

JAMAIS les affaires de la Grande-Bretagne n'avaient été dans une situation plus fâcheuse

en Amérique, qu'à la fin de la campagne de 1757. En s'emparant du fort Guillaume Henry, les français s'étaient rendus maîtres de la navigation des lacs Champlain et George, par lesquels on pouvait pénétrer avec le plus de facilité, soit dans le Canada, soit dans les colonies anglaises situées au nord. Après la destruction du fort Osouego, ils dominèrent également sur les grands lacs qui font communiquer les eaux du fleuve Saint-Laurent avec celles du Mississipi, et réunissent ainsi la Louisiane au Canada. Le fort Duquesne leur conservait l'ascendant sur les indiens des bords de l'Ohio; et tout le pays qui est à l'ouest des monts Alleguenys, et pour la possession duquel on avait pris les armes, était entièrement en leur pouvoir. Tous ces avantages, ils les avaient obtenus avec des forces inférieures à celles de leurs ennemis. Ils ne furent pas moins heureux en d'autres régions. Le feu de la guerre que nous avons vu s'allumer en Amérique, avait gagné l'Europe et l'Asie; et en quelque partie du monde que les troupes anglaises eussent combattu, elles n'avaient essuyé que des défaites et des humiliations. Nombre de personnes se persuadèrent que le caractère de la nation était changé, et qu'elle avait perdu son ancien

courage. On craignit même qu'elle ne fût plus en état de conserver ce haut rang qu'elle avait si long-tems occupé parmi les peuples de l'Europe. Mais la scène allait changer; et c'était du dernier degré d'abaissement, que la Grande-Bretagne devait parvenir au plus haut degré de gloire auquel elle ait jamais atteint. La nation était bien moins abattue qu'indignée. La voix publique parvint enfin jusqu'au monarque, et le contraignit à prendre pour ministre, un homme que l'on compte avec justice au nombre de ceux qui ont le plus illustré le siècle où il a vécu.

Depuis long-tems M. Pitt faisait admirer la force de son éloquence dans la chambre des communes. Sa grandeur d'ame, ses talens, l'indépendance de son esprit, lui avaient acquis un grand crédit parmi ses collègues, et en avaient fait l'idole de la nation. Il avait pris place au conseil en 1756; mais comme il désapprouva le plan tracé pour les opérations militaires, il se retira bientôt. L'estime publique l'accompagna dans sa retraite; et les revers s'étant multipliés, on jugea qu'il serait impossible, sans lui, de faire jouer la machine compliquée du gouvernement. Une administration propre à concilier les divers partis qui divisaient le parlement, fut formée en

1757; et M. Pitt en fut le chef. Sa supériorité naturelle lui donna dans le cabinet la prépondérance qu'il avait obtenue dans la chambre des communes. Cet homme vraiment extraordinaire montra promptement des qualités qui se trouvent rarement réunies. Son activité parut supérieure à son éloquence même; et en dirigeant les opérations d'une guerre qui avait lieu sur terre et sur mer, et à laquelle toutes les parties du monde servaient de théâtre, il fit voir une force d'esprit, un jugement, une fermeté, qui surpassèrent l'attente de ceux qui avaient le plus admiré la vigueur avec laquelle jusqu'alors il avait parcouru sa carrière politique. L'élévation qu'il avait dans l'ame, et son estime pour ses concitoyens, ne lui faisaient former que de vastes projets; et les moyens qu'il employait pour les exécuter, avaient toujours un plein effet. Il pouvait disposer de toutes les ressources de la nation, qui avait mis en lui une confiance sans bornes; mais les sommes qu'il en obtint, il les appliqua toujours au service public, de la manière la plus judicieuse, et avec un désintéressement parfait. Trop généreux pour être l'instrument d'une faction, il n'avait en vue que l'intérêt de l'état, et ne cherchant que le mérite, il l'employait

quelque part qu'il l'eût découvert. Depuis l'élévation de la maison de Brunswick, un très-grand nombre d'anglais, auxquels on reprochait d'être torys, avaient été humiliés, persécutés, opprimés. M. Pitt, dédaignant une si fausse politique, s'efforça de faire cesser une distinction aussi odieuse qu'elle était contraire au bien de l'état. Enfin, disposant de toutes les forces, de tous les trésors de l'Angleterre, il eut peut-être de plus grands talens, et trouva sans contredit de plus grandes ressources qu'aucun de ses prédécesseurs.

La nouvelle administration n'obtint nulle part plus de popularité que dans les colonies anglaises d'Amérique. Spécialement intéressées au succès de la guerre, elles considérèrent comme un changement de fortune, le changement de ministère. M. Pitt fit savoir à tous les gouverneurs que, pour réparer les pertes de la dernière campagne, il avait été résolu d'envoyer de grandes forces de terre et de mer en Amérique, et il les invita à lever dans leurs gouvernemens respectifs, autant d'hommes que permettrait de le faire le nombre des habitans. Il ajouta que la couronne fournirait des armes, des munitions, des tentes, des vivres et des navires; et il demanda que les colons pourvussent aux frais

des levées, ainsi qu'à l'habillement et à la solde des troupes. Enfin il assura qu'il prierait le parlement de les indemniser de ces dépenses. Les colonies septentrionales se déterminèrent sur-le-champ à lever un nombre d'hommes considérable, et à remplir toutes les obligations qui leur furent imposées.

La cour générale du Massachussetts fixa son contingent à sept mille hommes. L'assemblée législative du Connecticut porta le sien à cinq mille, et celle du New-Hampshire à trois mille. Le zèle fut tel que les troupes se trouvèrent en état d'entrer en campagne au commencement du mois de mai, et que les bâtimens de transport furent prêts à mettre à la voile quinze jours après qu'on les eut rassemblés. Près du tiers des hommes de la province furent, dit-on, employés d'une manière quelconque au service militaire [1], et l'on rapporte que les impôts s'élevèrent au point qu'ils absorbèrent les deux tiers du revenu de chaque contribuable.

En Angleterre, la plus grande activité régna dans les différens ministères, et fut un présage assuré de la victoire. Les flottes anglaises bloquèrent les ports de France, d'où devaient partir les secours en hommes et en munitions

[1] Minot.

destinés au Canada; et elles s'emparèrent de la plupart des vaisseaux ennemis qui échappèrent d'abord à leur surveillance. En outre, un puissant armement, fait avec une promptitude extraordinaire, sortit des ports de la Grande-Bretagne; et l'amiral Boscawen arriva au commencement du printems à Halifax, avec une flotte qui portait environ douze mille hommes de troupes anglaises, commandés par le général Amherst.

Le comte de Loudoun étant retourné en Angleterre, le commandement de toutes les troupes passa au général Abercrombie, qui se trouva à la tête de l'armée la plus puissante qu'on ait jamais vue dans le nouveau monde. Belsham prétend qu'elle se montait à cinquante mille hommes, dont vingt mille composaient les troupes coloniales. Il devait être impossible de résister à de pareilles forces, pour peu qu'elles fussent dirigées par des officiers qui eussent de l'énergie et des talens; et il paraît que les chefs de cette armée avaient tout ce qu'il fallait pour fixer la victoire.

Les préparatifs ayant été faits pendant l'hiver, l'ouverture de la campagne n'éprouva point de retard. Il fut résolu de faire trois expéditions. La première devait être dirigée contre Louisbourg; la seconde contre Tycon-

deroga et le fort de la pointe de la Couronne, et la troisième contre le fort Duquesne. Quatorze mille hommes commandés par le major-général Amherst, devaient, ainsi qu'une escadre de vingt vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, sous les ordres de l'amiral Boscawen, être employés à l'attaque de Louisbourg. Les troupes s'embarquèrent à Halifax, le 24 mai 1758, et arrivèrent le 2 du mois de juin à leur destination.

L'usage que les anglais firent de la supériorité de leurs forces maritimes pour empêcher l'arrivée des secours que la France destinait à ses colonies, ne produisit dans aucune de celles-ci, un effet plus funeste qu'à Louisbourg. Deux mille cinq cents hommes de troupes réglées et six cents hommes de milice formaient la garnison de cette place importante, où commandait le chevalier de Drucourt, qui joignait l'expérience au courage. Au rapport de cet officier lui-même, les fortifications de Louisbourg avaient été si négligées, qu'en plusieurs endroits elles tombaient en ruine. Le port était défendu par cinq vaisseaux de ligne, par un vaisseau de cinquante canons, et par cinq frégates, trois desquelles étaient échouées à l'entrée du bassin. Il fallut donc prendre terre à quelque dis-

tance de la ville. Le débarquement se fit à l'anse au Cormoran, non sans peine, mais avec peu de perte; et comme l'artillerie ni les munitions ne pouvaient être transportées le long de la côte, le général Wolfe fut chargé d'aller, à la tête de deux mille hommes, s'emparer de la pointe du Fanal, qui formait une éminence du haut de laquelle on pouvait endommager infiniment les vaisseaux mouillés dans le port et les fortifications de la place. A l'approche des anglais, les ennemis abandonnèrent ce poste, sur lequel on dressa bientôt de très-fortes batteries. On en établit aussi sur la montagne Verte, de l'autre côté de Louisbourg.

Comme on était persuadé que la place ne pouvait manquer d'être prise, on conduisit les opérations du siége avec circonspection, et l'on ménagea les troupes. Dans une lettre qu'il écrivit à un de ses amis à Paris, et qui fut rendue publique dans le tems, le chevalier de Drucourt disait que le 15 du mois de juillet, les anglais étaient encore à trois cents toises de la place, et que de peur d'être surpris par des partis d'indiens et de canadiens, ils continuaient à fortifier leur camp par des redoutes et des épaulemens. Cependant leur artillerie foudroyait les remparts de la ville,

et une bombe jetée par une des batteries dressées sur la pointe du Fanal, mit le feu à un des plus grands vaisseaux, qui sauta. Deux autres navires, que gagnèrent les flammes, furent également perdus. Ce revers n'ayant point opéré la reddition de la place, l'amiral anglais fit entrer dans le port, des chaloupes qui portaient un détachement de six cents matelots, commandés par les capitaines Laforey et Balfour. Cette troupe avait ordre d'attaquer les deux vaisseaux de ligne qui étaient encore en possession du bassin. Elle se conduisit avec la plus grande bravoure. L'un des deux vaisseaux était échoué, elle y mit le feu; et elle emmena l'autre en triomphe.

Les anglais étant alors maîtres du port, et plusieurs brèches praticables ayant été faites aux remparts de la place, le gouverneur offrit de capituler aux conditions que l'on avait accordées aux troupes qui avaient défendu Port-Mahon. On lui répondit que, si ceux qui composaient la garnison ne se rendaient pas prisonniers de guerre, on livrerait le lendemain un assaut général. Drucourt rejeta d'abord cette proposition; mais s'étant laissé fléchir par les prières des habitans, il fit signifier qu'il l'acceptait. Par les articles de la capitulation, la ville de Louisbourg (avec

l'artillerie et toutes les munitions qui se trouvaient dans la place) l'île Royale [1], l'île Saint-Jean et leurs dépendances furent remises en la puissance des anglais.

Cette importante acquisition, qui ne coûta que cinq ou six cents hommes, même en comprenant les blessés dans ce nombre, ouvrait le chemin de Québec pour l'année suivante. On peut concevoir facilement quelle joie une pareille conquête répandit parmi les colonies anglaises, qui depuis long-tems ne connaissaient plus que les revers.

Le général Abercrombie dirigea en personne l'expédition contre Tyconderoga, et contre le fort de la pointe de la Couronne. Ayant rassemblé sur les bords du lac George, une armée de seize mille hommes effectifs, parmi lesquels il y avait sept mille hommes de troupes réglées, il la fit entrer dans cent vingt barques de pêcheurs et neuf cents bateaux. On l'avait pourvue de tout ce qui était nécessaire pour le succès de l'entreprise. L'artillerie était composée d'un grand nombre de pièces; et celles qui devaient protéger le débarquement, avaient été placées sur des radeaux.

Le jour qui suivit son départ, l'armée

[1] Aujourd'hui l'île du cap Breton.

arriva de très-bonne heure à une anse où elle devait débarquer, et qui était située sur la côte occidentale du lac. Cette anse conduisait au poste occupé par la garde avancée de l'ennemi, qui était composée d'un bataillon, et se tenait renfermée dans un camp défendu par des remparts en bois. Le débarquement se fit sans obstacle ; et sur-le-champ l'armée se partagea en quatre colonnes. Les troupes anglaises formèrent les deux colonnes du centre, et les troupes provinciales les deux autres. Lorsqu'elles s'approchèrent d'eux, les français qui n'étaient pas en état de résister, détruisirent tout ce qu'ils ne purent emporter, et firent une retraite précipitée. Le général Abercrombie continua sa marche vers Tyconderoga, dans le dessein d'investir la place. Mais comme les bois étaient épais, et que les guides connaissaient peu les passages, les colonnes se confondirent jusqu'à un certain point dans leur marche. La colonne droite du centre, commandée par le lord Howe, donna dans une partie de la garde avancée de l'ennemi, qui faisait sa retraite par le même bois. Howe l'attaqua sur-le-champ. Elle eut plusieurs hommes de tués, on lui fit cent quarante-huit prisonniers, et on la mit en fuite.

Ce léger avantage fut trop chèrement payé. Les anglais, il est vrai, n'eurent de tués que deux officiers ; mais l'un des deux fut le lord Howe lui-même, qui reçut un des premiers coups de feu. C'était un jeune homme très-brave, qui était chéri de toute l'armée, et qui fut généralement regretté. Les dépositaires de l'autorité civile furent aussi vivement affligés de sa perte, que ses compagnons d'armes ; et la cour générale du Massachussetts résolut de lui faire élever un magnifique cénotaphe dans l'église de Westminster, entre les tombeaux des grands hommes et des citoyens les plus distingués.

L'armée anglaise s'étant avancée, sans trouver aucun obstacle, prit position à deux milles de Tyconderoga [1]. Cette forteresse qui commandait la communication des deux lacs, était entourée d'eau de trois côtés ; et en avant du quatrième, il y avait un marais. Près de cinq mille hommes [2], couverts par un parapet, étaient campés sous le canon de la place, que défendait en outre une forte gar-

[1] Aux *Saw-Mills*.

[2] Selon les rapports publiés à Paris, l'armée française était commandée par le marquis de Montcalm, et ne se montait pas à 4,000 hommes, parmi lesquels il ne se trouvait que 2,800 européens.

nison. De très-grands abatis d'arbres, dont les branches placées en avant, avaient été taillées de manière à servir de chevaux de frise, rendaient les approches toujours plus difficiles.

Le général Abercrombie ayant appris par les rapports des prisonniers, quel était le nombre des troupes campées sous les murs de Tyconderoga, et que celles-ci attendaient journellement trois mille hommes, pensa qu'il fallait prévenir l'arrivée de ce renfort, et, s'il était possible, livrer sur-le-champ un assaut à la place. Pour se procurer les renseignemens desquels devait dépendre sa détermination, il fit passer la rivière à un officier du génie, qu'il chargea de reconnaître les travaux de l'ennemi. Il parut, d'après le rapport de cet officier, que les retranchemens n'étaient pas achevés, et qu'une attaque était encore possible. En conséquence, on fit à l'instant tous les préparatifs nécessaires pour donner l'assaut, et l'on n'attendit pas même que l'artillerie fût arrivée.

Les chasseurs, l'infanterie légère et l'aile droite des troupes coloniales formèrent, hors de la portée du canon des retranchemens, une ligne qui d'un côté s'étendit jusqu'au lac George, et de l'autre jusqu'au lac Champlain.

Les troupes réglées qui étaient chargées d'enlever les ouvrages extérieurs, furent placées en arrière de cette ligne. Les piquets qui devaient commencer l'attaque, étaient soutenus par les grenadiers, et ceux-ci l'étaient par les bataillons. Tous eurent ordre de s'avancer à pas redoublés, de recevoir le feu de l'ennemi, et de réserver le leur pour l'instant où ils auraient escaladé le parapet.

Les troupes montrèrent la plus grande intrépidité; et cependant elles ne purent forcer les retranchemens. Les abatis d'arbres, dont on s'était peu inquiété d'abord, ralentirent considérablement leur marche [1]; et tandis qu'elles étaient occupées à se dégager d'entre les branches, l'ennemi faisait feu sur elles. Le parapet avait sept ou huit pieds de haut, et était beaucoup plus solide qu'on ne l'avait cru. En conséquence, les assaillans qui n'avaient point d'échelles, ne purent le franchir. Après une action qui dura près de quatre heures, et pendant laquelle l'attaque fut réitérée plusieurs fois, le général Abercrombie désespérant du succès, ordonna la retraite. L'armée rentra dans le camp qu'elle avait quitté le matin; et s'étant rembarquée le jour suivant, elle reprit sa position au sud

[1] Général Abercrombie's Letter.

du lac George. Cette entreprise fut aussi téméraire que mal conçue. Les anglais eurent près de deux mille hommes tués ou blessés ; et dans ce nombre, il y eut un peu moins de quatre cents hommes de troupes provinciales [1]. L'ennemi ayant combattu à couvert pendant toute l'action, sa perte ne fut pas considérable.

Le général Abercrombie, que parut déconcerter entièrement cet échec inattendu, renonça pour le reste de la campagne, à ses projets sur Tyconderoga et sur la pointe de la Couronne. Cherchant toutefois à effacer la honte de ses armes, et désirant faire servir d'une manière avantageuse les forces supérieures qu'il commandait, il accepta promptement la proposition que lui fit le colonel Bradstreet, d'attaquer le fort de Frontenac, qui était situé sur la rive septentrionale du lac Ontario, à l'endroit où les eaux du fleuve Saint-Laurent en débouchent. C'était un poste d'une grande importance, tant à cause de l'ascendant qu'il donnait sur les indiens, que parce qu'il commandait la navigation des lacs, et que par conséquent il assurait la communication du Canada et de la Louisiane. Comme s'ils n'avaient eu aucun risque à cou-

[1] New-York gazette.

rir de ce côté, les français qui, à la vérité, n'avaient pas assez de troupes pour défendre tous leurs postes, avaient dirigé leurs forces vers d'autres points, et laissé le fort de Frontenac à-peu-près sans défense.

Le détachement chargé de l'attaque de ce fort consistait en trois mille hommes, au nombre desquels se trouvaient environ deux cents européens, et avait huit pièces de canon et trois mortiers. Le colonel Bradstreet qui le commandait, le conduisit au fort Osouego, où il le fit embarquer. Les troupes ayant traversé le lac Ontario, prirent terre le 25 août au soir, à un mille du fort qu'elles allaient attaquer [1]. En deux jours, Bradstreet porta ses batteries si près des murailles, que presque toutes les bombes y firent brèche, et que le gouverneur, qui vit que la place n'était pas tenable, se rendit à discrétion. Les indiens ayant déjà déserté, il n'y eut que cent dix hommes de fait prisonniers. Le fort de Frontenac était le magasin d'où les postes français du sud-ouest tiraient leurs munitions; c'était aussi le principal dépôt de tous les objets destinés aux indiens. On y trouva soixante pièces de canon, une grande quantité de petites armes et de munitions de guerre et de bouche,

[1] Bradstreet's Letter.

ainsi que divers articles de commerce dont la valeur était considérable. Neuf vaisseaux portant depuis huit jusqu'à dix-huit canons, tombèrent aussi entre les mains des anglais.

Après avoir démantelé la place et détruit les vaisseaux, ainsi que les munitions qu'il ne put emporter, Bradstreet fit de nouveau traverser le lac Ontario à son détachement, qui rejoignit ensuite l'armée.

La conduite de l'expédition contre le fort Duquesne fut confiée au général Forbes, qui, au commencement du mois de juillet, partit de Philadelphie à la tête du corps d'armée principal, pour joindre le colonel Bouquet à Raystown. Les préparatifs qu'il fallait faire avant de quitter cette dernière place, éprouvèrent des retards inconcevables, et ce fut seulement au mois de septembre que les troupes réglées de la Virginie, qui étaient commandées par le colonel Washington, eurent ordre de se réunir aux troupes britanniques. On était convenu de ne point suivre la route à travers les montagnes, que le général Braddock avait tenue, mais d'en ouvrir une nouvelle depuis Raystown jusqu'au fort Duquesne. A-peu-près dans le tems où cette résolution fut prise, et avant que l'armée se fût mise en marche, le major Grant

fut détaché du poste avancé de Loyal-Hanan, avec huit cents hommes tirés tant des troupes réglées, que des troupes provinciales, pour aller reconnaître le fort et le pays adjacent. Ayant provoqué une attaque de la garnison, cet officier fut fait prisonnier, et son détachement eut trois cents hommes tués ou blessés.

A la fin, l'armée qui se montait à huit mille hommes pour le moins, quitta Raystown. Elle eut de si grands obstacles à vaincre, qu'elle n'arriva que dans les derniers jours du mois de novembre sous les murs du fort Duquesne. La garnison, que les indiens avaient abandonnée, et qui était trop faible pour défendre la place contre des troupes si supérieures en nombre, l'avait évacuée peu de tems avant l'arrivée des anglais, et s'était embarquée pour descendre l'Ohio. L'armée se mit en possession du fort, dont en l'honneur du ministre qui possédait alors la faveur populaire, le nom fut changé en celui de Pittsbourg. Cette forteresse fut une acquisition de la plus haute importance pour la Pensylvanie, pour le Maryland et pour la Virginie. Elle avait donné aux français la plus grande influence parmi les indiens des bords de l'Ohio, qui partaient de ce point pour

aller porter le ravage sur les frontières des trois colonies que nous venons de nommer. Le fer et le feu suivaient leurs pas ; et ni le sexe, ni l'âge ne pouvaient garantir de leur fureur, les malheureux qui tombaient entre leurs mains. Mais voyant les français repoussés, et les anglais maîtres du pays, ils témoignèrent le désir de se réconcilier avec ceux que la fortune avait favorisés ; et un traité de paix fut conclu avec toutes les tribus qui résidaient entre les grands lacs et l'Ohio.

Quoique, d'après le grand nombre de troupes qui furent rassemblées, les événemens de la campagne de 1758 n'eussent pas généralement rempli les espérances qu'on avait eu droit de concevoir, les avantages qu'on remporta furent décisifs. Tout le pays, qui avait fait prendre les armes aux deux peuples, était alors en la puissance des anglais. La possession de l'île du cap Breton ouvrait à ceux-ci la route de Québec par le fleuve Saint-Laurent ; et leurs succès dans l'ouest, leur permettaient de diriger toutes leurs forces contre le Canada. Les colonies anglaises, qu'encouragea l'heureux changement qui s'était opéré dans leurs affaires, et à qui leurs conquêtes en faisaient espérer de plus importantes, se préparèrent, d'après

l'invitation du secrétaire d'état, M. Pitt, à faire de nouveaux efforts pour la prochaine campagne. Mais l'épuisement était si grand, que le Massachussetts crut d'abord ne devoir ordonner qu'une levée de cinq mille hommes au lieu de sept mille, qu'il avait mis sur pied l'année précédente. Les autres colonies, suivant cet exemple, réduisirent aussi leurs contingens. Le gouverneur du Massachussetts mit sous les yeux de l'assemblée législative de la province, une lettre par laquelle le général Amherst se plaignait de ce refroidissement de zèle, et demandait qu'on lui fournît de nouveaux renforts, tant pour défendre la Nouvelle Ecosse, que pour remplacer un détachement qu'on se proposait de tirer de la garnison de Louisbourg. On ajouta une levée de quinze cents hommes, à celle qu'on avait déjà décrétée.

Le général Abercrombie, après l'échec qu'il avait reçu devant Tyconderoga et la prise du fort de Frontenac, avait été remplacé par le major-général Amherst, qui avait commandé l'expédition, au moyen de laquelle on s'était emparé de l'île du cap Breton ; et l'on forma le projet hardi de conquérir le Canada, dans le cours de la prochaine campagne.

La supériorité des flottes anglaises, la rapidité de leur marche, leurs succès dans les Indes occidentales, et les grands efforts que la France crut devoir faire en d'autres parties du monde, empêchèrent l'arrivée des renforts nécessaires pour la conservation de ses domaines dans l'Amérique septentrionale. En conséquence, les anglais résolurent de pénétrer dans le Canada de trois côtés différens, avec trois armées formidables, et d'attaquer presque à-la-fois toutes les forteresses qui défendaient ce pays.

Il fut résolu qu'une division, commandée par le brigadier-général Wolfe, jeune officier dont les talens donnaient les plus grandes espérances, et qui s'était signalé au siége de Louisbourg, remonterait le fleuve Saint-Laurent, aussitôt que la navigation en serait libre, et qu'il assiégerait Québec. Une puissante flotte devait accompagner les troupes, et seconder les opérations du siége.

Le major-général Amherst, qui commandait en chef, dut marcher à la tête du corps d'armée principal, composé de troupes anglaises et de troupes provinciales, et attaquer Tyconderoga, ainsi que le fort situé sur la pointe de la Couronne. Après s'être emparé de ces places, il devait s'embarquer sur le lac Cham-

plain, suivre la rivière de Richelieu jusqu'à son embouchure, et descendre ensuite le fleuve Saint-Laurent pour effectuer sa jonction avec le général Wolfe, sous les murs de Québec. On attendait de leurs efforts réunis, la réduction de cette capitale du Canada.

Le commandement de la troisième armée, qui devait être principalement composée de troupes provinciales, et être soutenue par un corps d'indiens qu'aurait levé sir William Johnson, fut confié au général Prideaux. Cette division devait d'abord attaquer Niagara; et après s'être rendue maîtresse de ce poste important, elle devait s'embarquer sur le lac Ontario, et suivre le cours du fleuve Saint-Laurent jusqu'à Montréal. Elle devait se réunir au corps d'armée principal, si elle parvenait à s'emparer de cette dernière place, avant la reddition de Québec.

On ne devait pas espérer qu'un plan si étendu, si compliqué, et qui annonçait tant de hardiesse, pût être entièrement exécuté; et il était fortement à craindre qu'une des parties venant à manquer, les autres ne manquassent aussi; mais il était conforme à l'esprit audacieux et entreprenant que possédaient, à un si haut degré, les officiers qui commandaient les troupes britanniques à cette époque;

et rien ne fut négligé pour le faire réussir.

Comme le succès de l'expédition contre Québec devait dépendre de la promptitude des mouvemens de l'armée principale, le général Amherst commença ses préparatifs à l'entrée de l'hiver; et dans les premiers jours du printemps, il transféra son quartier-général de New-York à Albany, où ses troupes furent rassemblées à la fin du mois de mai. Cependant, malgré la continuité de ses efforts, l'été se trouvait déjà fort avancé lorsqu'il traversa le lac George; et quoique l'ennemi ne lui eût pas opposé de grands obstacles, il ne put arriver que le 22 du mois de juillet sous les murs de Tyconderoga. Les lignes tirées autour de la place furent abandonnées, à l'apparition des troupes anglaises, qui les occupèrent le lendemain.

Le nombre des troupes françaises chargées de défendre cette partie du Canada, n'était pas proportionné à celui des places qu'elles y tenaient. Il paraît que leur projet était d'arrêter, le plus qu'il serait possible, la marche de l'ennemi, et de ne pas s'exposer à diminuer considérablement leurs forces, en soutenant des siéges, à moins que toute retraite ne fût coupée aux garnisons. Il est probable aussi qu'elles espéraient, non sans raison, qu'en feignant de

défendre chaque poste, elles feraient perdre aux anglais le tems d'agir sur les lacs, et qu'en se concentrant de la sorte, elles procureraient à leur général les moyens de se maintenir sur quelque point, par lequel il pourrait empêcher le général Amherst de descendre le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Québec. Conformément à ce plan, aussitôt que les anglais eurent traversé le lac Champlain, la garnison de Tyconderoga se réfugia dans le fort construit sur la pointe de la Couronne. Amherst, après avoir réparé les fortifications de la première de ces places, marcha, au commencement du mois d'août, contre la seconde, qui fut également évacuée à son approche. La garnison se retira à l'île aux Noix, située à l'extrémité septentrionale du lac Champlain. Trois ou quatre mille français s'étaient réunis dans cette île, dont plusieurs batteries et des vaisseaux armés défendaient l'approche. Le général anglais s'étant occupé de rendre ses forces navales supérieures à celles de l'ennemi, embarqua son armée sur le lac; mais après avoir essuyé plusieurs tempêtes, il fut forcé de renoncer à son entreprise. Il retourna donc à la pointe de la Couronne, où les troupes furent mises en quartier d'hiver.

Au commencement du mois de juillet, le

général Prideaux traversa le lac Ontario, à la tête de l'armée qui devait agir contre Niagara. A peine eut-il quitté le fort Osouego, que cette place qui était défendue par environ douze cents hommes, sous les ordres du colonel Haldiman, fut très-vivement attaquée par un corps composé de français et d'indiens, qui cependant fut repoussé avec perte. Dans le même tems, l'armée anglaise avançait vers Niagara; et elle prit terre à-peu-près à trois milles de cette forteresse, sans qu'on lui opposât la moindre résistance. La place fut investie, et les approches se firent dans les règles. Prideaux, qu'un éclat de bombe tua dans le cours du siége, fut remplacé par le général Johnson. Les français firent de grands efforts pour secourir Niagara, qui était un poste de la plus grande importance. Ils tirèrent des garnisons de Deltroit, de Venango et de Presqu'île, villes situées dans les environs, des détachemens très-considérables auxquels se joignirent quelques indiens; et ils résolurent de livrer bataille pour forcer l'ennemi à lever le siége. Cette petite armée rencontra dès le matin une partie de l'armée anglaise, qui allait au-devant d'elle, tandis que le reste des troupes tenaient la garnison en échec. L'action commença aussitôt; mais

la victoire se déclara promptement en faveur des anglais [1]. Cette bataille décida du sort de Niagara. Les assiégeans ayant poussé leurs ouvrages à trois cents pieds des murs, la garnison jugea que la place n'était pas tenable. En conséquence, elle capitula sur-le-champ; et les six cents et quelques hommes qui la composaient, furent faits prisonniers de guerre. Amherst ayant appris à Tyconderoga la mort du général Prideaux, envoya le général Gage prendre le commandement de l'armée chargée de l'attaque de Niagara; mais avant qu'il fût arrivé, cette place s'était rendue.

Quoiqu'il n'y eût d'écoulé que la moitié du tems destiné aux opérations militaires, on ne crut pas devoir suivre le reste du plan qui avait été tracé pour régler la marche de Prideaux. On ne fit pas connaître ce qui arrêta les progrès de l'armée qu'avait commandée ce général; mais il est probable qu'on craignit d'avoir à combattre environ cinq mille hommes de troupes réglées, qui se trouvaient aux environs de Montréal, sous les ordres du marquis de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle France.

Quelque grands qu'eussent été les succès

[1] Il paraît que les français furent abandonnés par les indiens.

des anglais dans le haut Canada, nulle de leurs divisions n'avait remporté des avantages assez décisifs pour être en état de rejoindre le général Wolfe, qui dirigeait une entreprise bien plus importante et bien plus hasardeuse que les deux autres. A l'instant où les glaces cessèrent d'empêcher la navigation, cet officier, qui avait fait ses préparatifs pendant l'hiver, embarqua à Louisbourg huit mille hommes et un train d'artillerie très-considérable. Les bâtimens de transport furent convoyés par une escadre, que commandaient les amiraux Saunders et Holmes. A la fin du mois de juin, après un voyage pendant lequel il n'y eut aucun obstacle à vaincre, la flotte jeta l'ancre à-peu-près à la moitié de la ligne formée par la côte septentrionale de l'île d'Orléans, qui est située dans le fleuve St.-Laurent au-dessous de Québec, et s'étend jusqu'au bassin sur le bord duquel cette ville est placée. Une violente tempête mit en pièces quelques chaloupes, et fit périr quelques hommes; mais le débarquement ne s'en effectua pas moins, et les troupes trouvèrent sur l'île tout ce dont elles pouvaient avoir besoin.

Dans cette position, le général anglais put considérer de près les obstacles qu'il aurait à surmonter avant même qu'il dût lui être

permis d'espérer que son entreprise serait couronnée par le succès. Ils étaient si grands, que la valeur elle-même, pour peu qu'elle fût réglée par la prudence, pouvait en être effrayée. Le général Wolfe, malgré toute sa bravoure, et quoiqu'il eût un esprit entreprenant, vit plus de motifs de crainte que d'espérance ; et dans une lettre qu'il écrivit à M. Pitt, il disait que, même avant de commencer les opérations du siége, il ne pouvait se flatter d'être en état de réduire la place.

La ville de Québec [1] est située au confluent du fleuve Saint-Laurent et de la rivière de St.-Charles. Elle est considérable, bien bâtie et très-forte. On la divise en ville haute et en ville basse. Celle-ci occupe une bande de terre qui s'étend entre le bord de l'eau et la base d'un rocher très-haut, sur lequel se trouve l'autre partie de la ville, et qui forme une ligne parallèle au cours du fleuve. Sur toute cette ligne, qui regarde l'ouest, il est taillé à pic ; en conséquence, la place pourrait passer pour imprenable de ce côté. Lors du siége, elle était protégée de l'autre côté, par des vaisseaux de guerre et des batteries flottantes, mouillés dans la rivière de St.-Charles, dont un épais madrier traversait l'embou-

[1] Belsham.

chure. Le lit de cette rivière est parsemé de rochers, et les bords en sont entrecoupés de ravins. L'armée française qui, au rapport des anglais, se montait à dix mille hommes [1], était fortement retranchée sur la rive orientale ou la rive gauche. Son camp s'étendait vers l'est jusqu'à la rivière de Montmorency, et il était adossé contre une forêt presque impénétrable [2]. Ce qui devait rendre cette armée toujours plus formidable, elle était commandée par un général qui, dans le cours de cette guerre, avait donné des preuves de son activité, de son courage et d'une prudence consommée. Ce même marquis de Montcalm qui, lorsque ses forces lui avaient permis d'agir offensivement, avait si rapidement enlevé les forts d'Osouego et de Guillaume Henry, et qui, réduit à se tenir sur la défensive, avait fait essuyer une si grande perte au général Abercrombie sous les murs de Tyconderago, se trouvait à la tête de l'armée qui couvrait

[1] Il est probable qu'il y a de l'exagération dans ce rapport. D'après un état publié avec la lettre du général Townsend, il paraît qu'il ne combattit dans les plaines d'Abraham, que trois mille cinq cents français, et que le détachement commandé par Bougainville ne fut composé que de quinze cents hommes.

[2] Belsham.

Québec, et était un adversaire, à tous égards, digne du général anglais [1].

L'amour de la gloire que procurent les armes, enflammait trop le général Wolfe pour que cet officier fût arrêté par les obstacles dont il était environné, quoiqu'il les eût vus dans toute leur étendue. Quelque inquiétante que fût sa position, il n'hésita pas un instant à prendre le parti que conseillait l'honneur. Il ne pouvait se résoudre à renoncer à une entreprise qu'on lui avait confiée, et il se proposa de faire, pour l'exécuter, tous les efforts dont la nature humaine est capable.

Ayant pris possession de la pointe Levi, située sur la rive méridionale du fleuve St.-Laurent, il dressa de fortes batteries qu'il fit jouer contre la ville. Un grand nombre de maisons furent réduites en cendres; mais les fortifications étaient trop solides et trop éloignées, pour qu'il fût possible de les endommager considérablement. L'élévation des principaux ouvrages ne permettait pas non plus aux canons des vaisseaux d'y atteindre; et les batteries du rivage commandaient la rivière, au point que l'approche de la ville était impossible de ce côté.

Le général Wolfe sentit que la place serait

[1] Russell.

imprenable, s'il ne parvenait pas à établir ses batteries sur la rive septentrionale du fleuve Saint-Laurent. En conséquence, il résolut de tout tenter pour contraindre Montcalm à accepter le combat. Après avoir fait exécuter en vain toutes les manœuvres qu'il put imaginer pour tirer cet officier expérimenté de la position avantageuse où il se trouvait, il forma le projet de passer la rivière de Montmorency, et d'attaquer les français dans leurs retranchemens. Même après le succès de cette entreprise téméraire, la rivière de St.-Charles devait opposer à Wolfe un obstacle difficile à surmonter; « mais, « disait-il avec cette confiance qui sied aux héros, « rien n'arrête une armée victorieuse [1]. »

Treize compagnies de grenadiers anglais, et une partie du second bataillon de Royal-Américain, que le canon des vaisseaux de ligne devait mettre à couvert, eurent ordre de débarquer à l'embouchure de la rivière de Montmorency, tandis que deux autres divisions, commandées par les généraux Townsend et Murray, se disposeraient à passer cette même rivière plus haut. Le général Wolfe s'était d'abord proposé de faire attaquer une redoute isolée, qui était placée au bord de

[1] Belsham. Russell.

l'eau, et qui paraissait trop éloignée pour que le canon du camp pût la défendre. Il espérait, à ce moyen, faire sortir le général français des retranchemens où il se tenait obstinément renfermé, et le forcer enfin à livrer bataille. Si, au contraire, Montcalm sacrifiait sa redoute, Wolfe jugeait qu'il pourrait lui-même examiner de ce point, la position des ennemis, porter son armée de l'autre côté de la rivière de Montmorency, et tracer, d'après les circonstances, le plan de ses opérations ultérieures.

La redoute fut abandonnée à l'approche des troupes anglaises. Wolfe ayant cru remarquer un peu de confusion dans le camp des français, résolut de l'attaquer sur-le-champ. Dans ce dessein, il ordonne aux grenadiers et au régiment de Royal-Américain, de se former en corps, et d'attendre sur la grêve que l'armée qui devait bientôt les soutenir, fût rangée en bataille. En même tems il fit parvenir aux généraux Townsend et Murray, l'ordre de préparer leurs divisions à se porter de l'autre côté de la rivière.

Les grenadiers et le régiment de Royal-Américain, outre-passant les ordres qu'ils avaient reçus, assaillirent avec impétuosité les retranchemens de l'ennemi, qui fit sur

eux un feu si vif, qu'ils furent repoussés en désordre, et qu'ils perdirent beaucoup de monde dans leur retraite. Le général anglais s'étant avancé en personne avec le reste de l'armée, les fuyards se rallièrent derrière les lignes de celle-ci; mais le plan d'attaque fut dérangé, au point que Wolfe se vit forcé de donner l'ordre de repasser la rivière, et de retourner à l'île d'Orléans; ce qui ne s'effectua qu'avec une perte considérable. Cet échec ayant prouvé qu'il serait impossible d'approcher de Québec du côté de la rivière de Montmorency, tant que Montcalm conserverait la forte position qu'il occupait alors, le général anglais dirigea toute son attention vers le fleuve St.-Laurent. Il forma, concurremment avec l'amiral, le projet de détruire les vaisseaux des français, et de tromper l'ennemi par des descentes simulées. Pour mettre ce projet à exécution, douze cents hommes, commandés par le général Murray, montèrent sur des bâtimens de transport. Les rives du fleuve, par-tout où l'on pouvait y aborder, n'avaient pas été laissées sans défense. Murray fit inutilement, deux fois de grands efforts, pour débarquer du côté du nord; il fut plus heureux la troisième fois. Ayant descendu à l'improviste à Chambaud, il brûla un magasin

rempli de quantité d'armes, de munitions de guerre et de bouche, et d'habits pour les troupes. Mais le principal but de l'expédition, c'est-à-dire, la destruction de la flotte française, fut manqué. Les vaisseaux avaient été disposés de manière que ni l'escadre, ni l'armée de terre des anglais ne pouvaient en approcher. En conséquence, Murray fut rappelé par le commandant en chef. Il obéit, quoiqu'avec regret; mais il retourna avec la nouvelle que Niagara était pris, que les forts de Tyconderoga et de la pointe de la Couronne étaient évacués, et que le général Amherst faisait de grands préparatifs pour attaquer l'île située à l'extrémité septentrionale du lac Champlain.

Ces événemens répandirent la joie parmi les assiégeans; mais ils ne leur annonçaient pas qu'ils dussent recevoir promptement des renforts; et le tems d'agir se consumait vainement. Les succès qui accompagnaient ailleurs les armées anglaises, formaient avec les revers que Wolfe avait éprouvés jusque-là, un contraste à l'effet duquel il ne pouvait être insensible. L'échec qu'il avait reçu près de la rivière de Montmorency, avait fait une profonde impression dans son ame; et la vive douleur qu'il en ressentait, altérait visiblement sa santé. On le surprenait fréquemment à sou-

pirer. Comme si la vie ne devait avoir de prix pour lui, qu'autant qu'elle ajouterait à sa gloire, il déclara à ses amis les plus intimes, qu'il ne survivrait pas au malheur de ne pouvoir exécuter l'entreprise, de laquelle il s'était chargé [1]. Une dépêche qu'il adressa vers ce tems à M. Pitt, prouvait qu'il jugeait ses affaires presque désespérées, et paraissait destinée à faire présager le revers dont il se croyait menacé. « Nous avons, disait-il, à combattre presque toutes les forces « du Canada. Dans la position critique où je « me trouve, j'ignore à quel projet je dois « m'arrêter. Je sais que les affaires de la « Grande-Bretagne exigent de la vigueur; « mais on ne devrait exercer le courage « d'une poignée de braves gens que lors- « qu'il y a quelque espoir de succès [2]. » — « Toute la lettre du général Wolfe, dit Bels- « ham, porte l'empreinte du noir chagrin qui « dévorait son ame généreuse, et semble « dévoiler les secrètes pensées d'un homme « qui médite profondément un projet dont il « connaît toute la témérité. » Elle ne prouve pas moins de délicatesse que de magnanimité. La coopération du général Amherst avait été promise à Wolfe; et quoiqu'il dût

[1] Belsham. [2] Russell.

considérer l'inexécution de cette promesse comme la cause de l'embarras où il était, il ne laissa pas échapper un seul mot qui fît soupçonner qu'il eût à se plaindre de la conduite de cet officier; on l'eût dit persuadé qu'il était impossible d'ajouter aux efforts que le commandant en chef avait faits pour exécuter ce qu'on avait attendu de lui.

Il fut résolu dans un conseil de guerre, de changer de position. En conséquence, on leva le camp qui avait été posé sur l'île d'Orléans. Toute l'armée anglaise ayant monté sur la flotte, on débarqua une partie des troupes à la pointe Levi, et l'autre remonta le fleuve un peu plus haut. Montcalm ne pouvait voir ce mouvement sans en être alarmé. Comme la ville de Québec n'avait pas été fortifiée avec le même soin du côté de la terre que du côté de l'eau, il craignait que l'ennemi ne descendît à quelque distance au-dessus de la place, et que faisant ensuite un circuit, il n'eu vînt attaquer la partie la plus faible. Cependant il ne pouvait lever son camp, parce que s'il l'avait levé, il eût été facile aux anglais, qui étaient maîtres du cours du fleuve, de transporter des troupes sur l'emplacement qu'il eût abandonné. Dans cette conjoncture critique, il chargea Bougainville d'aller, à la

tête d'un corps de quinze cents hommes, surveiller les mouvemens de l'ennemi, et l'empêcher de prendre terre.

Le général anglais, qui n'était pas moins embarrassé que Montcalm, conçut un dessein parfaitement conforme à l'état désespéré de ses affaires [1]. Il résolut de débarquer les troupes de nuit, sur la rive septentrionale du fleuve, un peu au-dessus de la ville; de leur faire gravir une côte escarpée, qui n'offrait qu'un sentier étroit, mais qui par conséquent était faiblement gardée, et de gagner de grand matin les hauteurs situées derrière la place, que l'on disait peu fortifiée de ce côté. L'entreprise était extrêmement hardie, pour ne pas dire téméraire. Le courant du fleuve était rapide, l'unique attérage qu'il y eût était si peu spacieux qu'on pouvait le manquer dans l'obscurité, et la roideur de la côte opposait un obstacle difficile à surmonter, lors même qu'aucun ennemi ne pouvait empêcher de le faire. Il était donc évident qu'une opposition vigoureuse ferait non-seulement échouer l'entreprise, mais que, selon toute apparence, elle occasionnerait la perte des assaillans.

La résolution prise, l'amiral remonta le

[1] Russell. Belsham.

fleuve plusieurs lieues au-dessus du point où il se proposait d'aborder, et fit en différens endroits des dispositions qui semblaient annoncer l'intention d'opérer un débarquement. Pendant la nuit, un nombreux détachement monta sur des bateaux plats, et descendit en silence, avec le reflux, jusqu'à la place où il prit terre, ce qu'il fit avec vigueur, à la distance d'environ un mille au-dessus du cap aux Diamans, une heure avant le jour. Wolfe s'élança le premier sur le rivage. Les montagnards et l'infanterie légère qui composaient l'avant-garde, sous les ordres particuliers du colonel Howe, furent chargés de s'emparer d'une batterie de quatre canons, qui protégeait le chemin par lequel on gagnait les hauteurs, et d'assurer le débarquement du reste des troupes. La violence du courant les ponssa un peu au-dessous du cap, ce qui augmenta les difficultés. Toutefois escaladant la côte, au moyen des saillies que formaient les rochers, et à l'aide des plantes et des branches des arbres qui croissaient entre les fentes, ils gagnèrent les hauteurs, et dispersèrent très-promptement une compagnie à qui la garde en était confiée, et qui n'opposa pas la résistance qu'on eût dû attendre d'elle, d'après les avantages de sa position. Toute l'armée

suivit le chemin que l'avant-garde lui avait-enseigné. N'ayant essuyé que le feu d'un petit nombre de canadiens et d'indiens, elle souffrit peu ; et à la pointe du jour, elle atteignit à la cime des hauteurs, et se rangea en bataille.

L'avis que les anglais étaient maîtres des hauteurs d'Abraham, parvint bientôt à Montcalm. Refusant de croire à l'exécution d'une entreprise si difficile, cet officier supposa que ce n'était qu'une feinte qu'on avait fait faire par quelques hommes, pour le tirer de la position aussi forte que bien choisie où il se trouvait. Ayant reconnu son erreur, il vit tout l'avantage du poste dont venait de s'emparer l'ennemi, et sentit la nécessité de changer son plan. Il jugea qu'il serait bientôt forcé de livrer bataille, et que de l'issue du combat dépendrait le sort de Québec. Abandonnant le camp fortifié qu'il avait assis sur le bord de la rivière de Montmorency, il passa la rivière de Saint-Charles pour attaquer l'armée anglaise.

Ce mouvement fut fait à la vue de l'ennemi. Sans perdre de tems, le général Wolfe forme son plan de bataille. Le commandement de l'aile droite fut confié au général Monckton, et celui de l'aile gauche au général Murray.

Les grenadiers de Louisbourg couvrirent le flanc droit ; et l'infanterie légère que commandait le colonel Howe, et qui avait été retirée du poste de la Batterie, fut placée sur le flanc gauche et à l'arrière-garde. Le régiment de Webb composait le corps de réserve, et formait huit divisions, que séparaient de grands intervalles [1].

L'aile droite et l'aile gauche de l'armée française étaient composées de troupes européennes et de troupes provinciales, en nombre à-peu-près égal. Le centre consistait en une colonne entièrement formée par des français, et au-devant de laquelle on devait faire jouer deux petites pièces de campagne. Environ quinze cents hommes, indiens et canadiens, s'étant placés derrière des buissons, firent un feu très-vif en avant de l'armée française, tandis qu'elle allait à l'attaque. Les mouvemens de cette armée annonçant l'intention de prendre en flanc l'aile gauche de l'armée anglaise, le général Wolfe ordonna au bataillon d'Amherst et aux deux bataillons de Royal-Américain de se porter de ce côté. Ils furent rangés en potence par le général Townsend, et présentèrent un double front à l'ennemi. Les troupes anglaises reçurent l'ordre de

[1] Général Townsend's Letter.

réserver leur feu pour le corps de bataille des français qui marchait à la suite des canadiens et des indiens ; mais en le leur donnant, le général fit avancer une pièce de campagne dont le jeu produisit beaucoup d'effet.

Montcalm s'était placé à l'aile gauche de l'armée française, et Wolfe à l'aile droite de l'armée anglaise. En conséquence, les deux généraux se trouvèrent en présence l'un de l'autre, à la tête de leurs troupes, du côté où le combat fut le plus opiniâtre. Les français furent à la charge avec vivacité, et bientôt l'action fut engagée de même. Les anglais n'ayant fait feu que lorsque l'ennemi ne fut plus qu'à la distance de cent vingt pieds, un grand nombre de leurs coups portèrent. Wolfe s'étant mis à la tête des grenadiers des régimens de Louisbourg et de Bragg, qui s'avancèrent la baïonnette au bout du fusil, reçut une blessure mortelle ; et bientôt il expira. Sans être déconcertées par la perte de leur général, les troupes britanniques firent de nouveaux efforts sous les ordres de Monckton, à qui passa le commandement. Cet officier qu'une balle atteignit à la poitrine, fut remplacé par le général Townsend. Dans le même tems Montcalm qui combattait à la tête de son bataillon, fut mortellement blessé, et le gé-

néral Senezergus qui commandait en second, le fut également. L'aile gauche et le centre de l'armée française commencèrent alors à plier. Les anglais et les montagnards les ayant poussés la baïonnette et l'épée dans les reins, tout effort pour les rallier et recommencer l'attaque fut inutile. Une partie des fuyards se réfugièrent à Québec, et les autres ne s'arrêtèrent que sur les bords de la rivière de St.-Charles.

L'aile gauche et l'arrière-garde de l'armée anglaise furent attaquées moins impétueusement que l'aile droite, et l'action ne fut pas si vive de leur côté qu'elle l'avait été de l'autre. L'infanterie légère avait été postée dans des maisons; et pour mieux la soutenir, le colonel Howe s'était placé toujours plus sur la gauche, avec deux compagnies, derrière un bouquet de bois. Pendant que l'aile droite des français chargeait l'aile gauche des anglais, cet officier sortant tout-à-coup de son embuscade avec sa troupe, prit l'ennemi en flanc et le mit en désordre. Townsend fit alors marcher contre le front de la ligne des français, plusieurs pelotons du régiment d'Amherst, et de la sorte il fit échouer le projet de Montcalm, qui s'était proposé de tourner le flanc gauche. Quant à lui-même, il conserva sa position pour tenir

en échec l'aile droite de l'ennemi, et un corps d'indiens posté vis-à-vis de l'infanterie légère. L'action en était à ce point, lorsque le général apprit que le commandement lui appartenait. S'étant porté au centre sur-le-champ, il trouva quelque désordre dans cette partie de l'armée qui avait poursuivi l'ennemi avec trop d'ardeur. Il en eut à peine rétabli la ligne, que Bougainville qui était remonté jusqu'au cap Rouge pour empêcher qu'un débarquement ne s'effectuât au-dessus de ce point, et qui avait volé au secours de Montcalm, en apprenant que les anglais avaient gagné les hauteurs d'Abraham, parut en arrière, à la tête d'un détachement de quinze cents hommes. Par bonheur l'aile droite des français était alors entièrement rompue, aussi bien que leur aile gauche et leur centre, et elle avait été forcée de faire retraite. Deux bataillons s'étant avancés avec deux pièces de canon, Bougainville se replia; mais Townsend ne crut pas devoir, en poursuivant sur un terrain difficile un corps de troupes fraîches, s'exposer à perdre les grands avantages qu'il avait déjà remportés [1].

Dans cette action décisive, où il paraît que l'on combattit de part et d'autre en nombre à-peu-près égal, mais où l'armée anglaise était

[1] Général Townsend's Letter. Belsham. Russell.

entièrement composée de troupes disciplinées, tandis que celles de l'autre armée n'en formaient que la moitié, les troupes réglées des français qui, selon toute apparence, ne furent pas secondées par les indiens, ni même par la milice, furent taillées en pièces. Du côté des anglais, la perte ne fut pas si considérable que la fureur du combat eût pu faire présumer qu'elle le serait. Le nombre de leurs morts et de leurs blessés réunis, ne s'éleva pas à plus de six cents hommes; mais parmi les premiers se trouva le commandant en chef. Ce vaillant guerrier en qui l'on avait, à si juste titre, fondé les plus grandes espérances, cet officier d'un mérite si rare, et dont la destinée singulière fournit un riche sujet d'éloge au poëte et à l'historien, avait reçu au commencement de l'action, avons-nous dit, un coup de feu au poignet; mais sans avoir fait paraître la plus légère émotion, il avait enveloppé sa blessure d'un mouchoir, et continué à soutenir le courage de ses troupes. Bientôt après il fut blessé dans l'aine. Dissimulant aussi la douleur que ce coup lui cause, il s'avance à la tête des grenadiers, lorsqu'une troisième balle lui perce la poitrine. Tout mourant qu'il était, il ne permit pas sans peine qu'on le transportât derrière les rangs,

où, malgré les approches de la mort, le succès de la bataille occupa seul sa pensée. Lorsqu'on lui eut dit que les lignes de l'armée ennemie étaient rompues, il laissa retomber sa tête appesantie sur le sein d'un officier ; mais bientôt il la souleva de nouveau, à ces mots prononcés au loin : « Ils fuient ! ils fuient ! » — « Qui ? » demande le héros expirant. — « Les « français. » — « Je meurs content ; » et presque à l'instant il rend le dernier soupir entre les bras de la victoire. « L'histoire, dit Belsham, « ne présente nulle part une mort plus glo- « rieuse, une scène plus touchante, un ta- « bleau plus parfait. »

Montcalm ne montra pas moins d'héroïsme que Wolfe. Cette ardeur pour la gloire, ce mépris pour la mort, qui distinguaient si particulièrement le héros anglais, furent également remarquables dans la conduite de cet illustre guerrier, qui lui disputa si long-tems la victoire. Le général français fit paraître la plus vive satisfaction, en apprenant que sa blessure était mortelle ; et lorsqu'on lui eut annoncé qu'il ne lui restait que peu d'instans à vivre, « tant mieux, » dit-il, « je ne verrai « pas la reddition de Québec [1]. »

Les premiers jours qui suivirent le combat,

[1] Russell.

le général Townsend les employa à fortifier son camp, à faire tailler un chemin sur le penchant du précipice, pour transporter sa grosse artillerie sur les hauteurs, et enfin à tout disposer pour assiéger Québec. Mais avant que ses batteries pussent jouer, la ville capitula. Il fut stipulé que les habitans auraient le libre exercice de leur culte et de leurs droits civils, tant que durerait la guerre. Il paraît qu'ils n'obtinrent cette condition que parce que le général Townsend craignait que la place ne fût secourue par le détachement qui était sous les ordres de Bougainville [1], ou par un corps venu de l'armée française campée sous les murs de Montréal.

Québec étant en la puissance des anglais, reçut une garnison de cinq mille hommes, commandée par le général Murray, et la flotte redescendit le fleuve Saint-Laurent. Cette conquête livrait à l'Angleterre le reste des possessions de la France dans l'Amérique septentrionale. Montréal, la seule place importante qui restât aux français dans le Canada, était menacée par une armée bien supérieure en nombre à celle qui était chargée de défendre ce poste; et aucun renfort

[1] *Voyez* la note placée à la fin de ce volume.

d'Europe ne pouvait arriver jusqu'à ce point ; tant que les anglais seraient en possession de Québec.

Le ministre, qui sentit combien il importait de profiter de l'avantage qui venait d'être remporté, et d'achever l'ouvrage si heureusement commencé, n'était pas de caractère à laisser ralentir le zèle auquel on devait une si grande partie des succès. Dans toutes ses lettres aux gouverneurs des diverses colonies anglaises, il promettait de puissans renforts pour la prochaine campagne ; et il exhortait ces provinces à continuer leurs efforts pour anéantir la puissance des français dans le Canada. En même tems il assurait que le parlement serait invité à leur rembourser les dépenses extraordinaires qu'elles feraient à l'avenir. L'effet répondit à ses vœux. Les diverses assemblées provinciales ordonnèrent qu'on fournirait en tout genre les mêmes secours que l'année précédente.

Cependant le gouverneur de la Nouvelle France, et le général de l'armée française faisaient les plus grands efforts pour prévenir la ruine dont leurs affaires étaient menacées. Ils avaient rassemblé autour de Montréal ce qui leur restait de troupes réglées, et ils y avaient réuni six mille canadiens et un corps d'in-

diens. Le chevalier de Levi, qui prit le commandement en chef après la mort de Montcalm, se proposa de faire une tentative pour recouvrer Québec, avant que le dégel eût permis aux anglais de transporter des troupes pour renforcer la garnison, et d'envoyer leur flotte au secours de la place. Il avait d'abord espéré qu'il pourrait se rendre maître de cette ville par un coup de main pendant l'hiver; mais il trouva les avant-postes si bien soutenus, et le gouverneur et la garnison tellement sur leurs gardes, que ce projet fut abandonné. Il différa même l'exécution de son dessein, jusqu'à ce que la partie supérieure du fleuve Saint-Laurent fût débarrassée des glaces, et qu'il lui fût possible d'envoyer par eau son artillerie, ses munitions et ses gros bagages. Il embarqua le tout à Montréal, au mois d'avril 1760. Les bâtimens de transport furent escortés par six frégates, forces navales auxquelles celles des anglais n'étaient pas alors en état de résister. L'armée côtoya le fleuve, pendant que la flotte en suivait le cours; et elle arriva à la pointe aux Trembles en huit jours.

Pendant l'hiver, le général Murray avait renforcé les ouvrages de ce côté, qui était celui où l'on devait le plus redouter une atta-

que, et il n'avait rien négligé pour assurer la conservation de la place ; mais la rigueur du froid, et le manque de végétaux et de provisions fraîches avaient tellement altéré la santé des troupes, que la garnison qui originairement était de cinq mille hommes, se trouvait réduite à trois mille en état d'agir.

Pour éviter, s'il était possible, de soutenir avec des troupes peu nombreuses et malades, un siége dans une ville dont l'enceinte était trop vaste, et dont les habitans faisaient des vœux secrets en faveur des assiégeans, le général Murray prit la résolution, en quelque sorte téméraire, de hasarder un combat. Un des motifs qui l'y déterminèrent, fut que, s'il était défait, l'excellente discipline de ses troupes lui permettrait toujours de se retirer dans la place, et de s'y défendre. Il conduisit donc sa garnison sur les hauteurs d'Abraham, sur ce champ où l'on avait fait une si riche moisson de lauriers, et il attaqua avec la plus grande impétuosité les troupes françaises, qui soutinrent le choc avec fermeté. Voyant qu'elles ne pliaient point, et que le chevalier de Levi faisait des dispositions pour le prendre en flanc, et l'envelopper de manière à lui rendre la retraite difficile, il fut obligé d'en donner le signal, et de rentrer dans la ville.

Dans ce combat sanglant, les anglais perdirent près de mille hommes; et selon leur rapport, la perte de l'ennemi dut être plus considérable.

Connaissant le prix du tems, le chevalier de Levi mit à profit tous les avantages que lui procura la victoire; et quelques heures après le combat, il ouvrit la tranchée devant Québec; mais la difficulté d'amener sa grosse artillerie fut si grande, qu'il s'écoula près de quinze jours avant qu'il pût faire jouer ses canons contre la place. Durant cette sorte de suspension d'armes, le général Murray qui n'était pas moins infatigable que son adversaire, avait achevé quelques ouvrages extérieurs, et dressé sur les remparts des batteries si formidables que le feu des assiégés fut bien plus vif que celui des assiégeans. Ceux-ci ne battaient en brèche que depuis quelques jours, lorsqu'une flotte anglaise vint tirer la garnison de la position critique où elle était. L'apparition de cette flotte causa d'autant plus de joie, que jamais on n'avait supposé qu'il fût possible d'entrer dans le fleuve St.-Laurent, à une époque si peu avancée. Le chevalier de Levi, à qui cet événement ravit tout espoir de succès, s'empressa de lever le siége, et se retira précipitamment à Montréal. Il se flattait que les préparatifs qu'exigerait l'at-

taque de cette place, consumeraient trop de tems pour qu'il fût possible de s'en emparer dans la saison favorable, et que de la sorte les français conserveraient dans le pays, une position dont les circonstances leur permettraient peut-être de tirer parti. Le marquis de Vaudreuil, gouverneur-général du Canada, qui partageait cet espoir et se trouvait à Montréal, y rappela ses détachemens, et rassembla autour de lui toutes les forces de la colonie.

Cependant le général Amherst prenait toutes les mesures nécessaires pour anéantir les débris de la puissance des français au Canada. Durant l'hiver il prépara les moyens de mettre en état d'agir contre Montréal, les forces qu'il avait à Québec et sur les lacs Champlain et Ontario. Lorsque tout fut prêt, il quitta les frontières de la province de New-York, à la tête d'une armée forte de plus de dix mille hommes, et composée de troupes anglaises et de troupes coloniales. Arrivé au fort Osouego, il y fut joint par sir William Johnson, qui lui amena mille indiens. Après avoir embarqué son armée sur le lac Ontario, il se mit en possession du fort de l'île Royale, qui commandait en grande partie l'entrée du fleuve Saint-Laurent, qu'il descendit, non sans peine, jusqu'à Montréal. Le général Murray avait eu

ordre d'amener aussi par eau, le nombre d'hommes dont la garnison de Québec pourrait se passer, et il parut au-dessous de la ville qu'on se proposait d'attaquer, le jour même où le général Amherst se montra au-dessus. Ces deux généraux n'eurent aucun obstacle à vaincre pour faire débarquer leurs troupes; et tout le plan d'opérations avait été si bien concerté, qu'en peu de tems le colonel Haviland joignit l'armée avec le détachement de la pointe de la Couronne. Cet officier qui, s'était embarqué sur le lac Champlain, s'était rendu maître de l'île aux Noix avec facilité; et en conséquence, les forts Saint-Jean et Chambley s'étaient promptement soumis.

Les troupes anglaises, réunies sous les murs de Montréal, composaient une armée trop formidable pour qu'il fût possible de leur résister avec avantage, et le gouverneur offrit de capituler. Au mois de septembre, cette place, Détroit, Michillimakinac, et tous les autres postes que les français conservaient encore dans le Canada, furent remis aux troupes de sa majesté britannique. Il fut stipulé que les garnisons seraient transportées en France, et que les canadiens conserveraient leurs propriétés et le libre exercice de leur religion.

Cette puissance vraiment formidable, que les français avaient élevée dans l'Amérique septentrionale, et qui leur avait coûté tant de peines, tant de dépenses et de tems, cette puissance qui menaçait d'une ruine totale les colonies anglaises dans cette partie du monde, ou qui prétendait restreindre leur territoire à une lisière étroite, bornée par les montagnes et par la mer ; cette puissance qui avait occasionné une des guerres les plus désastreuses que l'on ait vues dans les tems modernes, était alors complètement anéantie. Les causes de cet événement remarquable se trouvèrent dans la supériorité de richesses et de population que les colonies anglaises avaient sur les colonies françaises, et dans ces grandes forces navales, qui, habilement employées, assuraient à l'Angleterre des avantages que la discipline, le courage et les talens réunis, dans les nombreuses armées de terre d'une puissance moins redoutable qu'elle sur mer, ne pouvaient balancer, lorsque la guerre avait pour théâtre un pays éloigné.

Cette glorieuse conquête, la plus importante qu'eût jamais faite la nation anglaise, inspira aux vainqueurs un orgueil qui ne leur permit pas de comparer les forces employées par les deux peuples rivaux, dans ces

champs où ils moissonnèrent tant de lauriers. Elle n'excita nulle part une joie plus vive qu'en Amérique. La guerre avait dans ce pays, un caractère que par bonheur elle n'a point dans les autres parties du monde civilisé. Elle avait porté la désolation dans la cabane du paisible agriculteur; et la hache du sauvage n'avait respecté ni le sexe, ni l'âge. On espéra que ces effroyables scènes dont l'humanité s'éloigne avec horreur, ne se renouvelleraient plus, du moins dans les colonies septentrionales, ni dans celles du centre. On se persuada que les indiens qui résidaient à la proximité des frontières de ces provinces, et dont à l'avenir la subsistance devait dépendre des anglais, n'étant plus excités par une nation rivale qui s'était concilié leur affection, ne troubleraient plus la tranquillité des colons, et qu'ils leur permettraient de se livrer aux travaux que devait payer avec usure un sol riche, dans un pays immense où les traces de l'homme se faisaient remarquer à peine.

Les deux Carolines et la Géorgie n'eurent aucune part aux opérations, ni aux calamités de la guerre que soutinrent les colonies septentrionales. La France n'ayant pu engager l'Espagne à faire cause commune avec elle, les habitans de la Floride n'inquiétèrent point

leurs voisins; et les indiens qui résidaient vers les confins de cette province, étaient amis des anglais. Mais tandis que l'espoir d'établir une paix stable dans le nord commençait à se réaliser, le repos des colonies du sud fut momentanément troublé.

Lorsqu'elles eurent évacué le fort Duquesne, les troupes françaises descendirent l'Ohio, et se retirèrent à la Louisiane. Les habitans de cette colonie mirent tous leurs soins à séduire les tribus indiennes, et parvinrent à détacher de l'alliance des anglais la nation des chérokis. Des guerriers de cette nation avaient été employés contre les français et contre les indiens qui suivaient le parti de ceux-ci; mais comme on ne leur avait pas permis de se livrer à leurs excès accoutumés, il est probable qu'ils crurent qu'on les méprisait, ou même qu'on les traitait en ennemis. Le mécontentement qu'ils ressentirent, favorisa sans doute les négociations des français. Ils commencèrent à le faire paraître, vers l'année 1759; et le gouverneur Lyttleton se disposa sur-le-champ à pénétrer dans leur pays, à la tête d'un corps de troupes considérable. Effrayés par ces préparatifs, les chérokis envoyèrent trente-deux de leurs chefs à Charlestown, pour désarmer la vengeance des effets de laquelle ils étaient menacés. Les

représentations de ces envoyés ne firent point renoncer à l'expédition. Sous prétexte d'assurer leur retour, on les fit marcher à la suite des troupes, sous la garde d'un capitaine, qui les tint réellement prisonniers; et lorsque l'armée fut sur le territoire de leur nation, on les renferma tous dans une seule hutte.

Malgré l'indignation que ce traitement avait excité parmi les chérokis, on conclut avec eux une sorte de trève, par laquelle il fut convenu que les chefs qui étaient prisonniers des anglais, seraient retenus comme otages, jusqu'à ce qu'on les eût échangés contre un nombre égal d'indiens de leur nation, qui avaient commis des meurtres dans les établissemens voisins des frontières. En outre, il fut stipulé que tout homme rouge ou tout homme blanc, qui s'introduirait dans le pays des chérokis pour les exciter à faire la guerre aux anglais, serait livré à ceux-ci. Après cet accord, le gouverneur reprit le chemin de Charlestown, laissant les otages renfermés dans le fort du Prince George.

L'armée s'était à peine éloignée des frontières, que les chérokis formèrent le projet de délivrer leurs chefs; et dans la tentative qu'ils firent pour accomplir ce dessein, le capitaine du fort fut tué, et deux sous-officiers furent

blessés. A cette nouvelle, on ordonna de mettre les otages aux fers. Ceux-ci furent si outrés d'un pareil ordre, qu'ils poignardèrent les soldats qui se présentèrent les premiers pour le mettre à exécution [1]. Furieux de cette résistance, les autres soldats se jetèrent à l'instant sur les sauvages, et les massacrèrent.

Le ressentiment de la nation des chérokis fut alors poussé jusqu'à la frénésie. Tous ses guerriers coururent aux armes. Selon leur co[illegible], ils fondirent sur les établissemens voisins des frontières, et ils en égorgèrent les habitans, sans distinction de sexe ni d'âge. Lyttleton étant alors retourné à la Jamaïque, le gouvernement de la Caroline du sud avait passé à Bull, qui ne négligea rien pour réparer, autant qu'il fût possible, les malheurs qu'on venait d'éprouver, et pour en prevenir de nouveaux. Les vives instances qui furent faites auprès du général Amherst le déterminèrent à envoyer des secours à cette province. Un détachement de troupes réglées, commandé par le colonel Montgommery, arriva dans la Caroline du sud au printems; mais comme cette année on avait besoin de toutes les troupes dans le nord pour achever la conquête du Canada, Mongommery avait

[1] Un des soldats mourut de sa blessure.

ordre de frapper promptement un coup décisif, et de revenir à tems pour marcher contre Montréal. La colonie fit les plus grands efforts pour seconder cet officier. Il entra dans le pays des chérokis, et détruisit d'abord plusieurs de leurs bourgades. S'étant ensuite avancé à peu de distance de celle d'Etchoe, qui formait le premier de leurs établissemens du centre, il rencontra dans une épaisse forêt, un corps d'indiens considérable; et, sur-le-champ, il s'engagea une action très-vive. Les anglais, sans beaucoup de justice, réclamèrent les honneurs de la victoire. Cependant ils furent maltraités au point que Montgommery, jugeant qu'il y aurait de l'imprudence à pénétrer plus avant dans le pays, ordonna la retraite, et ramena ses troupes au fort du prince George, où il se prépara à s'embarquer avec son détachement pour New-York. A la nouvelle qu'il se disposait à partir, la désolation fut extrême dans la province. On y craignait vivement que les français de la Louisiane ne parvinssent à engager les cricks et les chactas à se joindre aux chérokis. Dans cette conjoncture critique, on supplia Montgommery de différer son départ. Cet officier n'y consentit point; mais il laissa quatre compagnies pour

concourir avec les troupes coloniales à la défense des frontières.

Cependant la guerre continuait avec fureur. Les chérokis bloquèrent le fort Loudoun, qu'ils prirent par famine. La garnison, qui était de deux cents hommes, se rendit sous la condition qu'il lui serait permis de faire retraite; mais les indiens qui n'ont égard aux conventions que lorsqu'elles leur sont avantageuses, l'attaquèrent dans sa marche. Un grand nombre de ceux qui la composaient périrent au commencement de l'action, et les autres furent faits prisonniers.

En 1761, la Caroline du sud s'adressa de nouveau au général Amherst pour en obtenir des secours. La conquête du Canada étant alors achevée, on put s'occuper des affaires des colonies méridionales. Vers la fin du mois de mai, un détachement considérable, commandé par le colonel Grant, arriva au fort du prince George. Un corps composé de soldats provinciaux et d'indiens, qu'on ne put rassembler sans de pénibles efforts, fut placé sous les ordres de cet officier, qui, au commencement du mois de juin, marcha contre les villes des chérokis. Ces indiens avaient rassemblé de grandes forces près de la place où le colonel Mongommery les avait rencontrés l'année

précédente; et ils avaient résolu de livrer bataille pour la défense de leur pays. L'action commença sur les huit heures du matin. Les chérokis soutinrent le combat avec force à-peu-près jusqu'à onze heures qu'ils commencèrent à plier. On les poursuivit pendant deux ou trois heures ; et le colonel Grant marcha ensuite contre la ville d'Etchoe, qui était peu éloignée, et qu'il réduisit en cendres. Tous les villages de l'intérieur furent également livrés aux flammes : on mit le feu aux moissons, et tout le pays fut dévasté. Les chérokis réduits aux dernières extrémités, demandèrent sincèrement la paix, qui leur fut accordée dans le cours de l'été.

Ce ne fut pas seulement en Amérique que la vigueur qui présidait aux conseils de la Grande-Bretagne, procura de l'éclat à ses armes. Les anglais firent aussi de glorieuses conquêtes en Afrique et en Asie; et les secours d'hommes et d'argent que l'Angleterre fit passer au grand Frédéric, le mirent en état de surmonter des obstacles dont tout autre prince eût été effrayé.

La cour de Versailles, que de grands efforts et des revers multipliés avaient lassée, fit à la fin des propositions de paix. Soit pour en assurer le succès, soit pour prouver à l'Europe

que la continuation de la guerre ne devait être imputée qu'à la Grande-Bretagne, elle offrit de prendre pour base du traité l'*uti possidetis*, qui était extrêmement favorable à la couronne britannique. Les deux puissances devaient conserver, à l'exception des échanges particuliers dont on conviendrait, toutes les conquêtes dont elles seraient en possession au 1.er du mois de mai en Europe, au 1.er du mois de juillet en Afrique et en Amérique, et au 1.er du mois de septembre dans les Indes orientales. Si ces époques ne lui convenaient pas, le gouvernement britannique était prié d'en fixer d'autres.

A la fin de la campagne de 1759, le roi d'Angleterre et le roi de Prusse avaient annoncé qu'ils se proposaient de rendre la paix à l'Europe, et ils avaient pris quelques mesures qui semblaient le prouver; mais les opérations de la guerre n'avaient pas été de nature à faire désirer vivement aux puissances belligérantes d'entrer en accommodement. En conséquence le congrès dont on avait parlé ne se rassembla jamais, et les armées furent les seuls négociateurs auxquels on eut recours. La cour de Londres déclara cependant qu'elle n'était pas moins disposée que celle de Versailles à conclure la paix, et elle adopta

le principe posé pour base du traité ; mais elle évita soigneusement de s'expliquer positivement sur la fixation des époques après lesquelles on restituerait les conquêtes. L'instant qu'elle croyait le plus convenable était, disait-elle, celui de la signature du traité, et elle laissait paraître l'intention de négocier sans régler ce point.

On avait alors formé le projet d'une expédition contre Belle-Ile ; et le ministère britannique, persuadé que s'il en faisait la conquête il obtiendrait en échange quelque possession plus avantageuse, se proposait vraisemblablement d'attendre le résultat de l'entreprise pour déterminer les époques après lesquelles le principe de l'*uti possidetis* ne pourrait plus autoriser à retenir les conquêtes. Cependant on nomma de part et d'autre des plénipotentiaires ; et l'on entama des négociations en même tems à Londres et à Paris. Tandis qu'elles avaient lieu, la citadelle de Belle-Ile se rendit. Immédiatement après cet événement, M. Pitt proposa que le premier du mois de juillet, le premier du mois de septembre, et le premier du mois de novembre de l'année courante, formassent les époques d'après lesquelles on réglerait l'état de possession.

Cette proposition faite, on s'occupa des exceptions au principe posé pour base du traité ; et l'on paraissait différer très-peu sur ce point, lorsque le plénipotentiaire français présenta deux mémoires, dont le premier annonçait que sa majesté très-chrétienne appréhendait que les contestations qui subsistaient entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, ne rallumassent la guerre en Europe et en Amérique, si elles n'étaient pas terminées promptement. Il s'agissait de la restitution des bâtimens portant pavillon espagnol, dont s'étaient emparés plusieurs vaisseaux anglais en croisière, du droit de pêche que l'Espagne réclamait sur le banc de Terre-Neuve, et enfin, de la destruction des établissemens formés par les anglais sur la côte de la baie de Honduras, qui faisait partie des possessions espagnoles. Tout en témoignant le désir de voir finir à l'amiable les différens qui existaient entre l'Espagne et la Grande-Bretagne, la France faisait entendre clairement que, si à défaut d'accord sur les points en litige, la guerre éclatait entre ces deux puissances, elle serait forcée d'y prendre part.

Le second mémoire renfermait les conditions auxquelles l'impératrice-reine, alliée de la France, consentait que cette puissance et

la Grande-Bretagne fissent entr'elles une paix séparée. Elle exigeait, disait-on, que sa majesté très-chrétienne conservât, pour les restituer à la maison d'Autriche au nom de laquelle elle en avait fait la conquête, les provinces enlevées au roi de Prusse, et que l'Angleterre cessât sur-le-champ de faire passer des secours en hommes ou en argent à ce prince, la France ne devant plus lui en donner à elle-même.

M. Pitt avait trop de hauteur pour écouter aucune des propositions contenues dans les deux mémoires transmis par le négociateur français. Il les considéra comme des outrages faits à la nation anglaise, et des preuves du peu de disposition de la France à conclure la paix. Il déclara verbalement, et ensuite par écrit, à M. de Bussy, ambassadeur de sa majesté très-chrétienne en Angleterre, que sa majesté britannique ne permettrait en aucune sorte qu'il fût question de ses différens avec l'Espagne, dans les négociations ouvertes avec la France.

Le mémoire qui concernait le roi de Prusse fut jugé tout aussi inadmissible que celui qui était relatif à l'Espagne. On y répondit qu'il contenait une proposition que la Grande-Bretagne ne pourrait accepter sans deshon-

neur, ni sans manquer aux engagemens qu'elle avait toujours si fidèlement remplis à l'égard de ses alliés.

La France ayant donné des explications sur son premier mémoire, et témoigné le désir de connaître l'*ultimatum* de l'Angleterre, il fut envoyé au plénipotentiaire britannique à Paris. Mais comme sa majesté très-chrétienne persista à demander une indemnité pour les prises faites en mer avant la déclaration de guerre, et à refuser d'évacuer les pays conquis sur le roi de Prusse, les négociations furent rompues.

Le comte de Bristol, ambassadeur de la cour de Londres à Madrid, reçut l'ordre de demander par quelle autorité le plénipotentiaire français avait agi, en remettant un mémoire au nom du roi d'Espagne. On lui enjoignit en même-tems de représenter avec force, l'irrégularité sans exemple d'une pareille démarche, si elle avait été faite de l'aveu de sa majesté catholique. Enfin il fut chargé de demander à la cour de Madrid, des éclaircissemens sur la destination de ses flottes, et de l'inviter à faire connaître ses dispositions envers la Grande-Bretagne. Cette cour répondit d'une manière satisfaisante au sujet du mémoire; mais la discussion des

points en contestation entr'elle et la cour de Londres, était loin de faire présager un accommodement à l'amiable.

Le roi d'Espagne, Philippe V, qui avait si soigneusement évité de prendre part à la guerre, n'était plus. Son successeur vit avec beaucoup de peine les français expulsés de l'Amérique septentrionale, et leurs colonies au pouvoir des anglais. Il était impossible qu'il ne reconnût pas à quels dangers cette extension de la puissance britannique exposait les possessions espagnoles dans le Nouveau Monde, et il accueillit les représentations que la France lui fit à ce sujet. Mais soit qu'il ne fût pas encore entièrement décidé, soit qu'il ne jugeât pas convenable de rompre le premier, il fit traîner la négociation en longueur.

M. Pitt, qui tenait les yeux ouverts sur la conduite de l'Espagne, reçut l'avis certain que cette puissance venait de conclure avec la France un traité par lequel les liens qui unissaient les deux états se trouvaient plus resserrés que jamais. C'était le fameux pacte de famille qui avait été signé le 15 août, et dont l'objet était de confondre les intérêts de toutes les branches de la maison de Bourbon, qui, tant pour leur propre

agrandissement que pour l'avantage des peuples qu'elles gouvernaient, s'étaient promis de faire désormais cause commune, soit en paix, soit en guerre. M. Pitt, qui reçut une copie de ce traité, ou qui fut exactement informé des stipulations qu'il contenait, jugea qu'il avait été conclu dans l'intention de nuire à la Grande-Bretagne; et le combinant avec d'autres circonstances, il fut convaincu que l'Espagne n'attendait qu'une occasion favorable pour commencer les hostilités. Persuadé que l'Angleterre n'aurait pas long-tems le choix de la paix ou de la guerre, et qu'il s'agissait seulement de savoir si elle devait attendre que l'Espagne eût achevé ses préparatifs, il jugea qu'en pareille conjoncture, la prudence devait consister à montrer de la fermeté; et conformément aux règles de conduite qu'il avait toujours suivies, il pensa que le meilleur moyen de faire cesser le danger était de l'affronter. Il employa toute la force de son éloquence à représenter au conseil la nécessité de déclarer la guerre sur-le-champ, et de mettre en mer une escadre pour arrêter la flotte chargée richement, qui devait se rendre de Carthagène des Indes à Cadix.

Mais le tems n'était plus où M. Pitt pou-

vait faire adopter toutes les mesures qu'il proposait. George II, qui peut-être avait peu d'attachement pour ce ministre impérieux, mais qui selon toute apparence lui laissait sans peine gouverner la nation, tandis que lui-même dirigeait les opérations de la guerre en Allemagne, et domptait les ennemis de la Grande-Bretagne, était descendu dans la tombe, et son petit-fils était monté sur le trône. Soit que la hauteur que l'on reprocha généralement à M. Pitt déplût à George III, soit que ce prince désirât de faire entrer au conseil le comte de Bute, qui avait pris le plus grand soin de son éducation, et auquel il était fort attaché, il est certain que quelques-unes des personnes qui approchaient de près le souverain, avaient découvert qu'il se proposait de changer de ministre. En conséquence, M. Pitt vit diminuer son influence dans le conseil; et la proposition qu'il y fit ne fut soutenue que par le lord Temple, son beau-frère. Ne voulant pas n'être ministre que de nom, il annonça lui-même au conseil que désormais il n'y siégerait plus. Cette déclaration fut suivie du plus profond silence; et M. Pitt ayant présenté les sceaux au roi, le monarque, en les prenant, lui témoigna la haute estime que lui avaient inspirée

les services signalés qu'il avait rendus à l'état; mais il n'ajouta rien dont on pût induire qu'il voyait sa retraite avec peine.

Les événemens démontrèrent bientôt que les calculs de ce grand homme d'état ne l'avaient point trompé. La flotte richement chargée que l'Espagne attendait d'Amérique, étant entrée en sûreté dans ses ports, la cour de Madrid changea de langage; et au commencement de l'année suivante (1762) les deux puissances se déclarèrent réciproquement la guerre. L'Angleterre la fit avec le plus grand succès. Dans le cours de l'année, la Martinique, la Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, et toutes les îles de la mer des Caraïbes furent enlevées à la France; et la ville de la Havanne, place d'une grande importance, et qui, en quelque sorte, commande le golfe du Mexique, fut conquise sur l'Espagne [1]. Les deux puissances alliées étaient menacées de perdre la plupart de leurs colonies, lorsque le cours des victoires des anglais fut arrêté par les préliminaires de paix signés le 3 novembre à Paris.

Par le traité définitif qui fut conclu le 10 février 1763, sa majesté très-chrétienne aban-

[1] On leva dans la Nouvelle Angleterre, un corps de troupes très-considérable qui eut part à ces succès.

donna à la Grande-Bretagne toutes les conquêtes que cette puissance avait faites sur le continent de l'Amérique septentrionale, ainsi que la rivière et le port de la Mobile, et tout le territoire situé sur la rive gauche du Mississipi, à l'exception de l'île de la Nouvelle Orléans. Il fut arrêté qu'à l'avenir, les confins entre les états de sa majesté très-chrétienne et ceux de sa majesté britannique dans cette partie du monde, seraient irrévocablement fixés par une ligne tirée au milieu du Mississipi, depuis sa source jusqu'à la rivière d'Iberville, et de là par une autre ligne tirée au milieu de cette rivière et des lacs Maurepas et Pont Chartrain, jusqu'à la mer.

La Havanne fut rendue à l'Espagne, qui céda les deux Florides à l'Angleterre. En donnant ces limites naturelles aux possessions britanniques dans l'Amérique septentrionale, les négociateurs respectifs parurent croire que désormais il ne pourrait plus y avoir à ce sujet aucune sorte de contestation avec quelque puissance de l'Europe que ce fût.

NOTE [1].

La carrière que *monsieur le Sénateur, vice-amiral Bougainville*, a parcourue avec tant de gloire, ne nous faisait pas supposer qu'il eût été l'émule de Montcalm, avant d'être le précurseur de Cook. Mais nous avons appris de lui-même qu'il a fait ses premières armes dans les troupes de terre. Il avait à peine vingt ans à l'époque de la reddition de Québec, et cependant il était déjà colonel d'infanterie. M. de Bougainville sentit vivement la perte du marquis de Montcalm, et pria l'Académie des inscriptions et belles-lettres de composer une épitaphe pour honorer la mémoire de ce héros. Cette société savante s'empressa de se rendre aux vœux du jeune guerrier, et lui transmit l'inscription suivante :

HIC JACET

Utroque in orbe æternum victurus
Ludovicus Josephus de Montcalm Gozon
Marchio Sancti Verani, Baro Gabriaci,
Ordinis Sancti Ludovici Commendator,
Legatus Generalis Exercituum Gallicorum,
Egregius et Civis et Miles,
Nullius rei appetens præterquàm veræ laudis,
ingenio felici et litteris exculto,
omnes Militiæ gradus per continua decora
emensus :
Omnium belli artium, temporum, discriminium
gnarus ;
in Italia, in Bohemia, in Germania
Dux industrius :

[1] *Voyez page* 498.

mandata sibi ita semper gerens ut majoribus
par haberetur ;
jam clarus periculis,
ad tutandam Canadensem provinciam missus,
parvâ Militum manu hostium copias non
semel repulit :
propugnacula cepit viris armisque instructissima,
algoris, inediæ, vigiliarum, laboris patiens,
suis unice prospiciens, immemor sui,
hostis acer, victor mansuetus,
Fortunam virtute, virium inopiam peritiâ
et celeritate compensavit :
imminens Coloniæ fatum et concilio et
manu per quadriennium sustinuit ;
tandem ingentem exercitum Duce strenuo
et audaci
classemque omni bellorum molegravem
multiplici prudentiâ diu ludificatus,
Vi pertractus ad dimicandum
in prima acie, in primo conflictu vulneratus,
Religioni, quam semper coluerat innitens,
magno suorum desiderio nec sine hostium
mœrore
extinctus est
die XIV Septembris A. D. M. D. CC. LIX. ætatis XLVIII.
Mortales optimi Ducis exuvias in
excavata humo
quam globus bellicus decidens dissiliensque
defoderat
Galli lugentes deposuerunt [a],
et generosæ hostium fidei commendarunt.

M. de Bougainville adressa au célèbre William Pitt, qui était alors premier ministre de S. M. B., et qui fut connu depuis sous le nom de lord Chatam, une copie de

[a] Une bombe avait creusé, dans l'église des Ursulines de Québec, la fosse où fut inhumé le marquis de Montcalm

cette épitaphe, à laquelle il joignit une lettre où il a exprimé des sentimens trop nobles pour que nous omettions de la publier ici.

MONSIEUR,

Les hommages rendus sous votre ministère à la mémoire de M. Wolfe, me sont un garant que vous ne désapprouverez point les efforts que fait la reconnaissance des troupes françaises pour perpétuer le souvenir du marquis de Montcalm. Le corps de ce général, honoré par les regrets de votre nation, est inhumé à Québec. J'ai l'honneur de vous envoyer une épitaphe que l'Académie des inscriptions a faite pour lui. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien l'examiner; et s'il n'y a point d'inconvénient, de me faire obtenir la permission de l'envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui sera posé sur la tombe du marquis de Montcalm. En cas que cette permission nous soit accordée, oserais-je, Monsieur, vous supplier d'avoir la bonté de me le faire savoir, et de m'envoyer en même tems un passe-port pour que le marbre gravé soit reçu à bord d'un vaisseau anglais, et que M. Murray, gouverneur de Québec, permette qu'il y soit placé dans l'église des Ursulines. Je vous demande pardon, Monsieur, de vous détourner pour un objet étranger à vos importantes occupations : mais c'est vous rendre hommage que de chercher à immortaliser les hommes illustres et les grands citoyens. Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.

DE BOUGAINVILLE.

A Paris, ce 24 mars 1761.

Voici la réponse que M. Pitt a faite à M. de Bougainville :

MONSIEUR,

Ce m'est une vraie satisfaction de pouvoir vous envoyer l'agrément du roi sur un sujet aussi intéressant qu'est l'épitaphe que l'Académie des inscriptions de Paris a faite pour M. le marquis de Montcalm, et qu'on désire envoyer à Québec, gravée sur un marbre qui doit être posé sur la tombe de cet illustre militaire. On ne peut qu'applaudir à la noblesse des sentimens des troupes françaises qui ont servi en Canada, en voulant rendre un pareil tribut à la mémoire de leur général, qu'elles ont vu mourir à leur tête, d'une manière digne d'elles et de lui-même.

Je me ferai un plaisir, Monsieur, de faciliter en toutes choses des intentions aussi respectables; et d'abord qu'on me fera savoir les arrangemens qu'on aura pris pour faire embarquer ce marbre, je ne manquerai pas de vous faire parvenir aussitôt le passe-port que vous désirez, et d'envoyer au gouverneur de Québec les ordres pour sa réception.

Au reste, Monsieur, je vous supplie d'être persuadé de ma juste sensibilité sur ce qu'il y a de si obligeant à mon sujet dans la lettre dont vous m'avez honoré, et de croire que je saisis comme un bonheur l'occasion de vous témoigner les sentimens d'estime et de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble, etc.

W. PITT.

(*Note du traducteur.*)

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce volume.

CHAPITRE PREMIER. Commission délivrée à Cabot. — Voyage de ce navigateur en Amérique. — Prétentions des français relativement à la découverte de l'Amérique septentrionale. — Le roi d'Angleterre, Henri VII, renonce à tous ses projets de découverte ou d'établissement dans cette partie du monde. — Elisabeth les reprend. — Lettres patentes accordées à Humphrey Gilbert. — Voyage et mort de ce navigateur. — Lettres patentes accordées à Walter Raleigh. — Voyage de Richard Greenville. — Drake ramène en Angleterre les premiers colons anglais. — Greenville arrive en Amérique avec d'autres colons. — Il les laisse sur une île, et ils sont massacrés par les indiens. — Arrivée de White. — Celui-ci se rembarque pour aller demander des secours en Angleterre. — Raleigh cède à Thomas Smith et à une compagnie de négocians, ses droits sur la colonie. — Lettres patentes accordées à Thomas Gages et à d'autres personnes. — Code de lois, formé pour la future colonie, par le roi Jacques, . Page 1

CHAP. II. Voyage de Newport. — Etablissement d'une colonie à James-Town. — Détresse des colons. — Influence et activité de Smith. — Les indiens le font prisonnier. — Pouhatan veut le faire mourir. — Il est sauvé par Pocahontas. — Il retourne à James-Town.

— Newport arrive avec de nouveaux colons. — Smith visite la baie de Chesapik. — Il est nommé président. — Nouvelle chartre. — Le capitaine Argal se saisit de la personne de Pocahontas. — Cette indienne épouse Rolfe. — Les terres deviennent une propriété individuelle en Virginie. — Expédition du capitaine Argal contre la colonie française de Port-Royal, et contre les hollandais à New-York. — Don de cinquante acres de terre fait à chacun des colons. — Tobacco. — Sir Thomas Dale. — Yeardley. — Première assemblée coloniale. — Il arrive, pour la première fois, des femmes dans la colonie. — On y amène des condamnés. — Première importation de nègres d'Afrique. — Etablissement de deux conseils. — Prospérité de la colonie. — Les indiens tentent de massacrer tous les blancs. — Guerre générale. — Dissentions et dissolution de la compagnie. — Le roi prend la colonie à son compte. — Mesures arbitraires de la couronne. — Sir John Harvey. — Sir William Berkeley. — Rétablissement de l'assemblée provinciale. — La Virginie se déclare en faveur de Charles II. — Concession faite à lord Baltimore. — Arrivée d'une colonie dans le Maryland, sous la conduite de Calvert. — Assemblée composée de tous les hommes libres. — Clayborne. — Assemblée de représentans. — Division de la puissance législative en deux branches. — Actes tyranniques, pag. 34

Chap. III. Inutilité des premiers efforts de la compagnie de Plymouth, pour établir la colonie qu'elle devait fonder. — Etablissemens formés au New-Plymouth. — Sir Henri Rosewel et compagnie. — Nouvelle chartre. — Vigoureux efforts pour peupler la colonie. — Le gouvernement passe entre les mains des colons. —

Fondation de Boston. — Intolérance religieuse. — Etablissement d'une cour générale. — Commission accordée par la couronne pour le gouvernement des plantations. — Débats avec la colonie française d'Acadie. — Hugues Peters. — Henri Vane. — Mistriss Hutchinson et les antimoniens. — Le Maine est concédé à George. — *Quo Warranto* expédié contre la patente de la colonie. — Dissentions religieuses. — Fondation de Providence et de Rhode-Island. — Etablissement du Connecticut. — Guerre avec les pequods. — Fondation de New-Haven, Pag. 100

CHAP. IV. La colonie de Massachussetts reclame le New-Hampshire, et une partie du district de Main. — Dissentions parmi les colons. — Confédération des colonies de la Nouvelle Angleterre. — Exclusion de la colonie de Rhode-Island. — Division de la puissance législative en deux branches. — La Nouvelle Angleterre se déclare en faveur du parlement. — Traité entre cette contrée et l'Acadie. — Requête des non-conformistes. — Querelles entre le Massachussetts et le Connecticut. — Guerre entre l'Angleterre et la Hollande. — Machinations des hollandais de Manhadoës. — Le Massachussetts refuse de se réunir aux autres colonies en état de guerre. — New-Haven demande des sécours à Cromwel. — Paix avec les hollandais. — Expédition de Sedgwic contre l'Acadie. — Intolérance, 146.

CHAP. V. Mesures prises après le rétablissement de Charles II sur le trône. — Débats entre les colonies de Connecticut et de New-Haven. — Mécontentement dans la Virginie. — Concession faite au duc d'York. — Commissaires nommés par la couronne. — Conquête des établissemens hollandais. — Conduite de la

colonie de Massachussetts à l'égard des commissaires du roi. — Rappel de ces commissaires. — Fondation de la Caroline. — Forme du gouvernement de cette colonie. — Constitution de Locke. — Soulèvement dans le comté d'Albemarle. — Les espagnols de la Floride envahissent la colonie la plus méridionale. — Abolition de la constitution rédigée par Locke. — Révolte et mort de Bacon. — Le pouvoir judiciaire est enlevé à l'assemblée. — Nouveau mécontentement dans La Virginie. — Population de cette colonie, Pag. 181

Chap. VI. Prospérité de la Nouvelle Angleterre. — Guerre contre Philippe. — Edouard Randolph arrive à Boston. — Le roi, siégeant en son conseil, adjuge la province de Main à Georges. — La colonie de Massachussetts en fait l'acquisition. — Erection d'un gouvernement royal dans le New-Hampshire. — Plaintes formées contre la colonie de Massachussetts. — Chartre de cette colonie biffée, en vertu d'un décret de la cour de chancellerie. — Mort de Charles II. — Avénement de Jacques II à la couronne. — Nouvelle commission pour l'établissement d'un gouvernement temporaire dans le Massachussetts, dans le New-Hampshire, dans la province de Main et dans celle de Narraghansett. — Sir Edmond Andros. — Abrogation de la chartre du Rhode-Island. — Mesures odieuses prises par le nouveau gouvernement. — Andros est déposé. — Guillaume et Marie sont proclamés. — Examen de la conduite des colonies de New-York et de New-Jersey. — Concession de la Pensylvanie à Guillaume Penn. — Forme de gouvernement de cette nouvelle colonie. — Fondation de Philadelphie. — Convocation d'une assemblée législative dans la Pensylvanie. — Premiers actes de cette assemblée. — Fixation des li-

mites entre la Pensylvanie et le Maryland. — Guerre contre la France.—Destruction de Skenectady, P. 234

Chap. VII. Nouvelle chartre délivrée à la colonie de Massachussetts. — Exécution de Leisler. — Guerre contre la France. — Prise de Skenectady. — Expédition contre Port-Royal et contre Québec. — La France recouvre l'Acadie. — Prise de Pemaquid. — Entreprise faite contre Saint-Jean. — Paix. — État des affaires dans les colonies de New-York et de Virginie. — Contestations entre l'Angleterre et la France, au sujet des limites de leurs colonies en Amérique. — Reprise des hostilités. — Contingens à fournir par les différentes colonies. — Traité de neutralité entre la France et les cinq nations. — Mauvais succès de l'expédition contre Port-Royal. — Incursion faite dans le Massachussetts. — Plan tracé pour l'invasion du Canada. — Prise de Port-Royal. — Expédition contre Québec. — Traité d'Utrecht. — Affaires de la Caroline. — Expédition contre Saint-Augustin. — Tentative pour établir un rit anglican dans la Caroline. — Invasion de cette colonie. — Emission de billets de banque. — Massacre commis dans la Caroline du nord par les indiens. — Défaite des toscororas. — Plan d'une banque. — Contestations entre l'assemblée législative du New-York et le lord Cornbury. — Expédition contre Montréal. — Fixation des limites entre le Massachussetts et le Connecticut, 261

Chap. VIII. Opérations du corps législatif de la colonie de Massachussetts. — Les français intriguent parmi les indigènes. — Guerre contre les indiens. — Paix. — Décision prononcée en Angleterre au sujet des contestations qui divisaient la cour générale et le gouverneur. — Débats à l'occasion des honoraires de cet

officier. — Translation de l'assemblée à Salem. — Fin de l'affaire relative aux honoraires. — Baisse du papier-monnaie. — Projet formé pour l'établissement d'une banque. — La compagnie est dissoute par ordre du parlement. — Arrivée du gouverneur Shirley. — État des affaires dans le New-York, Pag. 316

Chap. IX. Guerre contre les indiens méridionaux. — — Sujets de mécontentement donnés par les propriétaires à l'assemblée de la Caroline. — Rupture avec l'Espagne. — Le gouverneur s'efforce de préparer la milice à repousser une invasion. — Destruction du gouvernement des propriétaires. — Expédition des espagnols contre Charlestown. — Paix avec l'Espagne. — Un grand nombre de propriétaires remettent leurs titres à la couronne. — La province est divisée en deux parties. — Fondation d'une colonie dans la Géorgie. — Les espagnols forment des intrigues parmi les indiens et parmi les nègres de la Caroline du sud. — Révolte de ceux-ci, 345

Chap. X. Guerre contre l'Espagne. — Expédition contre la ville de Saint-Augustin. — Invasion de la Géorgie. — Débarquement des espagnols sur une île de la rivière d'Alatamaha. — Apparition d'une flotte venue de Charlestown. — Rembarquement de l'armée espagnole. — Hostilités contre la France. — Plan d'attaque contre Louisbourg. — Reddition de cette ville, 367

Chap. XI. Projets formés par les puissances belligérantes. — Départ d'une escadre sous les ordres du duc d'Anville. — Dispersion de la flotte française. — Expédition contre la Nouvelle Ecosse. — Traité d'Aix-la-Chapelle. — Le Massachussetts retire le papier-monnoie. — Nouvelles contestations entre les colonies anglaises et les colonies françaises au sujet de leurs li-

mites.— Découverte du Mississipi par les français. — Projet de communication entre la Lonisiane et le Canada. — Forces et avantages respectifs des colonies anglaises et des colonies françaises. — Défaite essuyée à la petite Prairie. — Congrès formé dans la ville d'Albany.—Projet d'union dressé par cette assemblée, P. 394

CHAP. XII. Arrivée du général Braddock en Amérique. — Assemblée des différens gouverneurs. — Adoption d'un plan de campagne. — Les français sont expulsés de la Nouvelle Ecosse, et l'on en transfère ailleurs les habitans. — Expédition contre le fort Duquesne. — Bataille livrée sur le bord de la Monongahela. — Défaite et mort du général Braddock. — Expédition contre la pointe de la Couronne. — Défaite du baron de Dieskau. — Expédition contre Niagara. — Dévastation des frontières par les indiens. — Réunion des gouverneurs à New-York. — Plan tracé pour la campagne de 1757. — Le commandement des tronpes anglaises en Amérique, est confié au comte de Londoun. — La petite vérole ravage la ville d'Albany. — Fin de la campagne. — Ouverture de la campagne de 1757. — L'amiral Holbourne arrive avec des forces considérables de terre et de mer, à Halifax, où le rejoint le comte de Loudoun. — On renonce à un projet d'expédition contre Louisbourg. — Le comte de Loudoun retourne à New-York. — Prise du fort Guillaume Henry. — Contestation entre le comte de Loudoun et l'assemblée générale du Massachussetts, 419

CHAP. XIII. Etat des affaires à la fin de la campagne de 1757. — Grands préparatifs pour la prochaine campagne. — L'amiral Boscawen et le général Amherst arrivent à Halifax. — Plan de campagne. — Expéditions contre Louisbourg, contre Tyconderoga, et

contre la pointe de la Couronne. — Echec reçu par le général Abercrombie sous les murs de Tyconderoga. — Prise du fort de Frontenac par le colonel Bradstreet. — Expédition contre le fort Duquesne. — Préparatifs pour la campagne de 1759. — Le général Abercrombie est remplacé par le général Amherst. — Plan de campagne. — Prise de Tyconderoga et de la pointe de la Couronne. — Les français sont repoussés à Osouego. — Prise de Niagara. — Expédition contre Québec. — Echec reçu par l'armée anglaise. — Bataille livrée sur les hauteurs d'Abraham. — Mort du général Wolfe. — Mort du marquis de Montcalm. — Victoire remportée par les anglais. — Capitulation de Québec. — Combat livré près de Sillery. — Le chevalier de Lévi met le siége devant Québec. — Il est forcé de le lever. — Capitulation de Montréal. — Guerre contre les indiens méridionaux. — Le colonel Grant défait ces indiens. — Traité conclu avec les cherokis. — Négociations entre la Grande-Bretagne et la France. — M. Pitt propose de déclarer la guerre à l'Espagne. — Retraite de ce ministre. — Guerre contre l'Espagne. — Traité de paix, Pag. 452.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.
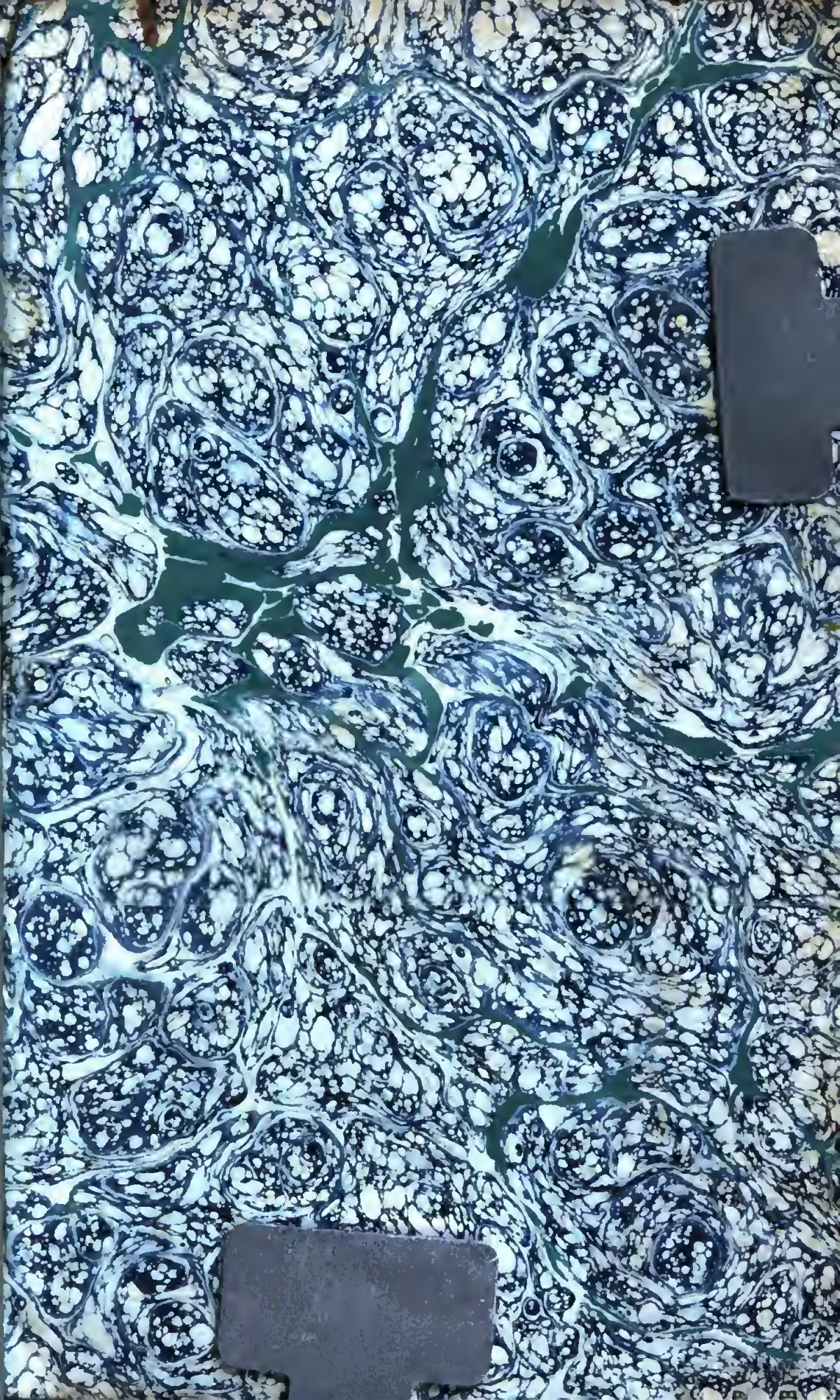
549226